

Ce bulletin est publié à titre documentaire et objectif.
Les articles traduisent l'opinion de leurs auteurs, sans engager celle de la Banque.

SOMMAIRE : Les budgets de 1964 et 1965 — Le budget économique de 1965 — Bibliographie relative aux problèmes économiques et financiers intéressant la Belgique — Législation économique — Statistiques.

LES BUDGETS DE 1964 ET 1965

Le présent article a pour objet d'exposer, à titre d'information, les aspects les plus significatifs des budgets de 1964 et 1965 suivant l' « Exposé général des recettes et des dépenses pour l'exercice 1965 ». Il traitera, d'abord, des principaux aspects de la politique

financière du Gouvernement et examinera ensuite les budgets de 1964 et 1965. Enfin, il donnera une vue des regroupements économiques et fonctionnels des opérations budgétaires du Pouvoir central et de l'ensemble des Pouvoirs publics.

I. La politique financière générale du Gouvernement

Au cours des dernières années, la politique financière du Gouvernement a été inspirée par la préoccupation essentielle de favoriser l'*expansion de l'économie*. Quelques données globales illustrent l'importance du développement économique au cours des dernières années et l'accélération de sa cadence. De 1953 à 1957, le P.N.B. s'est accru en volume de 14,3 p.c., soit un accroissement annuel moyen de 3,40 p.c. De 1960 à 1964, la progression enregistrée a été de 18,9 p.c., soit un accroissement annuel moyen de 4,43 p.c., l'accroissement propre à 1964 étant de 5 p.c. Ces taux dépassent l'objectif de croissance assigné par le programme d'expansion économique. Le P.N.B. à prix constants par habitant a progressé de 16 p.c. entre 1960 et 1964. La comparaison avec les autres pays du

Marché commun ⁽¹⁾ montre que, sous ce rapport, l'évolution propre à la Belgique est loin de lui être défavorable, en dépit de l'incidence de la crise charbonnière et des conséquences de l'indépendance du Congo. Le progrès de nos exportations est de même particulièrement significatif. Le taux annuel d'accroissement du volume des ventes à l'étranger a été de 7,7 p.c. pour la période 1953-1957 et de 9,3 p.c. pour la période 1960-1964.

Les objectifs de la politique de développement économique ont été définis dans le pro-

(1) Au cours de la même période, le P.N.B. à prix constants par habitant a progressé de 21 p.c. en Italie, 15 p.c. en France, 14 p.c. en Allemagne et 11 p.c. aux Pays-Bas.

gramme précité d'expansion à moyen terme qui trace le cadre général de la croissance projetée pour l'économie jusqu'en 1965. Pour appuyer son action, le Gouvernement a pris une série de mesures (crédits aux investissements, instauration dans le cadre de la réforme fiscale d'un régime d'amortissements dégressifs et de taxation des plus-values favorable aux entreprises, aménagements fiscaux divers) visant essentiellement à favoriser la rationalisation, l'extension de l'activité des entreprises et la diversification de l'appareil industriel, notamment par l'investissement. A cet égard, l'application des lois de juillet 1959 ⁽¹⁾ a donné lieu de 1959 à la fin de juin 1964 à l'octroi de plus de 40 milliards de crédits correspondant à 88 milliards d'investissements projetés. Le nombre d'emplois dont la création doit résulter de ces investissements est évalué à près de 105.000 unités, dont plus de 70 p.c. correspondent aux crédits octroyés depuis 1961.

Mais il importait également de rencontrer les besoins accrus de financement qu'impliquait cette expansion plus vive. Les principaux aspects de la politique adoptée à cet égard ont concerné notamment l'assainissement des finances publiques, la réforme du marché monétaire, la correction des distorsions fiscales qui affectaient certains placements mobiliers, l'élimination des obstacles qui s'opposaient à l'accès de certaines entreprises à des sources déterminées de financement.

L'assainissement budgétaire a été marqué par :

— la réintégration au budget ordinaire de 1961 de toutes les dépenses de consommation (9 milliards environ) qui, jusqu'en 1960, étaient inscrites au budget extraordinaire;

— la modération de la progression des charges des Pouvoirs publics. L'augmentation des dépenses de consommation publique ⁽²⁾ de 1960 à 1963 est restée inférieure en volume (+ 11,8 p.c.) à l'accroissement du P.N.B. à prix constants (+ 13,5 p.c.). Au cours de la même période, les dépenses de

consommation publique ont progressé de 27,6 p.c. en Allemagne, 15,7 p.c. en Italie, 14,5 p.c. aux Pays-Bas et 10 p.c. en France;

— la résorption progressive du solde négatif très important des opérations courantes du Pouvoir central ⁽¹⁾. Ce solde, qui atteignait 12,6 milliards en 1960 et correspondait donc à une désépargne de l'Etat est devenu positif en 1962. En 1964 et 1965, l'épargne du Pouvoir central atteindrait respectivement 4,2 et 7,1 milliards.

Concernant la réforme du marché monétaire, on retiendra surtout ici le fait que le Trésor a renoncé par l'abandon des coefficients bancaires à la protection artificielle introduite en sa faveur au lendemain de la guerre. Il en est résulté pour les banques des possibilités accrues d'augmenter leurs crédits aux entreprises privées. Ainsi, de décembre 1961 à août 1964, les crédits au secteur privé se sont accrus de 43,7 milliards, soit 60,5 p.c., tandis que les crédits au secteur public n'ont progressé que de 9,1 milliards, soit 10,9 p.c.

L'élimination des distorsions fiscales résulte de ce que les émissions du secteur public et celles du secteur privé font désormais l'objet d'un même traitement fiscal ⁽²⁾. Par ailleurs, le rapprochement des régimes d'imposition des revenus de capitaux associés et des revenus de capitaux prêtés résultant d'un allègement de la taxation des premiers et d'un renforcement de la taxation des seconds, joint à une aggravation modérée de la taxation des bénéfices réservés des sociétés, est de nature à rétablir un certain équilibre entre la charge fiscale qui grève l'autofinancement et celle qui s'applique au financement externe des entreprises, et, par conséquent, à favoriser la distribution des bénéfices et la formation d'une épargne empruntant les circuits financiers et s'orientant vers les secteurs économiques qui offrent les plus grandes perspectives de progrès.

Enfin, la création de la Société Nationale d'Investissement a répondu au besoin de pallier l'insuffisance des capitaux à risques dispo-

⁽¹⁾ Ces lois, rappelons-le, instaurent et coordonnent des mesures en vue de favoriser la création d'industries nouvelles (loi du 17 juillet) et de combattre les difficultés économiques de certaines régions (loi du 18 juillet).

⁽²⁾ Etat, Pouvoirs subordonnés et organismes de sécurité sociale ensemble. Rappelons que les dépenses de consommation publique correspondent aux dépenses courantes, déduction faite des transferts (intérêts de la dette et subventions).

⁽¹⁾ Etat et Fonds et organismes publics autonomes. Toutefois, pour le calcul du solde des opérations courantes du Pouvoir central, il est tenu compte également des transferts de celui-ci aux Pouvoirs publics subordonnés et à la Sécurité sociale en vue de couvrir les déficits de ces secteurs.

⁽²⁾ Dans le régime fiscal antérieur, les revenus d'emprunts du secteur public étaient avantagés, rappelons-le, par l'exonération qui leur était le plus souvent appliquée de tout impôt réel, et parfois même personnel.

sés à s'investir dans des entreprises peu connues ou de fournir à certaines autres des appuis financiers qui n'affectent pas leur indépendance.

La politique de développement de l'activité économique du Gouvernement a cependant dû être adaptée aux nouvelles contingences nées d'une accélération de l'expansion génératrice de tensions inflationnistes dans l'économie. Pour combattre ces tensions et préserver la capacité concurrentielle de l'économie sans compromettre les investissements de rationalisation, le Gouvernement a mis en place un *programme de stabilisation* dont le premier dispositif date de juillet 1963. Les mesures prises par le Gouvernement et les autorités monétaires correspondent aux orientations définies par la recommandation du Conseil de Ministres de la C.E.E. du 14 avril 1964. Elles ont surtout embrassé le domaine monétaire et du crédit, ainsi que les secteurs de la construction et des travaux publics qui constituent, depuis 1962, un foyer de tension très accusé.

En ce qui concerne plus précisément la politique des dépenses publiques, le Conseil a recommandé de limiter l'expansion des sorties du Trésor à 5 p.c. d'une année à l'autre, en soulignant, toutefois, que les dépenses d'amortissement de la dette publique ne doivent pas être prises en considération pour le calcul de ce pourcentage. Le Conseil a précisé que les dépenses excédant la limite fixée de 5 p.c. devaient être couvertes par des impôts nouveaux, l'effet de progressivité des impôts existants ou le produit du relèvement des tarifs des entreprises publiques (assimilé à une charge fiscale nouvelle).

Il ressort des tableaux ci-dessous que le Gouvernement a pu maintenir l'accroissement en 1963-1964 et 1964-1965 des dépenses du Trésor dans la limite fixée de 5 p.c. et ce, sans qu'il soit nécessaire de tenir compte de l'effet de progressivité des impôts actuels ou de faire appel en 1965 à de nouveaux impôts.

Il apparaît par ailleurs que les décaissements sur le budget extraordinaire et le Fonds des Routes seront en 1965 inférieurs de 3,1 milliards à ceux de 1964. On notera toutefois que cette réduction porte à concurrence de 0,7 milliard sur les dépenses militaires et de 0,8 milliard sur les avances et participations qui n'ont pas le caractère d'investissements productifs directs. La réduction des décaissements pour

Tableau I.

Décaissements du Trésor en 1963 et 1964
(milliards de francs)

	1963	1964
Décaissements sur le budget ordinaire	143,0 ¹	153,4
Moins amortissements ..	- 9,1	-12,1
Solde ...	133,9	141,3
Décaissements sur le budget extraordinaire et le Fonds des Routes	24,3	28,2
Congo (garanties)	2,0	2,0
Fonds de tiers	3,7 ²	1,0 ³
Décaissements totaux ...	163,9	172,5
Tarifs ⁴	—	- 1,0
	163,9	171,5
	+ 7,6, soit 4,6 p.c.	

¹ Y compris, pour assurer la comparaison avec 1964, 1,7 milliard de dépenses imputées en fonds de tiers en 1963 et en décaissements sur le budget ordinaire à partir de 1964.

² Non compris 1,7 milliard, voir note 1 ci-dessus.

³ Ce chiffre pourrait être inférieur à la prévision.

⁴ Majoration des tarifs :

Postes (14 novembre 1963)	0,4
S.N.C.B. (1er avril 1964)	0,3
Appareils automatiques de divertissement	0,3
	1,0

Tableau II.

Dépenses du Trésor ¹ en 1964 et 1965
(milliards de francs)

	1964	1965
Dépenses ordinaires	148,7	161,9
Moins amortissements	-11,3	-13,2
Solde ...	137,4	148,7
Décaissements extraordinaires et Fonds des Routes ..	28,2	25,1
Congo (garanties)	2,0	1,5
Fonds de tiers	1,0	1,0
Dépenses totales ...	168,6	176,3
	+ 7,7, soit 4,6 p.c.	

¹ Calculs basés :

- pour l'ordinaire, sur les crédits initiaux,
- pour les autres données, sur les décaissements prévus.

les autres catégories de dépenses extraordinaires est donc de 1,6 milliard. Cette réduction traduit l'effet de la politique de modération appliquée par le Gouvernement dans le secteur des travaux publics et qui s'est traduite par la réduction ou l'étalement des engagements nouveaux à partir de novembre 1963.

Dans la même préoccupation d'adapter la demande à l'offre dans le secteur de la construction et des travaux publics, les deman-

des de délais d'exécution introduites par les entreprises peuvent être accordées et des prix différents, en fonction des délais requis, peuvent être proposés lors des adjudications. Dans le but de peser sur les prix, les soumissions ne peuvent, en principe, dépasser de 10,5 p.c. le niveau du premier trimestre de 1962. Les mesures restrictives prises en matière de travaux publics ont été étendues aux travaux subsidiés par l'Etat entrepris par les pouvoirs locaux.

La politique monétaire et du crédit a partiellement été orientée dans un sens nettement restrictif : hausse du taux d'escompte de la Banque Nationale et des taux à plus long terme, instauration de normes plus sévères pour le réescompte à l'Institut d'émission, application d'un coefficient de réserve monétaire, conditions plus sévères en matière de ventes à tempérament, conclusion d'accords avec les intermédiaires financiers, tant publics que privés, en vue de limiter l'expansion de leurs opérations, renforcement du caractère restrictif et sélectif de l'aide gouvernementale aux investissements privés.

La politique de l'emploi a consisté à favoriser l'immigration d'ouvriers étrangers, en vue d'atténuer les tensions particulièrement vives sur le marché du travail.

Enfin, le Gouvernement a attiré l'attention des partenaires sociaux sur la nécessité d'une politique modérée des revenus.

A côté de ces deux grands volets de la politique gouvernementale (politique d'expansion et politique de stabilisation), l'Exposé général contient encore de nombreux développements consacrés à la politique sociale, aux mesures de revalorisation de la fonction publique, à la politique d'investissement, au développement de l'enseignement et de la recherche scientifique, à l'assainissement des finances communales et aux relations avec les pays en voie de développement. On retracera ici les points les plus importants de l'Exposé.

En ce qui concerne, tout d'abord, la *politique sociale*, on notera que l'ensemble des subsides de l'Etat à caractère social est passé de 26,1 milliards en 1961 à 32,7 milliards en 1965, soit une progression de 25 p.c.; pour leur part, les subsides à la Sécurité sociale ont progressé de 37 p.c., ceux accordés directement aux particuliers, de 12 p.c. et les subventions au logement social de 7 p.c. Quant aux presta-

tions de la Sécurité sociale financées à la fois par les assurés, les entreprises et l'Etat, elles ont augmenté de 56,4 à 81,4 milliards au cours de la même période, soit de 44 p.c.

En matière de *revalorisation de la fonction publique*, le programme arrêté à cet effet en 1962 par le Gouvernement concernait l'ensemble du personnel des services publics : ministères, corps spéciaux (ordre judiciaire, enseignement, y compris l'enseignement subventionné, etc.) et organismes parastataux. L'exécution de ce programme comportait la réforme de la hiérarchie statutaire et pécuniaire du personnel. L'effort financier consenti par le Gouvernement dans le cadre du programme précité, dont l'exécution a produit la plupart de ses effets en 1964, est de l'ordre de 6,5 milliards pour cette année, contre 5,7 milliards en 1963. Pour 1965, une estimation provisoire permet d'évaluer l'incidence de ces mesures à environ 6,7 milliards.

Concernant la *politique d'investissements*, il résulte des données fournies par l'Exposé général que les investissements publics ⁽¹⁾ ont atteint, pour l'ensemble des quatre années 1962 à 1965, le montant total de 101 milliards. Leur accroissement a été plus rapide que celui des investissements privés, malgré le freinage décidé par le Gouvernement pour 1965; en effet, alors que, de 1961 à 1964, les investissements publics ont augmenté de 20 p.c. en moyenne d'année en année, pour 1965, leur montant atteindra 27,8 milliards, contre 23,6 milliards en 1964. De même, la comparaison avec les chiffres du premier programme d'expansion économique montre que ceux-ci ont été dépassés. Sur le total précité de 101 milliards d'investissements, environ 50 milliards ont été affectés à des investissements de l'autorité centrale, 34 milliards à des investissements des autorités locales et 18 milliards aux investissements des parastataux de la Sécurité sociale et de l'enseignement libre. Les 50 milliards de l'autorité centrale se répartissent comme suit : 19 milliards pour les routes, 13 milliards pour les voies d'eau et les ports, 10 milliards pour les bâtiments scolaires, 5 milliards pour les bâtiments administratifs et 2 milliards de divers.

(1) Sont compris : les investissements de l'autorité centrale, ceux des autorités locales, des parastataux, de la Sécurité sociale, et ceux de l'enseignement libre.

Le *développement de l'enseignement* est attesté par l'évolution des dépenses ⁽¹⁾ qui sont passées de 21,4 milliards en 1960 à 33,7 milliards en 1965, soit une progression de 58 p.c. Au cours de ces années, les dépenses de l'enseignement primaire et gardien, de l'enseignement moyen, de l'enseignement normal et de l'enseignement technique ont augmenté respectivement de 25 p.c., 62 p.c., 69 p.c. et 80 p.c. La majoration est encore plus marquée pour l'enseignement supérieur (+170 p.c.), la recherche scientifique (+96 p.c.), les services éducatifs, en ce compris les bourses d'études (+107 p.c.) et les crédits culturels et d'éducation physique (+115 p.c.). Les facteurs qui justifient ces augmentations sont multiples. Certains d'entre eux, tels que la revalorisation des traitements ou la hausse de l'index, sont communs à l'ensemble des dépenses de l'Etat. Mais le principal motif de l'augmentation des dépenses reste, sans aucun doute, le développement de l'enseignement de l'Etat et de l'enseignement subventionné, officiel et libre. Dans le cadre des possibilités accrues ouvertes par le Pacte scolaire, ce développement répond à la poussée démographique, à la prolongation spontanée de la scolarité ainsi qu'à la politique de démocratisation des études assorties d'encouragements concrets à la recherche scientifique. Rappelons, à ce propos, le dépôt par le Gouvernement d'un projet de loi sur l'obligation scolaire jusqu'à l'âge de 16 ans. Si l'expansion des dépenses d'enseignement constitue un phénomène heureux, le Gouvernement n'en a pas moins le souci de maintenir ces dépenses dans le cadre des possibilités financières et d'éliminer celles qui ne répondent pas à un besoin réel. Dans ce but, il a soumis à la Commission du Pacte scolaire des projets d'arrêtés royaux portant rationalisation des principaux secteurs de l'enseignement.

Le Gouvernement s'est, par ailleurs, attaché à l'*assainissement des finances communales*. Pour ce faire, il a commencé par majorer de 1 milliard, en 1961, les dotations au profit des communes. En 1962, il a autorisé celles-ci à faire appel à des moyens exceptionnels (aliénation de biens patrimoniaux, conclusion d'em-

prunts) pour apurer les déficits des exercices antérieurs à 1962. Enfin, des mesures législatives importantes ont été prises : les lois des 30 mars 1962 et 31 juillet 1963 autorisant les communes à percevoir une taxe communale additionnelle à l'impôt des personnes physiques, ainsi qu'une taxe communale sur les véhicules automobiles; la loi du 23 décembre 1963 sur les hôpitaux déchargeant les communes du déficit des hôpitaux gérés par leurs Commissions d'Assistance Publique; la loi du 16 mars 1964 sur le Fonds des Communes entraînant une modification profonde de la fixation de la dotation du Fonds et de sa répartition. Le résultat de toutes ces mesures a été que le nombre des communes déficitaires s'est fortement réduit. Alors qu'en 1960, on comptait 1.210 communes présentant un budget déficitaire, en 1963, il n'y en avait plus que 134. En ce qui concerne les quatre grandes villes, on notera que la ville de Bruxelles a réussi, depuis 1964, à équilibrer son budget ordinaire, tandis qu'Anvers, Gand et Liège n'ont pas vu s'accroître leur déficit par rapport à 1963. On peut espérer que les budgets des quatre grandes villes seront équilibrés dans un proche avenir.

En ce qui concerne les *relations avec les pays en voie de développement*, l'effort d'assistance de la Belgique s'élève, pour 1965, à 1,7 milliard, contre respectivement 1,5 milliard en 1964 et 2,1 milliards en 1963. Il y a lieu toutefois de considérer que, contrairement à ce qui s'est passé en 1963, à concurrence de 0,7 milliard, les chiffres pour 1964 et 1965 ne prévoient aucun versement au profit du Fonds de Développement Européen, géré par la C.E.E. dans le cadre de l'association avec les pays et territoires d'outre-mer. En effet, les avoirs du Fonds accumulés depuis sa création en 1957 par le Traité de Rome, lui procurent une trésorerie suffisante, mais il faut avoir à l'esprit que la C.E.E. peut engager des actions nouvelles qui se traduiront pour la Belgique ultérieurement par des décaissements et ce pour quelque 0,7 milliard par année de gestion. On notera, par ailleurs, que le chiffre précité de 1,7 milliard, montant de l'assistance technique pour 1965, comprend 1,4 milliard de crédits budgétaires et 0,3 milliard à provenir des bénéfiques de la Loterie Nationale, affectés par la loi du 6 juillet 1964 au financement des programmes d'aide aux pays en voie de déve-

(1) Il s'agit des dépenses totales d'enseignement, ordinaires et extraordinaires, en ce compris celles financées par d'autres départements que celui de l'Education Nationale et de la Culture, ainsi que par les Fonds des constructions scolaires de l'Etat et des Pouvoirs locaux.

loppement. Outre son aide au Congo, au Rwanda et au Burundi, la Belgique a étendu son action, à partir de l'exercice 1964, à la Tunisie, ainsi qu'à l'Asie et à l'Amérique latine. La nature de l'aide belge consiste principalement en envoi d'experts et techniciens, en octroi de bourses d'études, en organisation de stages, en soutien à l'enseignement supérieur, en assistance médicale et sociale, ainsi qu'en actions spécifiques de développement communautaire et en programmes d'investissements. Au surplus, en prévision de

la ratification de l'accord entre la Belgique et la République du Congo sur le partage de l'ancienne dette coloniale non garantie par la Belgique, un crédit de 210 millions figure au budget de la Dette publique pour le paiement de la première dotation annuelle de la Belgique au Fonds belgo-congolais d'amortissement et de gestion qui sera chargé de la liquidation de ce passif en quarante ans. Rappelons, enfin, que depuis 1960, la Belgique supporte les charges de la dette congolaise garantie et des pensions coloniales.

II. Le budget de l'exercice 1964

Pour l'exercice 1964, le budget prévoyait 148,7 milliards de recettes ordinaires, dont 139 milliards de recettes fiscales et 9,7 milliards de recettes non fiscales, et 0,6 milliard de recettes extraordinaires, soit un total de 149,3 milliards. En ce qui concerne les recettes fiscales, les perceptions des huit premiers mois de l'exercice permettent d'escompter pour l'ensemble de l'exercice une plus-value de recettes de 7,4 milliards par rapport aux prévisions initiales, ce qui porte à 156,7 milliards les recettes totales probables de l'exercice. Cette plus-value se répartit comme suit entre les grandes rubriques fiscales :

	<i>(milliards de francs)</i>
Contributions directes	+ 2,6
Douanes	+ 1,3
Accises et taxe de consommation	- 0,8
Timbre et taxes assimilées	+ 3,0
Droits d'enregistrement	+ 1,3
Total ...	+ 7,4

En ce qui concerne les dépenses ordinaires, les évaluations initiales du budget (148,7 milliards) ont été majorées par un feuilleton d'ajustement d'un montant de 6,2 milliards, à quoi il convient d'ajouter 1 milliard de crédits supplémentaires pour exercices antérieurs. Le budget des dépenses ordinaires de 1964 s'établit ainsi à 154,9 milliards pour l'exercice courant et à 155,9 milliards si l'on tient compte des crédits pour les exercices antérieurs.

Les recettes ordinaires probables étant estimées à 156,1 milliards, le budget de 1964 se soldera donc par un excédent de 0,2 milliard ou de 1,2 milliard si l'on considère l'exercice courant uniquement. Cet excédent sera même

Tableau III.

Budget ordinaire de l'exercice 1964 (millions de francs)

<i>Recettes :</i>		
Prévisions initiales		148.750
Résultats probables		156.099
<i>Dépenses :</i>		
Budget déposé	148.682	
Amendements	+ 10	148.692
Feuilleton d'ajustement :		
Augmentation	+7.175	
Diminution	- 991	6.184
Total des crédits de l'exercice		154.876
Crédits pour exercices antérieurs		975
Total des dépenses		155.851
Solde des résultats probables		+ 248

probablement plus élevé, compte tenu des annulations de crédit en fin d'exercice.

Les causes principales de l'accroissement des dépenses de 7,2 milliards mentionné plus haut, sont les suivantes :

- 1.271 millions de dépenses pour l'Education Nationale, dont 652 millions pour la rémunération du personnel enseignant et 452 millions pour les universités;
- 1.159 millions de dépenses pour le Ministère de la Prévoyance Sociale, dont 950 millions de subventions à l'Institut National d'Assurance-Maladie-Invalidité pour les travailleurs salariés;
- 1.011 millions pour les charges de la dette publique; 702 millions pour la Défense Nationale dus principalement aux dépenses de personnel (392 millions) et de matériel (181 millions);
- 586 millions pour le Ministère des Communications et des Postes, Télégraphes et Téléphones, en raison principalement de l'accroissement des dépenses de personnel (421 millions);
- 556 millions pour les pensions, par suite du mécanisme de l'indexation, de l'augmentation du nombre de pensionnés et de la nouvelle législation;

500 millions pour le Département des Affaires Economiques et de l'Energie, en conséquence, principalement, de la politique des prix (+ 239 millions) et d'expansion économique (+ 134 millions);

359 millions pour le Ministère de la Santé Publique et de la Famille, dont 155 millions au profit du Fonds spécial des indigents et 103 millions pour le logement;

356 millions de dépenses diverses pour le compte du Département des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur.

Au budget extraordinaire, les crédits d'engagement votés (17,6 milliards) ont été augmentés de 0,4 milliard et diminués de 0,7 milliard par la voie du feuilleton, de sorte que leur total atteint 17,3 milliards, chiffre auquel il convient d'ajouter les crédits reportés de 1963 (8 milliards), ce qui donne un montant total de 25,3 milliards de crédits disponibles en 1964. Les crédits de paiement votés (19,7 milliards) ont été pareillement augmentés (1,4 milliard) et diminués (0,4 milliard), ce qui porte le total des crédits à 20,7 milliards, chiffre qui doit être majoré également des reports de l'exercice précédent (7,7 milliards); les crédits disponibles totaux pour 1964 s'élèvent de ce fait à 28,4 milliards.

Les deux modifications les plus importantes

des crédits d'engagement proposées par la voie du feuilleton et se soldant par des réductions totalisant 353 millions, concernent la Défense Nationale (188 millions) et les Communications (165 millions). A la Défense Nationale, la réduction des crédits est imputable à la diminution des crédits affectés au renouvellement des chars de combat et de l'équipement de la force aérienne, tandis qu'au budget des Communications, elle reflète la diminution des interventions de l'Etat dans les travaux du réseau ferroviaire de la S.N.C.B. En ce qui concerne les crédits de paiement, leur augmentation de 1 milliard se retrouve principalement aux Travaux Publics (augmentation de 630 millions des crédits destinés aux cours d'eau, à la côte, aux ports et voies d'accès) et à l'Agriculture (avance récupérable de 350 millions au Fonds agricole).

Avant de terminer ce chapitre, il convient d'attirer l'attention sur le fait que la partie des crédits d'engagement ou de paiement non utilisée à la fin de 1964 sera reportée à l'exercice suivant en vue d'assurer, dès les premiers mois de 1965, la continuité dans l'exécution des entreprises en cours.

III. Le budget de l'exercice 1965

Le budget général pour l'exercice 1965 s'élève à 182 milliards de dépenses et à 165,1 milliards de recettes. Au budget ordinaire sont inscrits 161,9 milliards de dépenses et 164,5 milliards de recettes, tandis que le budget extraordinaire comprend 20,1 milliards de crédits de paiement et 0,6 milliard de recettes.

Par rapport aux recettes ordinaires probables de 1964, le pourcentage d'accroissement des recettes ordinaires escomptées pour 1965 est de 5,4 p.c. Il se situe sensiblement en deçà de celui qui est attendu pour 1964, par rapport aux rentrées effectives de 1963 (+ 10,1 p.c.). Il est également fort inférieur au progrès qu'enregistrera le P.N.B. en 1965 dans les perspectives actuelles. L'évaluation des recettes est donc très prudente. En ce qui concerne les dépenses, l'objectif principal poursuivi lors de l'élaboration du budget a été de contenir les dépenses dans les limites fixées par la politique conjoncturelle.

1. BUDGET ORDINAIRE

Le budget ordinaire pour l'exercice 1965 présente un boni de 2,6 milliards, ce qui permettra de diminuer le recours à l'emprunt et de financer une fraction des dépenses extraordinaires par des recettes ordinaires.

Tableau IV.

Budget ordinaire

(milliards de francs)

	1963 (réalisations)	1964 (résultats probables)	1965 (prévisions)
Dépenses	144,7 ^{1,2}	154,9 ¹	161,9
Recettes	141,5	156,1	164,5
Solde ...	- 3,2	+ 1,2	+ 2,6

¹ Non compris les crédits supplémentaires pour exercices antérieurs.
² Crédits ajustés.

A. DEPENSES ORDINAIRES.

Les dépenses ordinaires pour 1965 seront supérieures de 7 milliards aux dépenses ordinaires prévisibles pour l'exercice en cours. Durant les travaux préparatoires du budget, toutes les augmentations de dépenses qui n'étaient pas techniquement ou légalement inéluctables, ont été systématiquement écartées. Les 7 milliards de majorations des crédits prévus pour 1965 par rapport à 1964 ajusté se retrouvent dans les secteurs suivants :

	(milliards de francs)
Dette publique	+ 2,6
Education Nationale et Culture	+ 1,8
Pensions	+ 1,1
Prévoyance Sociale	+ 0,9
Intérieur et Fonction Publique	+ 0,6
Total ...	+ 7,0

Les raisons de l'accroissement des budgets de la Dette publique et des Pensions sont exposées de manière détaillée ci-dessous. En ce qui concerne les autres budgets (Education Nationale et Culture, Prévoyance Sociale, Intérieur et Fonction Publique), on notera que le budget de l'Education Nationale pour 1965 sera, comme en 1964, le plus élevé de tous les budgets de dépenses, et celui dont l'augmentation, par rapport à l'exercice précédent, sera la plus forte, mis à part le budget de la Dette publique. Il atteindra 30,8 milliards en 1965, contre 29 milliards pour le budget ajusté de 1964. En outre, des crédits d'un montant de quelque

2,6 milliards sont inscrits dans les budgets d'autres départements au titre de la recherche scientifique, ce qui porte à plus de 33,4 milliards l'ensemble des dépenses ordinaires relatives à l'enseignement et à la recherche scientifique. Le Gouvernement s'est expliqué, à plusieurs reprises devant le Parlement sur la politique dans ce domaine, qui conditionne notre avenir économique, social et culturel et il entend disposer des moyens nécessaires à la réalisation des objectifs qu'il s'est assignés.

Quant au budget de la Prévoyance Sociale, l'accroissement des crédits de 966 millions en 1965 par rapport à 1964 se répartit en 650 millions pour le régime de l'assurance maladie-invalidité des salariés, 250 millions pour celui des indépendants et 168 millions pour le Fonds des allocations familiales, ces augmentations étant compensées à concurrence de 100 millions environ par des réductions sur d'autres postes budgétaires.

Enfin, en ce qui concerne l'Intérieur et la Fonction Publique, on notera tout d'abord que l'application de la loi du 16 mars 1964, relative aux finances communales, postule une inscription de 490 millions de plus qu'en 1964 au profit du Fonds des Communes, tandis que l'application de la mobilité de l'index à la subvention au Fonds des Provinces implique une augmentation de 24 millions du crédit y affecté. Par ailleurs, le Gouvernement a estimé devoir mener de front avec la revalorisation de la Fonction publique, une politique coordonnée de cadres et de recrutements. Dans cette inten-

Tableau V.

Dépenses ordinaires

(millions de francs)

Titre des dépenses	1963 ajusté 1	1964 ajusté 1	1965	Comparaison entre 1965 et 1964 ajusté
1. Dette publique	25.956	28.239	30.820	+ 2.581
2. Pensions	20.237	21.690	22.793	+ 1.103
3. Dotations	442	488	521	+ 33
Total de 1 à 3 ...	46.635	50.417	54.134	+ 3.717
4. Dépenses d'administration générale ...				
a) dépenses de personnel	29.403	32.167	32.920	+ 753
b) dépenses de matériel	8.399	8.580	9.003	+ 423
5. Subventions	49.374	52.538	54.560	+ 2.022
6. Travaux	1.869	1.433	1.494	+ 61
7. Autres dépenses	8.863	9.593	9.604	+ 11
Total de 4 à 7 ...	97.908	104.311	107.581	+ 3.270
Total de 1 à 7 ...	144.543	154.728	161.715	+ 6.987
Non-valeurs et remboursements	135	148	160	+ 12
	144.678	154.876	161.875	+ 6.999

1 Non compris les crédits supplémentaires pour exercices antérieurs.

tion, les crédits destinés dans les budgets des départements au recrutement de personnel nouveau, ont été supprimés, tandis que le budget de la Fonction Publique comporte, à cet effet, un crédit global de 150 millions à répartir entre les départements ministériels à raison des besoins dûment contrôlés.

Le tableau V donne un aperçu de la structure des dépenses ordinaires pour 1965 et la compare à celle du budget de 1964.

Dette publique.

Le montant des crédits postulés au budget de la dette publique pour l'exercice 1965 s'élève à 30,8 milliards, soit une augmentation de 2,6 milliards, comparativement aux crédits ajustés de 1964. Cette augmentation se décompose comme suit :

	(milliards de francs)
A. Intérêts de la dette consolidée :	
charges nouvelles des émissions effectuées jusqu'au 31 juillet 1964	+ 1,3
charges pour émissions nouvelles à effectuer jusqu'à la fin de 1965	+ 0,7
réduction de charges d'intérêts par suite de remboursements de capitaux empruntés	- 1,3
B. Intérêts des certificats de trésorerie à court terme	
	- 0,3
C. Amortissements :	
charges nouvelles des émissions effectuées jusqu'au 31 juillet 1964	+ 1,0
paiement de la première charge d'amortissement d'une série d'emprunts intérieurs et extérieurs	+ 0,8
augmentation annuelle de 0,50 p.c. de la dotation d'amortissement de certains emprunts	+ 0,1
D. Fonds belgo-congolais d'amortissement et de gestion	
	+ 0,2
E. Diverses augmentations d'ensemble	
	+ 0,1
Total ...	+ 2,6

L'augmentation de la charge de la Dette publique trouve donc son origine, principale-

ment dans le fait qu'au cours des sept premiers mois de 1964, l'accroissement de la dette s'est traduit exclusivement sous la forme de dette consolidée, ce qui entraîne nécessairement une aggravation des charges d'intérêt et d'amortissement. Il faut également signaler la prise en charge par le Trésor de 210 millions résultant de la dette congolaise non garantie. Enfin, la hausse du taux d'intérêt a influencé les prévisions de charges nouvelles qui trouveront une contrepartie partielle dans le produit des précomptes.

Voici comment se répartissent les crédits inscrits au budget de la dette publique entre les amortissements, les intérêts et les autres charges :

	(milliards de francs)	
	1964 ajusté	1965
Amortissements	11,2	13,2
Intérêts	16,5	16,9
Autres charges	0,5	0,7
	28,2	30,8

Pensions.

Les crédits figurant au budget des Pensions pour l'exercice 1965 s'élèvent à 22,8 milliards, soit une augmentation de 1,1 milliard par rapport aux crédits ajustés de l'exercice 1964.

Les crédits prévus pour le paiement des pensions civiles au personnel de l'Etat, y compris les corps spéciaux et le personnel enseignant subventionné, des pensions ecclésiastiques et des pensions militaires s'élèvent à 7 milliards, contre 6,8 milliards en 1964 (ce dernier chiffre tenant compte, pour la comparaison du transfert du crédit de 0,1 milliard relatif aux pensions de réparation du temps de paix, comme indiqué en note ¹ dans le ta-

Tableau VI.

Budget des Pensions

(millions de francs)

Chapitres	1963	1964 ajusté	1965	Différence entre 1965 et 1964 ajusté
Pensions civiles, ecclésiastiques et militaires	6.169	6.686	7.048 ¹	+ 362
Pensions de guerre	4.322	4.497	4.614 ¹	+ 117
Pensions de vieillesse	9.363	10.087	10.653	+ 566
Pensions provisoires et divers	383	420	478	+ 58
Total ...	20.237	21.690	22.793	+1.103

¹ Pour la comparaison avec les exercices antérieurs, il y a lieu de tenir compte du transfert du crédit de l'article 104-2 (Pensions de réparation) du chapitre des Pensions de guerre au chapitre des Pensions civiles (104 millions en 1964).

bleau ci-contre). Cette augmentation découle, d'une part, de l'accroissement du nombre des pensions et, d'autre part, de l'augmentation du montant moyen de celles-ci due au relèvement du niveau de la fonction publique.

Les dépenses pour les pensions de guerre passent de 4,4 milliards à 4,6 milliards, alors qu'on aurait pu s'attendre normalement à une réduction dans ce domaine. Ceci découle d'abord de l'application des dispositions de la loi du 7 juillet 1964 majorant le taux de certaines pensions et rentes de guerre, modifiant le régime de certaines pensions et octroyant des réparations, des allocations et des rentes en faveur d'internés, de déportés, de prisonniers politiques et de certains anciens militaires. Par ailleurs, les dépenses concernant ces pensions telles qu'elles sont fixées au 31 décembre 1954 sont couvertes par des dotations annuelles dont le montant était, pendant les premières années, inférieur aux dépenses réelles correspondantes. Par suite d'une augmentation de 300 millions de la dotation annuelle relative à la guerre 1914-1918, et ce, à partir de l'exercice 1963, la dotation est devenue supérieure aux dépenses de pensions. La loi du 24 mai 1963 organise le Fonds de Dotation de telle manière que le régime de dotation, prévu initialement jusqu'en 1999, pourra cesser définitivement environ quinze ans plus tôt. Ensuite, pour les victimes civiles des deux guerres, les interventions du Fonds de Dotation passeront de 169 millions à 217 millions. L'augmentation des dépenses résulte, d'une part, du fait que les pensions varient en raison des fluctuations de l'indice moyen des prix de détail, d'autre part, et principalement, de la charge qu'entraînera l'exécution des lois du 6 juillet 1964 apportant certains aménagements aux lois relatives aux pensions, allocations et indemnités des victimes civiles de la guerre 1914-1918 et de la guerre 1940-1945 et de leurs ayants droit, et étendant l'application de ce régime aux victimes des événements du Congo, du Rwanda et du Burundi.

Concernant les pensions de vieillesse et les autres pensions, mentionnées dans le tableau VI, on notera que la loi du 21 mai 1955 sur les pensions des travailleurs salariés postule la majoration du crédit ad hoc de 250 millions, tandis que l'application de la législation en faveur des mineurs implique l'inscription d'un supplément de 276 millions.

Dépenses d'administration et travaux.

a) Dépenses de personnel.

Ainsi qu'on l'a déjà écrit plus haut, tous les crédits destinés dans les budgets des départements au recrutement de personnel nouveau ont été supprimés et remplacés par un crédit global de 150 millions inscrit au budget de la Fonction Publique. Toutes les propositions d'engagement de personnel devront être soumises au Ministre ayant la Fonction Publique dans ses attributions qui les examinera avec chacun de ses collègues. Il sera procédé aux transferts de crédits dans les autres budgets pour les recrutements indispensables.

De ce fait, les crédits de personnel pour 1965 ont été calculés sur la base de la situation au 1^{er} septembre 1964, c'est-à-dire que le montant total est égal à celui de 1964 ajusté, majoré de 1,5 p.c. pour tenir compte de la charge des deux augmentations de l'index qui ont affecté les rémunérations en 1964 mais dont la seconde n'a pris cours qu'au 1^{er} août 1964. Cette mesure n'a pas dû être appliquée au budget de la Défense Nationale dont les dépenses de personnel, pour 1965, seront inférieures de 53 millions à celles de 1964 ajusté. Il n'a pas été possible de l'appliquer au budget de l'Education Nationale, le premier corollaire de l'extension continue de toutes les branches d'enseignement étant nécessairement l'augmentation du nombre des enseignants.

Au total, les dépenses de personnel pour l'ensemble des départements sont évaluées à 32,9 milliards pour 1965, contre 32,2 milliards pour 1964 ajusté. A ces 32,9 milliards, il faut toutefois ajouter le crédit provisionnel de 150 millions pour les recrutements, porté, ainsi qu'il a été dit plus haut, au budget de la Fonction Publique.

b) Dépenses de matériel.

Dans le cadre de sa politique d'économies en matière de frais de fonctionnement, le Gouvernement a limité au strict minimum les dépenses de matériel. La hauteur de ces crédits a été maintenue pour la plupart des départements au niveau des crédits ajustés pour 1964; les exceptions inéluctables consenties concernent principalement les Affaires Economiques, la Défense Nationale et l'Education Nationale. Au total, les crédits de matériel s'élèvent à 9 milliards, contre 8,6 milliards pour 1964.

c) **Dépenses pour travaux.**

Le montant des crédits pour travaux pour l'ensemble des départements s'élève à 1,5 milliard, contre 1,4 milliard pour 1964 ajusté. Ces crédits ont été établis avec la même rigueur que ceux des autres chapitres du budget.

Subventions et autres dépenses.

Les tableaux VII à XI ci-dessous retracent les principales interventions de l'Etat en faveur de tiers dans les domaines économique et social. Depuis plusieurs années, des notes explicatives au sujet de ces interventions figuraient régulièrement dans l'Exposé général. Il est apparu, toutefois, que ces explications avaient nécessairement un caractère très fragmentaire et ne pouvaient que commenter brièvement les crédits qui avaient subi les plus fortes fluctuations au cours de la période portée dans les tableaux. Au surplus, elles constituaient dans la plupart des cas des redites de celles qui figuraient déjà dans d'autres parties de l'Exposé

général. Pour ces raisons, les interventions susmentionnées de l'Etat ne font plus l'objet de commentaire particulier dans le présent Exposé. En conséquence, seuls les tableaux fournissant le montant des crédits affectés aux différentes interventions de l'Etat sont reproduits ci-dessous.

Tableau VII.

**Principales interventions
de caractère économique**
(millions de francs)

	1963 ajusté	1964 ajusté	1965
Expansion économique .	662	1.012	1.050
Agriculture	935	1.046	995
Institut pour l'Encouragement de la Recherche Scientifique dans l'Industrie et l'Agriculture (I.R.S.I.A.) .	300	313	315
Centre d'Etude pour l'Energie Nucléaire ...	346	338	313
Industrie charbonnière .	250	165	130

Tableau VIII.

Principales interventions de caractère social ¹
(millions de francs)

	1963 ajusté	1964 ajusté	1965
A. Sécurité sociale, assistance et avantages sociaux divers :			
1. Assurance maladie-invalidité :			
a) obligatoire	4.149	6.454	7.354
b) libre	805	814	721
2. Allocations familiales :			
a) salariés	746	452	620
b) indépendants	397	405	410
3. Allocations aux estropiés et mutilés	320	901	893
4. Fonds spécial d'assistance	934	839	869
5. Œuvre nationale des victimes de la guerre ...	559	625	645
B. Politique de l'emploi :			
Office National de l'Emploi	2.390	1.735	1.582
C. Politique du logement :			
1. Primes De Taeye	489	575	600
2. Autres transferts au Fonds National du Logement	1.022	1.132	1.174
D. Politique de santé :			
1. Œuvre Nationale de l'Enfance	495	560	573
2. Gestion des hôpitaux	—	211	290

¹ Les dépenses au titre des pensions de vieillesse n'ont pas été reprises dans ce tableau, parce que figurant déjà dans le tableau VI.

Tableau IX.

**Interventions en faveur
des provinces et des communes**
(millions de francs)

	1963 ajusté	1964 ajusté	1965
Total des interventions ¹	9.504	10.173	10.816
dont :			
Fonds des Communes	(8.444)	(8.960)	(9.450)
Fonds des Provinces .	(776)	(801)	(825)

¹ A l'exclusion des fournitures scolaires classiques qui, à partir de 1964, sont prises entièrement en charge par les Provinces.

Tableau X.

Interventions en faveur des principaux organismes publics d'exploitation
(millions de francs)

	1963 ajusté	1964 ajusté	1965
Total des interventions	4.673	4.680	4.584
Société Nationale des Chemins de fer belges	4.206	4.120	3.991
dont :			
Pensions	(1.200)	(1.200)	(1.200)
Subvention complémentaire à l'équilibre d'exploitation	(1.083)	(1.002)	(770)
Interventions dans la dette	(714)	(711)	(708)
Abonnements ouvriers	(446)	(446)	(446)
Emprunts d'électrification	(288)	(290)	(290)
Réductions tarifaires	(128)	(133)	(142)
Sabena (emprunts)	99	96	101

Tableau XI.

Interventions en faveur d'organismes internationaux
(millions de francs)

	1963 ajusté	1964 ajusté	1965
Total des interventions	1.651	1.117	1.141
dont :			
Euratom	(400)	(465)	(441)
Communauté Economique Européenne	(127)	(135)	(150)
European Launching Development Organi- zation (E.L.D.O.)	} (78)	} (160)	} (130)
European Space Research Organization (E.S.R.O.)			
Organisation des Nations Unies	(109)	(110)	(113)
Centre Européen de la Recherche Nucléaire	(40)	(50)	(62)
Fonds Social Européen	(52)	(16)	(38)
Fonds Européen de Développement (T.O.M.) ¹	(674)	(1)	(1)

¹ L'explication de l'évolution de ce poste budgétaire a été donnée dans le commentaire concernant les relations avec les pays en voie de développement, à la p. 429.

B. BUDGET DES VOIES ET MOYENS.

Le tableau XII donne les prévisions de recettes ordinaires inscrites dans le budget des Voies et Moyens de l'exercice 1965, ainsi que les recettes effectives de 1963 et les recettes probables de 1964.

Les recettes ordinaires de l'exercice 1965 sont estimées à un total de 164,5 milliards, soit une augmentation de 8,4 milliards par rapport aux recettes probables pour 1964. Cette augmentation est due exclusivement aux recettes d'impôts, qui passent de 146,4 à 154,8 milliards.

Tableau XII.

Budget des Voies et Moyens

(millions de francs)

	1963 (résultats)	1964 (recettes probables)	1965 (prévisions)
1. Impôts :			
a) Contributions directes :			
Impôt versé par voie de précomptes :			
— précompte immobilier	803	910	920
— précompte mobilier	4.384	5.050	5.600
— précompte professionnel	22.110	25.800	27.420
Impôt sur le revenu global versé par anticipation par les non-salariés	11.303	13.000	13.500
Impôt sur le revenu global perçu par rôles à charge :			
— des personnes physiques	—	2.800	5.350
— des sociétés	626	1.500	2.400
— des non-résidents	2	100	200
Taxe de circulation	3.267	3.580	3.830
Taxe sur les jeux et paris	280	320	340
Taxe sur les appareils automatiques de divertissement	—	200	280
Impôts perçus sous l'ancien régime fiscal :			
— contribution foncière	154	—	—
— taxe mobilière	564	75	—
— taxe professionnelle	6.522	2.000	475
— impôt complémentaire personnel	3.308	1.000	250
— contribution nationale de crise	199	30	—
Recettes des exercices clos	439	1.750	250
Divers	248	265	265
Total des contributions directes ...	54.209	58.380	61.080
b) Douanes et accises :			
Droits de douane	7.025	8.300	8.700
Accises et taxe de consommation	18.626	19.618	20.740
Divers	245	282	260
Total des douanes et accises ...	25.896	28.200	29.700
c) Enregistrement :			
Droits d'enregistrement	4.718	6.000	6.500
Droits de succession	2.425	2.600	2.767
Timbre et taxes assimilées	44.822	50.600	54.100
Divers	543	600	633
Total de l'enregistrement ...	52.508	59.800	64.000
Total des impôts ...	132.613	146.380	154.780
2. Taxes, péages, redevances	5.274	5.877	6.229
3. Revenus patrimoniaux, financiers et d'exploitation	1.505	1.504	1.732
4. Remboursements	977	1.145	1.183
5. Produits divers	876	1.109	489
6. Recettes résultant de la guerre	214	84	83
Total des Voies et Moyens ...	141.459	156.099	164.496

Le produit des contributions directes pour l'exercice 1965 est évalué à 61,1 milliards, soit un accroissement de 2,7 milliards ou 4,6 p.c. par rapport aux recettes probables de 1964. Ces évaluations tiennent compte de l'aménagement des minima exonérés et des barèmes fiscaux en vue d'atténuer la progressivité des impôts directs. Le Gouvernement, en effet, a décidé de proposer au Parlement une nouvelle adaptation de l'imposition des revenus des personnes physiques; elle vise à neutraliser la progressivité de l'impôt correspondant à l'accroissement des revenus résultant de l'augmentation de l'index des prix de détail.

En ce qui concerne le précompte immobilier, la recette est évaluée à 920 millions contre 910 millions de recettes probables pour l'exercice 1964. L'accroissement s'explique par l'extension du revenu cadastral global imposable des propriétés bâties, compensé partiellement par l'accroissement des réductions pour enfants à charge. Pour le précompte mobilier, estimé à 5,6 milliards, l'accroissement du rendement par rapport aux recettes probables de 1964, est évalué à 0,5 milliard. Cette augmentation est due au développement des revenus distribués des sociétés et à l'imposition des revenus d'emprunts du secteur public émis sous le nouveau régime de taxation. Le précompte professionnel est porté à 27,4 milliards, soit un accroissement de 1,6 milliard par rapport aux recettes probables de 1964. Ce progrès résulte du développement de la masse salariale. Les versements anticipés par les non-salariés (13,5 milliards) doivent, eux aussi, connaître une nouvelle expansion en 1965 sous l'effet de la haute conjoncture et de la préférence grandissante que manifestent les contribuables pour cette modalité de paiement de l'impôt. La progression de l'impôt sur le revenu global des personnes physiques perçu par rôle (5,3 milliards en 1965 contre 2,8 milliards probables pour 1964) s'explique notamment par les rappels de droits de l'exercice 1964 qui n'avaient pas de contrepartie en 1964 pour l'exercice 1963, l'impôt des personnes physiques n'étant pas applicable pour ce dernier exercice. La recette de l'impôt des sociétés perçu par rôle (2,4 milliards) est évaluée à un montant supérieur aux recettes probables de 1964 mais inférieur à l'estimation budgétaire initiale de cet exercice (3,5 milliards). Celle-ci ne pourra être réalisée étant donné l'abondance des paiements anticipés et

compte tenu des dégrèvements et des restitutions à appliquer. En ce qui concerne les recettes fiscales perçues sous le régime des lois coordonnées, celles-ci sont évidemment en forte diminution. Les seules recettes devront provenir, en 1965, de rappels de droits. La recette retenue pour 1965 (0,7 milliard) est donc très sensiblement inférieure à celle escomptée pour 1964 (3,1 milliards). Le montant relativement bas des recettes à réaliser sur exercices clos s'explique par la diminution sensible du montant des enrôlements à rattacher à l'exercice budgétaire 1964 et, par conséquent, des restes à recouvrer à la clôture dudit exercice. Pour la taxe de circulation sur les voitures automobiles (3,8 milliards) et la taxe sur les jeux et paris (0,3 milliard), le rendement de 1965 est basé sur les recettes de l'exercice précédent en tenant compte d'un accroissement normal.

En ce qui concerne les droits de douane, l'estimation de 1965 (8,7 milliards) a été établie en fonction d'une nouvelle diminution des droits d'entrée sur les marchandises importées des pays membres à partir du 1^{er} janvier 1965. Cette réduction, qui atteindra normalement 10 p.c., provoquera une diminution de recettes d'environ 0,6 milliard. L'accroissement des recettes des droits d'accises correspond à l'augmentation de la consommation des produits soumis au régime des droits d'accises et particulièrement les huiles minérales, le tabac et la bière. La recette est portée à 20,7 milliards, soit un accroissement par rapport aux recettes probables de 1964 de 1,1 milliard.

En matière de timbre et de taxes assimilées, la prévision de 54,1 milliards suppose un progrès de 6,9 p.c. par rapport à 1964, contre 12,9 p.c. au cours de cet exercice par rapport à 1963. Même en acceptant un certain ralentissement des perceptions, compte tenu des mesures prises dans le cadre de la politique de stabilisation, on doit considérer comme prudente la prévision pour 1965. Les autres droits perçus par l'Administration de l'Enregistrement sont évalués à 9,9 milliards, soit un progrès de 0,7 milliard. On peut prévoir que la bonne allure du marché immobilier en 1964 restera encore soutenue en 1965.

L'estimation des recettes non fiscales et des recettes extraordinaires a été maintenue au niveau des recettes probables de 1964.

2. BUDGET EXTRAORDINAIRE

Les recettes extraordinaires pour l'exercice 1965 sont estimées à 572 millions contre 568 millions de recettes probables en 1964.

En ce qui concerne les dépenses, les crédits globaux d'engagement et de paiement s'élev-

vent respectivement au budget de 1965 à 16,2 et 20,1 milliards.

Le programme des engagements de 1965 répond à un double objectif : poursuivre la politique anti-inflationniste, commencée à la fin de 1963, c'est-à-dire maintenir un freinage modéré en matière d'investissements publics,

Tableau XIII.

Répartition des dépenses extraordinaires

(millions de francs)

	Crédits d'engagement			Crédits de paiement		
	1964 ajusté	1965	Différence	1964 ajusté	1965	Différence
1. Avances	—	—	—	2.033	924	-1.109
dont :						
Communications et P.T.T.	—	—	—	(317)	(266)	(- 51)
Santé Publique et Famille	—	—	—	(267)	(558)	(+ 291)
2. Participations	—	—	—	357	580	+ 223
3. Immobilisations	17.081	15.959	-1.122	18.116	18.098	- 18
dont :						
Défense Nationale	(3.641)	(4.052)	(+ 411)	(5.849)	(5.306)	(- 543)
Agriculture	(453)	(235)	(- 218)	(309)	(269)	(- 40)
Communications et P.T.T.	(4.158)	(4.203)	(+ 45)	(3.504)	(3.330)	(- 174)
Travaux Publics	(7.861)	(6.410)	(-1.451)	(7.052)	(8.155)	(+1.103)
Education Nationale	(331)	(350)	(+ 19)	(815)	(587)	(- 228)
Santé Publique et Famille	(449)	(474)	(+ 25)	(398)	(304)	(- 94)
4. Autres dépenses	184	257	+ 73	221	555	+ 334
dont :						
Travaux Publics	(175)	(228)	(+ 53)	(165)	(325)	(+ 160)
Total général ...	17.265	16.216	-1.049	20.727	20.157	- 570

veiller au respect des objectifs structurels définis pour le premier programme d'expansion économique, tels que l'amélioration graduelle de notre réseau routier, des voies navigables, des ports, etc.

Le budget des Travaux Publics prévoit des crédits d'engagement pour un montant total de 6,6 milliards. En marge du budget extraordinaire du Département, il a été prévu 5,5 milliards de crédits d'engagement pour les investissements du Fonds des Routes. Les crédits de paiement pour 1965 s'élèvent à 8,5 milliards. Dans ce total sont compris 1,8 milliard pour le Fonds des constructions scolaires et 0,6 milliard pour le Fonds des constructions scolaires provinciales et communales. En dehors des investissements à charge du budget extraordinaire et du Fonds des Routes, le Département des Travaux Publics est autorisé à contracter des engagements envers les administrations locales au titre d'intervention à con-

currence de 1,1 milliard dans les travaux qui seront financés intégralement par le Crédit Communal.

Le budget de la Santé Publique comporte 0,5 milliard en crédits d'engagement et 0,9 milliard en crédits de paiement. Dans ce dernier montant sont compris 0,4 milliard destiné au remboursement des emprunts à terme fixe de la Société Nationale du Logement et de la Société Nationale de la Petite Propriété Terrienne, et 0,2 milliard pour couvrir les différences d'amortissement des emprunts de ces deux sociétés. Par ailleurs, le plafond des engagements pour travaux des administrations locales, à financer par le Crédit Communal, a été fixé à 1,2 milliard.

Le budget des Communications et des Postes, Télégraphes et Téléphones comporte 4,2 milliards de crédits d'engagement et 3,6 milliards de crédits de paiement. En dehors des crédits pour le tunnel sous l'Escaut,

des engagements de 0,7 milliard pour le semi-métre sont prévus à titre de tranche conjoncturelle. Les paiements à la Société Nationale des Chemins de fer belges sont prévus en 1965 pour un montant global de 3,1 milliards.

Le budget de l'Education Nationale s'élève à 0,3 milliard en crédits d'engagement et à 0,6 milliard en crédits de paiement. Ce dernier montant comprend 0,4 milliard pour le Fonds des constructions de l'enseignement supérieur et des cités universitaires. En outre, le Ministre dispose de 1,9 milliard en possibilités d'engagement, au Fonds des constructions scolaires et un crédit de 0,1 milliard est porté au budget comme dotation au Fonds

d'investissement de la Radiodiffusion-Télévision Belge.

Au budget de l'Agriculture sont inscrits 0,2 milliard de crédits d'engagement et 0,3 milliard de crédits de paiement. Ces crédits concernent, comme antérieurement, les subventions aux administrations subordonnées pour l'exécution de travaux et la poursuite du programme de remembrement.

Le budget de la Défense Nationale s'élève à 4,1 milliards de crédits d'engagement et 5,3 milliards de crédits de paiement. Le programme d'engagement en 1965 vise principalement la modernisation et le complètement du matériel.

IV. Les regroupements économiques et fonctionnels des opérations budgétaires

L'importance des regroupements économiques et fonctionnels des opérations budgétaires a été commentée suffisamment dans l'Exposé général pour 1964 et dans l'article qui y a été consacré l'année dernière ⁽¹⁾. On se bornera ici à rappeler le triple but que poursuit la classification économique : en premier lieu, elle fournit une présentation économiquement justifiée de la gestion de l'Etat; en deuxième lieu, la classification économique doit permettre, de manière simple et aisée, d'intégrer les opérations de l'Etat, en même temps que celles des autres secteurs publics, dans les comptes nationaux et dans le budget national; le troisième rôle qu'elle doit remplir se situe sur le plan international où elle doit permettre les comparaisons budgétaires.

La méthode de classification économique Benelux, mise au point par la Commission spéciale pour la comparaison des budgets des institutions publiques et paraétatiques, a été revue suivant la recommandation du Comité des Ministres de l'Union Economique Benelux, en partant des définitions de base déjà approuvées. Le Gouvernement a l'intention d'appliquer cette nouvelle présentation budgétaire, basée sur la classification économique des dépenses, pour la première fois aux budgets de 1966.

Cette même classification devrait également, selon la recommandation précitée, s'appliquer aux budgets et aux comptes des provinces, des communes, des commissions d'assistance publique, ainsi qu'à ceux des institutions d'utilité publique qui relèvent des pouvoirs publics. Une étude sera prochainement entreprise en ce sens.

Enfin, on peut encore signaler que la classification économique de Benelux sera prise comme base, dans le cadre de la C.E.E., pour l'élaboration de définitions qui seront appliquées dans les études budgétaires comparatives se rapportant aux six pays intéressés.

1. REGROUPEMENT ECONOMIQUE ET FONCTIONNEL DES OPERATIONS BUDGETAIRES DU POUVOIR CENTRAL POUR LES EXERCICES 1963 A 1965.

Etant donné l'époque à laquelle a paru cette partie de l'Exposé général, les opérations de tous les fonds et institutions d'utilité publique n'ont pu, comme ce fut d'ailleurs le cas l'année dernière, y être intégrées. Il n'a pas non plus été tenu compte de certains ajustements de caractère économique-technique; c'est le cas principalement des frais imputés et des recettes correspondantes, comme les amortissements économiques et

(1) Cf. *Bulletin d'Information et de Documentation*, XXXVIII^e année, vol. II, n^o 5, novembre 1963, p. 423.

l'intérêt imputé sur le capital investi dans les bâtiments administratifs (1).

Les tableaux économiques et fonctionnels du Pouvoir central, tels qu'ils sont présentés ici, se limitent aux dépenses et aux recettes reprises dans le budget ordinaire et extraordinaire de l'Etat, sauf les ajustements suivants qui ont déjà pu être effectués :

1) pour les dépenses et les recettes des Postes et pour la Radiodiffusion-Télévision Belge, seul le solde de ces opérations a été retenu parce que ces services sont considérés comme entreprises publiques (2) ;

2) les opérations du Fonds des Routes, qui est financé de manière autonome, sont ajoutées au budget de l'Etat ;

3) les opérations de cinq autres Fonds importants ont été intégrées, en remplacement des subventions en faveur de ces Fonds, et qui figurent au budget de l'Etat. Il s'agit du Fonds de Dotation pour pensions de guerre, de la Caisse Autonome des Dommages de Guerre, du Fonds des constructions scolaires et parascolaires de l'Etat, du Fonds des constructions de l'enseignement supérieur et des cités universitaires de l'Etat et du Fonds des constructions scolaires des provinces et des communes.

Les dépenses de l'Etat afférentes à la dette congolaise garantie et aux pensions, qui ne figurent pas dans les budgets respectifs, mais seront reprises dans les comptes budgétaires, n'ont pas été prises en considération. Elles s'élevaient, en 1963, à 2,2 milliards, dont 1,1 milliard de dépenses courantes et 1,1 milliard d'amortissements. Pour 1964 et 1965, ces dépenses sont évaluées respectivement à 2 et à 1,5 milliard.

Par ailleurs, l'amortissement de la dette publique, ne figurant pas dans le budget, n'est pas non plus pris en considération dans le présent regroupement. C'est ainsi que les amortissements repris sous la rubrique « Dette publique », ne comprennent pas, en 1964, le remboursement du solde final, venu à échéance cette année, de l'emprunt 1952-1964, d'un montant nominal de 5,5 milliards.

(1) Ces diverses opérations, qui sont nécessaires pour parvenir à une présentation parfaite du compte économique et du budget des Pouvoirs publics, présentation qui est alignée sur les compte et budget nationaux, seront effectuées à un stade ultérieur.

(2) L'opération n'a toutefois pas encore été effectuée pour le service des paquebots Ostende-Douvre.

Les chiffres figurant dans les tableaux représentent :

a) **En ce qui concerne les dépenses :**

pour 1963 : les engagements pour les dépenses ordinaires (1) enregistrés par les comptables des dépenses engagées, et les ordonnancements, par année civile, pour les dépenses extraordinaires, enregistrés à la Trésorerie, y compris, en ce qui concerne ces dernières, les ordonnancements pour les crédits reportés de 1962 à 1963 ;

pour 1964 : les crédits budgétaires votés à l'origine pour cet exercice (crédits de paiement en ce qui concerne les dépenses extraordinaires) augmentés des crédits supplémentaires demandés, y compris ceux pour les exercices antérieurs ;

pour 1965 : les crédits initiaux demandés pour cet exercice.

b) **En ce qui concerne les recettes :**

pour 1963 : les opérations de caisse enregistrées à la Trésorerie et se rapportant à l'exercice ;

pour 1964 : les évaluations ajustées ;

pour 1965 : les évaluations initiales du budget des Voies et Moyens.

En ce qui concerne la comparabilité des données chiffrées pour chacune des trois années considérées, on ne peut perdre de vue que les prévisions ajustées pour les dépenses ordinaires de 1964, constituent un plafond absolu, en ce sens que l'utilisation effective des crédits sera nécessairement inférieure aux prévisions. En 1963, les engagements sur le budget ordinaire sont restés inférieurs de 1,6 milliard aux crédits. Par contre, les dépenses extraordinaires (paiements) peuvent, étant donné le régime des reports d'une année à l'autre, être soit supérieures, soit inférieures au montant des crédits de paiement accordés pour l'année en question. Par ailleurs, les prévisions pour 1965 ne sont encore que des évaluations initiales. On doit considérer ici que le résultat définitif peut être modifié dans deux directions ; d'une part, par l'adjonction de crédits supplémentaires et, d'autre part,

(1) Y compris les engagements sur les crédits de l'Education Nationale et de la Culture reportés par disposition spéciale, d'un montant de 0,7 milliard.

par l'annulation de crédits non utilisés. C'est pourquoi dans la comparaison des chiffres annuels utilisés ici, il ne faut pas perdre de vue la portée exacte des données.

A. REGROUPEMENT ECONOMIQUE.

Le regroupement économique donne lieu à l'établissement de deux comptes : le compte des opérations courantes et le compte des opérations de capital. Le solde du premier indique l'épargne ou la désépargne. La classification économique permet donc de déterminer si l'Etat, en tant qu'organe du pouvoir central, a employé ou emploiera des ressources courantes en vue d'investissements et autres opérations de capital ou s'il s'est trouvé ou se trouvera dans l'obligation de contracter des emprunts afin de couvrir une partie de ses dépenses courantes.

Normalement, il y a lieu de tenir compte à cet égard des amortissements des immeubles et du matériel. Lesdits amortissements peuvent être évalués à environ 1 milliard de francs par an. Cette imputation n'a été mentionnée que pour mémoire dans le présent regroupement. Il convient néanmoins d'en tenir compte pour apprécier l'importance véritable du solde des opérations courantes. De même, on ne peut non plus perdre de vue les dépenses relatives à la dette congolaise garantie et aux pensions, déjà citées ci-dessus et qui n'ont pas été reprises. Si l'on reprenait effectivement ces postes, le solde d'épargne serait influencé défavorablement pour chacune des trois années considérées d'environ 2 milliards. Pour 1964, on peut s'attendre par ailleurs que les crédits pour les dépenses courantes ne soient pas utilisés à concurrence d'environ 3,5 milliards.

Le tableau XIV se borne à reprendre les soldes des opérations budgétaires, c'est-à-dire

Tableau XIV.

Regroupement économique des opérations budgétaires

(millions de francs)

	1963	1964	1965
A. Compte « Opérations courantes » :			
1. Consommation	- 47.438	- 50.621	- 51.240
2. Intérêts, pertes et profits	- 19.805	- 20.798	- 20.624
3. Transferts directs de revenus	+ 105.366	+ 116.557	+ 124.352
4. Transferts de revenus entre secteurs publics	- 38.208	- 42.463	- 43.407
Solde des opérations courantes ...	- 85	+ 2.675	+ 9.081
B. Compte « Opérations de capital » :			
Solde des opérations courantes ...	- 85	+ 2.675	+ 9.081
5. Transferts directs de capitaux	+ 438	+ 919	+ 1.066
6. Transferts de capitaux entre secteurs publics	- 2.626	- 2.551	- 3.085
7. Investissements directs	- 11.492	- 12.595	- 13.772
8. Octrois de crédits et participations	- 4.502	- 3.738	- 3.563
Solde net à financer ...	- 18.267	- 15.290	- 10.273
9. Dette publique	+ 10.521	- 4.279	- 8.795
Solde final ...	- 7.746	- 19.569	- 19.068

- : excédent des dépenses sur les recettes.
+ : excédent des recettes sur les dépenses.

les montants nets des recettes et des dépenses par grandes catégories économiques sans donner les détails des opérations et sans tenir compte des corrections citées ci-dessus.

Si l'on tient compte de ces corrections, les dépenses et les recettes courantes pour 1963 laissent un solde négatif de 2,1 milliards; pour 1964 et 1965, les soldes positifs s'établissent

respectivement à 4,2 et 7,1 milliards. Les commentaires qui suivent éclairent le contenu des différentes rubriques du tableau.

On distingue parmi les opérations courantes :

1. Dépenses de consommation.

Le poste le plus important est constitué par les salaires et pensions payés par l'Etat, en

augmentation de 12 p.c. entre 1963 et 1965, principalement par suite de deux adaptations successives à l'index. La progression des achats courants de biens et services est de 17 p.c. en deux ans. Quant aux dépenses pour travaux et équipements, lesquelles englobent notamment les investissements militaires et la réparation et l'entretien des routes et canaux, elles montrent une certaine stabilisation.

Du côté des recettes, ce compte relève notamment les revenus provenant du service des paquebots Ostende-Douvres.

Au total, la consommation nette du Pouvoir central augmente d'à peine 8 p.c. de 1963 à 1965, soit environ la moitié de la progression du produit national brut aux prix du marché au cours de la même période.

2. Intérêts, pertes et profits.

Cette rubrique reprend les intérêts payés sur la dette publique en augmentation de 7,5 p.c. de 1963 à 1965, ainsi que les contributions aux pertes d'exploitation. Celles-ci sont en légère diminution, tant en ce qui concerne les Postes que les Chemins de fer, par suite des modifications de tarif.

Du côté des recettes, on trouve les participations aux bénéfices d'exploitation d'entreprises publiques.

3. Transferts directs de revenus.

Il s'agit de transferts de revenus qui ont lieu entre l'Etat et les entreprises privées, les entreprises publiques, l'enseignement libre, les ménages et l'étranger. Du côté des dépenses, le poste le plus important est constitué par les contributions à l'enseignement libre. Celles-ci augmentent rapidement entre 1963 et 1965 de même que les subsides aux entreprises.

Du côté des recettes, cette rubrique enregistre la perception des impôts directs et indirects, à l'exception des droits de succession; l'augmentation des impôts s'élève à 17 p.c. en deux ans.

4. Transferts des revenus entre secteurs publics.

Dans ce groupe, on traite tous les transferts s'effectuant entre les divers secteurs des Pouvoirs publics, c'est-à-dire le Pouvoir central, les institutions autonomes à caractère administratif — parmi lesquelles figurent de nom-

breux fonds —, les institutions de sécurité sociale et les provinces et communes.

On distingue parmi les opérations en capital :

5. Transferts directs de capitaux.

En dépenses, ce compte comprend principalement les contributions de l'autorité centrale dans les dépenses de capitaux des entreprises publiques et privées. Les contributions de l'Etat belge dans les dépenses de capitaux des institutions internationales, tel le Fonds de Développement des pays et territoires d'outre-mer de la Communauté Economique Européenne, y figurent également.

Du côté des recettes, il comprend les droits de succession et de donation et quelques recettes spéciales.

6. Transferts de capitaux entre secteurs publics.

Tout comme pour les opérations courantes, il s'agit ici de relations financières entre les divers secteurs publics, mais cette fois en vue d'investissements. La majeure partie des dépenses reprises dans ce compte est attribuée à des fonds et organismes autonomes. Pour le reste, les dépenses se rapportent essentiellement à des transferts de capitaux destinés aux communes et aux provinces.

Il y a lieu de remarquer que les principaux transferts de capitaux à des fonds autonomes (Caisse Autonome des Dommages de Guerre et les trois fonds de constructions scolaires) ne figurent pas sous cette rubrique, étant donné qu'ils sont consolidés directement avec l'Etat.

7. Investissements directs.

Les investissements directs de l'autorité centrale qui figurent sous cette rubrique comprennent également ceux du Fonds des Routes, du Fonds des constructions scolaires et parascolaires de l'Etat et du Fonds des constructions de l'enseignement supérieur. L'augmentation de cette rubrique entre 1963 et 1965 concerne surtout les routes et les travaux hydrauliques.

8. Octrois de crédits et participations.

S'inscrivent sous ce compte toutes les opérations donnant lieu à une créance certaine en faveur de l'Etat, soit à titre d'actionnaire,

soit à titre de bailleur de fonds. La majeure partie de ce poste, en diminution d'ailleurs, consiste en octrois de capitaux à la Société Nationale des Chemins de fer belges.

En recettes, on trouve les remboursements de crédits.

9. Dette publique.

En dépenses, cette rubrique comprend les amortissements de la Dette publique, lesquels passent de 11,3 milliards en 1963 à 18,1 milliards en 1965. Ces chiffres comprennent non seulement les amortissements qui figurent au budget de la Dette publique, mais également ceux des Fonds consolidés avec l'Etat : Fonds des Routes, Caisse Autonome des Dommages de Guerre et Fonds de Dotation des pensions de guerre. La forte augmentation en 1965 résulte principalement d'amortissements exceptionnels d'emprunts du Fonds des Routes.

Viennent s'inscrire du côté des recettes, en 1963, les produits d'emprunts enregistrés dans le compte budgétaire de l'Etat et des fonds intéressés. On ne mentionne provisoirement dans les prévisions pour 1964 et 1965, que les seuls produits d'emprunts se rapportant aux fonds consolidés avec l'Etat.

Les soldes finals figurant au tableau doivent être appréciés à la lumière de ce qui précède. Celui de 1963 (— 7,7 milliards) s'explique par le financement du budget par d'autres

moyens que l'emprunt à plus ou moins long terme. Ceux de 1964 et 1965, par contre, englobent tous les moyens de financement, sauf les emprunts à destination spéciale. Quant au solde net à financer, il indique la mesure dans laquelle les opérations de l'Etat ont donné lieu à une augmentation nette de la dette publique. En 1963, ce solde était de 18,3 milliards. Pour 1964 et 1965, il atteint respectivement 15,3 et 10,3 milliards. Cette évolution est due surtout à l'amélioration du solde des opérations courantes.

B. REGROUPEMENT FONCTIONNEL.

Le tableau XV reprend les crédits prévus au budget ordinaire et extraordinaire pour l'exercice 1965, en les répartissant d'après des critères fonctionnels. Cette ventilation est basée sur les mêmes chiffres que ceux du regroupement économique, mais au lieu d'être classées selon leur nature, les dépenses le sont cette fois suivant leur destination. D'autres tableaux, insérés ci-après, donnent une vue de l'évolution des crédits pour les principales fonctions au cours des trois exercices 1963, 1964 et 1965.

Les cinq fonctions qui absorbent les crédits les plus importants en 1965 n'ont pas changé par rapport aux deux exercices précédents. Elles représentent ensemble les trois quarts

Tableau XV.

Répartition fonctionnelle des crédits budgétaires prévus pour l'exercice 1965

(millions de francs)

Fonctions	Budget ordinaire	Budget extraordinaire	Total	En pour cent du total général des crédits
1. Enseignement, culture et cultes	33.658	3.259	36.917	19,6
2. Dette publique	30.658	5.403	36.061	19,2
3. Interventions sociales	24.548	37	24.585	13,1
4. Défense nationale	18.587	5.405	23.992	12,8
5. Communications	8.385	13.417	21.802	11,6
6. Relations avec les pouvoirs publics subordonnés ...	10.345	—	10.345	5,5
7. Administration générale	7.087	626	7.713	4,1
8. Dommages de guerre et calamités	6.519	374	6.893	3,7
9. Justice et police	4.649	183	4.832	2,5
10. Industrie, commerce et classes moyennes	3.249	808	4.057	2,1
11. Logement	2.064	1.108	3.172	1,7
12. Relations avec l'étranger	2.653	305	2.958	1,6
13. Agriculture et ravitaillement	2.151	266	2.417	1,3
14. Santé publique	1.913	264	2.177	1,2
15. Divers	55	—	55	—
Total du regroupement fonctionnel	156.521	31.455	187.976	100,0
Rapprochement	+5.354	—11.297	—5.943	
Total officiel du budget ...	161.875	20.158	182.033	

du total général des dépenses, à savoir : Enseignement, Culture et Cultes (19,6 p.c.), Dette publique (19,2 p.c.), Interventions sociales (13,1 p.c.), Défense Nationale (12,8 p.c.) et Communications (11,6 p.c.). Les autres catégories de crédits prises individuellement sont moins importantes.

La fonction « Enseignement, Culture et Cultes » occupe, depuis 1960, la première place parmi toutes les fonctions de l'Etat, avec un cinquième des dépenses. Les crédits correspondant à cette fonction ont plus que doublé depuis 1958, passant de 16,1 milliards à 36,9 milliards en 1965. L'accroissement de 1963 à 1965 concerne principalement les dépenses ordinaires du Département de l'Education Nationale et de la Culture, et particulièrement les traitements du personnel de l'Etat, les frais de fonctionnement, ainsi que les subventions au secteur de l'enseignement libre.

Tableau XVI.

Enseignement, culture et cultes
(millions de francs)

Exercices	Budget ordinaire	Budget extra-ordinaire	Total	En pour cent du total général des crédits
1963	30.309	2.996	33.305	20,0
1964	32.287	3.104	35.391	19,8
1965	33.658	3.259	36.917	19,6

Par ordre d'importance, les dépenses pour la « Dette publique », qui ne peuvent être réparties fonctionnellement, occupent la deuxième place, avec 36,1 milliards en 1965, soit 19,2 p.c. des dépenses contre 16,7 p.c. en 1963. On remarquera que le service financier des emprunts du Fonds des Routes, de la

Tableau XVII.

Dette publique
(millions de francs)

Exercices	Budget ordinaire	Budget extra-ordinaire	Total	En pour cent du total général des crédits
1963	26.816	1.135	27.951	16,7
1964	28.738	1.178	29.916	16,7
1965	30.658	5.403	36.061	19,2

Caisse Autonome des Dommages de Guerre et du Fonds de Dotation des pensions de guerre, considérés comme faisant partie de la Dette publique, est également compris dans cette rubrique.

La fonction « Interventions sociales » se classe en troisième position et représente 13,1 p.c. du total, passant de 22,6 milliards en 1963 à 24,6 milliards en 1965. L'augmentation est due principalement aux transferts plus élevés au secteur de la Sécurité sociale pour lequel 20,1 milliards sont prévus en 1965 contre 16,6 milliards en 1963. Les transferts pour pensions s'accroissent de 12 p.c. et ceux pour maladie-invalidité de 51 p.c.

Tableau XVIII.

Interventions sociales
(millions de francs)

Exercices	Budget ordinaire	Budget extra-ordinaire	Total	En pour cent du total général des crédits
1963	22.380	225	22.605	13,5
1964	23.175	1.000	24.175	13,5
1965	24.548	37	24.585	13,1

La fonction « Défense nationale » occupe, depuis 1959, la quatrième place par ordre d'importance. Depuis 1963, les dépenses ordinaires de personnel augmentent d'environ 7 p.c., les dépenses de matériel et de fonctionnement de 10 p.c., mais les dépenses extraordinaires diminuent.

Tableau XIX.

Défense nationale
(millions de francs)

Exercices	Budget ordinaire	Budget extra-ordinaire	Total	En pour cent du total général des crédits
1963	17.056	5.831	22.887	13,7
1964	18.430	6.005	24.435	13,7
1965	18.587	5.405	23.992	12,8

La fonction « Communications » se place en cinquième position, représentant 11,6 p.c. du total en 1965 ou 21,8 milliards, contre 12,4 p.c. ou 20,7 milliards en 1963. En dépenses ordinaires, on note une diminution

des interventions en faveur de la Société Nationale des Chemins de fer belges, ainsi que des dépenses d'entretien des routes qui avaient été anormalement gonflées à la suite de l'hiver de 1963. A l'extraordinaire, on note des dépenses d'investissements plus élevées pour les grands travaux portuaires et pour les routes.

Tableau XX.

Communications
(millions de francs)

Exercices	Budget ordinaire	Budget extra-ordinaire	Total	En pour cent du total général des crédits
1963	8.638	12.100	20.738	12,4
1964	8.494	13.265	21.759	12,2
1965	8.385	13.417	21.802	11,6

**2. REGROUPEMENT ECONOMIQUE
DES DEPENSES ET DES RECETTES DE
L'ENSEMBLE DES POUVOIRS PUBLICS**

Pour avoir une vue d'ensemble de la répercussion des finances publiques sur l'économie nationale, il est nécessaire d'ajouter aux flux économiques du Pouvoir central les

opérations des autres secteurs publics, c'est-à-dire le secteur de la sécurité sociale et celui des pouvoirs publics subordonnés. Le secteur du Pouvoir central comprend lui-même, d'une part, les opérations du Budget général de l'Etat et, d'autre part, les opérations des fonds et des organismes publics autonomes qui ont le caractère d'administrations et remplissent une tâche se rattachant à celle du Pouvoir central. Les entreprises publiques ne sont pas reprises dans ce regroupement économique.

Les données relatives à l'Etat, aux fonds et aux divers organismes d'intérêt public s'appuient sur une analyse détaillée des comptes, tandis que celles concernant les pouvoirs publics subordonnés (provinces, communes et commissions d'assistance publique) sont basées sur des estimations. Il convient donc de faire une réserve pour ces dernières.

La méthode de classification utilisée répond aux définitions et méthodes adoptées dans le cadre de Benelux. Contrairement à ce qui a été fait pour les données traitées dans la partie précédente, il a été effectivement tenu compte ici, en ce qui concerne l'Etat, des coûts imputés et des recettes correspondantes, des dépenses afférentes aux pensions et à la dette congolaise garantie et des amortissements de

Tableau XXI.

Compte économique des Pouvoirs publics en 1963

(millions de francs)

	Budget général de l'Etat (1)	Fonds et institutions autonomes (2)	Total Pouvoir central (3)	Institutions de sécurité sociale (4)	Pouvoirs publics subordonnés (5)	Total (6)
A. Compte « Opérations courantes » :						
1. Consommation	- 48.111	- 3.488	- 51.599	- 2.905	- 22.731	- 77.235
2. Intérêts, pertes et profits	- 16.332	- 1.843	- 18.175	+ 1.567	+ 204	- 16.404
3. Transferts directs de revenus .	+109.056	- 8.047	+101.009	- 11.752	+ 6.823	+ 96.080
4. Transferts de revenus entre secteurs publics	(- 44.446)	(+ 10.619)	(- 33.827)	(+ 18.842)	(+ 17.554)	(+ 2.569)
Solde des opérations courantes ...	+ 44.613	- 13.378	+ 31.235	- 13.090	- 15.704	+ 2.441
B. Compte « Opérations de capital » :						
Solde des opérations courantes ...	+ 44.613	- 13.378	+ 31.235	- 13.090	- 15.704	+ 2.441
5. Transferts directs de capitaux .	+ 812	- 1.361	- 549	-	- 150	- 699
6. Transferts de capitaux entre secteurs publics	(- 7.394)	(- 419)	(- 7.813)	-	(+ 1.006)	(- 6.807)
7. Investissements directs	- 4.238	- 6.071	- 10.309	- 708	- 7.629	- 18.646
8. Octrois de crédits et participations	- 4.169	- 1.093	- 5.262	- 4.403	- 2.000	- 11.665
Solde net à financer ...	+ 37.018	- 21.903	+ 15.115	- 18.201	- 25.483	- 28.569
9. Dette publique	+ 7.444	+ 2.757	+ 10.201	+ 2.504	+ 5.000	+ 17.705
Solde final ...	+ 44.462	- 19.146	+ 25.316	- 15.697	- 20.483	- 10.864

- : excédent des dépenses sur les recettes.
+ : excédent des recettes sur les dépenses.

la dette publique consolidée qui sont justifiés hors budget.

Pour un exposé plus détaillé sur la composition des différents sous-secteurs et sur la nature des données, on se référera à l'analyse fournie à ce sujet dans l'Exposé général de l'année dernière et à l'article paru dans le *Bulletin* de novembre 1963 (1).

L'Exposé général donne le compte économique détaillé des Pouvoirs publics pour les années 1959 à 1963. Le tableau XXI se borne à reprendre les soldes des opérations, c'est-à-dire les montants nets des recettes et des dépenses pour l'année 1963 uniquement. Les chiffres y figurant sont des réalisations en ce qui concerne le budget général de l'Etat et des résultats probables pour les autres secteurs.

Le solde des opérations courantes de l'ensemble des Pouvoirs publics laisse apparaître en 1963, un excédent d'épargne de 2,4 milliards. Le solde propre du Pouvoir central, c'est-à-dire la différence entre les dépenses courantes et les recettes courantes, abstraction faite des transferts entre sous-secteurs, montre un boni de 31,2 milliards. Si l'on tient compte toutefois des transferts du Pouvoir central à la Sécurité sociale et aux Pouvoirs publics subordonnés, pour la détermination du solde d'épargne du Pouvoir central, ce solde accuse un déficit de 2,4 milliards.

Le crédit de la rubrique « Dette publique » comprend les produits d'emprunts. En ce qui concerne l'Etat, seuls les produits d'emprunts portés au compte budgétaire apparaissent ici. Les autres sources de financement, telles que les certificats de trésorerie, ne sont pas prises en considération : l'importance de ces dernières se reflète dans le solde final du compte de l'ensemble des pouvoirs publics. Il convient de remarquer qu'il doit être fait appel au marché des capitaux, non seulement pour le financement du solde des opérations budgétaires, mais également pour l'amortissement des emprunts arrivés à échéance. Pour 1963, les amortissements de la dette relatifs à l'ensemble des Pouvoirs publics (parmi lesquels le montant se rapportant aux Pouvoirs publics subordonnés ne constitue qu'une évaluation sommaire) se montent à 17,3 milliards.

(1) Pages 428-429.

L'Exposé général donne, au surplus, une vue du compte des Pouvoirs publics dans l'économie nationale sous forme d'un tableau dans lequel les principales composantes du compte des Pouvoirs publics sont exprimées en pour cent du produit national brut aux prix du marché, pour les années 1959, 1961 et 1963. Seules les données relatives à la dernière année sont reproduites au tableau suivant.

Tableau XXII.

**Compte des Pouvoirs publics
dans l'économie nationale en 1963**

	(milliards de francs)	(pour cent du P.N.B.)
Consommation (net)	77,2	11,1
Intérêts, pertes et profits (net)	16,4	2,4
Transferts directs de revenus (brut)	104,2	15,0
Transferts directs de capi- taux (brut)	3,4	0,5
Investissements directs (net)	18,6	2,6
Octrois de crédits et parti- cipations (net)	11,7	1,7
	231,5	33,3
Impôts, cotisations sécurité sociale et autres trans- ferts en recettes	-202,9	- 29,2
Solde net à financer	28,6	4,1
P.N.B. aux prix du marché	694,8	

Il ressort de cette comparaison qu'en 1963, plus de 29 p.c. du produit national brut ont été prélevés par les Pouvoirs publics sous forme d'impôts et de cotisations obligatoires à la sécurité sociale en vue de la couverture des dépenses publiques. En outre, il n'en a pas moins fallu faire un appel au marché des capitaux à concurrence d'un montant net de 4 p.c. du produit national brut.

On remarque en outre que la consommation nette des Pouvoirs publics, exprimée en fonction du produit national brut, est de 11,1 p.c. et les dépenses consacrées aux investissements nets, de 2,6 p.c. La tâche importante des Pouvoirs publics en matière de redistribution des revenus ressort clairement du pourcentage élevé des transferts de revenus, qui atteignent 15 p.c. du produit national brut.

LE BUDGET ECONOMIQUE DE 1965

Dans un document du 7 novembre 1964 (1), le Gouvernement a communiqué au Parlement le budget économique pour 1965. Les estimations macro-économiques de ce budget se trouvent à la base de l'estimation des recettes de l'Etat et complètent donc utilement le premier article du présent Bulletin.

APERÇU GENERAL

L'augmentation du produit national brut pour 1964 sera relativement élevée. En 1963, en effet, l'hiver a été extrêmement rigoureux et les jours de travail ont été moins nombreux qu'en 1964. A ce dernier élément, il faut toutefois opposer l'extension des congés payés au cours de cette année. Si des influences accidentelles ont accru le taux annuel d'expansion, il demeure néanmoins certain que, même abstraction faite de ces causes fortuites, la progression a été considérable en 1964.

L'accroissement de la productivité et, dans une mesure moindre, l'augmentation de l'emploi ont permis d'accroître la production. Elargie, l'offre est cependant demeurée en retard sur la demande. Comme dans les pays voisins, les prix ont subi une hausse sensible, tandis que les opérations courantes avec l'étranger ont de nouveau accusé un solde négatif. Afin de contrecarrer les tensions, des mesures conjoncturelles de freinage ont été prises.

Compte tenu, d'une part, des résultats généraux de l'évolution économique en 1964 et, d'autre part, des tendances récentes, qui semblent indiquer une expansion plus faible, un accroissement moindre est prévu pour 1965.

L'hypothèse de travail sur laquelle repose le budget économique de 1965 contient deux hypothèses principales, l'une relative aux exportations et l'autre à l'évolution salariale. Les exportations, qui prennent une part de plus en plus grande de la production indus-

trielle, déterminent pour une bonne part l'évolution économique en Belgique. D'autre part, l'évolution des salaires est de la plus haute importance pour déterminer la demande de la consommation.

L'estimation des exportations est basée sur des prévisions favorables en fait de commerce mondial. L'augmentation des exportations (biens et services) est évaluée à environ 7,5 p.c. (volume).

Dans la Communauté Economique Européenne, la croissance en volume du produit national brut est estimée à plus de 4 p.c.

Le rythme de l'expansion n'y sera que de peu inférieur à celui de l'année en cours. Le ralentissement sera plus marqué aux Pays-Bas. Dans ce pays, qui est le plus gros acheteur pour la Belgique, un freinage de la demande intérieure est à prévoir après l'accroissement considérable de 1964, conséquence de la hausse importante des salaires. En Allemagne, aussi, l'expansion ne sera pas aussi forte qu'en 1964, en raison de la limitation des capacités de production disponibles et de la pénurie de main-d'œuvre; les possibilités d'exportation s'en trouveront limitées.

Un ralentissement de la hausse nominale de la demande intérieure est attendu dans les pays du Marché Commun. En premier lieu, ceci concerne la consommation privée. Pour les investissements aussi une hausse moins importante est probable. Ceci est dû surtout à l'in-

(1) Sénat, session de 1964-1965, document n° 19, 63 p.

dustrie de la construction; après la forte expansion enregistrée en 1964, un mouvement plus modéré y est à prévoir, d'autant plus que, partout, des mesures ont été prises pour lutter contre les fortes tensions apparues dans ce secteur. Pour les investissements sous forme d'équipement, la tendance à l'expansion se maintient, notamment en France.

La croissance moins rapide de la demande intérieure dans l'ensemble des pays du Marché Commun, qui est à mettre en rapport avec les mesures prises en vue de rétablir l'équilibre économique, c'est-à-dire pour lutter contre les tendances inflationnistes, provoquera un léger ralentissement du rythme de la progression des exportations belges vers les pays partenaires. De toute façon, ce ralentissement restera limité, car la nouvelle réduction des droits internes en date du 1^{er} janvier 1965 favorisera le commerce intracommunautaire.

Aux Etats-Unis, qui, parmi les pays non C.E.E., sont les principaux clients de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise, on prévoit la continuation de l'expansion, ce qui ouvre de bonnes perspectives aux exportations belges vers ce pays. En raison des mesures prises récemment, les perspectives pour les exportations vers le Royaume-Uni sont moins favorables. Un nouveau progrès des exportations est escompté vers les autres pays et spécialement vers les pays en voie de développement. Il est cependant probable que la croissance des exportations vers l'ensemble des pays non C.E.E. sera quelque peu plus faible qu'en 1964, année où la progression a été favorablement influencée par la reprise du marché sidérurgique.

Sur base annuelle, une nouvelle hausse importante des rémunérations est envisagée, soit 8 p.c. (coût salarial), à comparer à une augmentation d'environ 3,5 p.c. des prix de détail.

Dans ces conditions, il est possible que la production industrielle progresse d'environ 4,5 p.c. et que le P.N.B. augmente de 3,5 à 4 p.c. en volume. Ceci implique que la pénurie de main-d'œuvre persiste, les tensions sur le marché de l'emploi pouvant diminuer au cours de l'année 1965.

Cette hypothèse de travail et les prévisions qui en découlent sont, dans les grandes lignes, en concordance avec l'avis exprimé en juin par le Conseil Central de l'Economie au sujet des perspectives pour 1965.

Le pourcentage d'accroissement précité relatif à la production industrielle est à comparer à un taux d'augmentation de 6,5 p.c. en 1963 et 7 p.c. en 1964. Les mesures anti-inflationnistes prises à l'étranger y restreignent la demande, et par là aussi les exportations belges, tandis que les mesures des autorités belges tendant à freiner la conjoncture tempèrent la demande intérieure, tant pour les investissements que pour la consommation privée. En outre, dans certains secteurs, notamment dans l'industrie textile, le développement s'est affaibli depuis quelque temps, alors que dans d'autres branches d'activité la production évolue très près des limites de la capacité de production.

En valeur, l'augmentation du produit national brut est évaluée à 7 p.c. Comme le revenu des particuliers accuse un accroissement notable, la consommation augmente sensiblement, à savoir 4 p.c. en volume. Du côté des dépenses, on envisage une baisse en volume (-5 p.c.) des investissements publics et une hausse de 4 p.c. de la formation brute de capital fixe des entreprises (habitations comprises). En ce qui concerne les investissements sous forme d'équipement, un progrès de 5 p.c. en volume est estimé probable. Ceci s'applique aussi aux bâtiments professionnels, alors qu'une hausse légère est prévue pour la construction de logements. Pour la production totale de l'industrie de la construction, une faible augmentation (1,5 p.c.) est prévue.

D'après l'estimation retenue, le montant nominal de la consommation publique dépassera de 3 p.c. le niveau de 1964. Les dépenses d'investissement des pouvoirs publics, par ailleurs, accuseront une baisse. On peut conclure de cette évolution que la recommandation du 14 avril 1964 du Conseil de la C.E.E. est respectée.

Pour l'année entière, la hausse des prix à la consommation est estimée à 3,5 p.c. contre 4,5 p.c. en 1964. D'après l'hypothèse retenue, la hausse en cours d'année sera inférieure à 2 p.c.

En ce qui concerne le compte des transactions courantes de la balance des paiements, une amélioration est également envisagée, ce qui suppose que les importations augmenteront moins que les exportations. Néanmoins, un déficit de 5,7 milliards de francs est encore prévu.

CHAPITRE I

PRODUCTION**1. Généralités.**

Pour l'année 1965, l'accroissement du produit national brut en volume est évalué entre 3,5 et 4 p.c. ⁽¹⁾, à comparer à une estimation de 5 p.c. pour l'année 1964 et à 4 p.c. pour 1963. En examinant ces pourcentages, il faut considérer que la prolongation du congé payé d'une demi-semaine réduit en théorie la durée annuelle de travail de 1 p.c. L'incidence réelle de cette mesure dépend toutefois en grande partie de la façon dont elle sera appliquée, son exécution étant confiée aux comités paritaires.

Tableau I.

Estimation de la production en 1965
(volume)

Secteurs	1964 = 100
Agriculture	102,0
Industrie	104,5
Construction	101,5
Services	104,0
Secteur public	102,0
Total ...	104,0

En vue de déterminer l'augmentation probable de la production agricole, on s'est référé à la tendance observée dans le passé, qui repose sur l'hypothèse de conditions climatiques normales. Cependant, il est peu probable que la production des grandes cultures dépassera en 1965 le niveau de 1964. Par conséquent, une hausse de 2 p.c. de la production agricole en général est considérée comme un maximum.

Dans l'industrie, l'accroissement de la production a été estimé à 4,5 p.c. Il sera dû pour une grande part à une hausse du rendement par ouvrier. Selon les prévisions, la demande de biens de consommation et de biens d'équipement restera considérable tant à l'intérieur qu'à l'étranger. La possibilité d'une diminu-

tion graduelle des tensions est cependant envisagée. En construction, une nouvelle hausse comme celle intervenue en 1964 n'est pas attendue. On prévoit une augmentation très modeste (1,5 p.c.).

Pour le secteur des services, une hausse de près de 4 p.c. paraît possible. Ce rythme est déterminé par la hausse de la consommation et par l'expansion de la production industrielle.

2. Agriculture.

Même si les circonstances climatiques sont favorables, il est peu probable que les récoltes des grandes cultures dépasseront celles de l'année antérieure.

Après la diminution de 1963, le cheptel porcin s'est reconstitué. D'après le recensement du 15 mai 1964, le nombre de truies d'élevage était de près de 10 p.c. plus élevé qu'un an auparavant. Pour 1965, on peut s'attendre à une offre beaucoup plus abondante et à une baisse de prix, la consommation n'augmentant pas aussi rapidement que la production. Il semble qu'on puisse prédire pour 1965 une continuation des tensions sur le marché des bovidés.

L'horticulture continue de progresser, les débouchés, en effet, tant à l'intérieur qu'à l'exportation étant en augmentation. Pour apprécier l'évolution en 1965, il faut toutefois considérer que la production horticole a été exceptionnellement élevée en 1964.

3. Secteurs industriels.

Le fléchissement du taux d'expansion de la production industrielle, et notamment de la production sidérurgique, entraînera probablement une diminution du taux de croissance de la consommation d'énergie.

Les écoulements de charbon pourraient se ressentir de cette évolution. Les besoins continueront à décroître dans le secteur des transports et des industries diverses, tandis que la demande des cokeries et des centrales électriques restera stationnaire. Quant à la consommation de charbons domestiques, elle est naturellement fonction de la rigueur de

⁽¹⁾ Dans les comptes de la nation un taux de croissance de 3,75 p.c. a été retenu (arrondi à 4 p.c. pour les indices).

l'hiver, mais elle ne sera vraisemblablement pas inférieure à celle de 1964.

La production de houille sera en retrait sur celle de 1964 par suite de la réduction de la durée du travail dans les mines. Cependant, les stocks sur le carreau des charbonnages pourraient encore s'accroître.

En ce qui concerne la production de coke, un statu quo est prévu pour 1965. Une tendance à la régression se manifeste dans les livraisons de coke. Les causes de ce recul résident dans la contraction de la consommation spécifique de coke aux hauts fourneaux, dans la diminution des stocks et dans la détérioration du solde exportateur.

On peut prévoir une extension de la consommation de gaz (+ 8 p.c.), tant pour le chauffage que pour l'utilisation industrielle. L'extension graduelle de la consommation de gaz sera favorisée par les prévisions en fait de livraisons de gaz naturels d'origine néerlandaise. La part proportionnelle des cokeries dans les livraisons de gaz poursuivra son recul.

Sur base des taux de développement à long terme, on peut prévoir un accroissement de la production électrique d'environ 7 p.c., taux quelque peu inférieur à celui effectivement réalisé au cours des deux années antérieures.

D'après les prévisions, la consommation de pétrole brut augmentera d'environ 8 p.c. La consommation intérieure accusera toutefois un accroissement plus fort. Ceci implique une détérioration du solde exportateur de produits raffinés.

Dans la mesure où la demande de biens d'investissement augmentera, on peut s'attendre à un accroissement de la production de l'industrie sidérurgique. Le taux d'utilisation de la capacité disponible augmentera et les prix seront probablement orientés à la hausse. Les deux facteurs peuvent alors provoquer une amélioration de la rentabilité.

La conjoncture sidérurgique dépendra évidemment de la continuation de la haute conjoncture dans la C.E.E. et sera, dans une certaine mesure, influencée par le relèvement des droits sur l'acier importé.

Par suite notamment d'un contrat conclu avec une société minière canadienne, les approvisionnements en minerais de zinc se sont améliorés sans avoir pour autant retrouvé leur niveau normal, tandis que les livraisons de minerais de plomb sont loin de compenser la

perte d'autres sources d'approvisionnement. Comme la demande mondiale de non ferreux continuera vraisemblablement à progresser et que la conjoncture reste favorable en Europe, on peut prévoir une hausse de la production globale dans ce secteur. Mais la situation demeure fragile au point de vue des approvisionnements en matières premières. Une amélioration dans ce domaine rendrait possible un dépassement du taux de croissance prévu, à savoir 4 p.c.

Pour la métallurgie en général, c'est-à-dire la sidérurgie et l'industrie des métaux non ferreux ensemble, une expansion d'environ 4 p.c. paraît probable.

L'activité de l'industrie des fabrications métalliques restera soutenue en 1965 par une demande croissante tant intérieure qu'étrangère. La hausse rapide des revenus assure une demande importante dans le secteur des biens de consommation. Dans les autres secteurs, une stabilisation ou un affaiblissement peut se présenter par-ci, par-là, mais en général la demande restera considérable. Tout compte fait, la production pourrait progresser d'environ 6 p.c.

Dans l'industrie chimique, où la concurrence reste vive et où les efforts de diversification et de renouvellement sont poursuivis, on peut espérer un accroissement de production de l'ordre d'environ 6 p.c.

De même, pour le secteur du bois et du papier, un progrès de même ordre de grandeur est prévu, ceci malgré le fait que certains indices laissent présager un léger ralentissement du taux de croissance dans certains secteurs de l'industrie du bois. Grâce à l'expansion au sein du Marché Commun, l'évolution reste favorable dans cette branche. Parmi les secteurs les plus dynamiques figurent ceux de la fabrication du meuble, de contre-plaqué et de panneaux comprimés.

Dans l'industrie textile, qui, en 1963 et au début de 1964, a été caractérisée par une activité élevée, une grande utilisation des capacités et une pénurie de main-d'œuvre, la hausse de la production sera, selon les prévisions, assez limitée, soit 2 p.c.

Certains secteurs de l'industrie du vêtement bénéficieront de l'élévation des revenus et du niveau de vie. D'autres pourraient devoir faire face à la fois à un rétrécissement de la demande et à des importations à bas prix, en

provenance des pays asiatiques ou est-européens, tant sur le marché intérieur que sur leurs marchés traditionnels d'exportation.

Pour tous les secteurs de l'industrie du cuir, une expansion est prévue et, pour l'industrie de la chaussure, un progrès plus important qu'en 1964 est attendu. L'expansion du secteur de l'habillement et du cuir est estimée à 3 p.c.

L'industrie alimentaire accusera probablement une expansion plutôt faible, à savoir 2 à 3 p.c. Ceci est conforme à l'évolution que le secteur des denrées alimentaires et boissons a, selon la comptabilité nationale, connue pendant les dernières années. L'avance est inférieure au progrès moyen. Par suite de l'accroissement du niveau de vie, la part de la consommation alimentaire dans la consommation privée totale diminue, mais la demande de produits plus raffinés augmente. Cette évolution et l'ouverture du Marché Commun entraînent des changements de structure dans l'industrie alimentaire.

Une hausse de production d'environ 3 p.c. est attendue dans l'industrie des matériaux de construction. La baisse du taux d'expansion est due en premier lieu à l'évolution attendue dans la construction et, dans une moindre mesure, aux difficultés à l'exportation que rencontrent certains matériaux, tels que le verre plat et le ciment. Dans la construction, la production hausserait de 1,5 p.c. Ce progrès serait dû à une extension de la production de bâti-

ments professionnels. Pour la construction de logements, une hausse modeste est prévue.

La demande de maisons reste importante, mais elle est freinée par la hausse considérable des prix en construction et par la restriction dans le domaine du crédit. Les investissements publics connaîtront un recul, par suite des mesures de restriction qui ont été prises.

4. Prix à la production.

Les indices de prix, utilisés lors de l'évaluation du produit national brut dans l'optique de la production, sont des indices de prix relatifs à la valeur ajoutée, qui peuvent être différents des indices des prix aux producteurs.

Tableau II.

Evolution des prix à la production

Secteurs	1964 = 100
Agriculture	100
Industrie	103
Construction	104
Services	104
Total des entreprises ...	103,5

Ils donnent une idée approximative de l'évolution des prix dans les différents secteurs, notamment l'agriculture, l'industrie, la construction et le secteur des services.

CHAPITRE II

MARCHE DU TRAVAIL

L'expansion économique va de pair avec une augmentation de l'emploi. Les tensions du marché du travail persistent, mais elles pourraient tendre à se résorber dans le courant de l'année.

Il est évident que la situation varie d'un secteur à l'autre. Le nombre de personnes employées par les pouvoirs publics continue d'augmenter. Il en est de même pour celles occupées par le secteur des services, où l'accroissement reste plus élevé que dans l'industrie. Dans plusieurs branches industrielles, notamment dans l'industrie des fabrications

métalliques, le nombre d'ouvriers augmentera, mais dans l'industrie textile un statu quo ou même une diminution est attendue. En construction aussi, on ne prévoit pas une extension de l'emploi, ce qui n'exclut pas une légère hausse de la moyenne annuelle.

Selon les prévisions, la population active connaîtra une hausse moins rapide qu'en 1964. L'augmentation est estimée à environ 20.000 unités. L'immigration nette d'ouvriers n'atteindra pas le niveau de 1964. En outre, l'accroissement naturel de la population active sera plus faible, le nombre de personnes atteignant

l'âge de travailler étant moindre et le nombre de celles arrivant à l'âge de la pension étant un peu plus élevé. La hausse du taux d'activité des femmes et des personnes en âge de prendre la retraite contribue à l'accroissement de la population active. Pour 1965, il faut tenir compte de l'intégration de personnes handicapées, grâce à l'action du Fonds National s'occupant du reclassement social. Notons que l'intervention gouvernementale dans la rétribution de ces travailleurs a été augmentée à partir de mai 1964.

Par ailleurs, il est possible que l'évolution du nombre d'ouvriers frontaliers augmente les disponibilités de la main-d'œuvre à l'intérieur du pays; cette évolution se verra facilitée par les fluctuations du niveau des salaires de part et d'autre. Le nombre des indépendants diminuera encore; cette régression sera due partiellement à celle du nombre d'agriculteurs.

On peut admettre que la moyenne annuelle des chômeurs complets diminuera encore. Même dans l'hypothèse d'un hiver normal, le

Tableau III.

Prévision de la population active

(milliers)

Sources : Ministère de l'Emploi et du Travail, B.P.E. et D.G.E.D. (Ministère des Affaires Economiques et de l'Energie).

Secteurs	1963	1964	1965
Agriculture ¹	229,4	222,0	215,0
Energie	129,6	127,3	124,3
Industrie	1.187,3	1.198,0	1.210,0
Construction	271,4	283,0	285,0
Services	1.335,2	1.346,0	1.356,0
Service public (militaires inclus)	418,0	428,0	438,0
Total	3.570,9	3.604,3	3.628,3
dont : indépendants	769,0	761,0	755,0
salariés et appointés	2.801,9	2.843,3	2.873,3
Chômeurs (complets)	65,0	55,0	50,0
Frontaliers	58,5	58,0	57,0
Total ...	3.694,4	3.717,3	3.735,3

¹ Exprimée en unités de travail adultes, la population active agricole et horticole est estimée par l'Institut Economique Agricole comme suit (en milliers) : 1963 : 809,0; 1965 : 255,4.

nombre de chômeurs partiels sera quelque peu plus élevé qu'en 1964.

D'après le tableau III, le nombre de salariés et appointés augmentera de 30.000 unités en

1965 contre environ 40.000 en 1964. A peu près la moitié de l'accroissement est dû au solde migratoire. Ceci reflète l'importance de la politique d'immigration.

CHAPITRE III

COMMERCE EXTERIEUR ET INVESTISSEMENTS

1. Exportations et équilibre externe.

De 1959 à 1963, le commerce mondial, exprimé en dollars, s'est accru de 33 p.c. En même temps, la part de l'U.E.B.L. est passée de 3,25 à 3,60 p.c. Le résultat favorable des exportations de l'U.E.B.L. est dû à la remarquable expansion des expéditions vers les pays

de la C.E.E., les livraisons aux pays tiers n'ayant progressé que de 7 p.c. durant la même période. En 1964 cependant, les exportations vers les pays extracommunautaires ont connu un développement sensiblement pareil à celui des livraisons au Marché Commun.

Pour 1965, on prévoit un nouvel accroissement du commerce mondial. Il est probable

que la part de la Belgique pourra au moins être maintenue.

Les livraisons aux pays de la Communauté contribueront à nouveau pour une part importante à l'expansion des exportations belges, bien qu'il semble que la croissance des échanges intracommunautaires sera moins forte que l'année antérieure, en liaison avec l'augmentation moins importante de la demande. Les mesures visant à restaurer l'équilibre économique n'y sont pas étrangères. En définitive, l'augmentation en valeur du commerce intracommunautaire peut être estimée à environ 13 p.c. L'évolution des coûts de la main-d'œuvre en Belgique comparée à celle des pays partenaires ne semble pas être un obstacle au maintien de la part belge dans le commerce communautaire. Par rapport à certains partenaires, la situation de la Belgique au point de vue des coûts salariaux s'est sans doute détériorée, mais l'avance qui était apparue depuis 1959 n'est pas totalement résorbée.

On prévoit une augmentation de 4 p.c. des exportations vers les pays extracommunautaires. Cet accroissement est plus élevé que celui réalisé en 1963, à savoir moins de 2 p.c., mais inférieur à celui atteint en 1964, année où l'ex-

pansion des exportations vers les pays tiers a été favorablement influencée par la reprise au marché de l'acier.

Une forte expansion des exportations est principalement attendue dans les secteurs des fabrications métalliques et de l'industrie chimique.

Une nouvelle augmentation des prix à l'exportation est prévue. Elle est estimée à 1,5 p.c. pour les marchandises.

Les considérations ci-dessus se rapportaient aux exportations de marchandises, qui constituent la part la plus importante des exportations totales. Les exportations de services représentent environ 15 p.c. de la valeur totale des exportations et méritent aussi d'être mentionnées. Pour elles également, une nouvelle augmentation est prévue, tant en volume qu'en valeur. En ce qui concerne les revenus des facteurs de production, on peut prévoir un accroissement, notamment pour les revenus du travail (frontaliers).

Selon les hypothèses admises, qui prévoient un accroissement plus faible des dépenses intérieures, l'augmentation des importations sera plus faible qu'en 1964 et sera également moins

Tableau IV.

Commerce extérieur

(milliards de francs, respectivement indices 1964 = 100)

	1964 en prix 1964	Indice volume 1965	1965 en prix 1964	Indice prix 1965	1965 en prix 1965
Exportations de marchandises	224,6	108,5	243,8	101,5	247,9
Exportations de services	46,0	103,5	47,5	103,0	49,0
Revenus des facteurs	17,0	105,5	17,9	103,0	18,5
Exportations	287,6	107,5	309,2	102,0	315,4
Importations de marchandises	236,3	107,5	253,7	101,0	256,4
Importations de services	48,9	103,5	50,5	103,0	52,0
Dépenses des facteurs	11,4	109,0	12,4	103,0	12,7
Importations	296,6	106,5	316,4	101,5	321,1

importante que celle des exportations. Pour les marchandises, l'augmentation en valeur est estimée à 8,5 p.c. Cela suppose un accroissement d'environ 10 p.c. pour les importations en provenance des pays C.E.E. et de 5 p.c. pour celles en provenance des autres pays.

Pour les importations de services, y compris les dépenses pour la rémunération des facteurs de production, une évolution parallèle aux importations de biens est envisagée.

Sur la base de ces prévisions, la balance des marchandises et celle des services accusent respectivement un déficit de 8,5 milliards et 3 milliards. La contribution du reste du monde à la formation du produit national est de 5,8 milliards. Le compte des transactions courantes de la balance des paiements se solde par un déficit de 5,7 milliards, ce qui représente néanmoins une amélioration par rapport aux prévisions pour 1964.

2. Investissements.

Les investissements dépendent de plusieurs facteurs, tels que les prévisions économiques à long et moyen terme, les nécessités de rationalisation, la formation du profit au cours de la période précédente et la liquidité. Il en résulte que les prévisions en matière d'investissements, surtout lorsqu'elles se font à une distance de plus de douze mois, sont très incertaines.

Dans le budget économique, un accroissement de 5 p.c. des investissements productifs des entreprises est prévu. Une comparaison avec les prévisions du Conseil Central de l'Economie n'est pas possible étant donné que celui-ci s'est limité dans son avis à donner des renseignements fragmentaires au sujet des investissements productifs des entreprises : il est fait état d'une augmentation possible en agriculture, dans le secteur de l'énergie et celui de la distribution, un statu quo dans le secteur de la construction et d'une baisse dans le secteur des matériaux de construction.

D'après le budget économique, une augmentation est envisagée non seulement pour les investissements sous forme d'équipement, mais aussi pour la construction d'immeubles industriels. Sur ce point, les prévisions faites s'écartent de celles contenues dans l'avis déjà mentionné du Conseil Central de l'Economie. Selon ces dernières, aucune expansion de la construction d'immeubles professionnels n'apparaîtrait. Pour la production de logements aussi les prévisions diffèrent. Selon l'avis déjà mentionné, il faudrait s'attendre à une nouvelle réduction de la construction d'habitations,

du moins si la politique du Gouvernement n'est pas modifiée. L'estimation du budget part de l'hypothèse d'une très légère hausse (+1 p.c.). Une pareille prévision semble être autorisée par l'évolution de la demande même si l'augmentation des prix et des mesures restrictives de crédit constituent un frein.

Telle qu'elle vient d'être esquissée, l'évolution des investissements correspond à une augmentation de l'activité de 1,5 p.c. dans le secteur de la construction. Pour les investissements productifs des entreprises, les estimations font état d'un accroissement en volume plus restreint que celui des années 1960-1962.

Tableau V.

Estimation des investissements en 1965 (milliards de francs)

Secteurs	1964 à prix courants	1965 à prix courants
Investissements des entreprises en capital fixe :		
habitations	34,1	35,9
locaux industriels et équipement	101,0	109,2
Stocks	2,2	2,2
Investissements des pouvoirs publics	22,7	22,2
	160,0	169,5

Les investissements des pouvoirs publics accusent un recul surtout en volume. Ici se manifeste l'incidence des mesures d'étalement prises à la fin de l'année 1963 et dans le courant de 1964.

CHAPITRE IV

REVENUS, CONSOMMATION ET COMPTE DES POUVOIRS PUBLICS

1. Revenu national, revenus des ménages et consommation.

Pour 1965, le revenu national est estimé à 646,7 milliards de francs, ce qui représente une augmentation de 7 p.c. par rapport à 1964.

La part des rémunérations est évaluée à 60,25 p.c., contre 59,25 p.c. en 1963 et 60 p.c. en 1964. On a admis comme hypothèse de travail que la masse des salaires payés par les

entreprises augmentera d'environ 8,5 p.c. dont un demi pour cent est dû au nombre d'heures prestées. Pour le reste, il est supposé que le coût de la main-d'œuvre par ouvrier haussera d'environ 8 p.c. Ceci concorde avec la prévision que le marché de la main-d'œuvre demeurera étroit, du moins pendant une grande partie de l'année.

En considérant ce pourcentage d'accroissement, il ne faut pas perdre de vue que la

moyenne annuelle du salaire direct dépassera le niveau de 1964, notamment en raison de l'incidence des augmentations accordées au cours de l'année 1964; en outre, les charges sociales augmenteront.

Une augmentation des rémunérations payées par le secteur public est également prévue : elle s'élève à environ 3,5 p.c. et est due pour environ 1,5 p.c. à une extension de l'emploi.

Il est probable que le montant des rémunérations des ouvriers frontaliers augmentera, notamment à la suite de l'accroissement du salaire individuel moyen.

Comme pour les rémunérations, on s'attend à un progrès des profits des indépendants et des sociétés de personnes. La nouvelle augmentation des ventes, non seulement en valeur mais aussi en volume, va faire croître les revenus dans le commerce et l'artisanat. On a aussi tenu compte d'une nouvelle hausse des revenus agricoles et, pour l'évaluation des revenus des professions libérales, on a supposé la continuation de la tendance antérieure.

Conformément à l'évolution des années précédentes, une nouvelle expansion des revenus de la propriété échéant aux particuliers a été prise en considération.

Sur la base de ce qui précède, le revenu brut des ménages, y compris les transferts du secteur public, augmenterait de près de 7,5 p.c. La consommation privée progressera environ dans la même proportion. Indépendamment de circonstances fortuites et spécialement de conditions atmosphériques exceptionnelles, la structure de la consommation ne subit qu'une modification graduelle. Le glissement, par lequel la part des produits alimentaires diminue, alors que progressent celle des biens de consommation durables et celle des services — y compris les achats de voitures —, va continuer.

En volume, l'accroissement de la consommation privée s'élève à 4 p.c., la hausse des prix étant estimée pour l'année pleine à 3,5 p.c. La hausse serait donc moindre qu'en 1964. Ceci apparaît plus clairement quand l'évolution en cours d'année est considérée; dans ce cas, elle est inférieure à 2 p.c.

2. Compte des pouvoirs publics.

Le rythme de progression des opérations courantes des administrations, en recettes comme en dépenses, sera plus faible en 1965

qu'au cours des deux années précédentes. Comme en 1964, l'expansion des dépenses sera inférieure à celle du produit national brut, exprimé à prix courants, tandis que les ressources des pouvoirs publics continueront à se développer à un taux un peu supérieur. Aussi devrait-il se dégager une épargne brute plus importante.

D'après les prévisions, notamment celles du budget de l'Etat, les dépenses courantes de l'ensemble des pouvoirs publics n'augmenteront que d'un peu plus de 6 p.c. contre près de 9 p.c. en 1964. Les dépenses de consommation progresseront moins rapidement encore (un peu plus de 3 p.c.). Vu que le taux d'augmentation prévu pour les achats de biens et services est plus faible que pour les dépenses de personnel, la contribution des pouvoirs publics au P.N.B. devrait s'accroître de près de 4 p.c.

Dans l'ensemble des dépenses, ce sont les transferts aux particuliers qui progressent le plus, à un rythme assez semblable à celui des années antérieures. Une augmentation des prestations de sécurité sociale est prévue pour toutes les grandes rubriques de ce secteur; les hausses proportionnellement les plus fortes concernent l'assurance-maladie et invalidité et les allocations familiales. Il faut, entre autres, tenir compte ici de l'inclusion partielle des travailleurs indépendants dans le régime de la sécurité sociale. En ce qui concerne les autres transferts de revenus aux ménages, le montant est demeuré à peu près inchangé.

Il n'est pas prévu que les charges d'intérêt de la dette s'accroissent de beaucoup en 1965 et les transferts aux entreprises ne sont pas supposés dépasser leur niveau de 1963 et 1964.

En ce qui concerne les recettes courantes, une évaluation prudente a été faite du produit des impôts dont la progression a été estimée à 5,5 p.c. pour une augmentation de 7 p.c. du produit national brut. Comme pour les années précédentes, l'accroissement des impôts directs sera inférieur à celui des impôts indirects.

Les cotisations de sécurité sociale continueront à progresser sous l'influence de l'augmentation des rémunérations, de la hausse de l'indice des prix de détail, et de certains relèvements de plafonds qu'elle entraîne, et de certaines majorations de cotisations telles que celles pour les allocations familiales et les pensions. Alors que les cotisations avaient augmenté plus rapide-

ment que les prestations en 1963 et 1964, on s'attend à ce qu'en 1965, ces deux montants évoluent plutôt de pair.

Si, comme il est prévu, les opérations courantes des administrations laissent, pour l'an-

née 1965, un solde d'épargne substantiel, et supérieur aux précédents, c'est donc le fait du pouvoir central, qui poursuit en cela l'effort d'assainissement entrepris depuis quelques années.

PROBLEMES DE POLITIQUE ECONOMIQUE

1. Problèmes d'inflation.

Le précédent rapport sur l'évolution économique (Chambre des Représentants, n° 834 du 19 juin 1964) avait souligné que la lutte contre l'inflation constituait le principal problème de politique économique pour 1964.

Les développements ultérieurs de la conjoncture ont confirmé ce diagnostic. Ceci apparaît si on compare les prévisions pour 1964, contenues dans le document du mois de juin, avec les prévisions révisées qui forment la première partie du présent rapport.

L'évolution des derniers mois a, en effet, amené à relever l'estimation du volume des dépenses intérieures (consommation + investissements) sans relèvement comparable du volume de la production. Il en résulte bien entendu une aggravation du déficit extérieur, la différence entre ce que nous produisons et ce que nous utilisons devant être fournie par des importations nettes. Cette évolution souligne un des aspects fondamentaux du phénomène inflationniste : l'excédent de la demande par rapport aux possibilités qu'a la production nationale d'y satisfaire.

Une autre révision a été apportée aux estimations de juin. Elle suppose que les prix augmenteront plus vite qu'on n'avait pu l'espérer il y a quelques mois encore. Cette révision s'applique à l'ensemble du système des prix, aussi bien pour la production et l'exportation, que pour la consommation et l'importation.

Cette seconde révision souligne l'autre aspect du phénomène d'inflation : la hausse des coûts et des prix.

Depuis 1961, les rémunérations augmentent beaucoup plus vite que la productivité même si on mesure cette dernière dans l'industrie manufacturière, où son accroissement est beaucoup plus rapide que dans les services ou dans la construction. Jusqu'en 1963, ce mouvement

a été partiellement compensé par la baisse des prix des matières premières et des métaux. Ainsi, l'alourdissement d'un poste des coûts de production était fréquemment compensé par l'allègement d'un autre. Maintenant que les matières premières sont aussi orientées à la hausse, cette compensation ne joue plus et l'ensemble des coûts et des prix s'en ressent. Ce mouvement est, bien entendu, facilité par l'existence d'un déséquilibre sur le marché de l'emploi qui diminue la résistance des employeurs à des demandes d'augmentation et occasionnellement leur fait même offrir spontanément des accroissements de rémunérations.

Par ailleurs, l'excès de la demande et la psychologie de hausse qui en résulte permettent des augmentations de prix ou de marges, même lorsque celles-ci ne sont pas justifiées par des alourdissements de coûts.

Les prix de vente d'une entreprise étant les coûts de production d'une autre, ces mouvements de hausse se répercutent en chaîne. L'excès de la demande lui-même est partiellement lié aux augmentations rapides de revenus. L'accroissement en valeurs nominales de ceux-ci est plus rapide que l'augmentation du volume des biens de consommation disponibles. Devant cet excédent de la demande, le marché retrouve son équilibre grâce à des augmentations de prix.

Depuis deux ans, c'est l'augmentation de la consommation qui, à prix courants, a pris la part prépondérante dans l'augmentation de la demande monétaire totale et, en 1963, elle a augmenté, à prix courants aussi bien qu'à prix constants, proportionnellement plus vite que le produit national.

La psychologie de hausse crée simultanément l'impression que la plupart des prix seront plus élevés dans l'avenir qu'aujourd'hui et ceci tend à accélérer le rythme des

dépenses que l'on peut postposer. Il en résulte qu'une série d'agents économiques s'efforce aujourd'hui de hâter un certain nombre de dépenses, même si celles-ci ne sont pas couvertes par des revenus courants. Cette psychologie paraît affecter avant tous les achats de certains biens de consommation durables, comme les automobiles, aussi bien que les constructions de logement et même certaines accumulations de stocks. Ce genre de dépenses est financé par des retraits sur des épargnes antérieures ou par un endettement net.

Le problème des pressions inflationnistes n'est pas particulier à la Belgique, il s'étend à l'ensemble du Marché Commun et la Communauté a même proposé une politique com-

mune de retour à l'équilibre. En fait, nos partenaires ont connu, en général, ce genre de problème avant nous et l'on pourrait même soutenir que, au départ, la Belgique a importé l'inflation des pays voisins. Aujourd'hui toutefois ce n'est plus exact, car nos principaux partenaires semblent avoir réussi à ralentir, ou du moins à stabiliser, le mouvement.

Le tableau suivant compare, pour différents indices de prix, l'évolution en Belgique et à l'étranger, dans les derniers mois disponibles par rapport à l'année précédente. Il en ressort qu'en 1962-1963, la Belgique était encore parmi les pays les mieux placés; en 1963-1964, elle est au contraire parmi ceux où les accroissements sont les plus rapides.

Tableau VI.

Evolution des prix et salaires

Source : *Organisation de Coopération et de Développement Economiques.*

	Prix de détail Juillet		Prix de gros 2 ^e trimestre		Prix à l'exportation 2 ^e trimestre		Salaires horaires 2 ^e trimestre	
	1962-1963	1963-1964	1962-1963	1963-1964	1962-1963	1963-1964	1962-1963	1963-1964
Belgique	+ 1,1	+ 5,0	+ 1,4	+ 5,1	- 1,1	+ 2,5	+ 7,5	+ 8,5
France	+ 5,5	+ 3,0	+ 2,8	+ 1,7	+ 1,5	+ 3,0	+ 8,9	+ 7,5
Allemagne	+ 2,1	+ 3,3	+ 0,5	+ 1,0	- 2,0	+ 1,0	+ 7,0	+ 7,5
Italie	+ 7,0	+ 5,5	+ 4,9	+ 3,5	+ 4,6	+ 1,0	+17,3	+13,5
Pays-Bas	+ 3,0	+ 7,0	- 0,7	+ 7,5	- 1,0	+ 4,0	+ 0,5	+16,5
Royaume-Uni	+ 1,4	+ 5,2	+ 1,3	+ 3,5	+ 2,7	+ 2,7	+ 4,0	+ 5,1
U.S.A.	+ 1,2	+ 1,4	- 0,2	0,1	—	—	+ 3,0	+ 3,0

Le tableau fait ressortir aussi que la Belgique est, avec les Pays-Bas, le seul pays où les indices retenus témoignent tous les quatre d'un mouvement d'accélération dans la dernière année par rapport à l'année précédente.

Notre commerce extérieur reflète en grande partie le degré relatif des pressions inflationnistes de la Belgique par rapport à ses principaux partenaires. Nos exportations augmentent avec l'excédent de la demande chez eux, nos importations reflètent un semblable excédent de demande chez nous. A cet égard, il est typique qu'en 1963 nos exportations ont augmenté plus que nos importations (12 p.c. contre 10 p.c.) tandis que pour les six premiers mois de 1964, c'est le phénomène inverse qui prévaut. En fait, le déficit de nos échanges commerciaux au début de 1964 atteint près de 1,5 milliard par mois, ce qui constitue le maximum qui ait jamais été atteint. En outre, ce

déficit s'est aggravé du premier au second trimestre de l'année.

On peut suivre l'évolution du processus inflationniste à travers les statistiques de la répartition du revenu national. Le tableau VII montre que la part des salaires dans le revenu national a augmenté chaque année, de 1959 à 1963, généralement à un rythme lent sauf en 1962 où l'augmentation fut rapide. Une comparaison plus exacte est donnée par la seconde partie du tableau où les chiffres bruts ont été corrigés pour tenir compte de l'accroissement plus rapide du nombre de salariés que de la population active totale. Ici aussi la masse salariale par tête a augmenté plus vite que le revenu national par personne active, sauf pendant l'année 1961.

L'accroissement relatif des salaires a été particulièrement marqué en 1962, où la poussée salariale était déjà forte mais sans que les

prix aient augmenté rapidement. En 1963, au contraire, quoique les salaires nominaux aient augmenté beaucoup plus vite, l'amélioration relative est fortement réduite en raison de la hausse des prix ou des marges bénéficiaires;

Tableau VII.

Salaires et revenus
(prix courants)

Source : Institut National de Statistique. Ministère de l'Emploi.

	Part des salaires dans le R.N.	Augmentation en pour cent	
		du R.N. par personne active ¹	de la masse salariale par salarié ¹
1959	56,6		
1960	57,1	5,6	5,9
1961	57,2	4,2	3,8
1962	58,8	4,4	6,5
1963	59,3	7,9	8,4

¹ Excluant les chômeurs complets et les miliciens de la population active et des salariés.

les autres formes de revenus ont, en 1963, augmenté par tête presque aussi vite que les salaires. Il est probable que les chiffres de 1964, lorsqu'ils seront disponibles, montreront un nouvel amenuisement de l'avantage relatif des salaires. Le phénomène inflationniste arrive ainsi à son stade final et sans qu'il en résulte d'amélioration dans la répartition du revenu national : il ne produit alors que des effets nocifs, tant sur le plan intérieur que sur la position compétitive vis-à-vis de l'étranger.

L'existence de tensions plus fortes en Belgique que chez la majorité de nos partenaires n'est pas immédiatement inquiétante étant donné que notre position relative s'était améliorée au cours des années précédentes. Son prolongement pourrait toutefois avoir des conséquences graves sur notre position compétitive et donc sur les possibilités futures de croissance de l'économie.

Le Gouvernement a pris une série de mesures, dès la fin de 1963 et au début de 1964, dans le domaine des prix, de la politique monétaire et des finances.

En matière de prix, les procédures de déclaration de hausse, qui sont organisées par la loi, ont été étendues à un nombre plus important de biens et services. La politique du Gouvernement s'efforce d'empêcher que des entreprises n'utilisent le déséquilibre existant sur le mar-

ché pour augmenter leurs prix ou leurs marges sans justification.

Ceci implique que soient refusées les demandes de hausse de prix des entreprises ou des secteurs qui sont directement responsables de la hausse des coûts. On ne peut sans doute empêcher une entreprise de répercuter sur son prix de vente un accroissement de coûts sur lesquels elle n'a aucun contrôle (résultant par exemple de la hausse du prix d'une matière première). Par contre, le Gouvernement refusera l'augmentation de prix, qui serait demandée à cause d'un accroissement trop rapide des rémunérations des facteurs de production ou des marges bénéficiaires (par exemple, des hausses extra-conventionnelles des salaires qui soient sans rapport avec l'augmentation de la productivité).

Dans le même sens, le Gouvernement fait procéder à des réadjudications lorsque l'augmentation des prix aux soumissions dépasse ce qui est légitime à la lumière de l'accroissement des matières premières incorporées et des salaires résultant des conventions collectives enregistrées.

Dans le domaine public, un étalement des engagements pour travaux est appliqué par l'Etat et les institutions paraétatiques d'exploitation depuis la fin de l'année 1963. Il a été étendu aux pouvoirs subordonnés à la fin du premier trimestre de 1964.

En ce qui concerne le secteur privé, des mesures ont également été prises dans le domaine des finances et du crédit. Les organisations paraétatiques de crédit ont accepté des plafonds pour leurs engagements nouveaux, les banques commerciales ont accepté une réduction de moitié dans le rythme d'augmentation de leurs crédits, les compagnies d'assurance et les autres organismes qui financent la construction résidentielle ou commerciale ont spontanément accepté de ne pas dépasser un certain taux d'accroissement dans leurs engagements.

Le Gouvernement a fortement limité l'application des lois d'expansion économique donnant des avantages particuliers aux investissements. Ceux-ci ne sont aujourd'hui accordés que dans des cas exceptionnels où ils peuvent contribuer à résoudre des problèmes régionaux persistants, ou bien là où l'investissement vise au premier chef une rationalisation de la production.

En ce qui concerne la consommation publique, le Gouvernement fait un effort considérable pour maintenir l'augmentation des sorties du Trésor dans les limites proposées par la Commission Européenne, et acceptées par les Etats membres dans le cadre d'une politique commune de lutte contre l'inflation. Il faut toutefois reconnaître que la plus grande partie des dépenses de consommation publique sont liées aux régimes légaux existants et ne sont guère susceptibles de réduction dans l'immédiat; aussi le budget porte-t-il assez complètement le poids des augmentations de prix et des rémunérations. L'effet des finances publiques sera toutefois déflationniste dans la mesure où la politique du Gouvernement permet de dégager un surplus dans les transactions courantes de l'Etat, c'est-à-dire dans la mesure où l'Etat, par la perception des taxes et impôts, retire de la circulation plus de pouvoir d'achat qu'il n'en remet par ses dépenses.

Ces mesures ont certes ralenti le processus inflationniste, mais sans réussir à l'arrêter et elles n'ont pas corrigé l'excédent de la demande effective. Sans doute, beaucoup d'entre elles ne prennent leur effet que de façon très graduelle.

Ainsi en matière d'investissements publics, l'action porte beaucoup plus sur les engagements nouveaux que sur le rythme des travaux effectifs qui dépendent d'engagements antérieurs; de même, les limitations à l'augmentation du crédit portent avant tout sur les ouvertures de crédit mais plus difficilement sur l'utilisation des lignes existantes.

Une partie importante des mesures qui ont été prises jusqu'à présent atteint différentes formes d'investissements, ce sont par exemple : les étalements d'engagements au budget extraordinaire, la limitation de l'augmentation des crédits, les plafonds d'engagement des organismes financiers, la diminution des subsides aux investissements. L'orientation de ces mesures était fondée sur la tension qui existait dans le secteur de la construction, qui fut le premier où un déséquilibre s'est marqué et qui est resté longtemps en flèche à cet égard. Ce problème est d'ailleurs loin d'être résolu et les mesures mentionnées plus haut devront être maintenues jusqu'à ce qu'un changement se dessine dans l'orientation du marché. Toutefois, aujourd'hui, le phénomène d'un excédent de la demande s'est généralisé et c'est l'accroissement de la consommation plutôt que

celui des investissements qui apparaît avant tout responsable de l'évolution récente. La gamme des mesures de politique économique devra, par conséquent, être élargie dans cette direction.

Du côté public, l'effort portera sur une limitation de l'accroissement des dépenses au budget ordinaire; en même temps, des accords devront être recherchés ou des mesures envisagées, de façon à agir sur la consommation privée, tant à travers la formation de revenus (ce qui inclut une bonne partie de la politique des prix par exemple) que dans un effort pour augmenter l'épargne par rapport aux revenus totaux.

Le budget économique pour 1965, tel qu'il est présenté, reflète cette détermination du Gouvernement de mettre tout en œuvre pour freiner et ensuite arrêter le processus inflationniste. Sans doute prévoit-on encore que le niveau des prix de 1965 sera sensiblement plus élevé que celui de 1964. Si l'on compare toutefois l'évolution prévue en 1964 et en 1965, le résultat escompté de la politique économique se traduit par des hausses moins sensibles dans la seconde année. En outre, il faut tenir compte du fait que les budgets reflètent l'évolution moyenne des prix d'une année à l'autre et non pas leur changement instantané. C'est ainsi qu'une partie de la hausse moyenne de 1965 se trouve déjà enregistrée dans les faits : si même les prix de détail ne devaient plus, d'ici à la fin de 1965, s'élever au-dessus du niveau d'août 1964, ceci entraînerait déjà une augmentation du prix moyen de 1965 par rapport à celui de 1964. Cette hypothèse est d'ailleurs totalement irréaliste et on sait que certaines augmentations de prix sont encore inévitables dans les mois à venir; aussi les chiffres, tels qu'ils sont présentés, supposent une action déterminée de la part des pouvoirs publics et la collaboration des partenaires sociaux à la mise en route de méthodes efficaces pour freiner tant une augmentation excessive de la demande que des hausses injustifiées dans les prix.

2. Problèmes structurels.

La présentation du budget économique de 1965 constitue la première occasion de comparer les prévisions avec le programme élaboré en 1961. Sans doute le budget économique ne

constitue pas seulement, ni même essentiellement, une prévision, il incorpore également les effets attendus de la politique économique du Gouvernement. Celle-ci vient d'être commentée en matière de prix; sur le plan des volumes, qui est celui sur lequel l'attention va se fixer maintenant, ses effets se marquent également. C'est ainsi que pour 1965 les mesures prises devraient entraîner une expansion un peu moins rapide et même dans le domaine des investissements publics un plafonnement. Le

rythme de croissance de 1964, en effet, est lié à une surchauffe manifeste de l'économie et est nettement supérieur au taux de croissance structurel qui serait soutenable à terme à partir d'une situation de plein emploi.

Ceci dit, le budget de 1965 apparaît sur le plan quantitatif comme fournissant la prévision la plus raisonnable que l'on puisse faire aujourd'hui de l'évolution économique, compte tenu de tous les éléments, y compris la politique gouvernementale.

Tableau VIII. **Evolution des principaux postes des dépenses de la Nation**

(prix constants, 1961 = 100)

	1963	1965 (budget)	1965 (programme)
P.N.B.	108,3	118,1	117,0
Consommation privée	109,3	119,5	114,2
Consommation publique	113,0	117,6	110,7
Investissements totaux	105,8	119,4	126,8
dont : publics	126,0	137,5	140,0
logement	83,0	92,0	99,0
productifs	111,2	127,6	134,0
Exportations de biens et services	118,0	138,4	137,0

Le tableau VIII reprend les chiffres du programme 1962-1965 et les compare aux prévisions pour la période. Celles-ci sont établies à partir des données des Comptes Nationaux pour les années de 1961 à 1963, les prévisions des chapitres précédents ont alors été liées à ces éléments des Comptes Nationaux pour calculer la prévision de 1965.

Il est tout d'abord frappant que la période 1963-1965 révèle un changement dans la structure des dépenses par rapport aux années de 1961 à 1963. C'est la consommation publique qui avait augmenté le plus vite, suivie de près de la consommation privée; on s'attend, au contraire, à ce que de 1963 à 1965 il y ait une nouvelle poussée des investissements et un très sensible ralentissement de la consommation publique tandis que le développement de la consommation privée ne connaîtrait qu'une légère accélération. Cette situation, à première vue paradoxale, résulte en grande partie des circonstances climatiques de l'hiver de 1963. Celui-ci a, en effet, entraîné un très sensible ralentissement de l'activité dans l'industrie de la construction, qui a affecté au premier chef

les trois catégories d'investissements reprises au tableau. C'est en grande partie l'expansion spectaculaire que connaît l'industrie de la construction pendant l'année 1964 qui explique le relèvement extrêmement marqué des investissements.

Le même phénomène a joué en ce qui concerne la consommation publique : son expansion de 1961 à 1963 est avant tout liée aux achats de biens et services, à son tour l'augmentation de ceux-ci tient au paiement de commandes militaires antérieures et aussi, pour une part non négligeable, aux travaux d'entretien et de réfection extraordinaires qu'il a fallu réaliser en 1963 pour réparer les dégâts de l'hiver.

Le tableau qui suit reprend les détails de l'évolution de la consommation publique de 1961 à 1963. L'on constate que les rémunérations, qui constituent la partie la plus importante de la consommation publique, n'ont augmenté qu'à un rythme relativement lent lorsqu'on les mesure à prix constants. Ce chiffre qui se retrouve en grande partie dans la valeur ajoutée par l'Etat (voir tableau XI),

mesure, d'après la convention internationale sur la comptabilité publique, le nombre de personnes dans les services publics.

Tableau IX.

Consommation publique

(indices 1961 = 100, prix constants)

Source : Institut National de Statistique.

	1962	1963
Rémunérations	101,4	103,6
Pouvoir central :		
fonction civile	104,4	107,1
fonction militaire	101,6	101,6
enseignement	102,0	105,4
Pouvoirs sous tutelle	98,0	99,0
Achats de biens et services .	115,0	135,0

Pouvoir central

(indices 1961 = 100, prix constants)

Source : Ministère des Finances.

	1963	1964
Rémunérations	118,5	124,0
civil	138,5	141,0
militaire	102,0	108,0
enseignement	126,0	134,0
Achats de biens et services .	150,0	152,0

On peut suivre la même évolution dans les dépenses courantes de l'Etat où, pour le pouvoir central tout au moins, les renseignements budgétaires existent pour 1963-1964 à prix courants. La comparaison des indices à prix courants et à prix constants souligne l'importance de la réévaluation des traitements des fonctionnaires. Le chiffre est toutefois quelque peu forcé par le fait que des arriérés sur cette réévaluation, décidée en 1962, ont été payés en 1963 pour le secteur civil tout au moins, tandis qu'une opération du même genre se présentera en 1964 pour une partie du personnel enseignant. Ce complément du chiffre de 1963, à prix courants, explique la faible augmentation prévue de 1963 à 1964.

L'effort de compression des dépenses, qui a été décidé par le Gouvernement et qui est incorporé dans le budget déposé, garantit que le taux de croissance de la consommation publique de 1964 à 1965 restera modéré et dans la ligne de l'évolution de 1963 à 1964. Cette rupture de tendance explique l'évolution de la

consommation publique qui est reprise au tableau VIII.

Si on compare maintenant les prévisions avec le programme, la première constatation qui s'impose est que le programme sera quelque peu dépassé. Le taux de croissance annuel moyen de la période 1962-1965, qui, au programme, devait être de 4 p.c., atteindra vraisemblablement 4,3 p.c. Il existe sans doute une incertitude au sujet de ce chiffre et même les données récentes de la comptabilité nationale, à prix constants, sont encore sujettes à révision. Il semble toutefois que cette première constatation puisse être avancée avec un haut degré de probabilité.

Ceci dit, il apparaît que la structure de la dépense intérieure a évolué de façon différente de ce que proposait le programme. La croissance plus rapide que l'on peut prévoir aujourd'hui tient avant tout au développement des postes de consommation tant publique que privée; par contre, à prix constants, les investissements se sont développés moins qu'il n'a été prévu. D'autre part, si les prévisions du budget se révèlent exactes, le programme d'exportation sera à peu près entièrement réalisé. Ce changement de structure est à mettre en rapport avec les problèmes d'inflation qui viennent d'être discutés. L'augmentation des revenus a entraîné avant tout une expansion rapide des dépenses des particuliers, quantitativement c'est sur ce point que se manifeste la plus grande disparité entre le programme et les prévisions; l'excédent de demande effective qui en résulte a entraîné des hausses de prix qui ont trouvé leur plus importante répercussion dans le domaine des investissements. Les prix implicites de la Comptabilité Nationale et les prévisions des budgets suggèrent que l'augmentation de prix de 1961 à 1965, pour les différents types d'investissements, se situe entre 16 et 19 p.c.

Cette hausse des prix a été un des éléments qui explique que le volume des investissements productifs reste inférieur à ce qui avait été prévu au programme. L'effort financier qui a été fait, au contraire, dépasse légèrement celui-ci. Le même problème s'est posé en matière d'investissements publics; l'on sait en effet que sur le plan quantitatif ceux-ci sont en retard par rapport au programme. Le tableau qui suit montre toutefois que ce retard est entièrement attribuable à l'augmentation des prix unitaires.

Celle-ci ne s'explique d'ailleurs que partiellement par l'augmentation des coûts; une partie appréciable (en matière de routes par exemple : des spécifications plus exigeantes) correspondant à une amélioration de la qualité de l'infrastructure.

Le tableau compare les décaissements effectivement réalisés de 1961-1963 et les prévisions de 1964 et 1965 avec les deux dernières années du programme.

Il s'agit ici de données de source budgétaire, exprimées à prix courants, à la différence du

Tableau X.

Investissements publics

(prix courants)

	1961	Décaissements effectifs ou prévus				Programme	
		1962	1963	1964	1965	1964	1965
Pouvoir central ¹	7,3	10,1	12,4	15,9	16,9	15,5	16,5
Pouvoirs locaux ²	6,9	7,3	8,4	9,5	8,7	5,3	6,0
Total ...	14,2	17,4	20,8	25,4	25,6	20,6	22,5

¹ Y compris les décaissements du pouvoir central pour ports et côtes et enseignement.
² Y compris les dépenses d'aménagement des parcs industriels.

tableau précédent. Ces chiffres contiennent les achats et expropriations. En outre, comme les données budgétaires ne permettent pas de séparer les investissements dans les ports et côtes des autres ouvrages poursuivis par les Travaux Publics, l'on a ajouté ces montants aux chiffres du programme. Dans le programme, on avait admis un décalage moyen de deux ans entre les engagements et les dépenses de réalisation, la formule a été reprise dans ce tableau où les décaissements de 1964 et 1965 sont comparés aux engagements du programme pour 1962 et 1963.

Les chiffres montrent que l'accroissement des investissements publics a été extrêmement rapide : pour le pouvoir central, ils ont plus que doublé entre 1961 et 1964. Pour 1964 aussi bien que pour 1965, les investissements du pouvoir central se situeront légèrement au-dessus de ceux qui avaient été prévus au programme.

En ce qui concerne les pouvoirs sous tutelle, les dépenses restent supérieures à celles qui avaient été prévues, malgré la baisse qui devrait être enregistrée en 1965. Leur taux d'accroissement a toutefois été beaucoup plus lent que celui du pouvoir central. Il en résulte qu'un des objectifs du programme sera réalisé, à savoir : une relation plus normale entre les dépenses du pouvoir central et celles des pouvoirs subordonnés.

Si on revient maintenant à l'évolution d'ensemble de la dépense nationale, une autre conséquence frappante des pressions inflationnis-

tes est que les prévisions du budget font escompter que les trois grands postes de la demande intérieure : consommation privée, consommation publique et investissements, auront chacun eu un taux de croissance égal ou supérieur à celui de la production nationale. Ceci implique bien entendu une détérioration de la balance des paiements, alors que le programme avait envisagé une légère amélioration.

Si on examine maintenant les comptes de production, d'autres différences apparaissent entre le programme et les prévisions du budget économique.

Tableau XI.

Evolution des valeurs ajoutées

(indices 1961 = 100, prix constants)

	1963 Comptes nationaux	1965 Budget	1965 Programme
Agriculture	93,5	97,3	111,0
Industrie (incl. énergie)	111,5	124,7	123,2
Construction	108,0	122,5	118,9
Logement	101,0	102,3	105,0
Services	109,0	120,0	117,3
Etat	104,6	109,0	110,5

La valeur ajoutée dans l'agriculture est beaucoup plus basse, celle de l'Etat et celle imputée au stock de logements un petit peu plus basses dans les prévisions qu'au program-

me; dans les deux gros postes, l'industrie et les services, le contraire se manifeste. Ce sont essentiellement ces deux postes qui entraînent l'ensemble de la production vers le haut.

Les différences dans les chiffres à propos de l'agriculture proviennent uniquement d'un ajustement statistique portant sur l'année de départ 1961. Dans les comptes nationaux, qui avaient servi pour l'élaboration du programme, l'année agricole 1961 se présentait comme médiocre (par exemple, le tableau 5 du programme montrait que la valeur ajoutée dans l'agriculture en 1961 était estimée 6 p.c. plus bas qu'en 1957). La révision des comptes nationaux au contraire a fait apparaître que la valeur ajoutée dans l'agriculture en 1961 atteignait un niveau record (par exemple, elle aurait été de 17 p.c. plus élevée qu'en 1957). Aussi la différence qui apparaît au tableau entre les chiffres du budget et ceux du programme est plus apparente que réelle, l'un comme l'autre envisagent le développement de la production agricole suivant une ligne de tendance fondamentale augmentant de quelque 2 p.c. par an.

En matière de logement, le programme avait envisagé un niveau étale de construction entre 1961 et 1965. En fait, on a enregistré une baisse très forte en 1962 et 1963 qui ne sera pas entièrement rattrapée en 1965. Il en résulte que, de 1961 à 1965, le parc immobilier aura augmenté moins qu'il n'avait été prévu.

L'évolution des valeurs ajoutées par l'Etat a été discutée à propos de la consommation publique.

Il y a encore une différence supplémentaire et très importante entre le programme et les prévisions résultant du budget. Elle concerne l'évolution des prix dans le commerce extérieur. Le programme avait été fondé sur l'hypothèse que les termes d'échange de la Belgique resteraient inchangés pendant la période. Le texte avait d'ailleurs attiré l'attention sur le caractère aléatoire de cette hypothèse. En fait, les comptes nationaux de 1961 à 1963 montrent que pour cette période les prix à l'exportation sont restés inchangés, mais qu'il s'est produit une hausse de 2,5 p.c. des prix à l'importation (l'accroissement des prix des produits finis et des services ayant plus que compensé la baisse de prix des matières premières). Les budgets pour 1964 et 1965 ne prévoient pas de nouvelle détérioration dans les termes d'échange. Ces prévisions paraissent

raisonnables à la lumière de l'accroissement enregistré dans nos prix à l'exportation et sur laquelle l'attention a été attirée plus haut: Il reste qu'une détérioration des termes d'échange de 2,5 p.c. représente un déficit extérieur de plus de 6 milliards. Quoique le volume des importations, comme celui des exportations, évolue de façon presque parallèle à ce qui était envisagé au programme, il en résulte une sérieuse détérioration de la balance des paiements. Comme la politique des pouvoirs publics ne peut pas se fonder sur une augmentation de nos prix à l'exportation qui risquerait de miner notre position compétitive, il faudra que le programme suivant et, par conséquent, la politique des pouvoirs publics soient orientés vers une augmentation plus rapide du volume des exportations que du volume des importations, de façon à corriger le déficit extérieur que prévoient les budgets économiques pour 1964 et 1965.

Ainsi, le problème conjoncturel d'un excédent de la demande effective fait apparaître un problème structurel qui souligne la nécessité à terme d'obtenir que l'augmentation de la production nationale soit plus rapide que celle de la demande intérieure.

En particulier, il est clair qu'une augmentation de la consommation, plus rapide que celle du produit national (ainsi que le montre le tableau VIII), est incompatible avec le maintien d'une croissance équilibrée. Il est possible que le premier programme d'expansion ait exagéré le déplacement nécessaire dans la structure des dépenses en faveur de l'investissement, mais il est certain que le déplacement observé en faveur de la consommation est lié à un phénomène d'inflation et risque à terme d'étouffer la croissance économique du pays.

Sitôt les pressions inflationnistes calmées, il faudra revenir à une politique qui mette l'accent sur les investissements plutôt que sur la consommation. Il apparaît que la consommation tant privée que publique devra, à l'avenir, augmenter moins vite qu'à présent, à moins toutefois que le taux de croissance structurelle de l'économie ne puisse être relevé. Ceci apparaît toutefois peu probable si on considère que le taux de croissance moyen de 1961 à 1965, qui résulte des prévisions du budget et serait de 4,3 p.c. par an, alors que pendant la période précédente de 1957 à 1961 il n'avait été que de 2,6 p.c.

L'accélération remarquable de la dernière période a été liée, d'une part, à l'absorption du chômage et de réserves cachées de population active et, d'autre part, à une surchauffe de l'économie. Le premier phénomène a un effet une fois pour toutes et il faudrait éviter la répétition du second.

La poussée inflationniste actuelle va avoir des effets aussi sur la structure de la production et poser, dans ce domaine, de difficiles problèmes de politique économique. Si l'augmentation des rémunérations et des coûts se présente de façon assez uniforme, les augmentations de productivité qui peuvent les compenser varient considérablement d'une entreprise à l'autre et d'un secteur à l'autre. Par ailleurs, certains secteurs soumis à une concurrence vigoureuse de l'étranger ne sont pas en mesure de répercuter sur leurs prix de vente l'accroissement des coûts. Cette évolution creusera davantage le fossé entre les entreprises fortes ou abritées et les entreprises faibles. Elle accélérera les adaptations structurelles en précipitant le déclin, voire la fermeture des faibles, tandis que l'augmentation rapide de la demande profitera avant tout aux plus compétitives et aux plus dynamiques. Ainsi, il est probable que dans le courant des mois ou des années à venir, le Gouverne-

ment va se trouver sollicité pour aider ou sauver un certain nombre d'entreprises, voire de secteurs qui seraient incapables d'absorber la hausse des coûts ou des salaires. Pareille politique serait indéfendable à la lumière de l'évolution actuelle et ces sollicitations devront être repoussées dans la mesure où il ne se pose pas de problèmes sociaux insurmontables.

Il est en effet incompatible de vouloir à la fois forcer le rythme du progrès en même temps que de s'accrocher à des structures périmées. L'évolution des coûts et des prix qui est en cours depuis 1963 obligera de résoudre plus tôt qu'on ne pouvait le prévoir antérieurement certains problèmes de structure, et des efforts de reconversion que l'opinion publique avait quelque peu perdu de vue sous l'effet du plein emploi vont se retrouver posés de façon plus aiguë qu'antérieurement. Ceci sont les difficultés typiques de la surchauffe. Elles sont socialement plus tolérables que celles de la dépression. Aussi l'opinion est-elle moins prête à appuyer l'action publique pour les combattre effectivement. Toutefois, le Gouvernement est trop conscient des dangers qu'elles impliquent pour l'avenir pour ne pas tout mettre en œuvre afin de les éliminer et de créer ainsi les bases d'un développement économique équilibré.

*
**

Tableau A.

Ressources et emplois

	1968	Indice de volume 1964	Indice de prix 1964	Indice de valeur 1964	1964 à prix courants	Indice de volume 1965	Indice de prix 1965	Indice de valeur 1965	1965 à prix courants
<i>A. Ressources</i>									
Produit national net au coût des facteurs en provenance des entreprises :									
— salaires	262,6			111,5	293,0			108,5	318,0
— autres revenus	221,2			108,0	238,7			106,0	253,6
Pouvoirs publics	62,0			108,0	66,9			103,5	69,3
Contribution du reste du monde	5,4			103,5	5,6			103,5	5,8
Produit national net au coût des facteurs	551,2			109,5	604,2			107,0	646,7
Impôts directs moins subventions	77,4			113,5	87,9			107,5	94,3
Produit national net aux prix du marché	628,6			110,0	692,1			107,0	741,0
Amortissements des entreprises	65,1			107,0	69,7			107,0	74,6
Amortissements des pouvoirs publics	1,1			100,0	1,1			118,0	1,3
Total des amortissements	66,2			107,0	70,8			107,0	75,9
Produit national brut aux prix du marché	694,8	105,0	104,5	110,0	762,9	104,0	103,0	107,0	816,9
Importations	259,6	111,0	103,0	114,5	296,6	106,5	101,5	108,5	321,1
Total général ...	954,4	107,0	104,0	111,0	1.059,5	104,5	102,5	107,5	1.138,0
<i>B. Emplois</i>									
Consommation privée	474,0	105,0	104,5	109,5	519,3	104,0	103,5	107,5	557,5
Consommation publique	87,0	102,0	104,5	106,5	92,6	102,0	101,0	103,0	95,6
Investissements bruts des entreprises :									
a) capital fixe	118,1	109,5	104,5	114,5	135,1	104,0	103,5	107,5	145,1
b) stocks	0,8	—	—	—	2,2	—	—	—	2,2
Investissements bruts des pouvoirs publics	18,8	115,0	105,0	120,5	22,7	95,0	103,0	98,0	22,2
Total des investissements bruts	137,8	111,0	104,5	116,5	160,0	102,5	103,0	106,0	169,5
Total des dépenses intérieures	698,7	106,0	104,5	110,5	771,9	103,5	103,0	106,5	822,6
Exportations	255,7	109,0	103,0	112,5	287,6	107,5	102,0	109,5	315,4
Total général ...	954,4	107,0	104,0	111,0	1.059,5	104,5	102,5	107,5	1.138,0

Tableau B.

Compte des entreprises

Postes	Contro-écriture		1963	1964	1965
<i>A. — Recettes</i>					
101		Ventes	726,7	801,9	865,9
101a	324a	aux particuliers	462,2	506,3	543,5
101b	222a	aux pouvoirs publics	24,3	25,0	25,5
101c	421	à l'étranger	240,2	270,6	296,9
102		Formation brute de capital	137,7	160,0	169,5
102a	522a	capital fixe	136,9	157,8	167,3
102b	522b	stocks	0,8	2,2	2,2
103	223a	Intérêt de la dette publique	7,8	8,6	8,6
104		Autres recettes		7,8	7,7
104a	224a	en provenance des pouvoirs publics (transferts)	7,8		
104b	423a	en provenance de l'étranger (revenus)	5,7	6,5	7,3
Recettes totales			885,7	984,8	1.059,0
Contribution au P.N.B. (101+102-121)			626,3	689,3	740,5
Part dans le Revenu National (123a+126)			27,1	30,2	31,8
<i>B. — Dépenses</i>					
121		Achats courants	238,1	272,6	294,9
121a	401a	à l'étranger	237,7	272,2	294,4
122b	203a ¹	aux pouvoirs publics	0,4	0,4	0,5
122		Salaires distribués	262,6	293,0	318,0
122a	301	à l'intérieur	261,7	291,9	316,7
122b	402a ²	à l'étranger	0,9	1,1	1,3
123		Contributions :			
123a	201a ¹	directes	11,2	13,2	13,8
123b	201b	indirectes	85,2	95,7	102,0
124	502	Consommation de capital	65,1	69,7	74,6
125		Autres dépenses :			
125a	301	particuliers (part du revenu)	196,9	211,7	224,5
125b	203a ²	pouvoirs publics (part du revenu)	2,7	2,9	3,2
125c	402a ¹	étranger (part du revenu)	8,0	9,0	10,0
Dépenses totales			869,8	967,8	1.041,0
126	501	Épargne	15,9	17,0	18,0
Total (dépenses + épargne)			885,7	984,8	1.059,0

Tableau C.

Compte des pouvoirs publics

Postes	Contre-écriture		1963	1964	1965
A. — Recettes					
201		Impôts :			
201a		directs	57,3	61,8	64,2
201a ¹	303a	des entreprises	11,2	13,2	13,8
201a ²	321	des particuliers	46,1	48,6	50,4
201b	123b	indirects	85,2	95,7	102,0
202	322	Contributions à la sécurité sociale	50,7	59,1	67,3
203		Autres recettes ordinaires	5,7	6,0	6,6
		en provenance :			
203a		des entreprises :			
203a ¹	121b	achats	0,4	0,4	0,5
203a ²	125b	revenus	2,7	2,9	3,2
203b	324b	des particuliers	—	—	—
204	221b	du revenu imputé	2,5	2,7	2,9
205	423c	de transferts en provenance de l'étranger ..	0,1		
		Recettes totales	198,9	222,6	240,1
Part dans le revenu national (203a ² + 204 - 223)			- 15,0	- 16,6	- 16,2
B. — Dépenses					
221		Contribution des pouvoirs publics au P.N.B. ...	63,1	68,0	70,6
221a	301	1. Traitements et salaires	59,5	64,2	66,4
221b	204	2. Charges afférentes au revenu imputé	2,5	2,7	2,9
221c	502	3. Consommation de capital	1,1	1,1	1,3
222		Achats de biens et services :			
222a	101b	aux entreprises	24,3	25,0	25,5
222b	401c	à l'étranger	—	—	—
223		Intérêt de la dette publique	20,2	22,2	22,3
223a	103	aux entreprises	7,8	8,6	8,6
223b	301	aux particuliers	11,2	12,3	12,3
223c	402c ¹	à l'étranger	1,2	1,3	1,4
224		Transferts	84,9	93,9	103,7
224a	302	aux particuliers	75,9	84,3	94,4
224b	104	aux entreprises	7,8	7,8	7,7
224c	402c ²	à l'étranger	1,2	1,8	1,6
		Dépenses totales	192,5	209,1	222,1
225	501	Epargne	+ 6,4	+ 13,5	+ 18,0
		Total (dépenses + épargne)	198,9	222,6	240,1
Consommation (221 + 222 - 203a ¹)			87,0	92,6	95,6

Tableau D.

Compte des particuliers

Postes	Contre-écriture		1963	1964	1965
		<i>A. — Recettes</i>			
301	122a/125a 221a/223b 422b/423b ¹	Participation au revenu national	539,1	590,6	631,1
302	224a	Transferts en provenance des pouvoirs publics .	75,9	84,3	94,4
303	423b	Transferts en provenance de l'étranger	6,1	6,1	6,0
		Revenu brut	621,1	681,0	731,5
		<i>B. — Dépenses</i>			
321	201a ²	Impôts directs	46,1	48,6	50,4
322	202	Contributions à la sécurité sociale	50,7	59,1	67,3
323	402b	Transferts à l'étranger	3,5	3,5	3,5
324		Consommation (achats)	474,0	519,3	557,5
324a	101a	aux entreprises	462,2	506,3	543,5
324b	203b	aux pouvoirs publics	—	—	—
324c	401b	à l'étranger	11,8	13,0	14,0
		Dépenses totales	574,3	630,5	678,7
325	501	Épargne	46,8	50,5	52,8
		Total (dépenses + épargne)	621,1	681,0	731,5

Tableau E.

Compte de l'Etranger

Postes	Contre-écriture		1963	1964	1965
A. — Recettes					
401		Ventes de biens et services	249,5	285,2	308,4
401a	121a	aux entreprises	237,7	272,2	294,4
401b	324c	aux particuliers	11,8	13,0	14,0
401c	222b	aux pouvoirs publics	—	—	—
402		Autres recettes	16,0	16,7	17,8
en provenance :					
des entreprises :					
402a		revenu	8,0	9,0	10,0
402a ¹	125c	salaires	0,9	1,1	1,3
402a ²	122b	des particuliers (transferts)	3,5	3,5	3,5
402b	323	des pouvoirs publics :			
402c		intérêt de la dette publique	1,2	1,3	1,4
402c ¹	223c	transferts	1,2	1,8	1,6
402c ²	422c	transferts en capital	1,2	—	—
Recettes totales			265,5	301,9	326,2
B. — Dépenses					
421	101c	Achats de biens et services (aux entreprises belges)	240,2	270,6	296,9
422	301	Rémunérations versées	5,5	6,0	6,5
423		Autres dépenses	16,2	17,1	18,0
Entreprises :					
423a		revenu	5,7	6,5	7,3
423a ¹	104b	transferts	—	—	—
423a ²		Particuliers :			
423b		revenu	4,3	4,5	4,7
423b ¹	301	transferts	6,1	6,1	6,0
423b ²	303	Pouvoirs publics (transferts)	0,1	—	—
423c	205	Transferts en capital	—	—	—
Dépenses totales			261,9	293,7	321,4
424	501	Epargne	3,6	8,2	4,8
Total (dépenses + épargne)			265,5	301,9	326,2
Contribution au P.N.B. (422+423a ¹ +423b ¹ —402a ¹ —402a ² —402c ¹)			5,4	5,6	5,8
Exportations (421/422+423a ¹ /423b ¹)			255,7	287,6	315,4
Importations (401/402a ¹ /402a ² +402c ¹)			259,6	296,6	321,1
Exportations — importations			— 3,9	— 9,0	— 5,7

Tableau F.

Compte capital

Postes	Contre-écriture		1963	1964	1965
		<i>Epargne brute</i>			
501		Epargne	71,5	89,2	93,6
	225	des pouvoirs publics	6,4	13,5	18,0
	126/325	des particuliers et des entreprises	62,7	67,5	70,8
	424	de l'étranger	+ 3,6	+ 8,2	4,8
		transferts en capital	- 1,2	—	—
502		Amortissements	66,2	70,8	75,9
	124	des entreprises	65,1	69,7	74,6
	221c	des pouvoirs publics	1,1	1,1	1,3
		<i>Investissements bruts</i>			
521	102	Pouvoirs publics	18,8	22,7	22,2
522	102	Entreprises	118,9	139,3	147,3
522a		capital fixe	118,1	135,1	145,1
522b		stocks	0,8	2,2	2,2

BIBLIOGRAPHIE RELATIVE AUX PROBLEMES ECONOMIQUES ET FINANCIERS INTERESSANT LA BELGIQUE

Le lecteur trouvera ci-dessous une bibliographie qui fait suite à celle qui a été publiée dans notre *Bulletin* d'octobre 1964. Il y a lieu de remarquer que cette bibliographie ne reprend pas les rapports des différentes institutions ni les sources statistiques.

1. MONNAIE ET CREDIT

GUENTER H., Die Wettbewerbsituation im Kreditwesen Belgiens und Luxemburgs. (*Zeitschrift für das gesamte Kreditwesen, Francofort-sur-le-Main, XVII, n° 21, 1 novembre 1964, pp. 1023-1026.*)

Le financement des investissements. (*Bulletin hebdomadaire de Fabrimétal, Bruxelles, n° 955, 24 octobre 1964, supplément, 28 p.*)

2. INSTITUTIONS MONETAIRES

Le Crédit Communal de Belgique et l'autonomie locale. (*Pro Civitate, Bruxelles, Collection Sciences sociales, n° 1, 1964, 157 p.*)

4. FINANCES PUBLIQUES

DELEECK H. & LAEVAERT W., Aandeel van de groep der loon- en weddetrekkenden in de rechtstreekse belastingen. (*De Gids op maatschappelijk gebied, Bruxelles, LV, n° 10, octobre 1964, pp. 827-844.*)

HAINAUT J.-P., Les marchés de travaux et de fournitures des communes. 3. Les projets de réforme du statut des marchés communaux. (*Bulletin trimestriel du Crédit Communal de Belgique, Bruxelles, XVIII, n° 70, octobre 1964, pp. 185-189; 226.*)

Le nouveau régime des marchés passés au nom de l'Etat. (*Bulletin hebdomadaire de Fabrimétal, Bruxelles, n° 956, 31 octobre 1964, pp. 741-747.*)

VERSTRAELEN R., Etude des impôts sur la circulation juridique des biens. (*Revue pratique des Questions commerciales et économiques, Liège, n° 3, septembre 1964, pp. 40-46.*)

5. REVENU NATIONAL — EPARGNE — INVESTISSEMENTS — CONSOMMATION

Investissements dans l'industrie des fabrications métalliques. Enquête 1964. Résultats globaux (*Bulletin hebdomadaire de Fabrimétal, Bruxelles, n° 955, 24 octobre 1964, pp. 722-727.*)

ZOMBEK-FUKS F., L'enquête de l'I.N.S. sur les budgets des ménages. 1961. (*Revue du Travail, Bruxelles, LXV, n° 7, juillet 1964, pp. 633-671.*)

7. PRIX ET SALAIRES

BLEECKX F., Programmation sociale 1963-1964 et coût salarial dans l'industrie textile belge. (*L'Industrie textile belge, Bruxelles, VI, n° 10, octobre 1964, pp. 23-34.*)

8. EMPLOI ET CHOMAGE

BRUNDSEAUX C., Pour une évaluation de l'emploi régional. (*Revue belge de Sécurité sociale, Bruxelles, VI, n° 8, août 1964, pp. 1130-1166.*)

DAVIN L., Décentralisation, emploi et sécurité sociale. (*Revue belge de Sécurité sociale, Bruxelles, VI, n° 9, septembre 1964, pp. 1197-1217.*)

DUBOIS B., De nieuwe wet betreffende de arbeidsduur in de openbare en particuliere sectors van 's lands bedrijfsleven. (*Rechtskundig Weekblad, Anvers, XXVIII, n° 11, 15 novembre 1964, pp. 553-578.*)

YERNAUX J.-L., Les taux féminins d'activité. Leur évolution en Belgique, 1866-1962. (I & II) (*Revue belge de Sécurité sociale, Bruxelles, VI, n° 8 et 9, août et septembre 1964, pp. 1102-1129 et 1267-1279.*)

10. SITUATION ECONOMIQUE — POLITIQUE ECONOMIQUE

DUPRIEZ L.-H., Le diagnostic de la conjoncture économique de la Belgique. (*Recherches économiques de Louvain, Louvain, XXX, n° 7, 5 novembre 1964, pp. 629-644.*)

LAMALLE D., Perspectives luxembourgeoises. (*Discours d'ouverture de la session ordinaire du Conseil Provincial, le 1^{er} octobre 1964*) (Province de Luxembourg, 1964, 93 p.)

La situation économique de la Belgique. 3^e trimestre 1964. (*Bulletin hebdomadaire de la Kredietbank, Bruxelles, XIX, n° 42, 31 octobre 1964, pp. 365-373.*)

PAELINCK J., Technische Aspekte der Wirtschaftsprogrammierung in Belgien. (*Konjunkturpolitik, Berlin, X, n° 4, 1964, pp. 255-275.*)

PULINCKX R., Le patronat belge devant la programmation économique. (*Bulletin de la Fédération des Industries Belges, Bruxelles, XIX, n° 29, 20 novembre 1964, pp. XI-XX.*)

11. INDUSTRIE — AGRICULTURE — PECHE

L'agriculture belge. (*Notes et Etudes documentaires, Paris, n° 3142, 2 décembre 1964, 37 p.*)

L'industrie de la surgélation. (*Bulletin hebdomadaire de la Kredietbank, Bruxelles, XIX, n° 41, 24 octobre 1964, pp. 357-361.*)

L'industrie laitière belge et le Marché Commun. (*Bulletin hebdomadaire de la Kredietbank, Bruxelles, XIX, n° 43, 7 novembre 1964, pp. 381-385.*)

MASSART L., L'Etat et la recherche industrielle. (*Industrie chimique belge, Bruxelles, XXIX, n° 10, octobre 1964, pp. 1017-1023.*)

Problèmes de l'industrie belge des métaux non ferreux. (*Bulletin économique de la Banque de la Société Générale de Belgique, Bruxelles, III, n° 32, novembre 1964, pp. 1-5.*)

VAN DER KIMPEN V., Les aspects économiques de la pêche maritime belge. (*Industrie, Bruxelles, XVIII, n° 10, octobre 1964, pp. 676-683.*)

15. TRANSACTIONS FINANCIERES INTERNATIONALES

CORTNEY P., Der einzige Ausweg : Zurück zur Goldwährung ! (*Zeitschrift für das gesamte Kreditwesen, Francfort-sur-le-Main, XVII, n° 20, 15 octobre 1964, pp. 965-968.*)

Emprunts internationaux. (*Bulletin du Crédit Suisse, Zurich, n° 3, 1964, pp. 139-148.*)

Gold over a Decade. Supplies and Marketing since 1954. (*Midland Bank Review, Londres, novembre 1964, pp. 3-9.*)

HARROD R., New Thinking Needed on International Liquidity. (*Optima, Johannesburg, XIV, n° 3, septembre 1964, pp. 176-182.*)

HAYES A., Monetary Policy and a Liberal International Economy. (*Monthly Review of the Federal Reserve Bank of New York, New-York, XLVI, n° 10, octobre 1964, pp. 187-190.*)

WOLFF J., Les liquidités internationales et la rivalité livre-dollar. (*Revue de Science financière, Paris, LVI, n° 3, juillet-septembre 1964, pp. 437-458.*)

16. INTEGRATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE

CHABANOL D., Marché Commun et harmonisation fiscale. (*Bulletin S.E.D.E.I.S. Paris, n° 899, supplément, 20 octobre 1964, pp. 3-20.*)

de GUCHTENEERE A., Le rôle de la Belgique dans la Communauté Economique Européenne. (*L'Epargne du Monde, Amsterdam, n° 5, septembre-octobre 1964, pp. 198-211.*)

FOUQUET C., Vers une politique monétaire européenne. (*Bulletin S.E.D.E.I.S., Paris, n° 899, supplément, 20 octobre 1964, pp. 21-25.*)

KRUSE H., Réflexions à propos de l'harmonisation fiscale au sein de la C.E.E. (*Les Problèmes de l'Europe, Paris, n° 25, 1964, pp. 38-51.*)

LEBOULEUX P. & SCHNEIDER W., Les problèmes du commerce dans la C.E.E. (*Les Problèmes de l'Europe, Paris, n° 25, 1964, pp. 23-37.*)

MARJOLIN R., Le rétablissement de l'équilibre économique interne et externe de la Communauté. (*Revue du Marché commun, Paris, n° 73, octobre 1964, pp. 453-459.*)

SARMENT M., L'épargne et la croissance économique dans la C.E.E. (*Les Problèmes de l'Europe, Paris, n° 25, 1964, pp. 52-65.*)

TOBI E., De kleine nijverheid in de Euromarkt. (*Economisch-Statistische Berichten, Rotterdam, IL, n° 2461, 14 octobre 1964, pp. 924-927.*)

17. DIVERS

Le plan comptable général belge. (*Collège national des Experts comptables de Belgique, Bruxelles, 1964, 272 p.*)

LEGISLATION ECONOMIQUE

Ces informations rappellent les lois et arrêtés ainsi que les avis officiels qui revêtent un intérêt particulier au point de vue de l'économie générale du pays et qui ont fait l'objet d'une publication au Moniteur belge au cours du mois précédant celui de la parution du Bulletin.

Seuls les lois et arrêtés les plus importants sont repris in extenso. Une simple mention, accompagnée éventuellement d'une notice explicative, est consacrée aux autres textes législatifs.

Par ailleurs, la législation économique comprend les décisions, directives et règlements les plus importants figurant dans le Journal Officiel des Communautés Européennes.

Afin de faciliter la consultation de ces informations, les textes ont été groupés sous les rubriques suivantes :

1. — Economie générale
2. — Monnaie, crédit et banque
3. — Finances publiques
4. — Agriculture
5. — Industrie
6. — Travail
7. — Commerce intérieur
8. — Commerce extérieur
9. — Transports
10. — Prix et salaires
11. — Pensions, assurances sociales et avantages sociaux divers
12. — Communauté Economique Européenne

1. — ECONOMIE GENERALE

Arrêté royal du 15 septembre 1964

Association européenne pour la Coopération.
Personnalité civile. (Moniteur du 3 octobre 1964, p. 10536).

Statuts
Dénomination

Article 1^{er}. — Conformément à la loi belge du 25 octobre 1919, modifiée par la loi du 6 décembre 1954, il est créé une association internationale sans but lucratif pour la coopération entre la Communauté Economique Européenne et les Etats africains et malgache, les pays, territoires et départements d'outre-mer associés à cette Communauté dite « Association européenne pour la Coopération (A.E.C.) » et ci-dessous dénommée l'« association ».

Objet

Art. 3. — L'objet de l'association est de faciliter l'effort commun entrepris par la Communauté Economique Européenne, les Etats africains et malgache, les pays, les territoires et les départements d'outre-mer associés, par une meilleure mise en œuvre des moyens de coopération et de contrôle scientifiques et techniques nécessaires au développement économique et social de ces Etats, pays et territoires ainsi que des départements d'outre-mer.

Arrêté royal du 25 septembre 1964

relatif au registre central du commerce (Moniteur du 14 octobre 1964, p. 10882).

2. — MONNAIE, CREDIT ET BANQUE

Arrêté royal du 7 septembre 1964

relatif au paiement à vue des chèques postaux
(Moniteur du 15 octobre 1964, p. 10909).

Article 1^{er}. — Tout titulaire d'un compte de chèques postaux ouvert depuis un an ou toute personne habilitée à disposer de l'avoir de ce compte peut émettre à son nom des chèques postaux payables à vue dans un bureau de poste déterminé ayant rang de perception, de bureau-annexe ou de sous-perception.

Cette faculté est subordonnée à l'autorisation donnée, par le Ministre qui a les postes dans ses attributions ou par son délégué, au titulaire du compte qui aura désigné le bureau où ces chèques postaux seront présentés au paiement.

Ces chèques, dont le montant ne peut dépasser 5.000 francs, ne sont payables qu'à raison d'un chèque tous les deux jours ouvrables.

Art. 2. — L'arrêté royal du 30 mai 1963 relatif au paiement à vue des chèques postaux est abrogé.
.....

Arrêté royal du 9 septembre 1964

relatif à la démonétisation des billets de vingt francs, type 1950 (Moniteur du 1^{er} octobre 1964, p. 10427).

Article 1^{er}. — Les billets de 20 francs, émis en exécution de l'arrêté royal du 10 octobre 1950 décidant l'émission du nouveau billet de vingt francs, cesseront d'avoir cours légal à partir du 1^{er} janvier 1965.

Art. 2. — Jusqu'au 31 mai 1965 inclus, les billets visés à l'article 1^{er} pourront être échangés aux guichets de la Banque Nationale de Belgique à Bruxelles et en province. Ils seront acceptés, jusqu'à la même date, par les percepteurs des postes, les receveurs des contributions, des douanes et accises, de l'enregistrement et des domaines.

A partir du 1^{er} juin 1965, l'échange ne pourra plus être obtenu qu'au siège de la Banque Nationale de Belgique, à Bruxelles.

A partir du 1^{er} juin 1967, l'échange cessera et les billets visés à l'article 1^{er} seront définitivement sans valeur.
.....

Arrêté royal du 24 septembre 1964

relatif au total des garanties accordées par l'Office National du Ducroire (Moniteur du 8 octobre 1964, p. 10697).

Article 1^{er}. — En application de l'article 8 de l'arrêté royal n° 42 du 31 août 1939, le total des garanties accordées par l'Office National du Ducroire peut être porté à maximum vingt et un milliards de francs.
.....

Arrêté royal du 3 octobre 1964

fixant les modalités d'adaptation à l'évolution du coût de la construction, des crédits mis annuellement à la disposition du Fonds des constructions scolaires et parascolaires de l'Etat (Moniteur du 16 octobre 1964, p. 10939).

Décision du Conseil

concernant les modifications aux règlements de l'Institut Belgo-Luxembourgeois du Change (Moniteur du 1^{er} octobre 1964, p. 10448).

3. — FINANCES PUBLIQUES

Arrêté royal et arrêté ministériel du 1^{er} octobre 1964

relatif à l'émission de l'emprunt 1964 à 5 ou 10 ans, 2^e série (Moniteur du 6 octobre 1964, p. 10602).
.....

Art. 2. — L'emprunt est représenté par des obligations au porteur (...) portant intérêt aux taux indiqués ci-après :

6,25 p.c. l'an à partir du 20 octobre 1964 jusqu'au 19 octobre 1969;

6,50 p.c. l'an à partir du 20 octobre 1969 jusqu'au 19 octobre 1974.
.....

Art. 4. — L'emprunt est amortissable, à partir de la troisième année suivant les modalités ci-après.

Une dotation annuelle de 5 p.c. du capital nominal émis est affectée à l'amortissement; elle prend cours

le 20 octobre 1966 et s'accroît chaque année des intérêts des capitaux amortis.

Les dotations d'amortissement sont mises à la disposition de la Caisse d'amortissement le 20 octobre de chacune des années 1966 à 1973.

Ces dotations sont destinées au rachat des obligations à des cours ne dépassant pas le taux fixé pour le remboursement à effectuer le 20 octobre suivant.

Le montant de la dotation restant éventuellement disponible au 20 août de l'une des années 1967 à 1973, est affecté au remboursement, au pair de leur valeur nominale, le 20 octobre suivant, d'obligations à désigner par un tirage au sort.

Les obligations non amorties avant le 20 octobre 1974 sont remboursables à cette date à 102 p.c. de leur valeur nominale.

Les dotations d'amortissement de cet emprunt pourront être confondues avec celles d'autres emprunts portant mêmes taux d'intérêt et remboursables aux mêmes taux, aux mêmes échéances et selon les mêmes modalités d'amortissement.
.....

Art. 6. — Les porteurs ont la faculté d'obtenir le remboursement anticipatif de leurs obligations, au pair de leur valeur nominale, le 20 octobre 1969.

Art. 7. — L'Etat se réserve la faculté de rembourser anticipativement, au pair, le 20 octobre 1969 ou à toute échéance d'intérêt suivante et moyennant un préavis de deux mois à publier au *Moniteur belge*, tout ou partie des obligations restant à amortir.

.....
*
*
.....

Art. 12. — Il est alloué aux banques et agents de change, établis en Belgique, une commission de placement de 1,25 p.c. du capital nominal souscrit à leur intervention.

La demi-commission peut être allouée aux établissements financiers sur les souscriptions recueillies par leur intermédiaire.

Arrêté ministériel des 5 et 23 octobre 1964

relatif aux contingents tarifaires (Moniteur des 8 et 28 octobre 1964, pp. 10696 et 11366).

Arrêté royal du 5 octobre 1964

accordant une dispense en matière de renouvellement annuel de la déclaration à l'impôt des personnes physiques et à l'impôt des non-résidents (Moniteur du 14 octobre 1964, p. 10870).

Arrêté royal du 9 octobre 1964

modifiant le Règlement général sur les taxes assimilées au timbre (Moniteur du 10 octobre 1964, p. 10775).

Arrêté ministériel du 9 octobre 1964

relatif à la taxe de transmission (Moniteur du 10 octobre 1964, p. 10777).

Arrêté royal du 14 octobre 1964

relatif aux marchés passés au nom de l'Etat (Moniteur du 17 octobre 1964, p. 10968).

Arrêté ministériel du 14 octobre 1964

relatif aux clauses contractuelles, administratives et techniques constituant le cahier général des charges des marchés de l'Etat (Moniteur du 17 octobre 1964, p. 11012).

Arrêté royal du 16 octobre 1964

adaptant aux impôts institués par la loi du 20 novembre 1962 la convention entre la Belgique et les Pays-Bas pour éviter les doubles impositions et régler certaines autres questions en matière fiscale (Moniteur du 30 octobre 1964, p. 11477).

Arrêté royal du 19 octobre 1964

modifiant le Code et le Règlement général sur les taxes assimilées au timbre (Moniteur du 24 octobre 1964, p. 11261).

Arrêté royal des 20 et 24 octobre 1964

modifiant l'arrêté royal du 11 mars 1953 majorant le taux de la taxe de transmission à l'importation (Moniteur des 24 et 30 octobre 1964, pp. 11264 et 11478).

Arrêté royal des 22 et 23 octobre 1964

relatif au tarif des droits d'entrée (Moniteur du 29 octobre 1964, p. 11415).

Arrêté royal du 23 octobre 1964

modifiant l'arrêté du Régent du 2 juillet 1949 relatif à l'intervention de l'Etat en matière de subsides pour l'exécution de travaux par les provinces, communes, associations de communes, commissions d'assistance publique, fabriques d'église et associations de polders ou de wateringues (Moniteur du 29 octobre 1964, p. 11413).

Arrêté ministériel des 26 et 29 octobre 1964

relatif au tarif des droits d'entrée (Moniteur des 29 et 31 octobre 1964, pp. 11420 et 11542).

Arrêté royal du 27 octobre 1964

modifiant le régime d'accise des huiles minérales (Moniteur du 30 octobre 1964, p. 11479).

Arrêté ministériel du 28 octobre 1964

portant exécution des dispositions légales coordonnées relatives au régime d'accise des huiles minérales (Moniteur du 30 octobre 1964, p. 11482). Erratum (Moniteur du 18 novembre 1964, p. 12050).

Arrêté ministériel du 29 octobre 1964

déterminant le droit spécial à l'importation de certains produits agricoles et alimentaires (Moniteur du 31 octobre 1964, p. 11534).

5. — INDUSTRIE

Arrêté ministériel du 7 octobre 1964

fixant le montant des primes accordées aux industries produisant, à base de lait belge, certains dérivés du lait (Moniteur du 24 octobre 1964, p. 11268).

6. — TRAVAIL

Arrêté royal du 24 septembre 1964

rendant obligatoire la décision du 20 novembre 1963 de la Commission paritaire nationale de l'industrie de l'habillement et de la confection relative à la réduction de la durée du travail (Moniteur du 2 octobre 1964, p. 10503).

Arrêté ministériel du 25 septembre 1964

modifiant l'article 77 de l'arrêté ministériel du 4 juin 1964 relatif au chômage (Moniteur du 7 octobre 1964, p. 10653).

Arrêté royal du 29 septembre 1964

relatif à la durée du travail dans les entreprises qui s'occupent de la teinture, du nettoyage chimique ou du repassage de vêtements ou d'objets d'ameublement, ainsi que dans les dépôts et « shops » (Moniteur du 7 octobre 1964, p. 10652).

Arrêté royal du 5 octobre 1964

rendant obligatoire la décision du 20 mai 1963 de la Commission paritaire nationale du commerce alimentaire relative à la réduction de la durée du travail dans le commerce de détail en alimentation, à l'exception des boulangeries et pâtisseries artisanales et des boucheries, charcuteries et triperies (Moniteur du 10 octobre 1964, p. 10780).

Arrêté royal du 9 octobre 1964

modifiant l'arrêté royal du 5 janvier 1957 fixant la dénomination, la compétence et la composition des commissions paritaires instituées en exécution de l'arrêté-loi du 9 juin 1945 fixant le statut des commissions paritaires (Moniteur du 20 octobre 1964, p. 11082).

Arrêté royal du 9 octobre 1964

rendant obligatoire la décision du 25 juin 1964 de la Commission paritaire nationale de la fourrure et de la peau en poil fixant les salaires horaires minimums et les salaires minimums à la pièce dans les entreprises de l'apprêt et de la teinture de peaux de lapin (Moniteur du 22 octobre 1964, p. 11169).

7. — COMMERCE INTERIEUR

Arrêté royal du 25 septembre 1964

accueillant une requête relative aux obligations de brasserie, déposée en application de l'ar-

rêté royal n° 62 du 13 janvier 1935, permettant l'institution d'une réglementation économique de la production et de la distribution (Moniteur du 21 octobre 1964, p. 11127).

8. — COMMERCE EXTERIEUR

Arrêté ministériel des 5 et 23 octobre 1964

relatif aux contingents tarifaires (Moniteur des 8 et 28 octobre 1964, pp. 10696 et 11366).

Arrêté royal des 20 et 24 octobre 1964

modifiant l'arrêté royal du 11 mars 1953 majorant le taux de la taxe de transmission à l'importation (Moniteur des 24 et 30 octobre 1964, pp. 11264 et 11478).

Arrêté royal des 22 et 23 octobre 1964

relatif au tarif des droits d'entrée (Moniteur du 29 octobre 1964, p. 11415).

Arrêté ministériel des 26 et 29 octobre 1964

relatif au tarif des droits d'entrée (Moniteur des 29 et 31 octobre 1964, pp. 11420 et 11542).

Arrêté royal du 27 octobre 1964

modifiant le régime d'accise des huiles minérales (Moniteur du 30 octobre 1964, pp. 11479).

Arrêté ministériel du 28 octobre 1964

portant exécution des dispositions légales coordonnées relatives au régime d'accise des huiles minérales (Moniteur du 30 octobre 1964, p. 11482). Erratum (Moniteur du 18 novembre 1964, p. 12050).

Arrêtés ministériels du 28 octobre 1964

modifiant et complétant les listes I, II et III annexées aux arrêtés ministériels du 16 janvier 1964 soumettant à licence l'exportation et l'importation de certaines marchandises (Moniteur du 31 octobre 1964, p. 11518).

Arrêté ministériel du 29 octobre 1964

déterminant le droit spécial à l'importation de certains produits agricoles et alimentaires (Moniteur du 31 octobre 1964, p. 11534).

Arrêté ministériel du 29 octobre 1964

relatif aux licences d'importation et d'exportation pour certains produits agricoles et alimentaires (Moniteur du 31 octobre 1964, p. 11537).

10. — PRIX ET SALAIRES

Arrêté royal du 24 septembre 1964

rendant obligatoire la décision du 10 avril 1964 de la Commission paritaire nationale de la construction, relative à l'intervention du Fonds de sécurité d'existence dans le remboursement du salaire hebdomadaire garanti (Moniteur du 1^{er} octobre 1964, p. 10434).

Arrêté royal du 28 septembre 1964

rendant obligatoire la décision du 10 juin 1964 de la Commission paritaire nationale de l'industrie hôtelière, fixant certaines condi-

tions de travail du personnel (Moniteur du 6 octobre 1964, p. 10613).

Arrêté royal du 28 septembre 1964

rendant obligatoire la décision du 18 mars 1964 de la Commission paritaire nationale des maîtres-tailleurs et tailleuses, modifiant la décision du 3 février 1960 rendue obligatoire par l'arrêté royal du 12 avril 1960, concernant la fixation des salaires minimums des ouvriers et ouvrières occupés par les maîtres-tailleurs et tailleuses (Moniteur du 7 octobre 1964, p. 10643).

Arrêté royal du 28 septembre 1964

rendant obligatoire la décision du 24 avril 1964 de la Commission paritaire nationale des entreprises de garage, modifiant la décision du 8 décembre 1960 de la même commission, fixant les conditions de travail des travailleurs occupés dans les entreprises relevant de sa compétence, rendue obligatoire par l'arrêté royal du 7 mars 1961 (Moniteur du 7 octobre 1964, p. 10647).

Arrêté royal du 28 septembre 1964

rendant obligatoire la décision du 10 avril 1964 de la Commission paritaire nationale de la construction relative aux conditions de travail applicables dans les entreprises qui relèvent de cette commission (Moniteur du 13 octobre 1964, p. 10826).

Arrêté royal du 28 septembre 1964

rendant obligatoire la décision du 25 juin 1964 de la Commission paritaire nationale de l'industrie chimique, rattachant les salaires à l'indice des prix de détail du Royaume (Moniteur du 13 octobre 1964, p. 10843).

Arrêté royal du 5 octobre 1964

rendant obligatoire la décision du 10 juillet 1964 de la Commission paritaire nationale de l'industrie textile de l'arrondissement administratif de Verviers, moins les cantons d'Eupen, Malmédy et Saint-Vith, relative à la liaison des salaires à l'indice des prix de détail du Royaume (Moniteur du 14 octobre 1964, p. 10880).

Arrêté royal du 5 octobre 1964

rendant obligatoire la décision du 25 juin 1964 de la Commission paritaire nationale de la fourrure et de la peau en poil fixant les salaires minimums dans les couperies de poils (Moniteur du 27 octobre 1964, p. 11329).

Arrêté royal du 9 octobre 1964

rendant obligatoire la décision du 16 avril 1964 de la Commission paritaire nationale du diamant modifiant la décision du 13 décem-

bre 1962 de la Commission paritaire nationale du diamant adaptant les salaires minimums, rendue obligatoire par l'arrêté royal du 21 mars 1963 (Moniteur du 20 octobre 1964, p. 11085).

Arrêté royal du 9 octobre 1964

rendant obligatoire la décision du 25 juin 1964 de la Commission paritaire nationale de la fourrure et de la peau en poil fixant les salaires horaires minimums et les salaires minimums à la pièce dans les entreprises de l'apprêt et de la teinture de peaux de lapin (Moniteur du 22 octobre 1964, p. 11166).

Arrêté royal du 9 octobre 1964

rendant obligatoire la décision du 8 juillet 1964 de la Commission paritaire nationale de l'industrie céramique, fixant la classification des tâches, les salaires minimums et la liaison de ces salaires à l'indice des prix de détail du Royaume, pour les entreprises fabriquant des pots et tuyaux en grès vernissé situées dans les arrondissements administratifs de Charleroi et de Philippeville (Moniteur du 27 octobre 1964, p. 11331).

Arrêté royal du 9 octobre 1964

rendant obligatoire la décision du 2 juillet 1964 de la Commission paritaire nationale pour les entreprises de travaux techniques agricoles et horticoles concernant une convention de salaires (Moniteur du 28 octobre 1964, p. 11371).

Arrêté royal du 12 octobre 1964

rendant obligatoire la décision du 2 juin 1964 de la Commission paritaire régionale de l'industrie des carrières de graviers et sables exploitées à ciel ouvert des provinces de Limbourg, d'Anvers, de Flandre occidentale et de Flandre orientale, fixant les conditions de rémunération des ouvriers et ouvrières (Moniteur du 28 octobre 1964, p. 11375).

Arrêté ministériel du 26 octobre 1964

fixant les prix des briques (Moniteur du 30 octobre 1964, p. 11491).

11. — PENSIONS, ASSURANCES SOCIALES ET AVANTAGES SOCIAUX DIVERS

Arrêté royal du 24 septembre 1964

mettant en vigueur pour le Fonds national de retraite des ouvriers mineurs, certaines dispositions de la loi du 25 avril 1963 sur la gestion des organismes d'intérêt public de sécurité sociale et de prévoyance sociale (Moniteur du 2 octobre 1964, p. 10496).

Arrêté royal du 19 octobre 1964

modifiant l'arrêté royal du 30 juillet 1964 portant les conditions dans lesquelles l'application de la loi du 9 août 1963 instituant et organisant un régime d'assurance obligatoire contre la maladie et l'invalidité est étendue aux travailleurs indépendants (Moniteur du 22 octobre 1964, p. 11158).

12. — COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE

**Entrée en vigueur de la convention
(64/532/C.E.E.)**

portant révision du traité instituant la Communauté Economique Européenne en vue de rendre applicable aux Antilles néerlandaises le régime spécial d'association défini dans la quatrième partie de ce traité (Journal Officiel du 1^{er} octobre 1964, p. 2413/64).

**Convention portant révision du traité
(64/533/C.E.E.)**

instituant la Communauté Economique Européenne en vue de rendre applicable aux Antilles néerlandaises le régime spécial d'association défini dans la quatrième partie de ce traité (Journal Officiel du 1^{er} octobre 1964, p. 2414/64).

**Protocole relatif aux importations
(64/534/C.E.E.)**

dans la Communauté Economique Européenne de produits pétroliers raffinés aux Antilles néerlandaises (Journal Officiel du 1^{er} octobre 1964, p. 2416/64).

**Décision de la Commission
du 23 septembre 1964 (64/566/C.E.E.)**

relative à une procédure au titre de l'article 85 du traité (IV-A/00004-03344 « Grundig-Consten ») (Journal Officiel du 20 octobre 1964, p. 2545/64).

**Décision du Conseil du 13 octobre 1964
(64/582/C.E.E.)**

portant suspension totale du droit du tarif douanier commun applicable aux ferro-phosphores de la position 28.55 B (Journal Officiel du 21 octobre 1964, p. 2583/64).

**Décision du Conseil du 13 octobre 1964
(64/583/C.E.E.)**

relative au contingent tarifaire supplémentaire de viande bovine congelée visé à l'article 4 du règlement n° 14/64/C.E.E. (Journal Officiel du 21 octobre 1964, p. 2584/64).

**Décision du Conseil du 21 octobre 1964
(64/594/C.E.E.)**

autorisant le Royaume de Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg à majorer temporairement le prix de seuil de certains produits laitiers (Journal Officiel du 28 octobre 1964, p. 2687/64).

**Résolution du Conseil du 21 octobre 1964
(64/596/C.E.E.)**

sur l'organisation commune des marchés dans le secteur des matières grasses (Journal Officiel du 28 octobre 1964, p. 2689/64).

**Règlement n° 150/64/C.E.E.
de la Commission du 27 octobre 1964**

relatif au régime des restitutions à l'exportation vers les pays tiers dans le secteur de la viande bovine (Journal Officiel du 29 octobre 1964, p. 2697/64).

Règlement n° 156/64/C.E.E.
de la Commission du 28 octobre 1964

relatif aux critères et modalités d'application pour la fixation des prix franco frontière dans le secteur du lait et des produits laitiers (Journal Officiel du 30 octobre 1964, p. 2709/64).

Règlement n° 168/64/C.E.E.
du Conseil du 30 octobre 1964

portant modification de certains prix de référence fixés pour la Belgique et le Luxembourg dans le secteur du lait et des produits laitiers (Journal Officiel du 31 octobre 1964, p. 2754/64).

NOTE RELATIVE AUX TABLEAUX IV-1a ET 2 ET AU GRAPHIQUE IV-2.

L'Institut National de Statistique vient d'effectuer une revision ⁽¹⁾ de son indice de la production industrielle. Les séries publiées précédemment sur la base 1953 = 100 ont été remplacées par de nouvelles séries de base 100 en 1958, dont la pondération variable est régulièrement mise à jour. C'est la raison pour laquelle l'année 1958 a été adoptée comme référence pour les indices des tableaux IV-1a et 2 et du graphique IV-2. De plus, les indices de la production des principaux secteurs industriels (tableau et graphique IV-2) seront désormais ceux de l'Institut National de Statistique. La nouvelle rubrique : « Industrie des produits minéraux non métalliques » représente en fait les matériaux de construction non métalliques : terre cuite, verre (plat et creux), ciment, produits céramiques, chaux, dolomie, plâtre, agglomérés de plâtre, etc.

⁽¹⁾ Voir : « La revision 1964 de l'indice de la production industrielle », *Bulletin de Statistique* de l'Institut National de Statistique, 50^e année, nos 9-10, septembre-octobre 1964, pp. 1819 à 1863.

STATISTIQUES

(La table des matières et la liste des abréviations utilisées figurent à la fin du Bulletin)

A la suite de chaque chapitre, le lecteur trouvera des références bibliographiques; elles font mention de quelques publications statistiques qui contiennent des données plus détaillées concernant l'objet du chapitre ou des données correspondantes pour les pays étrangers.

I. — POPULATION ET COMPTES NATIONAUX

1. — POPULATION

Sources : Institut National de Statistique et Ministère de l'Emploi et du Travail.

	Source	1947	1961	1962	1968
		(milliers, à fin d'année)			
Population totale	I.N.S.	8.512	9.190	9.251	9.328
Population en âge de travailler (15 à 65 ans)	»	5.850	5.921		
dont : Hommes	»	2.902	2.937		
Femmes	»	2.948	2.984		
Population active ¹ :	Ministère de l'Emploi et du Travail	3.481	3.525	3.568	3.589
dont : Agriculture	»	423	249	240	230
Industries extractives	»	191	115	105	102
Industries manufacturières	»	1.311	1.235	1.259	1.267
Bâtiments et construction	»	197	249	264	276
Transports	»	243	243	240	245
Commerce, banques, assurances, et services	»	1.024	1.339	1.383	1.404
Chômeurs complets	»	92	95	77	65

¹ Y compris les chômeurs et non compris les forces armées.

I - 2. — REPARTITION DU PRODUIT NATIONAL ENTRE LES FACTEURS DE PRODUCTION

(Estimations de l'I.N.S., système normalisé)

(milliards de francs)

Source : Institut National de Statistique. — Commission de la Comptabilité nationale.

	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963
1. Rémunération des salariés ¹ :										
a) Salaires et traitements de travailleurs assujettis à la sécurité sociale	108,8	115,1	124,2	135,7	137,2	136,8	144,8	152,7	166,0	180,8
b) Rémunérations des travailleurs assujettis à certaines dispositions spéciales en matière de sécurité sociale	8,2	8,7	9,5	10,1	10,7	10,6	11,8	12,6	14,3	15,5
c) Contributions des employeurs à la sécurité sociale	16,9	18,5	20,3	23,4	23,9	23,6	26,2	28,9	31,6	36,4
d) Rémunérations des travailleurs non assujettis à la sécurité sociale	44,9	48,1	50,3	53,2	58,2	60,0	63,5	64,4	68,7	74,7
e) Corrections et compléments	10,7	10,7	13,0	14,7	13,2	13,3	15,3	16,4	20,8	19,3
Total ...	189,5	201,1	217,3	237,1	243,2	244,3	261,6	275,0	301,4	326,7
2. Revenu des entrepreneurs individuels et des sociétés de personnes :										
a) Agriculture, horticulture et sylviculture ¹	19,5	20,2	19,5	22,8	21,1	22,2	22,9	26,6	24,7	28,5
b) Professions libérales ¹	9,3	9,5	10,0	10,2	11,3	11,9	12,7	13,5	15,0	15,6
c) Commerçants et artisans indépendants ¹	69,3	71,6	73,9	73,0	72,7	74,1	76,6	79,5	82,3	87,0
d) Revenu des sociétés de personnes ²	5,3	6,0	6,4	6,2	5,5	5,9	6,4	7,0	7,0	7,7
e) Ajustement statistique	1,2	0,7	1,4	1,9	1,3	0,9	0,9	—	1,0	— 1,0
Total ...	104,6	108,0	111,2	114,1	111,9	115,0	119,5	126,6	130,0	137,8
3. Revenu de la propriété échéant aux particuliers ¹ :										
a) Intérêts	11,4	12,6	13,6	14,4	15,8	17,2	19,1	20,8	23,0	25,8
b) Loyers (réellement perçus ou imputés)	32,9	33,5	33,7	34,1	34,1	34,3	34,1	34,2	34,0	33,8
c) Dividendes, tantièmes, dons	9,3	10,8	12,4	13,4	12,3	11,4	13,2	14,3	15,6	15,0
Total ...	53,6	56,9	59,7	61,9	62,2	62,9	66,4	69,3	72,6	74,6
4. Bénéfices non distribués de sociétés ² ...	9,5	12,3	13,3	10,2	7,2	10,6	11,4	13,2	10,4	15,9
5. Impôts directs des sociétés quelle qu'en soit la forme juridique	6,9	6,8	8,3	8,8	7,7	7,5	9,3	9,0	11,1	11,2
6. Revenu de la propriété et de l'entreprise échéant à l'Etat	4,6	4,8	5,1	6,0	5,1	4,7	5,5	5,9	5,6	5,3
7. Intérêt de la dette publique	— 9,8	— 10,9	— 11,8	— 12,6	— 12,9	— 13,8	— 15,8	— 18,4	— 18,5	— 20,2
Revenu national net au coût des facteurs	358,9	379,0	403,1	425,5	424,4	431,2	457,9	480,6	512,6	551,2
8. Amortissements	36,8	38,7	42,7	45,6	50,6	53,1	56,2	58,3	62,2	66,2
Revenu national brut au coût des facteurs	395,7	417,7	445,8	471,1	475,0	484,3	514,1	538,9	574,8	617,4
9. Impôts indirects	41,7	46,2	50,8	54,2	55,3	60,3	65,4	73,2	78,6	85,2
10. Subsidés	— 5,0	— 4,1	— 6,5	— 6,5	— 6,9	— 6,6	— 7,2	— 6,7	— 7,2	— 7,8
Produit national brut aux prix du marché	432,4	459,8	490,1	518,8	523,4	538,0	572,3	605,4	646,2	694,8

¹ Avant taxation.

² Après taxation.

I - 3. — P.N.B. CALCULÉ PAR L'ANALYSE DE LA PRODUCTION AUX PRIX DU MARCHÉ

(Estimations à prix courants, système normalisé)

(milliards de francs)

Source : Institut National de Statistique. — Commission de la Comptabilité nationale.

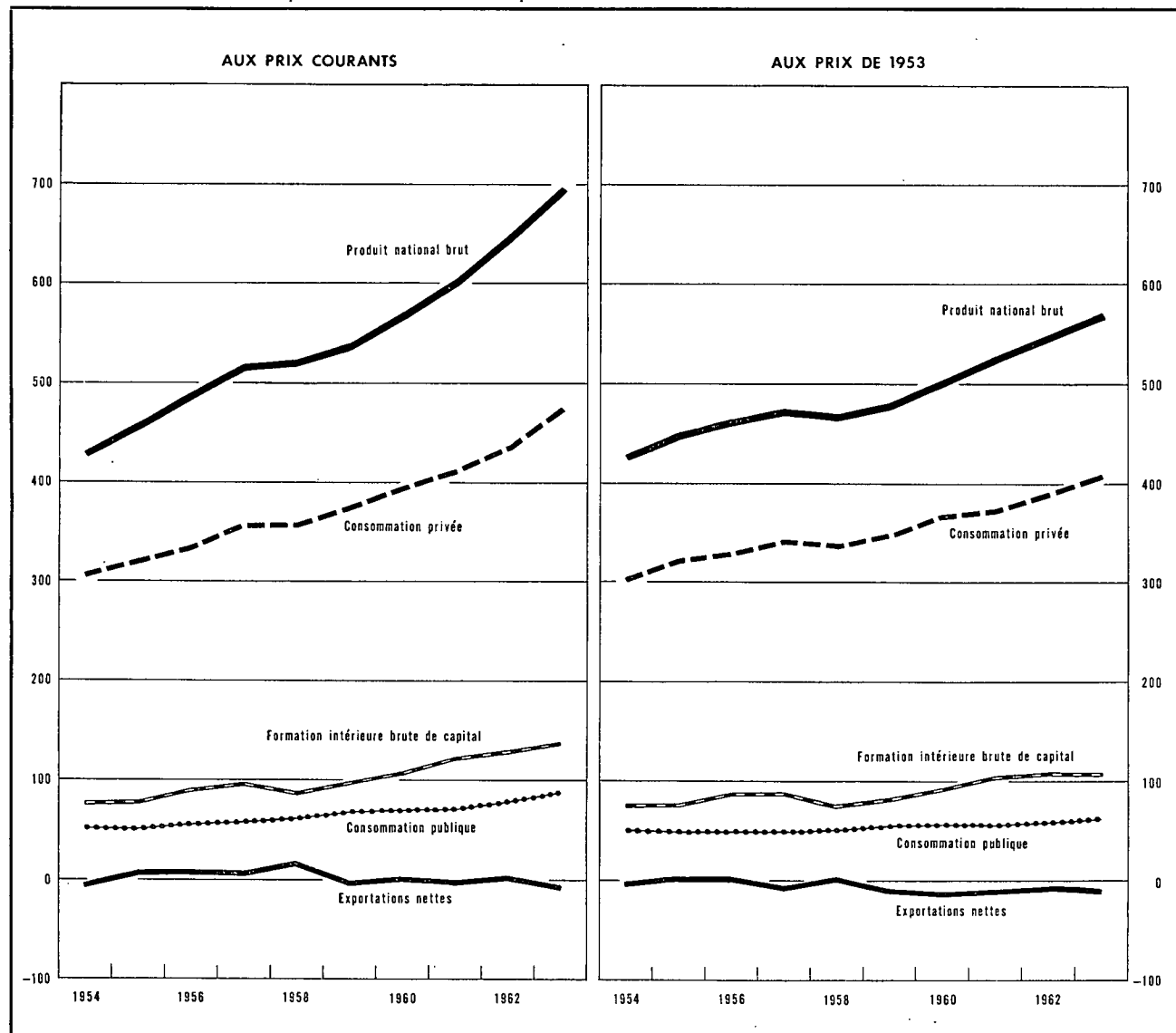
	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963
1. Agriculture, sylviculture et pêche	31,2	32,5	31,8	35,4	33,8	35,0	36,1	39,9	38,3	42,8
2. Industries extractives	16,9	17,8	18,6	21,2	18,2	14,3	14,0	14,0	14,2	15,4
3. Industries manufacturières :										
a) Denrées alimentaires, boissons et tabac	31,6	32,5	33,8	35,3	37,0	37,8	39,3	41,0	42,6	44,3
b) Textiles	13,9	13,4	14,8	15,7	12,9	14,0	15,5	16,1	16,7	18,1
c) Vêtements et chaussures	5,7	6,0	6,3	7,0	6,6	6,9	7,3	7,9	8,9	9,9
d) Bois et meubles	4,3	4,8	5,0	5,3	5,6	5,5	6,7	6,8	8,1	9,0
e) Papier, impression, édition	6,6	6,9	6,9	7,4	7,5	7,8	8,5	9,2	9,5	10,6
f) Industries chimiques et activités connexes	11,7	12,1	13,2	13,5	13,1	13,7	14,5	14,9	15,4	15,9
g) Terre cuite, céramiques, verre et ciment	6,5	7,4	8,0	8,3	8,2	9,2	10,3	10,8	11,9	12,0
h) Fer, acier et métaux non ferreux ...	10,5	13,6	15,5	15,8	13,3	14,5	18,6	17,4	19,0	19,6
i) Fabrications métalliques et constructions navales	29,1	29,3	31,4	35,2	33,7	33,2	36,9	42,2	46,9	51,6
j) Industries non dénommées ailleurs	8,3	9,1	9,8	10,3	10,4	11,0	12,5	13,2	14,5	16,0
Total des industries manufacturières (rub. 3)	128,2	134,8	144,7	153,8	148,3	153,6	170,1	179,5	193,5	207,0
4. Construction	23,3	25,0	27,7	31,2	30,7	30,7	33,2	36,9	42,0	45,7
5. Electricité, gaz et eau	8,7	8,9	9,4	10,0	10,6	10,7	11,1	11,5	12,5	13,3
6. Commerce, banques, assurances, immeubles d'habitation										
a) Commerce	62,0	66,6	70,7	75,1	75,9	82,1	86,2	93,3	100,1	110,3
b) Services financiers et assurances ...	9,4	11,5	12,0	13,0	13,4	15,0	16,0	17,2	19,8	21,0
c) Immeubles d'habitation	35,9	36,9	37,6	38,5	39,1	39,9	40,5	41,1	41,7	42,3
Total de la rubrique 6 ...	107,3	115,0	120,3	126,6	128,4	137,0	142,7	151,6	161,7	173,6
7. Transports et communications	27,3	30,3	33,1	34,4	34,8	36,3	39,4	39,5	42,6	46,2
8. Services	87,0	92,1	96,4	103,2	111,3	115,3	122,1	126,9	135,9	145,3
9. Corrections	-1,7	-2,0	0,4	-5,0	-0,3	0,2	-3,2	-0,4	0,3	0,1
Produit intérieur brut aux prix du marché	428,3	454,4	482,4	510,8	515,8	533,1	565,5	599,4	641,0	689,4
10. Paiements nets de revenus aux facteurs de production dus par le reste du monde	4,1	5,4	7,7	8,0	7,6	4,9	6,8	6,0	5,2	5,4
Produit national brut aux prix du marché	432,4	459,8	490,1	518,8	523,4	538,0	572,3	605,4	646,2	694,8

I - 4. — P.N.B. CALCULE PAR L'ANALYSE DES DEPENSES

(Système normalisé)

(milliards de francs)

Source : Institut National de Statistique. — Commission de la Comptabilité nationale.



I - 4a. — AFFECTATION DU PRODUIT NATIONAL

(Estimations à prix courants, système normalisé)

(milliards de francs)

Source : Institut National de Statistique. — Commission de la Comptabilité nationale.

	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963
1. Consommation privée :										
a) Produits alimentaires	91,1	93,2	98,4	101,7	102,5	105,6	107,0	111,2	117,4	122,5
b) Boissons et tabac	22,8	23,6	24,0	26,1	27,2	28,3	29,1	30,8	31,5	32,9
c) Vêtements et autres effets personnels	30,7	31,9	33,3	36,2	34,2	35,9	38,4	40,2	42,8	48,2
d) Loyers, taxes, eau	42,2	43,5	44,5	45,9	46,8	47,5	48,2	49,1	50,3	51,7
e) Chauffage et éclairage	16,3	17,3	19,0	20,4	18,9	18,8	19,7	20,3	24,1	27,8
f) Articles ménagers durables	21,9	23,0	25,1	27,9	27,6	28,5	32,3	34,8	38,3	42,5
g) Entretien de la maison	14,7	15,2	16,0	17,1	17,5	18,3	19,0	19,7	21,4	22,9
h) Soins personnels et hygiène	16,9	17,6	18,4	19,7	22,0	23,5	25,2	26,7	28,9	31,6
i) Transports et communications	21,4	23,0	25,2	27,2	27,3	28,8	33,1	34,2	36,2	40,1
j) Loisirs	22,9	24,0	25,0	27,1	30,0	29,2	29,2	31,0	32,3	34,4
k) Autres dépenses et ajustement statistique	6,4	9,5	6,0	9,6	4,6	10,7	13,3	13,5	12,2	19,4
Total ...	307,3	321,8	334,9	358,9	358,6	375,1	394,5	411,0	435,4	474,0
2. Consommation publique :										
a) Rémunérations et pensions	33,9	36,2	37,6	40,0	44,0	46,3	49,8	51,1	54,7	59,5
b) Biens et services	16,2	13,1	14,0	13,9	14,8	16,6	17,4	16,8	19,7	23,6
c) Loyer net imputé	1,4	1,5	1,6	1,7	1,8	1,9	2,1	2,3	2,5	2,8
d) Amortissements imputés des bâtiments administratifs et des établissements d'enseignement de l'Etat ...	0,6	0,6	0,7	0,8	0,7	0,9	0,9	1,0	1,1	1,1
Total ...	52,1	51,4	53,9	56,4	61,3	65,7	70,2	71,2	78,0	87,0
3. Formation intérieure brute de capital :										
a) Agriculture, sylviculture et pêche ...	3,7	4,3	4,2	4,3	4,0	4,2	3,5	4,0	3,9	4,4
b) Industries extractives	2,5	2,2	3,0	3,0	2,7	1,9	1,5	2,0	1,5	1,8
c) Industries manufacturières	14,0	16,7	21,3	20,0	18,3	18,7	26,4	32,2	34,6	38,2
d) Construction	1,7	1,8	2,1	2,3	1,9	2,3	2,6	3,3	6,2	5,3
e) Electricité, gaz et eau	3,5	4,1	4,6	5,0	4,9	6,0	4,8	4,5	6,6	6,3
f) Commerce, banque, assurances	8,4	8,6	9,6	10,0	9,0	10,1	11,1	12,2	13,0	14,6
g) Immeubles d'habitation	20,9	19,5	21,6	24,4	22,5	24,7	29,3	32,2	30,7	29,5
h) Transports et communications	8,8	9,8	10,5	10,7	12,0	11,2	12,1	12,2	12,8	13,5
i) Pouvoirs publics et enseignements ...	7,4	8,3	9,1	8,5	8,5	12,1	12,3	13,8	16,0	18,8
j) Autres services	2,1	2,2	2,4	2,5	2,5	2,7	2,9	3,3	3,4	3,7
k) Variations de stocks	3,0	-0,4	4,0	6,6	0,8	4,0	-0,2	4,2	2,4	0,8
l) Ajustement statistique	-0,4	0,1	-0,9	-0,2	-0,6	-0,6	0,2	0,1	-0,8	0,8
Total ...	75,6	77,2	91,5	97,1	86,5	97,3	106,5	124,0	130,3	137,7
4. Exportations nettes de biens et services :										
a) Exportations totales	129,1	155,3	179,7	184,6	177,3	176,3	200,1	216,1	232,8	255,7
b) Importations totales	131,7	145,9	169,9	178,2	160,3	176,4	199,0	216,9	230,3	259,6
c) Exportations nettes	-2,6	+9,4	+9,8	+6,4	+17,0	-0,1	+1,1	-0,8	+2,5	-3,9
Produit national brut aux prix du marché	432,4	459,8	490,1	518,8	523,4	538,0	572,3	605,4	646,2	694,8

I - 4b. — AFFECTATION DU PRODUIT NATIONAL

(Indices des estimations aux prix de 1953, système normalisé)

Source : Institut National de Statistique. — Commission de la Comptabilité nationale.

	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963
1. Consommation privée :										
a) Produits alimentaires	102	106	108	109	111	111	115	117	121	122
b) Boissons	99	103	103	111	109	114	117	122	125	131
c) Tabac	102	105	107	115	118	119	124	127	134	134
d) Vêtements et autres effets personnels	106	111	112	120	112	117	125	129	136	149
e) Loyers, taxes, eau	102	104	105	106	107	107	108	109	110	110
f) Chauffage et éclairage	105	111	118	117	108	110	117	123	145	161
g) Articles ménagers durables	108	116	122	131	128	134	156	165	181	194
h) Entretien de la maison	105	108	111	114	115	118	119	121	126	129
i) Soins personnels et hygiène ...	105	108	111	113	123	128	134	139	147	156
j) Transports	111	119	125	131	132	137	152	156	166	182
k) Communications P.T.T.	105	111	117	122	129	130	136	144	153	171
l) Loisirs	101	105	106	111	117	114	114	119	121	126
<i>Total ...</i>	<i>103</i>	<i>110</i>	<i>112</i>	<i>116</i>	<i>115</i>	<i>118</i>	<i>124</i>	<i>127</i>	<i>132</i>	<i>139</i>
2. Consommation publique :										
a) Rémunérations et pensions	104	107	106	106	110	115	114	115	116	119
b) Biens et services	94	73	75	71	77	86	89	86	99	116
c) Intérêt imputé des bâtiments administratifs et des établissements d'enseignement de l'Etat (y compris les amortissements)	100	108	115	121	127	133	141	154	167	179
<i>Total ...</i>	<i>101</i>	<i>96</i>	<i>96</i>	<i>95</i>	<i>100</i>	<i>106</i>	<i>107</i>	<i>106</i>	<i>112</i>	<i>120</i>
3. Formation intérieure brute de capital :										
a) Agriculture, sylviculture et pêche	99	113	104	106	96	98	80	89	83	92
b) Industries extractives	104	91	117	110	98	68	56	74	50	59
c) Industries manufacturières	102	118	144	127	117	118	167	202	210	222
d) Construction	112	112	126	130	105	132	145	184	340	281
e) Electricité, gaz et eau	104	118	128	132	125	156	126	117	162	145
f) Commerce, banques, assurances	105	104	111	109	97	110	120	131	135	148
g) Immeubles d'habitation	123	111	118	124	110	120	140	149	135	124
h) Transports et communications .	113	121	125	122	135	127	137	135	140	143
i) Pouvoirs publics (à l'exclusion de l'enseignement	111	113	121	111	120	150	137	142	158	198
j) Enseignement	120	163	158	123	92	201	244	303	338	318
k) Autres services	105	104	111	109	107	118	124	140	141	147
<i>Total ...</i>	<i>112</i>	<i>112</i>	<i>128</i>	<i>129</i>	<i>112</i>	<i>125</i>	<i>136</i>	<i>155</i>	<i>158</i>	<i>159</i>
4. Exportations nettes de biens et services :										
a) Exportations totales	110	127	137	139	140	149	164	179	196	211
b) Importations totales	113	125	141	144	139	155	175	187	202	220
Produit national brut aux prix du marché (prix de 1953)	103,6	109,0	111,7	114,3	113,1	115,8	121,2	126,9	132,3	137,4

Références bibliographiques :

Population : *Annuaire statistique de la Belgique. — Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Publications du Centre National de Calcul Mécanique. — Recensement général de la population, de l'industrie et du commerce au 31 décembre 1947. — Bulletin de l'I.R.E.S.P. — Annuaire démographique (O.N.U.). — Revue internationale du Travail (B.I.T.). — Annuaire des Statistiques du Travail (B.I.T.).*

Revenu national et P.N.B. : *Annuaire statistique de la Belgique. — Bulletin de Statistique de l'I.N.S., juin 1964, p. 1209. — Cahiers Economiques de Bruxelles, « L'économie belge en 220 séries », (D.U.L.B.E.A.). — Recherches économiques de Louvain (I.R.E.S.P.). — International Financial Statistics (F.M.I.). — Bulletin statistique (O.C.D.E.). — Données statistiques (Conseil de l'Europe). — Yearbook of International Accounts Statistics (O.N.U.). — Statistiques Economiques belges 1950-1960.*

II. — EMPLOI ET CHOMAGE

1. — INDICES DE L'EMPLOI DANS L'INDUSTRIE (ouvriers)

Base 1958 = 100

Source : Ministère du Travail.

Moyennes mensuelles ou mois	Indice général	Industries extractives	Industries manufacturières							Textiles (sans confection)	Construction
			Ensemble	Métallurgie de base	Fabrications métalliques						
					Fabrication de produits métalliques à l'exclusion des machines et du matériel de transport	Construction de machines à l'exclusion des machines électriques	Construction de machines, appareils et fournitures électriques	Construction de matériel de transport			
1960	97,6	76,9	100,7	103,4	98,8	108,8	100,3	89,5	99,5	99,7	
1961	99,6	67,6	104,0	107,1	106,5	118,7	113,7	89,2	99,1	100,7	
1962	101,9	62,0	105,7	105,8	109,3	126,8	114,8	99,2	97,8	106,9	
1963	104,0	60,1	107,8	105,7	119,5	131,5	113,1	100,6	99,1	108,9	
1962 2 ^e trimestre	102,4	62,2	105,3	105,6	107,3	125,2	113,7	99,8	96,7	107,3	
1962 3 ^e trimestre	103,8	61,5	106,0	105,2	108,3	127,7	112,9	101,1	97,2	109,5	
1962 4 ^e trimestre	103,0	61,6	106,6	105,7	112,3	130,3	114,4	100,2	99,1	110,0	
1963 1 ^{er} trimestre	98,2	60,0	105,8	103,4	113,1	127,4	113,8	97,1	99,1	83,9	
1963 2 ^e trimestre	105,5	59,9	107,9	105,8	118,5	131,0	110,7	101,7	98,6	116,9	
1963 3 ^e trimestre	106,1	60,2	108,3	105,5	120,8	132,8	111,9	102,8	98,6	118,8	
1963 4 ^e trimestre	106,5	60,3	109,3	106,2	124,4	134,8	113,9	100,8	100,1	116,0	
1962 Décembre	102,6	61,2	106,2	105,4	113,5	129,7	113,3	100,3	99,1	109,4	
1963 Janvier	97,0	59,4	105,9	105,7	112,3	126,5	115,9	96,0	99,0	77,0	
1963 Février	94,5	60,0	105,2	105,1	111,8	127,7	112,9	96,2	98,7	64,9	
1963 Mars	103,2	60,7	106,3	99,5	115,1	128,1	112,6	99,1	99,5	109,9	
1963 Avril	105,6	60,4	108,5	105,7	116,3	131,4	110,8	100,6	98,6	114,7	
1963 Mai	105,6	59,7	107,9	105,9	119,7	130,7	110,4	102,9	98,9	117,9	
1963 Juin	105,3	59,6	107,4	105,1	119,5	131,0	110,8	101,5	98,2	118,1	
1963 Juillet	105,5	60,0	107,6	105,0	118,0	130,9	110,1	103,1	97,9	118,0	
1963 Août	106,0	60,0	108,1	105,7	121,1	132,5	111,7	102,5	98,4	119,0	
1963 Septembre	106,9	60,5	109,2	105,9	123,4	135,0	113,9	102,8	99,6	119,3	
1963 Octobre	107,0	60,3	109,2	106,5	123,3	135,4	115,4	101,9	99,4	118,4	
1963 Novembre	106,8	60,4	109,7	106,4	125,2	134,9	116,3	100,4	100,8	116,8	
1963 Décembre	105,6	60,3	108,9	105,8	124,8	134,2	116,1	100,0	100,1	112,9	

II - 2. — CHOMAGE

Renseignements généraux

Source : Office National de l'Emploi.

	Nombre de jours ouvrables par période 1	Chômeurs contrôlés (milliers) 2			Moyenne mensuelle des journées perdues (milliers)	Nombre moyen de jours de chômage par mois 3		Milliers de chômeurs mis au travail par les pouvoirs publics 2	Demandes d'emploi 4 5	Offres d'emploi 4	
		Total	Complets	Partiels et accidentels		Chômeurs complets	Chômeurs partiels et accidentels			reques pendant le mois	en suspens à fin de mois
1955	304	172,4	116,5	55,9	4.366	20,2	8,9	22,7	70,9	27,7	13,4
1956	308	144,8	91,0	53,8	3.717	20,5	8,5	9,8	49,2	23,9	14,9
1957	302	116,8	77,9	38,9	2.942	19,9	7,6	5,3	40,1	19,4	12,9
1958	302	180,9	109,7	71,2	4.556	20,0	7,0	10,5	73,1	16,2	5,6
1959	302	199,2	125,0	74,2	5.014	20,7	8,2	17,3	82,8	19,3	5,3
1960	304	158,1	110,1	48,0	4.005	20,9	6,8	9,8	61,2	18,9	7,5
1961	308	126,3	87,9	38,4	3.241	21,2	7,7	7,1	31,4	20,1	12,5
1962 6	* 252	85,5	47,1	38,4	1.791	16,0	6,7	6,6	18,1	18,3	14,6
1963	250	83,1	32,9	50,2	1.731	15,7	10,0	6,0	13,1	15,3	16,5
1963 1 ^{er} trimestre	65	176,1	47,0	129,1	3.816	16,9	12,0	3,4	22,3	16,6	12,2
1963 2 ^e trimestre	61	44,1	30,0	14,1	897	15,0	5,9	7,2	10,1	18,3	19,6
1963 3 ^e trimestre	63	35,4	24,7	10,7	743	15,4	5,8	7,4	7,9	13,6	18,9
1963 4 ^e trimestre	61	72,1	29,0	43,1	1.467	15,0	8,8	6,8	12,0	12,5	16,0
1964 1 ^{er} trimestre	64	82,3	32,6	49,7	1.755	16,1	7,6	4,6	13,0	15,6	14,1
1964 2 ^e trimestre	62	35,9	23,3	12,6	742	14,9	5,7	7,1	7,3	14,8	14,7
1964 3 ^e trimestre	63	31,6	20,2	11,4	663	15,0	5,3	7,1	7,0	11,6	12,7
1963 Novembre	19	41,7	28,0	13,7	793	14,1	5,6	6,4	11,3	11,0	15,4
1963 Décembre	23	126,9	33,2	93,7	2.919	16,6	10,1	4,6	16,0	9,9	13,6
1964 Janvier	20	119,9	36,5	83,4	2.398	15,8	9,7	3,7	16,2	15,9	13,4
1964 Février	20	62,8	33,5	29,3	1.256	15,6	5,7	4,6	13,1	15,0	14,3
1964 Mars	24	67,1	28,6	38,5	1.610	16,9	6,3	5,4	9,7	16,0	14,5
1964 Avril	19	40,1	26,3	13,8	762	14,5	5,9	6,7	9,1	16,5	15,0
1964 Mai	23	35,8	23,1	12,7	823	16,0	6,0	7,2	6,7	14,0	14,4
1964 Juin	20	32,1	20,9	11,2	641	14,2	5,2	7,4	6,0	13,9	14,9
1964 Juillet	18	31,6	20,4	11,2	568	14,4	4,7	6,8	6,7	9,7	13,3
1964 Août	25	29,8	19,6	10,2	744	16,8	6,1	7,1	6,3	10,0	12,5
1964 Septembre	20	33,9	21,0	12,9	678	13,8	5,1	7,3	7,9	14,9	12,2
1964 Octobre	20	37,4	23,0	14,4	748	14,5	4,8	7,1	9,1	13,9	10,3
1964 Novembre	23	48,9	27,6	21,3	1.124	16,1	5,0	6,5	12,6	10,4	8,9

1 Le mois de chômage comprend 4 ou 5 semaines.

2 Moyenne journalière par mois de chômage.

3 Durée moyenne du chômage = Nombre de journées perdues par mois

4 Demandes et offres d'emploi se rapportant uniquement aux ouvriers et ouvrières.

5 Chômeurs complets normalement aptes.

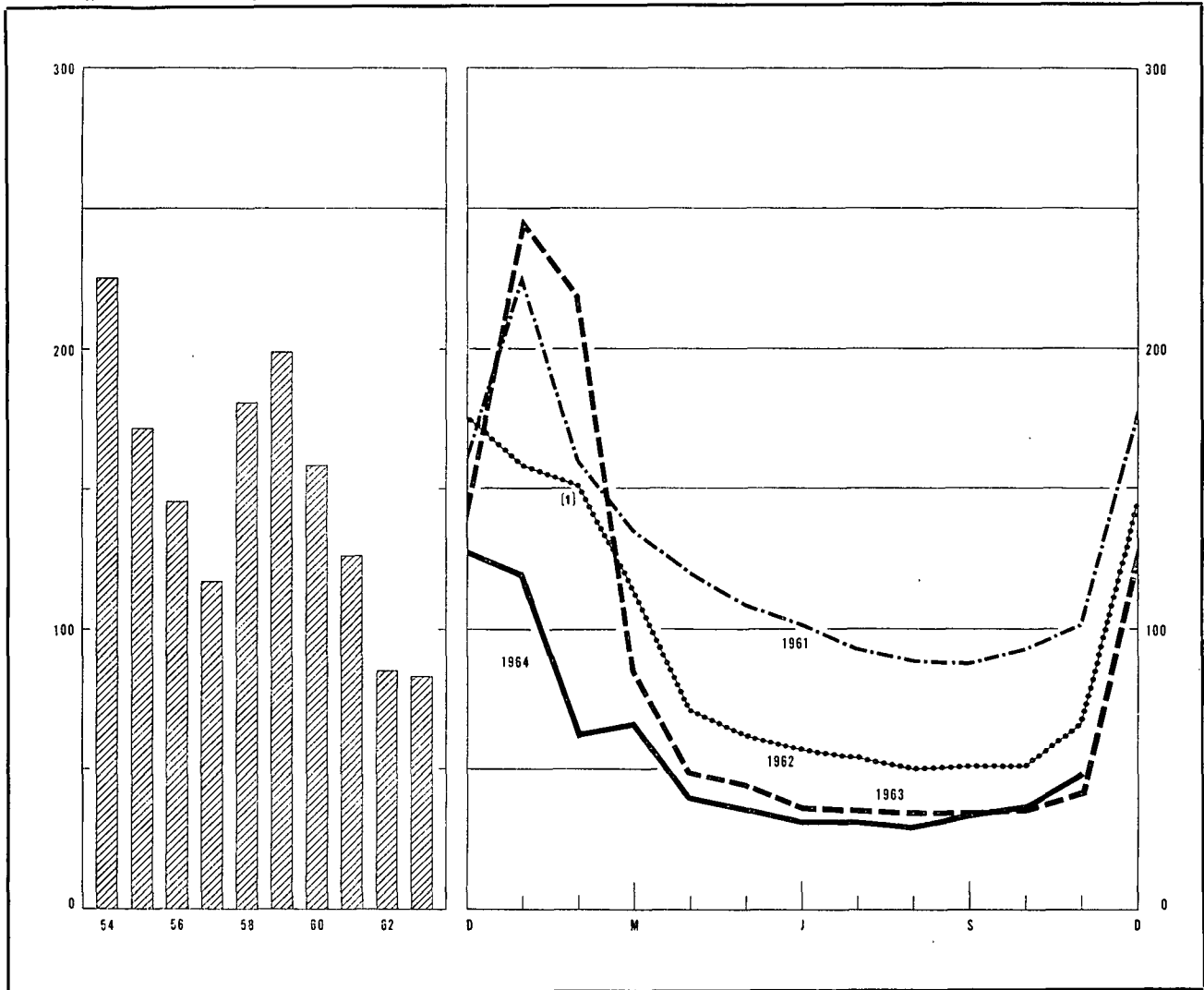
6 Depuis février 1962, les chiffres ne tiennent plus compte des chômeurs dispensés du contrôle communal en application de l'arrêté ministériel du 20-12-61.

* Depuis 1962, la semaine n'est plus comptée que pour 5 jours dans le total du nombre de jours ouvrables; auparavant elle était de 6 jours.

II - 3. — CHOMAGE

Moyennes journalières du nombre de chômeurs contrôlés
Chômeurs complets + chômeurs partiels
(milliers)

Source : Office National de l'Emploi.



	Année	1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.		1961	1962	1963	1964
1955	172	280	152	116	137	Janvier	226	158	246	120
1956	145	247	122	95	115	Février	160	151 ¹	219	63
1957	117	144	96	88	138	Mars	135	113	86	67
1958	181	204	166	149	204	Avril	120	71	49	40
1959	199	292	182	150	171	Mai	109	62	45	36
1960	158	221	149	123	137	Juin	102	57	40	32
1961	126	177	111	90	124	Juillet	93	54	36	32
1962 ¹	85	141	64	52	90	Août	89	50	35	30
1963	83	176	44	35	72	Septembre	88	51	35	34
1964		82	36	32		Octobre	93	51	36	37
						Novembre	102	66	42	49
						Décembre	176	144	127	

Références bibliographiques : Communiqués mensuels de l'O.N.E.M. — Bulletin de statistique de l'I.N.S. — Annuaire statistique de la Belgique. — Revue du Travail. — Recherches économiques de Louvain (I.R.E.S.P.). — Industrie, revue de la F.I.B. — Informations statistiques (C.E.C.A.). — Annuaire des statistiques du Travail (B.I.T.).

¹ Depuis février 1962, les chiffres ne tiennent plus compte des chômeurs dispensés du contrôle communal en application de l'arrêté ministériel du 29-12-61.

III. — AGRICULTURE ET PECHE

1. — PRODUCTION AGRICOLE

Sources : Ministère de l'Agriculture (production végétale). — Institut National de Statistique (nombre d'animaux, production animale et superficie cultivée).

	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964 P
Superficie cultivée ¹ (milliers d'hectares)									
Céréales panifiables	260	280	296	270	273	256	252	246	261
dont : froment	188	208	219	200	203	206	209	200	216
seigle	68	66	69	62	63	44	39	41	42
Céréales non panifiables	254	238	240	255	252	263	260	255	240
Plantes industrielles	99	92	94	88	96	92	93	94	106
Plantes racines et tuberculifères	151	145	141	134	131	120	116	114	103
Légumes cultivés pour la graine	14	13	12	12	11	11	10	10	11
Prés et prairies	818	814	811	816	819	821	829	825	815
Divers	132	137	128	137	134	142	135	134	135
Total ...	1.728	1.719	1.722	1.712	1.716	1.705	1.695	1.678	1.671
Production végétale (milliers de tonnes)									
Froment	596	751	779	789	773	722	835	759	900
Autres céréales	998	969	992	1.034	1.056	1.011	1.083	1.039	
Betteraves sucrières	2.305	2.600	3.200	1.500	3.063	2.703	2.019	2.135	
Lin (graines et paille)	235	182	170	124	214	196	231	240	
Chicorée à café	54	51	56	43	55	60	37	47	
Pommes de terre	2.034	2.043	1.956	1.357	1.894	1.789	1.872	1.530	1.755
Nombre d'animaux ¹ (milliers d'unités)									
Chevaux agricoles	189	182	178	170	159	148	141	132	120
Total des bovidés	2.413	2.485	2.596	2.649	2.696	2.728	2.832	2.805	2.663
dont : vaches laitières et de trait	974	977	996	1.015	1.024	1.025	1.051	1.044	999
Porcs	1.471	1.366	1.423	1.450	1.749	1.772	2.053	1.795	1.833
Production animale									
Livraisons de lait aux laiteries (mil- lions de litres)	1.198	1.277	1.319	1.303	1.420	1.538	1.630	1.644	
Abattages (poids net de la viande - milliers de tonnes)	400	391	412	424	441	429	462	505	

¹ Recensements au 15 mai de chaque année.

III - 2. — PECHE MARITIME

Principales espèces de poissons débarqués dans les ports belges

(moyennes mensuelles en tonnes)

Source : Institut National de Statistique.

	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963
Aiglefin	546	519	445	374	232	262	285	300	221
Cabillaud	870	764	662	834	653	689	698	868	728
Plie	392	379	427	451	381	390	291	346	424
Sole	323	299	289	315	257	350	314	347	631
Raie	312	314	356	337	342	323	328	310	298
Hareng	1.650	716	254	201	260	528	409	273	153
Crevettes	178	266	84	64	89	39	80	48	76

Références bibliographiques : Revue de l'Agriculture (Ministère de l'Agriculture). — Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Annuaire statistique de la Belgique. — Données statistiques (Conseil de l'Europe). — Bulletin mensuel : Economie et statistique agricole (F.A.O.).

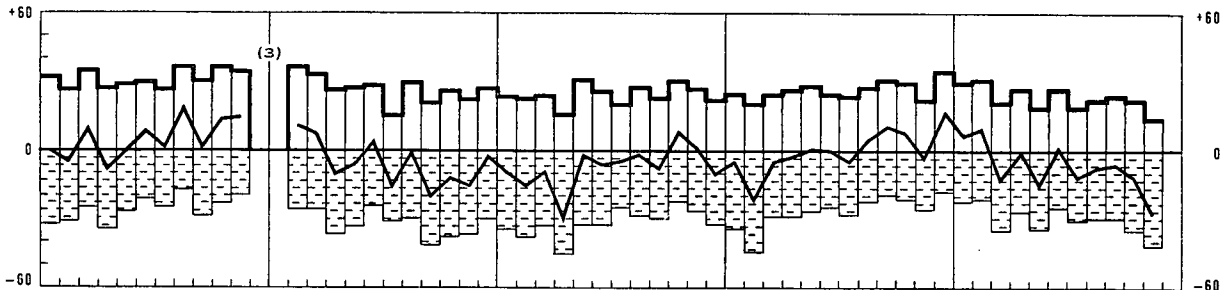
IV. — INDUSTRIE

IV - 1. — RESULTATS DES ENQUETES SUR LA CONJONCTURE (1)

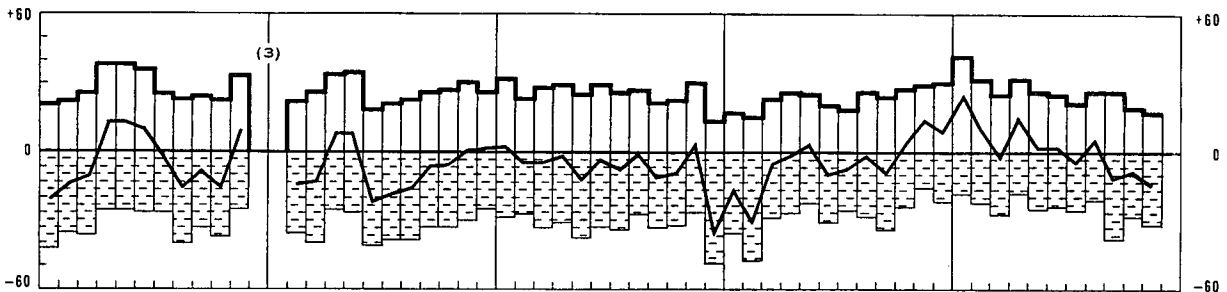
Ensemble des industries : Textile — Sidérurgie — Fabrications métalliques — Papier — Bois — Cuir.

- Pourcentage des réponses "en hausse" pour les questions A et B.
- Pourcentage des réponses "Supérieur à la normale" pour les questions C et D.
- Pourcentage des réponses "en baisse" pour les questions A et B.
- Pourcentage des réponses "Inférieur à la normale" pour les questions C et D.
- { Solde des pourcentages des réponses signalant respectivement "en hausse" et en "baisse" pour les questions A et B.
- { Solde des pourcentages des réponses signalant respectivement "Supérieur" et "Inférieur" à la normale pour les questions C et D.

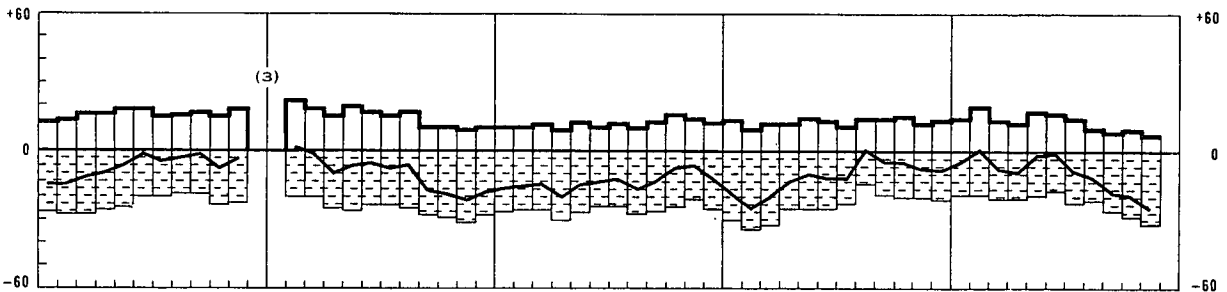
A - INSCRIPTIONS DE COMMANDES MARCHE INTERIEUR (2)



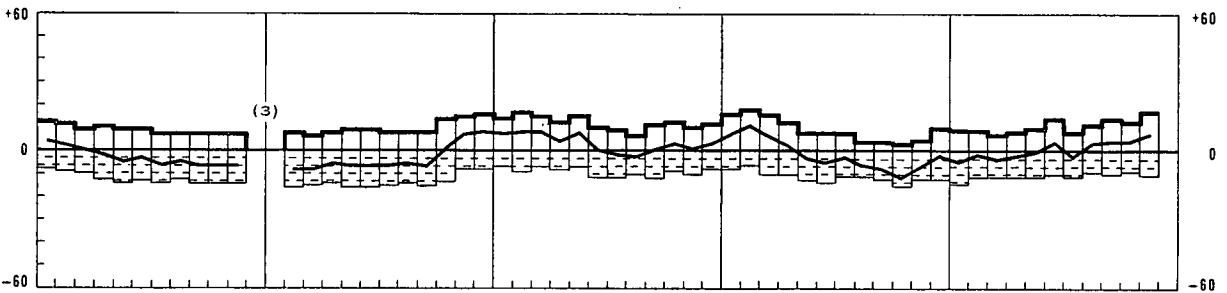
B - INSCRIPTIONS DE COMMANDES A L'EXPORTATION (2)



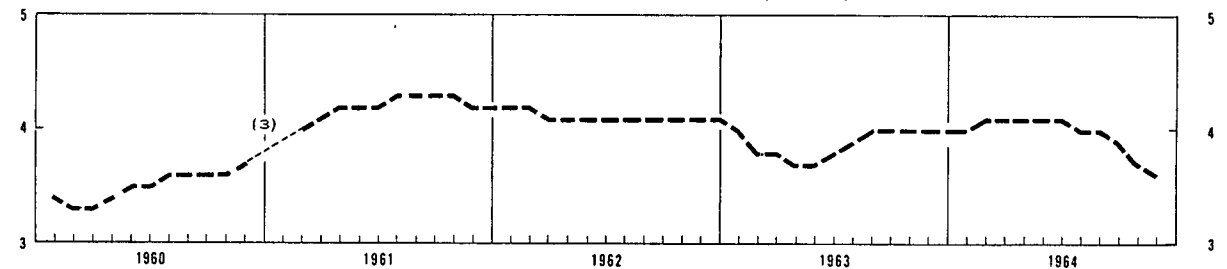
C - APPRECIATION DU CARNET DE COMMANDES



D - APPRECIATION DU STOCK DE PRODUITS FINIS



E - DUREE MOYENNE ASSUREE DE L'ACTIVITE (en mois)



1 Les réponses des participants sont pondérées par les chiffres d'affaires et indiquent pour les questions de A à D la variation par rapport au mois précédent.

2 Mouvements saisonniers éliminés.

3 Grèves dans les industries de la sidérurgie et des fabrications métalliques.

IV - 1 a. — INDICES GENERAUX DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE ¹

Base 1958 = 100

Moyennes mensuelles ou mois	Source : I.N.S.		Source : I.R.E.S.P. ²		Source : Agéfi ²
	Indice général *	dont : industries manufacturières seules	Indice général *	dont : industries manufacturières seules	Indice général
1958	100	100	100	100	100
1959	104	107	104	107	105
1960	112	116	111	115	115
1961	119	124	116	121	122
1962	125	131	123	129	130
1963	135	142	130	137	138
1963 1 ^{er} trimestre	125	132	123	130	132
2 ^e trimestre	136	143	135	142	138
3 ^e trimestre	133	141	125	132	133
4 ^e trimestre	146	154	138	146	147
1964 1 ^{er} trimestre	141	149	p 138	p 145	146
2 ^e trimestre	p 148	p 156	p 145	p 152	148
3 ^e trimestre	p 138	p 145	p 131		143
1963 Décembre	141	148	138	146	146
1964 Janvier	141	147	135	141	148
Février	138	146	p 137	p 145	143
Mars	145	153	p 142	p 150	146
Avril	152	159	p 147	p 154	152
Mai	138	146	p 143	p 150	142
Juin	p 154	p 162	p 144	p 152	150
Juillet	p 126	p 134	p 120	p 128	137
Août	p 136	p 142	p 131	p 137	142
Septembre	153 ⁴	162 ⁴	p 143		150
Octobre	162 ⁴	172 ⁴			156
Novembre					p 147
Décembre					148 ³

* Non compris la construction.

¹ Voir la note mise en-tête des « Statistiques ».

² Indices sur base originale 1953 convertis en indices base 1958 = 100.

³ Prévision.

⁴ Indices rapides de la production industrielle base 1953 calculés par l'I.N.S. convertis en indices base 1958 = 100.

IV - 2. — INDICES DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE (Principaux secteurs) ¹

Base 1958 = 100

Source : I.N.S.

Moyennes mensuelles ou mois	Indice général *	Industries manufacturières													
		Industries extractives	dont :												
			Indice général	Industries prod. minérales non métall. à l'excl. dérivés pétrole et charbon	Sidérurgie	Industrie des métaux non ferreux	Industrie des fabrications métalliques	Industries alimentaires et fabrication des boissons	Industries textiles			Industrie chimique et industrie du caoutchouc		Raffineries de pétrole et dérivés du charbon	
									Total	Filatures	Tissage	Bonnerie	Total		dont : Transformation des matières plastiques (1962 = 100)
1958	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
1959	104	87	107	112	108	108	107	97	113	117	112	110	114		103
1960	112	86	116	122	119	126	115	108	121	126	120	118	122		109
1961	119	85	124	126	116	132	129	112	125	128	124	124	130		114
1962	125	86	131	134	124	130	136	115	130	130	130	132	144	100	113
1963	135	88	142	131	128	145	153	119	140	137	139	157	151	124	136
1963 1 ^{er} trimestre	125	85	132	96	126	143	142	102	138	137	134	148	142	99	137
2 ^e trimestre	136	91	143	142	128	143	152	113	142	140	140	155	154	131	136
3 ^e trimestre	133	81	141	147	124	137	153	125	131	127	129	148	151	123	133
4 ^e trimestre	146	96	154	140	135	157	168	136	151	141	152	177	157	141	141
1964 1 ^{er} trimestre	141	94	149	131	143	160	162	107	148	143	152	154	156	131	128
2 ^e trimestre ... p	148	95	156	163	148	175	165	118	149				172		126
3 ^e trimestre ... p	138	84	145	163			149	125	128				163		127
1963 Octobre	155	100	163	154	142	161	173	147	162	149	163	195	165	149	143
Novembre	143	94	150	142	129	149	164	147	145	135	146	173	150	137	137
Décembre	141	94	148	124	134	161	165	114	145	140	147	163	157	138	144
1964 Janvier	141	99	147	124	143	158	161	110	149	145	151	150	156	125	138
Février	138	90	146	131	140	159	161	101	147	142	150	155	147	127	122
Mars	145	92	153	139	146	164	165	110	149	142	154	158	165	142	125
Avril	152	103	159	151	155	167	172	118	162	162	162	168	172	154	135
Mai	138	87	146	157	138	153	157	111	133	124	142	136	164	141	122
Juin	p 154	p 95	p 162	181 ²	150 ²	204 ²	166 ²	125 ²	152 ²				181 ²		122 ²
Juillet	p 126	p 72	p 134	160 ²	131 ²	152 ²	125 ²	132 ²	114 ²				151 ²		129 ²
Août	p 136	p 85	p 142	164 ²	133 ²	202 ²	144 ²	122 ²	118 ²				166 ²		129 ²
Septembre ²	153	94	162	165	156		179	122	151				172		124
Octobre ²	162		172	171	167		185	119	151				183		137

* Non compris la production.

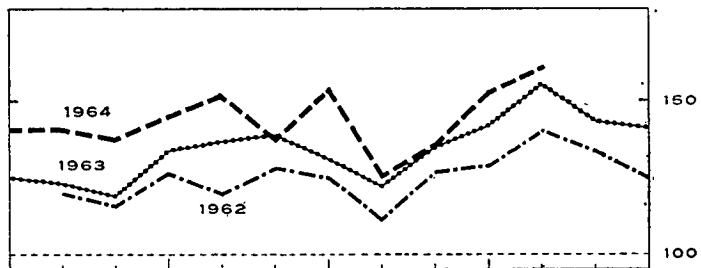
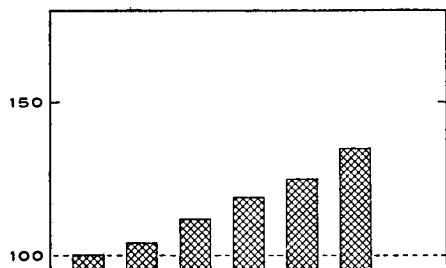
¹ Voir la note mise en-tête des « Statistiques ».

² Indices rapides de la production industrielle calculés par l'I.N.S. sur la base 1953 = 100 et convertis en indices base 1958 = 100.

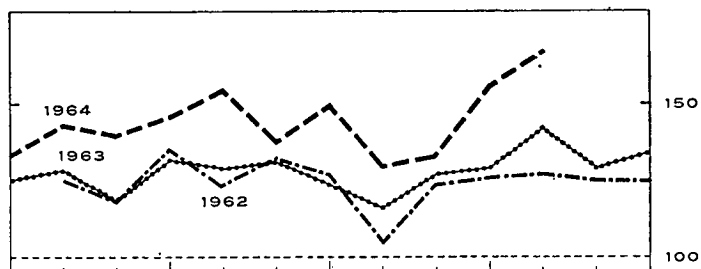
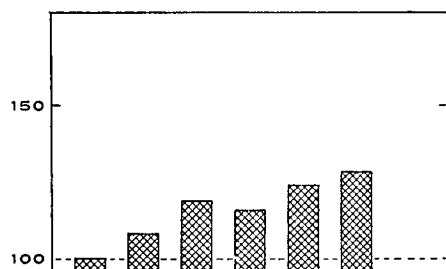
IV - 2. — INDICES DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE (I.N.S.)

Base 1958 = 100

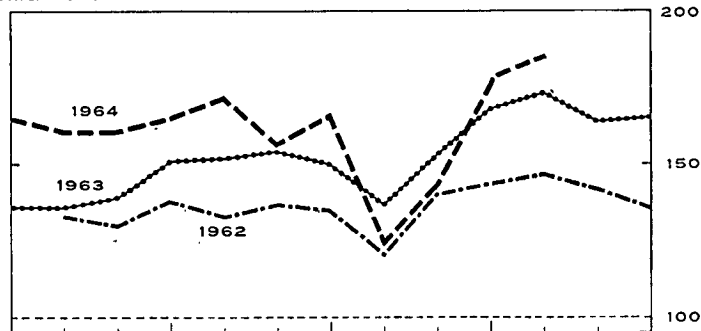
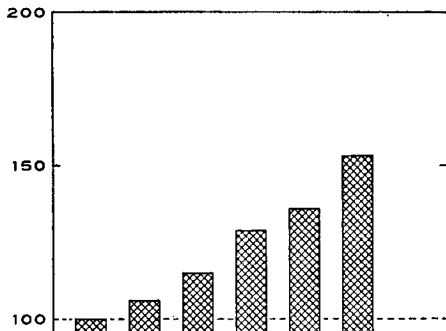
ENSEMBLE DES INDUSTRIES



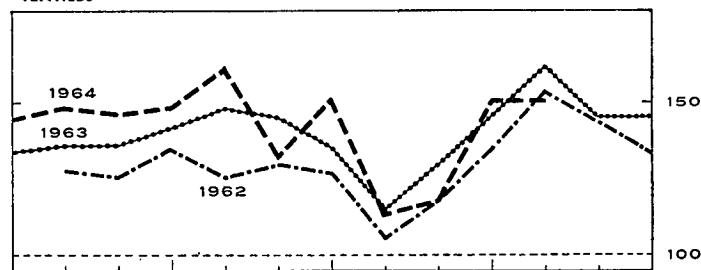
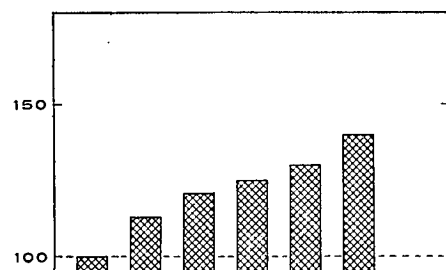
SIDERURGIE ET METAUX NON FERREUX



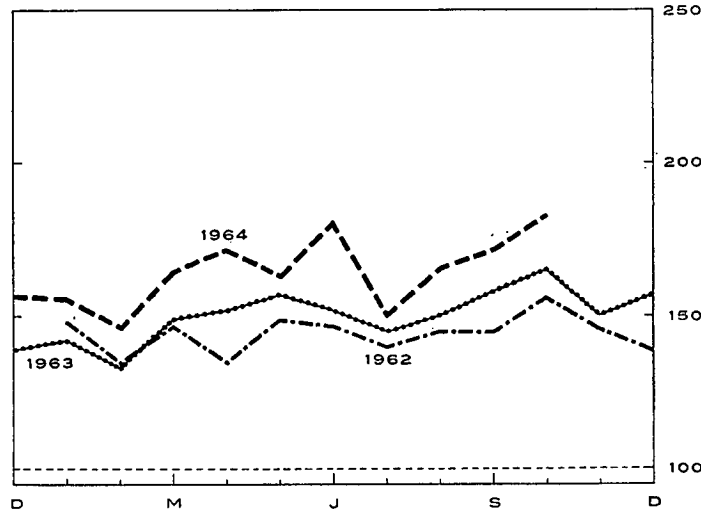
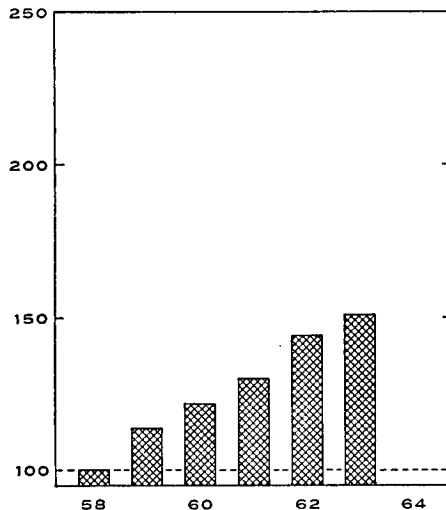
FABRICATIONS METALLIQUES



TEXTILES



INDUSTRIES CHIMIQUES ET DU CAOUTCHOUC



IV - 3. — ENERGIE

Sources : Direction générale des Mines [col. (1), (2) et (5)] — Administration de l'Industrie [col. (8) et (9)] — Calculs B.N.B. [col. (4)] — I.N.S. [col. (3), (6) et (7)].

Moyennes mensuelles ou mois	Houille					Electricité	Pétroles bruts	Gaz	
	Production globale	Stock sur le carreau des char- bonnages à fin de période	Importations nettes	Consom- mation apparente de houille cruée 1	Rendement journalier par ouvrier fond et surface	Production totale	Mise en œuvre	Production des cokeries destinées aux fournitures industrielles directes	Total de gaz disponible
	(milliers de tonnes)				(kg)	(millions kWh)	(milliers ton.)	(millions de m ³)	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)
1955	2.498	371	— 287	2.702	826	912	n.d.	92	168
1956	2.463	179	35	2.777	841	987	n.d.	99	182
1957	2.424	1.413	126	2.738	838	1.051	445	97	180
1958	2.255	6.928	221	2.319	841	1.043	542	100	182
1959	1.896	7.496	233	2.410	907	1.097	546	103	188
1960	1.872	6.565	159	2.472	1.019	1.174	579	109	200
1961	1.794	4.394	122	2.479	1.090	1.247	660	102	196
1962	1.769	1.351	182	2.580	1.149	1.368	705	104	214
1963	1.785	454	474	2.664	1.166	1.483	1.013	102	224
1962 4 ^e trimestre	1.869	1.351	309	2.807	1.187	1.565	728	105	233
1963 1 ^{er} trimestre	1.863	974	362	2.648	1.185	1.588	971	101	255
2 ^e trimestre	1.801	631	456	2.727	1.166	1.392	996	102	206
3 ^e trimestre	1.569	460	496	2.435	1.119	1.332	1.031	100	196
4 ^e trimestre	1.907	454	561	2.781	1.184	1.621	1.054	104	241
1964 1 ^{er} trimestre	1.873	901	443	2.524	1.175	1.647	1.022	95	259
2 ^e trimestre	1.817	1.220	336	2.465	1.158	1.527	981	108	221
3 ^e trimestre	p 1.570	p 1.360			p 1.123	1.510	1.117		
1963 Novembre	1.855	481	549	2.790	1.176	1.553	1.045	99	220
Décembre	1.901	454	609	2.831	1.200	1.702	1.060	106	279
1964 Janvier	2.022	592	578	2.812	1.179	1.715	1.088	100	274
Février	1.799	726	422	2.401	1.172	1.555	1.090	82	233
Mars	1.798	901	328	2.358	1.172	1.670	889	103	269
Avril	2.005	1.055	307	2.581	1.181	1.605	1.064	108	239
Mai	1.648	1.102	393	2.403	1.151	1.461	886	105	213
Juin	1.799	1.220	307	2.412	1.141	1.515	992	110	213
Juillet	1.371	1.295	424	p 2.144	1.115	1.391	1.212	98	197
Août	p 1.579	p 1.323			p 1.121	1.488	1.120		
Septembre	p 1.760	p 1.360			p 1.134	1.652	1.018		
Octobre	p 1.809	p 1.370			p 1.138	p 1.801			
Novembre	p 1.804	p 1.385			p 1.160				

1 Production de houille + importations nettes de charbon, de coke et d'agglomérés + la variation des stocks (1,3 tonne de coke et 0,9 tonne d'agglomérés = 1 tonne de houille crue).

IV - 4. — METALLURGIE

Sources : I.N.S. [col. (1) et (2)] — *Fabrimétal* [col. (3) à (6)].

Moyennes mensuelles ou mois	Sidérurgie (milliers de tonnes)		Fabrications métalliques (milliards de francs)			Expéditions totales
	Production d'acier brut	Production d'acier fini	Commandes inscrites			
			pour le marché intérieur	pour les exportations	Total	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	
1955	492	366	3,49	1,96	5,45	5,54
1956	532	397	4,34	2,78	7,12	6,32
1957	523	371	3,87	2,27	6,14	6,63
1958	501	350	3,44	1,99	5,43	6,62
1959	536	386	3,98	2,55	6,53	6,69
1960	599	407	4,40	2,93	7,33	7,26
1961	584	405	5,43	3,76	9,19	8,09
1962	613	451	5,35	3,74	9,09	8,94
1963	627	477	p 5,91	p 4,08	p 9,99	p 10,25
1963 1 ^{er} trimestre	612	469	p 5,05	p 3,84	p 8,89	p 8,82
2 ^e trimestre	620	483	p 5,83	p 4,03	p 9,86	p 10,78
3 ^e trimestre	615	451	p 6,28	p 4,16	p 10,44	p 9,74
4 ^e trimestre	663	504	p 6,47	p 4,28	p 10,75	p 11,67
1964 1 ^{er} trimestre	703	537	p 6,52	p 4,81	p 11,33	p 10,84
2 ^e trimestre	727	544	p 6,58	p 4,78	p 11,36	p 11,66
3 ^e trimestre	699 ¹		p 6,00	p 4,58	p 10,58	p 10,53
1963 Novembre	630	476	p 5,50	p 4,41	p 9,91	p 10,28
Décembre	663	490	p 7,09	p 4,22	p 11,31	p 12,70
1964 Janvier	706	546	p 6,29	p 4,40	p 10,69	p 10,42
Février	682	532	p 6,55	p 5,47	p 12,02	p 10,68
Mars	722	533	p 6,73	p 4,54	p 11,27	p 11,43
Avril	759	576	p 6,57	p 4,60	p 11,17	p 12,17
Mai	678	502	p 6,08	p 4,94	p 11,02	p 10,55
Juin	746	555	p 7,10	p 4,79	p 11,89	p 12,25
Juillet	661	432	p 5,45	p 4,24	p 9,69	p 10,06
Août	659 ¹		p 5,60	p 4,39	p 9,99	p 9,45
Septembre	778 ¹		p 6,94	p 5,11	p 12,05	p 12,08
Octobre	840 ¹					
Novembre	735 ¹					

1 Estimations sur base chiffres Agefi.

IV - 5. — CONSTRUCTION : données annuelles

Source : Institut National de Statistique.

Années	Bâtiments destinés exclusivement ou principalement à l'habitation					Bâtiments destinés principalement à un autre usage que l'habitation				
	Autorisations de bâtir accordées				Bâtiments commencés	Autorisations de bâtir accordées				Bâtiments commencés
	Constructions nouvelles ou reconstructions totales		Transformations, extensions ou reconstructions partielles			Constructions nouvelles et reconstructions totales	Constructions nouvelles ou reconstructions totales		Transformations, extensions ou reconstructions partielles	
	Nombre	Volume à construire (milliers de m ³)	Nombre	Volume à construire (milliers de m ³)	Nombre		Nombre	Volume à construire (milliers de m ³)	Nombre	Volume à construire (milliers de m ³)
1954	38.600	25.220	8.752	1.114	32.783	3.288	7.450	2.318	2.791	5.029
1955	36.615	23.564	9.468	1.220	31.698	3.588	8.561	2.569	3.731	5.422
1956	33.742	22.793	9.266	1.226	32.604	3.921	10.997	3.123	4.482	5.982
1957	34.904	24.063	9.407	1.318	31.724	3.618	9.255	3.009	3.772	6.090
1958	32.329	21.732	9.368	1.192	30.605	2.636	6.059	2.619	2.843	4.809
1959	38.989	26.683	9.724	1.368	35.333	3.036	8.661	3.135	4.951	5.209
1960	41.102	28.881	9.645	1.230	34.800	3.151	11.805	3.567	6.360	5.530
1961	44.552	31.603	10.436	1.407	38.010	3.498	12.785	3.958	7.071	6.170
1962	38.530	27.818	9.886	1.617	32.178	4.957	16.545	2.960	5.399	5.169
1963 p	36.619				23.355	1		1		5.384

¹ En 1963, le nombre d'autorisations pour les constructions nouvelles, reconstructions totales, transformations, extensions et reconstructions partielles s'élève à 9.856.

IV - 6. — CONSTRUCTION : données mensuelles

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles ou mois	Bâtiments destinés exclusivement ou principalement à l'habitation ¹		Bâtiments destinés principalement à un autre usage que l'habitation ²	
	Autorisations de bâtir accordées	Bâtiments commencés	Autorisations de bâtir accordées	Bâtiments commencés
1963 1 ^{er} trimestre	3.135	656	692	158
2 ^e trimestre	3.303	2.636	940	593
3 ^e trimestre	2.901	2.426	908	490
4 ^e trimestre	2.867	2.052	745	553
1964 1 ^{er} trimestre	4.081	1.934	851	421
2 ^e trimestre	4.219	3.441	1.055	667
3 ^e trimestre	3.338	2.996	884	628
1963 Août	2.989	2.354	963	555
Septembre	2.502	2.773	786	531
Octobre	2.931	2.632	802	644
Novembre	2.748	2.189	742	629
Décembre	2.923	1.336	691	387
1964 Janvier	3.637	1.265	673	385
Février	3.960	1.894	827	399
Mars	4.645	2.644	1.053	480
Avril	4.789	3.316	1.157	600
Mai	3.596	3.842	876	789
Juin	4.272	3.166	1.132	611
Juillet	3.831	3.086	959	640
Août	3.075	3.175	854	679
Septembre	3.107	2.726	840	565

¹ Constructions nouvelles ou reconstructions totales pour lesquelles une autorisation de bâtir a été accordée.

² Constructions, reconstructions, transformations et extensions pour lesquelles une autorisation de bâtir a été accordée.

**IV - 7. — EVOLUTION COMPAREE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE
DES PAYS DE LA C.E.E.**

Indices généraux de la production industrielle (non ajustés pour variations saisonnières)

Base 1953 = 100

Source : O.C.D.E.

	Ensemble des pays C.E.E.			Belgique			Allemagne occidentale ¹		
	1962	1963	% variat. *	1962	1963	% variat. *	1962	1963	% variat. *
1 ^{er} trimestre	189	193	+ 2,1	140	143	+ 2,8	188	192	+ 2,1
2 ^e trimestre	197	211	+ 7,1	146	157	+ 7,9	203	213	+ 4,9
3 ^e trimestre	182	191	+ 4,9	138	145	+ 5,5	192	198	+ 3,1
4 ^e trimestre	207	220	+ 6,3	149	161	+ 8,1	214	226	+ 5,6
	1963	1964		1963	1964		1963	1964	
1 ^{er} trimestre	193	215	+ 11,4	143	161	+ 11,9	192	213	+ 10,9
2 ^e trimestre	211	223	+ 5,7	157	168	+ 7,1	213	228	+ 7,0
3 ^e trimestre	191	197	+ 3,1	145	153	+ 5,1	198	211	+ 6,6
4 ^e trimestre	220			161			226		
	France			Italie			Pays-Bas		
	1962	1963	% variat. *	1962	1963	% variat. *	1962	1963	% variat. *
1 ^{er} trimestre	196	196	—	220	233	+ 5,9	164	167	+ 1,8
2 ^e trimestre	199	213	+ 7,0	226	250	+ 10,6	170	180	+ 5,9
3 ^e trimestre	168	176	+ 4,8	206	226	+ 9,7	163	171	+ 4,9
4 ^e trimestre	207	223	+ 7,7	234	255	+ 9,0	181	192	+ 6,1
	1963	1964		1963	1964		1963	1964	
1 ^{er} trimestre	196	222	+ 13,3	233	250	+ 7,3	167	186	+ 11,4
2 ^e trimestre	213	226	+ 6,1	250	250	—	180	193	+ 7,2
3 ^e trimestre	176	181	+ 2,8	226	220	- 2,7	171	183	+ 7,0
4 ^e trimestre	223			255			192		

* Pourcentage de variation par rapport à l'indice du trimestre correspondant de l'année précédente.

¹ A l'exclusion de la Sarre et de Berlin-Ouest.

Références bibliographiques : *Annuaire statistique de la Belgique.* — *Bulletin de statistique de l'I.N.S.* — *Annales des Mines de Belgique.* — *Revue du Travail.* — *Recherches économiques de Louvain (I.R.E.S.P.).* — *Industrie*, revue de la F.I.B. — *Bulletin de Fabrimétal.* — *Bulletin statistique mensuel de Fédéchar.* — *Bulletin mensuel du M.A.E.* (Administration de l'Industrie - Energie électrique). — *Energie.* — *Pigas*, circulaire d'information de la Fédération de l'Industrie du Gaz. — *Agence économique et financière.* — *La Construction.* — *Statistiques générales (O.C.D.E.).*

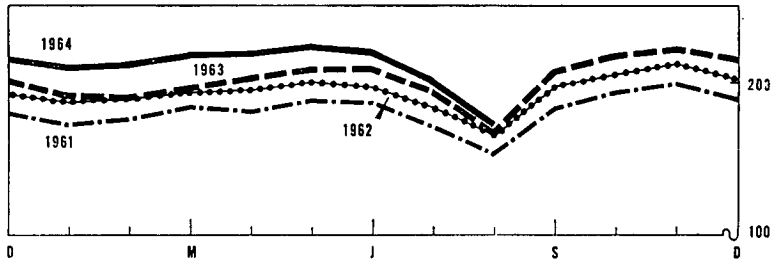
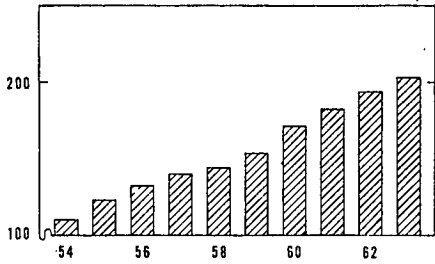
IV - 7. — EVOLUTION COMPAREE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE
DES PAYS DE LA C.E.E.

Indices généraux de la production industrielle (O.C.D.E.)

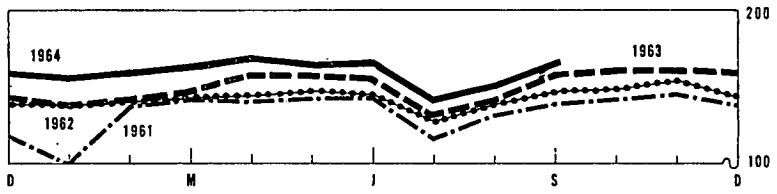
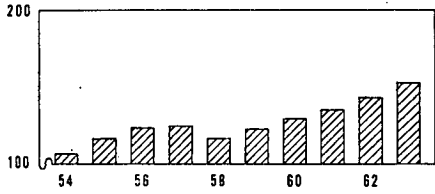
Base 1953 = 100

(non ajustés pour variations saisonnières)

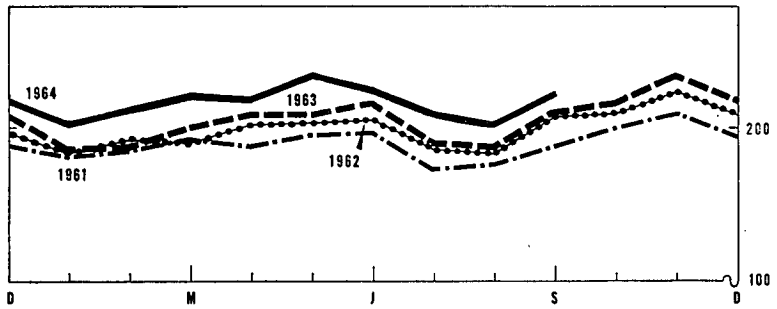
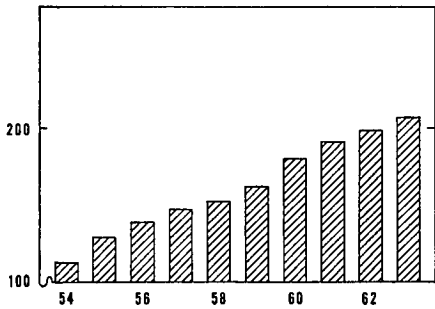
ENSEMBLE DES PAYS DE LA C.E.E.



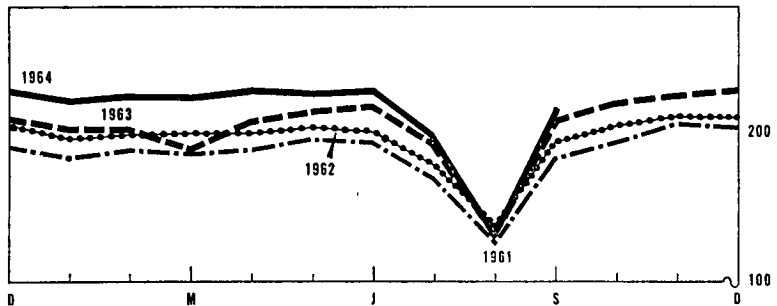
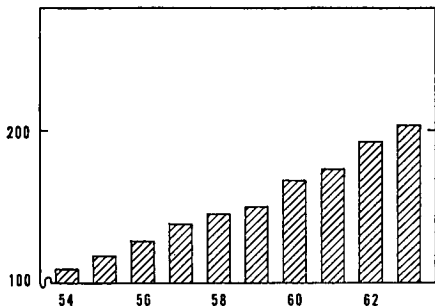
BELGIQUE



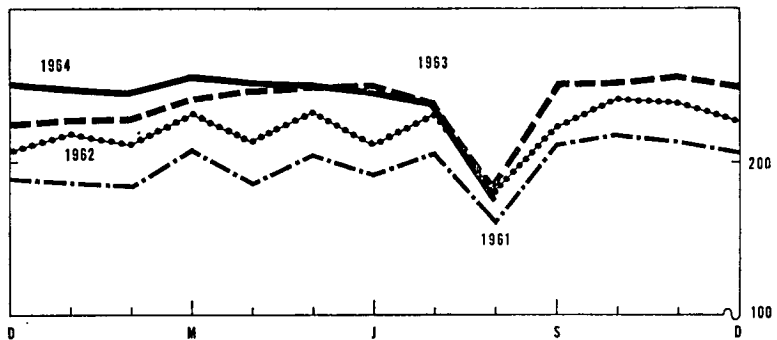
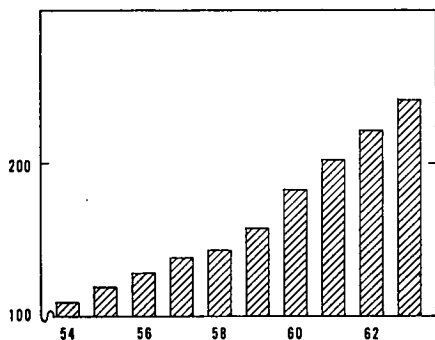
ALLEMAGNE OCCIDENTALE (à l'exclusion de la Sarre et de Berlin-Ouest)



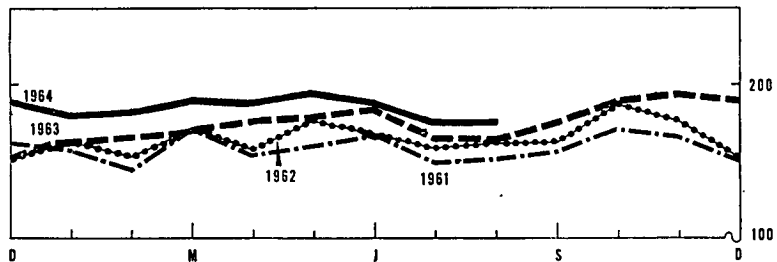
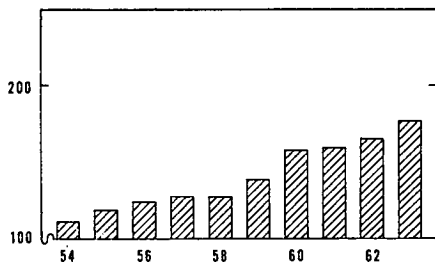
FRANCE



ITALIE



PAYS-BAS



V. — SERVICES

1. — TRANSPORTS

a). — Activité de la S.N.C.B., de la S.N.C.V. et de la SABENA

Sources : S.N.C.B., S.N.C.V. et SABENA

Moyennes mensuelles ou mois	S.N.C.B.					S.N.C.V. Tonnes-km transportées ² (milliers)	SABENA		
	Trafic voyageurs	Trafic marchandises (wagons complets)					Trafic payant aérien régulier		
		Nombre de voyageurs- km	Nombre de tonnes-km productives ¹	Tonnage total	dont		(millions de passagers-km)	(millions de tonnes-km)	
					combustibles et huiles minérales				Minerais
(millions)	(milliers de tonnes)	(milliers)							
1957	713	548	5.558	2.321	966	797	77,4	10,0	
1958	755	486	4.818	1.876	959	618	99,7	12,2	
1959	710	505	4.874	1.866	1.043	364	88,7	11,3	
1960	715	525	5.070	1.935	1.155	294	108,7	13,8	
1961	724	538	5.115	1.937	1.177	225	98,2	12,9	
1962	746	539	5.189	1.998	1.209	212	115,4	13,7	
1963	751	569	5.444	2.212	1.151	171	112,2	13,8	
1963 1 ^{er} trimestre	718	617	5.615	2.358	1.090	181	74,3	10,5	
2 ^e trimestre	760	552	5.428	2.216	1.162	166	112,6	13,5	
3 ^e trimestre	765	511	4.967	1.922	1.135	162	174,7	19,2	
4 ^e trimestre	760	594	5.766	2.353	1.217	173	87,0	11,9	
1964 1 ^{er} trimestre	p 770	585	5.566	2.125	1.234	151	87,0	12,1	
2 ^e trimestre	p 755	556	5.472	1.992	1.264	163	136,3	16,3	
3 ^e trimestre	p 728	541	5.199	1.876	1.269				
1963 Octobre	764	605	6.012	2.403	1.261	186	115,0	14,4	
Novembre	755	573	5.597	2.305	1.132	154	68,2	10,1	
Décembre	761	604	5.689	2.351	1.258	180	77,9	11,3	
1964 Janvier	p 779	618	5.837	2.416	1.241	157	82,9	11,6	
Février	p 744	578	5.472	2.084	1.246	144	76,8	11,0	
Mars	p 786	558	5.389	1.956	1.214	153	101,4	13,6	
Avril	p 738	575	5.682	2.098	1.271	167	107,7	14,0	
Mai	p 752	523	5.132	1.377	1.185	151	123,1	14,7	
Juin	p 776	571	5.601	2.000	1.335	170	178,1	20,1	
Juillet	p 723	518	4.927	1.738	1.208	137	214,7	23,5	
Août	p 727	520	5.034	1.824	1.231	138	210,0	22,7	
Septembre	p 734	586	5.637	2.066	1.369	157			
Octobre	p 779	654	6.235	2.134	1.496	171			

¹ Les tonnes-km productives sont relatives aux transports commerciaux (à l'exclusion des transports en service) : c'est la somme des produits du poids de chaque expédition par le parcours pour lequel elle a été taxée.

² Les tonnes-km transportées sont calculées en faisant la somme des produits du tonnage transporté par le nombre de kilomètres du transport effectué.

V - 1b). — Navigation maritime

V - 1c). — Navigation intérieure

Sources : Administration du port d'Anvers. [col. (1)], du port de Gand [col. (4)], I.N.S. (autres colonnes).

Source : I.N.S.

Moyennes mensuelles ou mois	Port d'Anvers			Port de Gand			Ensemble des trafics ¹	
	Capacité des navires entrés (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)		Capacité des navires entrés (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)		(milliers de tonnes métriques)	(millions de tonnes km.)
		Entrées	Sorties		Entrées	Sorties		
1957	3.296	1.828	1.227	171	209	79	4.642	383
1958	3.545	1.723	1.210	163	169	82	4.269	361
1959	3.622	1.668	1.266	145	152	83	4.534	402
1960	3.774	1.816	1.288	150	166	75	5.097	436
1961	3.846	1.936	1.284	139	167	61	5.426	456
1962	4.167	2.159	1.300	137	143	70	5.553	452
1963	4.356	2.602	1.282	151	162	67	5.400	433
1963 1 ^{er} trimestre	4.225	2.363	1.228	150	137	55	2.699	198
2 ^e trimestre	4.367	2.482	1.202	149	151	79	6.512	532
3 ^e trimestre	4.448	2.703	1.290	150	179	59	6.493	525
4 ^e trimestre	4.384	2.858	1.408	155	180	73	5.896	478
1964 1 ^{er} trimestre	4.558	2.968	1.573	185	178	75	5.681	459
2 ^e trimestre	4.570	2.887	1.431	165	190	109		
3 ^e trimestre	4.449			162				
1963 Novembre	4.273	2.849	1.306	168	208	24	5.372	431
Décembre	4.305	2.830	1.325	151	169	85	5.414	430
1964 Janvier	4.797	3.277	1.521	214	245	117	5.238	429
Février	4.436	2.845	1.665	135	136	58	5.684	463
Mars	4.442	2.733	1.532	206	154	49	6.120	485
Avril	4.639	2.858	1.522	164	138	125	6.904	545
Mai	4.428	2.632	1.357	152	189	86		
Juin	4.643	3.172	1.414	178	243	117		
Juillet	4.506	3.129	1.121	186	163	30		
Août	4.489			162				
Septembre	4.352			138				
Octobre	4.657			158				
Novembre				155				

¹ Trafic intérieur + importations + exportations + transit.

V - 2. — TOURISME

(milliers de nuitées)

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles ou mois	Total	dont pays de résidence habituelle					
		Belgique	France	Pays-Bas	Royaume-Uni	Allemagne oc.	U.S.A.
1956	1.084	815	66	35	71	23	19
1957	1.186	898	71	33	81	25	18
1958	1.341	877	84	37	102	69	51
1959	1.249	979	55	30	82	27	20
1960	1.307	982	69	33	99	33	25
1961	1.387	1.061	74	34	89	38	21
1962	1.437	1.083	82	37	98	41	23
1963	1.498	1.110	89	38	105	48	27
1962 4 ^e trimestre	412	248	30	22	16	23	16
1963 1 ^{er} trimestre	334	196	24	17	14	21	12
2 ^e trimestre	1.422	1.009	83	41	125	50	31
3 ^e trimestre	3.793	2.981	214	73	260	94	45
4 ^e trimestre	446	255	35	23	20	26	20
1964 1 ^{er} trimestre	458	267	37	22	29	26	15
2 ^e trimestre	1.398	982	82	41	121	49	34
1963 Juin	2.163	1.593	92	51	217	67	40
Juillet	5.066	4.224	215	70	295	82	51
Août	5.172	4.033	313	110	364	149	46
Septembre	1.142	686	117	38	122	52	37
Octobre	499	267	37	26	27	34	30
Novembre	440	254	40	22	16	26	19
Décembre	399	245	28	22	17	19	12
1964 Janvier	348	198	25	18	15	20	13
Février	360	204	29	19	15	22	14
Mars	667	399	58	30	57	37	16
Avril	970	691	72	28	56	30	23
Mai	1.145	719	82	46	120	54	34
Juin	2.079	1.537	93	50	186	64	44

V - 3. — COMMERCE INTERIEUR

a). — Indices des ventes

Base 1953 = 100

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles ou mois	Grands magasins à rayons multiples					Coopératives	Grandes entreprises spécialisées dans l'habillement 4		Gros-sistes	Entre-prises à suc-cursales	Indices après élimination des variations de prix et des variations saisonnières (Calculs B.N.B.)		
	Indice général	Alimen-tation	Habille-ment	Ameu-blement	Ménage 1		Indice général	Hom-mes 2			Sous-vête-ments et acces-soires 3	Alimen-tation générale	Alimen-tation
1956	124	133	120	114	127	125	123	97	132	120	119	121	126
1957	129	132	126	124	139	125	125	105	131	123	121	117	122
1958	139	140	138	129	149	131	132	105	139	131	128	121	129
1959	144	145	149	126	150	132	136	104	145	138	131	120	132
1960	156	159	159	141	162	138	144	106	155	144	143	125	142
1961	161	160	164	145	165	144	168	116	163	152	145	130	147
1962	170	172	172	154	171	152	166	142	173	172	151	135	154
1963	180	177	185	164	179	161	186	143	179	193	156	140	156
1963 1 ^{er} trimestre	156	182	148	155	157	160	158	147	169	189	150	140	157
2 ^e trimestre	176	167	195	165	171	159	224	138	176	186	160	142	155
3 ^e trimestre	171	159	174	172	182	153	161	138	183	185	156	136	153
4 ^e trimestre	216	199	224	166	206	173	200	150	187	214	158	140	157
1964 1 ^{er} trimestre	174	190	165	184	187	165	p 197	171	p 181	210	162	141	p 160
2 ^e trimestre	188	178	207	180	188	166	p 249	128	p 194	p 213	165	143	p 164
3 ^e trimestre	181	169	180	177	198	158	p 170	p 145	p 198	p 218	158	134	p 157
1963 Octobre	188	183	211	162	188	165	222	154	190	202	155	136	164
Novembre	211	188	199	160	182	158	180	126	170	196	160	141	157
Décembre	250	227	262	177	249	195	199	171	202	244	158	144	150
1964 Janvier	166	179	164	176	174	169	p 175	244	p 182	195	150	141	p 160
Février	173	191	153	193	206	162	p 170	124	p 168	215	175	145	p 156
Mars	182	199	179	182	181	165	p 246	144	p 192	219	161	137	p 165
Avril	187	189	196	184	189	165	p 287	128	p 195	p 211	159	142	p 166
Mai	193	181	217	184	190	168	p 262	131	p 183	p 215	168	144	p 156
Juin	185	165	208	172	186	164	p 199	126	p 204	p 212	167	142	p 169
Juillet	190	164	202	181	205	156	p 186	222	p 200	p 207	153	133	p 160
Août	171	168	153	164	191	158	p 137	p 99	p 196	p 219	160	137	p 152
Septembre	183	175	185	187	197	160	p 188	p 113	p 199	p 227	160	131	p 158
Octobre	217	202	250	199	214		p 273	p 140	p 203	p 252	171		p 168

1 Articles de ménage et appareils ménagers. — 2 Comprend principalement des vêtements de dessus. — 3 Sous-vêtements : hommes et/ou femmes. — 4 Un certain nombre de firmes supplémentaires ayant été incorporées à l'échantillon, les indices, à partir de 1962, ne sont plus entièrement comparables à ceux des années antérieures.

V - 3b). — Ventes à tempérament

1° — Résultats généraux

Source : Institut National de Statistique.

	Nombre de contrats en cours à fin de semestre (milliers)				Crédits en cours à fin de semestre (milliards de francs)				Crédit accordé au cours du semestre (milliards de francs)			
	Total	Financement par			Total	Financement par			Total	Financement par		
		vendeurs	banques	organismes de financement ou particuliers		vendeurs	banques	organismes de financement ou particuliers		vendeurs	banques	organismes de financement ou particuliers
1962 1 ^{er} semestre	1.405	634	170	601	11,86	3,15	3,91	4,80	5,29	1,73	1,65	1,91
2 ^e semestre	1.373	646	163	564	11,94	3,30	3,96	4,68	5,24	1,87	1,47	1,90
1963 1 ^{er} semestre	1.361	641	166	554	12,74	3,60	4,19	4,95	5,70	2,03	1,73	1,94
2 ^e semestre	1.404	699	171	534	13,67	4,05	4,51	5,11	6,28	2,16	1,93	2,19
1964 1 ^{er} semestre	1.395	727 ¹	154 ¹	514	14,27	4,75 ¹	4,11 ¹	5,41	6,43	2,62 ¹	1,67 ¹	2,14

2° Retards de paiement

	Nombre de débiteurs en retard de payer 3 termes échus et plus au cours du semestre (milliers)				Total des montants de 3 termes impayés par les débiteurs visés dans les colonnes précédentes (millions de francs)			
	Total	Financement par			Total	Financement par		
		vendeurs	banques	organismes de financement ou particuliers		vendeurs	banques	organismes de financement ou particuliers
1961 2 ^e semestre	50	26	1	23	81,8	30,0	5,9	45,9
1962 1 ^{er} semestre	53	27	1	25	84,6	30,3	6,2	48,1
2 ^e semestre	54	31	1	22	87,9	33,8	7,6	46,5
1963 1 ^{er} semestre	57	32	1	24	100,1	35,7	8,3	56,1
2 ^e semestre	53	31	2	20	93,5	35,2	7,9	50,4

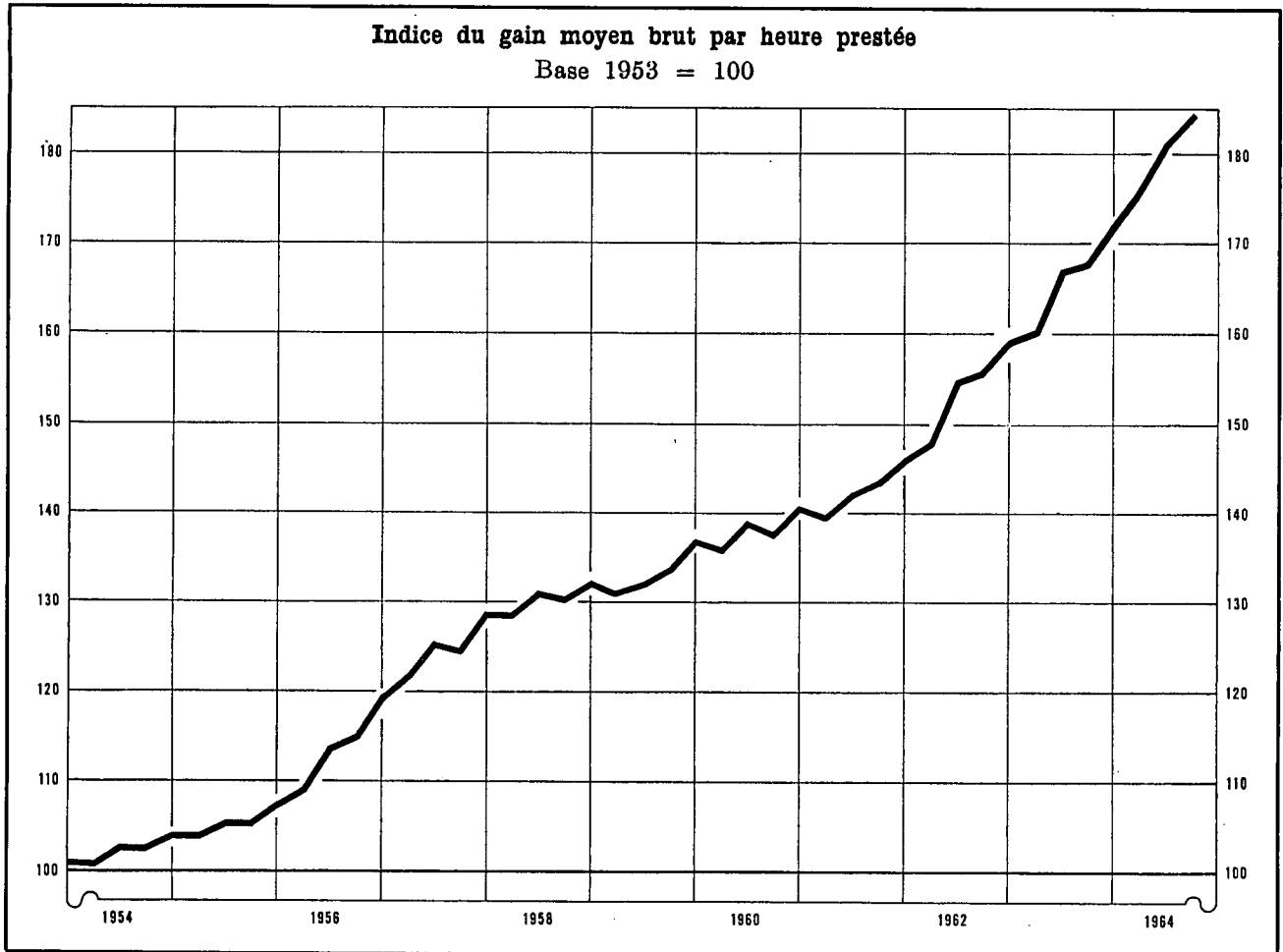
3° — Répartition des crédits accordés au cours du semestre, par nature des marchandises

	Total	Camions, camionnettes, autobus, matériel de transport lourd		Matériel agricole, tracteurs agricoles, bétail	Autos pour transport de personnes exceptés autobus		Motos, scooters, vélos, moteurs, bicyclettes	Textiles, fourrures, vêtement	Livres	Équipement professionnel autre que articles cités antérieurement (commerce, artisanat, industrie, professions libérales)	Articles ménagers et à usage personnel, non dénommés ailleurs	Services (voyages, réparations de véhicules à moteur)
		neufs	usagés		neufs	usagés						
		Nombre de contrats (milliers)										
1962 1 ^{er} semestre	742	3,7	1,2	2,8	30,5	15,3	15,8	337,6	21,4	8,0	300,6	5,1
2 ^e semestre	781	3,5	1,1	2,2	26,6	14,1	15,6	368,6	17,3	7,2	319,2	5,1
1963 1 ^{er} semestre	732	4,1	1,2	1,8	35,3	16,4	14,0	347,8	19,7	8,2	277,7	5,9
2 ^e semestre	846	4,2	1,2	1,7	34,6	16,9	14,8	401,1	16,2	9,3	342,9	3,4
1964 1 ^{er} semestre	813	4,5	1,3	2,0	39,9	16,7	12,3	366,0	15,5	7,7	342,2	5,2
Crédit accordé (millions de francs)												
1962 1 ^{er} semestre	5.290	475	76	89	1.626	411	122	294	45	423	1.689	40
2 ^e semestre	5.238	463	66	106	1.407	353	108	384	38	428	1.855	30
1963 1 ^{er} semestre	5.696	636	81	82	1.820	442	108	308	42	473	1.656	48
2 ^e semestre	6.280	712	84	103	1.873	462	105	326	40	538	1.994	44
1964 1 ^{er} semestre	6.428	844	106	110	2.107	450	89	277	42	597	1.773	33
Crédit accordé — Répartition en % par rapport au total												
1962 1 ^{er} semestre	100,0	9,0	1,4	1,7	30,7	7,8	2,3	5,6	0,8	8,0	31,9	0,8
2 ^e semestre	100,0	8,8	1,3	2,0	26,9	6,7	2,1	7,3	0,7	8,2	35,4	0,6
1963 1 ^{er} semestre	100,0	11,2	1,4	1,4	32,0	7,8	1,9	5,4	0,7	8,3	29,1	0,8
2 ^e semestre	100,0	11,3	1,3	1,6	29,8	7,4	1,7	5,2	0,6	8,6	31,8	0,7
1964 1 ^{er} semestre	100,0	13,1	1,6	1,7	32,8	7,0	1,4	4,3	0,7	9,3	27,6	0,5

¹ Jusqu'au second trimestre 1963, le chiffre des crédits accordés par les banques comprenait également un certain nombre de contrats présentés chez elles à l'escompte par leurs clients (vendeurs). A partir du 1^{er} semestre 1964, ces contrats ont dû être déclarés par leurs vendeurs eux-mêmes, ce qui explique une augmentation des chiffres concernant les vendeurs et une diminution équivalente des chiffres concernant les banques.
 Références bibliographiques : *Annuaire statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Bulletin de la Chambre de Commerce d'Anvers*. — *Recherches économiques de Louvain (I.R.E.S.P.)*. — *Statistique mensuelle du trafic international des ports (I.N.S.)*. — *Chronique des transports (bimensuel)*. — *Les transports maritimes, Etude Annuelle (O.C.D.E.)*. — *Bulletin général de Statistiques (Office statistique des Communautés européennes)*.

VI. — REVENUS

1. — REMUNERATIONS DES OUVRIERS (hommes + femmes)



Indices des rémunérations dans l'industrie

Base 1953 = 100

Sources : col. (1) - (2) - (3) : B.N.B. (méthode d'établissement, voir Bulletin de novembre 1957, p. 413). — col. (4) : O.N.S.S. calculs B.N.B. (voir note) — col. (5) : I.R.E.S.P.

	Gain moyen par heure prestée (1)	Salaires horaires type 1		Indice de la masse salariale ² (4)	Indice du coût de la main-d'œuvre ³ (5)
		Ouvrier qualifié (2)	Ouvrier non qualifié (3)		
1955	106	105	106	108	106
1956	115	114	114	118	114
1957	125	125	125	129	125
1958	131	129	129	125	132
1959	133	131	132	121	135
1960	138	135	137	128	141
1961	143	140	141	134	148
1962	154	149	151	146	160
1963	167	161	163	158	176
1963 Mars	160	156	158		168
1963 Juin	167	160	162		176
1963 Sept.	168	163	165		177
1963 Déc.	172	163	166		182
1964 Mars	p 177	169	173		189
1964 Juin	p 181	174	177		196
1964 Sept.	p 185	178	181		200

Moyennes générales des salaires horaires des ouvriers (charges sociales comprises)

Source : Fédération des Industries belges.

Année	Belgique (francs belges)	Allemagne occidentale	Royaume-Uni	Pays-Bas	France	Italie
1955	29,91	90,1	98,4	71,9	n.d.	84,2
1956	32,68	89,7	97,6	72,5	n.d.	82,4
1957	35,67	92,2	93,7	70,4	n.d.	78,7
1958	37,04	95,1	95,0	70,2	101,4	80,4
1959	38,30	98,9	95,0	70,4	89,8	80,7
1960	39,71	105,2	98,4	73,8	92,8	81,5
1961	41,76	115,1	100,6	82,4	96,3	82,0
1962	44,72	119,6	98,9	84,5	98,8	89,3
1963	49,20	116,3	93,3	82,9	p 97,6	p 98,5
1960 Août-Octobre	39,93	106,7	99,5	75,6	n.d.	81,4
1961 Février-Avril	41,20	107,4	100,0	78,0	96,6	82,4
1961 Août-Octobre	42,32	116,8	101,3	83,6	97,7	81,7
1962 Février-Avril	43,72	120,0	100,3	84,6	99,9	88,4
1962 Août-Octobre	45,73	119,2	97,5	84,7	99,3	90,1
1963 Février-Avril	48,09	115,4	94,6	83,3	98,6	95,7
1963 Août-Octobre	50,30	117,1	92,1	82,6	p 98,4	p 101,3

¹ Non compris les ouvriers du transport.

² Il s'agit de l'indice simple des rémunérations globales allouées aux ouvriers assujettis à la sécurité sociale et appartenant aux industries extractives et manufacturières, à celles du bâtiment et de la construction, et aux transports et communications. (Pour la définition des rémunérations globales, voir XV^e Rapport annuel O.N.S.S., p. 141.)

³ Cet indice, qui n'englobe pas les charbonnages, donne le coût horaire de la main-d'œuvre, et non pas le coût par unité produite.

⁴ Les chiffres annuels sont des moyennes des taux horaires de février-avril et de août-octobre.

⁵ La F.I.B. publie les salaires horaires étrangers exprimés en francs belges sur la base des cours du change. Les pourcentages obtenus ne tiennent pas compte des variations de niveau des prix belges et étrangers : ils ne reflètent donc pas le rapport des salaires réels.

VI - 2. — GAINS HORAIRES BRUTS MOYENS DANS L'INDUSTRIE

(hommes + femmes — en francs par heure)

Source : I.N.S.

Groupe et branche d'industrie	1958 octobre	1959 octobre	1960 octobre	1961 octobre	1962 octobre	1963 octobre	1964 avril p
<i>Industries extractives :</i>							
Extraction de charbon (fond et surf.) ¹	39,24	39,89	40,09	41,29	45,70	48,39	49,12
Carrières ¹	30,99	31,83	34,61	34,79	37,58	39,84	42,34
Total des industries extractives ¹	38,63	39,36	39,72	40,81	45,10	47,76	48,50
<i>Industries manufacturières :</i>							
Denrées alimentaires (sauf boissons)	24,25	25,24	25,98	27,67	29,41	32,75	34,79
Boissons	27,79	29,05	29,21	30,27	32,30	34,80	36,23
Tabac	21,10	21,54	22,27	22,94	26,12	29,50	30,49
Industries textiles	23,09	23,96	25,04	26,94	27,55	31,16	33,63
Chaussures, habillement	18,92	19,20	20,09	21,23	23,16	25,39	27,36
Bois (sauf meubles)	25,13	25,07	26,67	28,25	30,47	32,82	35,20
Industrie du meuble	26,14	26,08	27,59	30,05	31,38	35,27	37,92
Papier, articles en papier	27,82	26,99	28,98	30,85	33,39	35,87	38,86
Impressions et reliures	31,85	32,58	32,85	34,97	37,02	39,47	41,43
Cuir (sauf chaussures, habillement)	22,53	23,25	24,34	25,80	27,82	30,90	32,22
Industrie du caoutchouc	28,50	30,19	30,85	31,65	34,16	36,93	38,19
Industries chimiques	29,14	30,92	31,64	32,84	35,08	38,49	41,23
Dérivés du pétrole et du charbon	42,54	44,20	45,29	47,48	49,97	53,74	61,39
Produits minéraux non métalliques	28,03	29,23	30,37	32,05	34,43	37,31	40,19
Industries métallurgiques de base	37,45	39,19	41,11	42,13	45,11	47,96	50,23
Fabricat. métall., à l'exclus. des machines et du matériel de transport	31,61	30,12	31,08	32,72	35,92	38,85	42,06
Construction de machines, à l'exclusion des machines électriques	32,36	32,46	33,66	34,92	37,70	40,42	43,73
Industrie électrotechnique	28,44	28,89	29,60	30,18	33,57	35,48	38,85
Construction de matériel de transport ...	37,06	36,61	37,36	37,58	42,06	45,07	47,02
Industrie du diamant	23,88	24,90	25,42	25,99	26,72	31,50	31,71
Total des industries manufacturières	27,91	28,56	29,59	31,01	33,26	36,20	38,99
dont : hommes	31,60	32,20	33,30	34,63	37,13	40,10	42,71
femmes	18,58	19,13	20,00	21,10	22,78	25,45	27,87
Construction ¹	30,42	30,72	32,76	33,17	36,21	38,66	40,97
<i>Moyenne générale pour l'industrie :</i>							
Total (hommes + femmes)	29,75	30,24	31,36	32,40	35,00	37,82	40,14
dont : hommes	32,51	32,98	34,16	35,14	37,99	40,81	42,93

¹ Hommes seulement

Références bibliographiques : *Annuaire statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Recherches économiques de Louvain (I.R.E.S.P.)*. — *Rapports annuels de l'O.N.S.S.* — *Revue du Travail*. — *Industrie*, revue de la F.I.B. — *Le coût de la main d'œuvre dans l'industrie européenne, Etude et Documents nouvelle série*, no 52, 1959 (B.I.T.). — *Annuaire des statistiques du Travail (B.I.T.)*.

VII. — PRIX ET INDICES DE PRIX

1. — PRIX DE GROS MONDIAUX

Moyennes journalières	Froment à New-York	Café à New-York Santos IV	Laine Mérinos 64S au Royaume- Uni	Coton 15/16 middling (New-York- Spot)	Caoutchouc à Londres « Spot » price n° 1	Cuivre à Londres	Etain à Londres clôture	Ferrailles aux Etats-Unis	Pétrole brut à West-Texas
	cents par 60 lbs	cents par lb.	d par lb.	cents par lb.	d par lb.	£ par long ton	\$ par long ton	\$ par barril	
1956	270	57,9	113	35,5	29	329	788	53,5	2,65
1957	272	56,4	125	36,4	26	219	755	47,7	2,90
1958	256	48,2	89	36,2	23	197	735	37,8	2,90
1959	251	36,8	91	34,6	30	238	785	40,3	2,78
1960	252	36,5	89	33,2	31	246	797	33,0	2,77
1961	254	35,8	90	34,3	24	230	888	35,3	2,86
1962	267	34,0	93	35,4	23	234	897	29,4	2,89
1963	269	34,3	107	35,4	21	234	910	27,0	2,89
1963 1 ^{er} trimestre	279	33,9	103	35,5	23	234	853	28,3	2,89
2 ^e trimestre	273	33,5	107	35,9	22	234	898	28,7	2,89
3 ^e trimestre	253	33,6	104	35,2	20	234	913	25,3	2,89
4 ^e trimestre	270	35,8	111	35,1	20	235	976	25,7	2,89
1964 1 ^{er} trimestre	272	47,3	117	35,3	20	253	1.072	29,7	2,89
2 ^e trimestre	255	47,8	106	35,4	20	302	1.093	33,3	2,89
3 ^e trimestre	205	46,3	101	33,5	20	364	1.316	36,7	2,89
1963 Novembre	270	36,8	115	35,9	21	234	975	25,0	2,89
Décembre	272	37,3	113	35,2	20	236	1.010	26,0	2,89
1964 Janvier	275	45,4	115	35,3	19	238	1.041	29,0	2,89
Février	273	46,7	119	35,3	20	252	1.109	29,0	2,89
Mars	267	49,9	118	35,4	20	270	1.073	31,0	2,89
Avril	275	48,9	111	35,4	20	312	1.043	32,0	2,89
Mai	269	47,5	102	35,4	20	300	1.054	33,5	2,89
Juin	220	46,8	104	35,4	20	293	1.183	34,5	2,89
Juillet	205	46,9	101	34,6	20	310	1.251	36,0	2,89
Août	197	46,6	101	33,3	20	362	1.272	38,0	2,89
Septembre	212	45,5	100	32,7	21	420	1.426	36,0	2,89
Octobre	214	p 47,4	98	32,5	p 21	491	1.584		
Novembre	p 219	p 46,9		p 32,6	p 21	p 503	p 1.490		

VII - 2. — INDICES DES PRIX DE GROS MONDIAUX

Base 1953 = 100

Sources : Comtel Reuter — Moody's Investors Service — Der Volkswirt — Chamber of Shipping.

Moyennes mensuelles ou mois	Indice Reuter	Indice Moody	Indice Volkswagen (anciens indices Schulze)			Fret Royaume Uni (affrètement au voyage) 1 2
			général	industriel	alimentaire	
1956	98	102	105	108	100	203
1957	93	100	104	107	98	145
1958	84	96	98	100	96	87
1959	84	93	100	103	94	93
1960	85	90	99	104	90	95
1961	84	90	99	103	90	102
1962	84	89	98	101	90	85
1963	94	90	100	103	95	104
1963 1 ^{er} trimestre	91	90	99	102	93	91
2 ^e trimestre	94	91	100	103	95	101
3 ^e trimestre	92	89	100	102	94	101
4 ^e trimestre	98	90	103	104	100	125
1964 1 ^{er} trimestre	98	92	104	105	100	110
2 ^e trimestre	96	91	103	106	97	105
3 ^e trimestre	94	89	103	107	93	102
1963 Novembre	99	90	103	104	101	123
Décembre	98	90	103	104	100	122
1964 Janvier	99	94	104	104	102	123
Février	98	91	104	105	100	106
Mars	96	90	104	105	99	102
Avril	97	91	104	106	99	105
Mai	96	92	103	106	98	106
Juin	94	89	102	106	94	103
Juillet	93	89	102	106	93	104
Août	94	89	103	107	93	101
Septembre	95	88	104	109	93	101
Octobre	97	88	105	111	94	114
Novembre	97	89	105	111	93	

1 Affrètement au voyage pour cargaisons sèches.

2 La composition de la statistique ayant été élargie, les chiffres à partir de 1960 ne sont plus tout à fait comparables à ceux des périodes précédentes.

VII - 3. — INDICES DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE

Base 1953 = 100 (*)

Source : Ministère des Affaires Economiques et de l'Energie.

Moyennes mensuelles ou mois	Indice général	Produits		Produits agricoles			Produits industriels						Ensemble des produits industriels pris à trois stades de fabric.		
		indigènes	importés	indice général	animaux	végétaux	indice général	minéraux	métaux et prod. métal.	textiles	chimiques	matériaux de construction	matières premières	demi-produits	produits finis
1955	101,0	99,4	101,8	94,0	97,7	90,3	102,8	100,7	105,0	97,7	104,6	105,4	102,9	104,0	102,0
1956	103,7	103,5	103,3	97,2	101,0	93,5	105,3	105,8	111,6	95,8	105,6	106,9	104,2	107,0	104,7
1957	106,3	107,4	102,3	98,7	103,1	94,5	108,2	112,1	114,4	98,2	108,9	111,9	105,6	109,4	109,2
1958	101,8	105,5	93,9	96,0	92,8	98,9	103,2	105,8	109,6	87,5	107,9	115,0	96,3	102,4	108,4
1959	101,4	104,7	95,3	95,0	95,9	94,1	103,0	103,7	109,8	84,9	107,6	115,4	96,4	102,4	107,8
1960	102,6	105,0	96,5	92,2	98,2	86,8	105,4	101,4	110,2	92,2	107,0	121,4	101,5	104,0	108,9
1961	102,4	105,4	94,8	94,3	110,2	81,5	104,5	99,4	109,1	93,3	104,5	121,7	99,9	103,0	108,5
1962	103,2	108,6	92,7	100,8	106,9	95,2	103,8	97,7	108,5	90,5	104,5	125,6	97,4	103,1	108,6
1963	105,8	111,0	94,6	107,0	117,9	97,5	105,4	99,7	109,4	95,5	105,1	130,0	98,8	104,6	110,7
1963 1 ^{er} trimestre	105,5	111,3	94,5	108,2	114,5	102,3	104,9	98,3	108,5	94,4	105,8	129,0	98,2	103,9	110,2
2 ^e trimestre	105,1	109,9	94,7	104,9	113,5	97,2	105,1	99,6	108,9	94,4	105,3	130,0	98,4	103,9	110,6
3 ^e trimestre	105,0	109,9	93,5	105,2	118,7	93,7	104,9	99,4	109,7	94,6	103,9	130,1	97,6	104,1	110,5
4 ^e trimestre	107,4	112,7	95,6	109,7	125,1	96,8	106,9	101,7	110,6	98,4	105,3	131,1	100,9	106,3	111,5
1964 1 ^{er} trimestre	109,3	115,3	98,5	109,3	126,2	95,3	109,3	103,0	113,1	100,6	108,0	135,4	103,5	108,5	114,0
2 ^e trimestre	110,5	116,7	99,1	110,8	125,4	98,4	110,4	103,7	115,4	98,6	108,7	139,9	103,9	109,9	115,3
3 ^e trimestre	111,1	116,5	101,0	108,5	126,3	93,8	111,8	105,3	117,7	99,2	107,6	143,2	105,6	111,5	116,3
1963 Juillet	104,7	109,5	93,4	104,3	115,7	94,5	104,8	99,1	109,6	94,6	103,9	130,1	97,6	104,0	110,4
Août	104,8	109,5	93,4	104,6	119,7	92,0	104,8	99,2	109,6	94,4	104,0	130,1	97,5	104,2	110,3
Septembre	105,4	110,7	93,6	106,7	120,8	94,7	105,0	99,9	109,9	94,9	103,8	130,1	97,7	104,2	110,8
Octobre	106,2	111,6	94,4	107,7	120,8	96,6	105,9	100,6	110,2	96,5	104,5	130,6	99,1	105,2	111,0
Novembre	107,4	112,5	95,5	109,0	124,3	96,1	107,0	101,8	110,6	99,1	105,1	130,6	101,4	106,5	111,4
Décembre	108,7	113,9	96,8	112,4	130,1	97,8	107,8	102,7	111,0	99,7	106,2	132,1	102,2	107,3	112,1
1964 Janvier	109,2	115,6	97,7	112,5	129,7	98,3	108,3	102,9	111,6	100,3	107,7	132,1	102,7	107,6	112,9
Février	109,2	115,0	98,6	107,2	123,5	93,7	109,6	103,3	113,5	101,1	108,1	136,2	104,1	108,7	114,3
Mars	109,6	115,3	99,2	108,1	125,3	94,0	109,9	102,9	114,1	100,3	108,3	137,8	103,7	109,1	114,9
Avril	110,2	116,3	98,6	110,4	124,1	98,8	110,1	103,0	114,6	99,1	109,3	138,2	103,5	109,7	114,9
Mai	110,3	116,3	99,1	110,8	126,5	97,7	110,1	103,9	115,1	98,4	108,3	138,2	104,1	109,7	114,7
Juin	111,1	117,4	99,6	111,1	125,7	98,8	111,0	104,3	116,5	98,3	108,5	143,2	104,2	110,3	116,4
Juillet	110,7	116,4	100,1	108,2	125,8	93,7	111,3	105,2	117,4	98,9	106,2	143,2	105,2	111,1	115,8
Août	111,3	116,6	101,2	108,6	126,6	93,9	111,9	105,4	117,4	100,6	106,3	143,2	106,4	111,3	116,2
Septembre	111,4	116,4	101,7	108,6	126,4	94,0	112,1	105,2	118,2	98,2	110,4	143,2	105,3	112,1	116,9
Octobre	112,0	116,9	102,7	110,1	127,5	95,9	112,4	105,9	118,9	97,7	110,3	143,3	105,8	112,5	117,1
Novembre	111,9	117,0	102,0	111,3	129,1	96,7	112,1	106,8	119,0	96,4	108,6	142,9	105,7	112,3	116,5

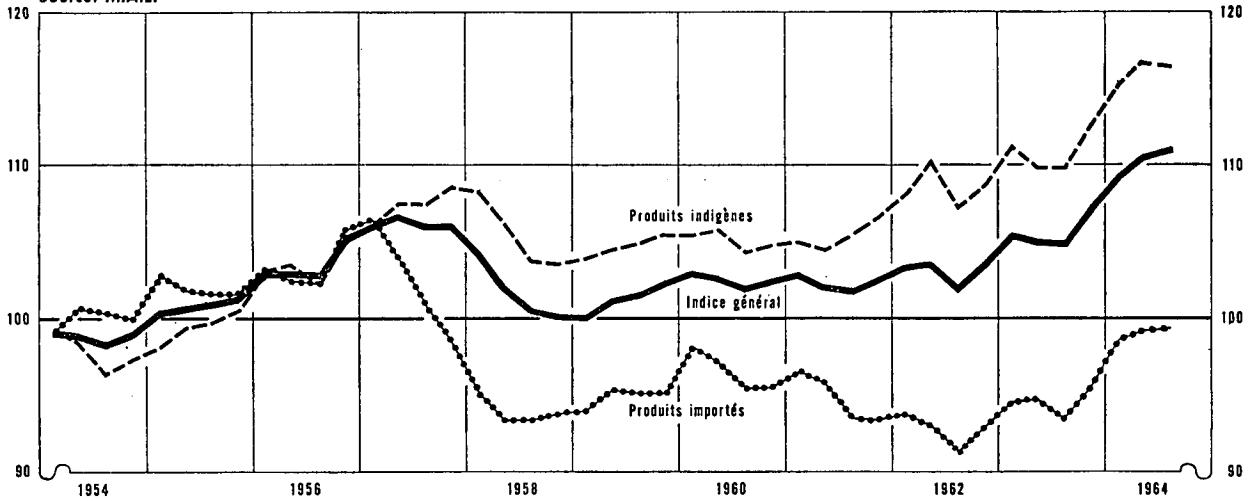
* Indices base originale 1930-38 = 100 convertis en indices 1953 = 100.

VII - 3. — INDICES DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE

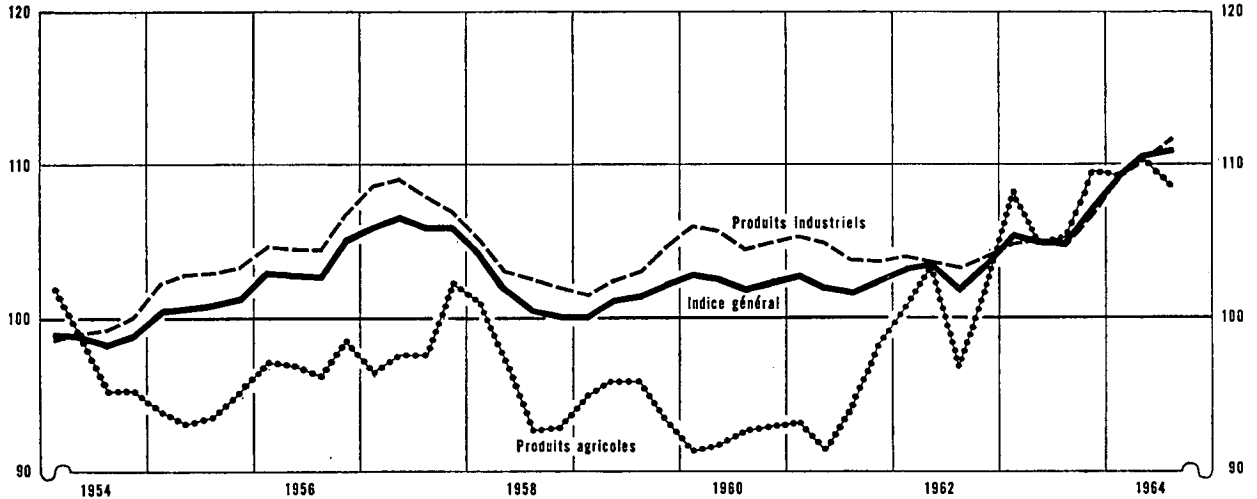
Base 1953 = 100

Source. M.A.E.

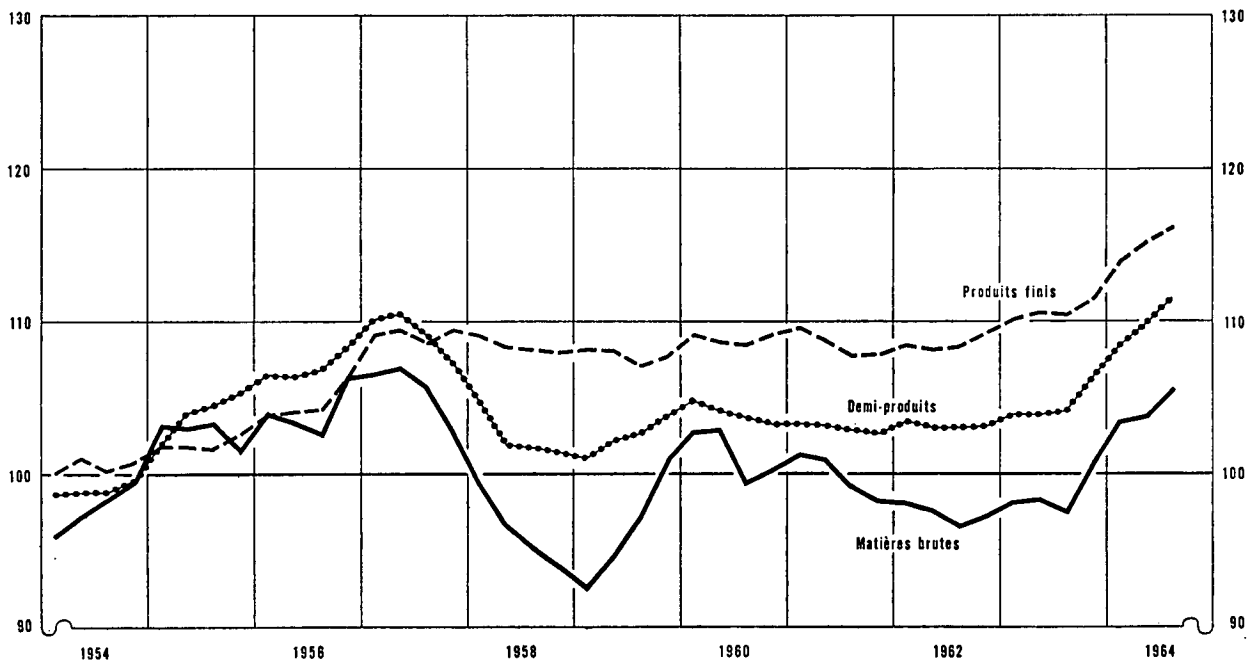
PRODUITS INDIGENES ET PRODUITS IMPORTES



PRODUITS AGRICOLES ET PRODUITS INDUSTRIELS



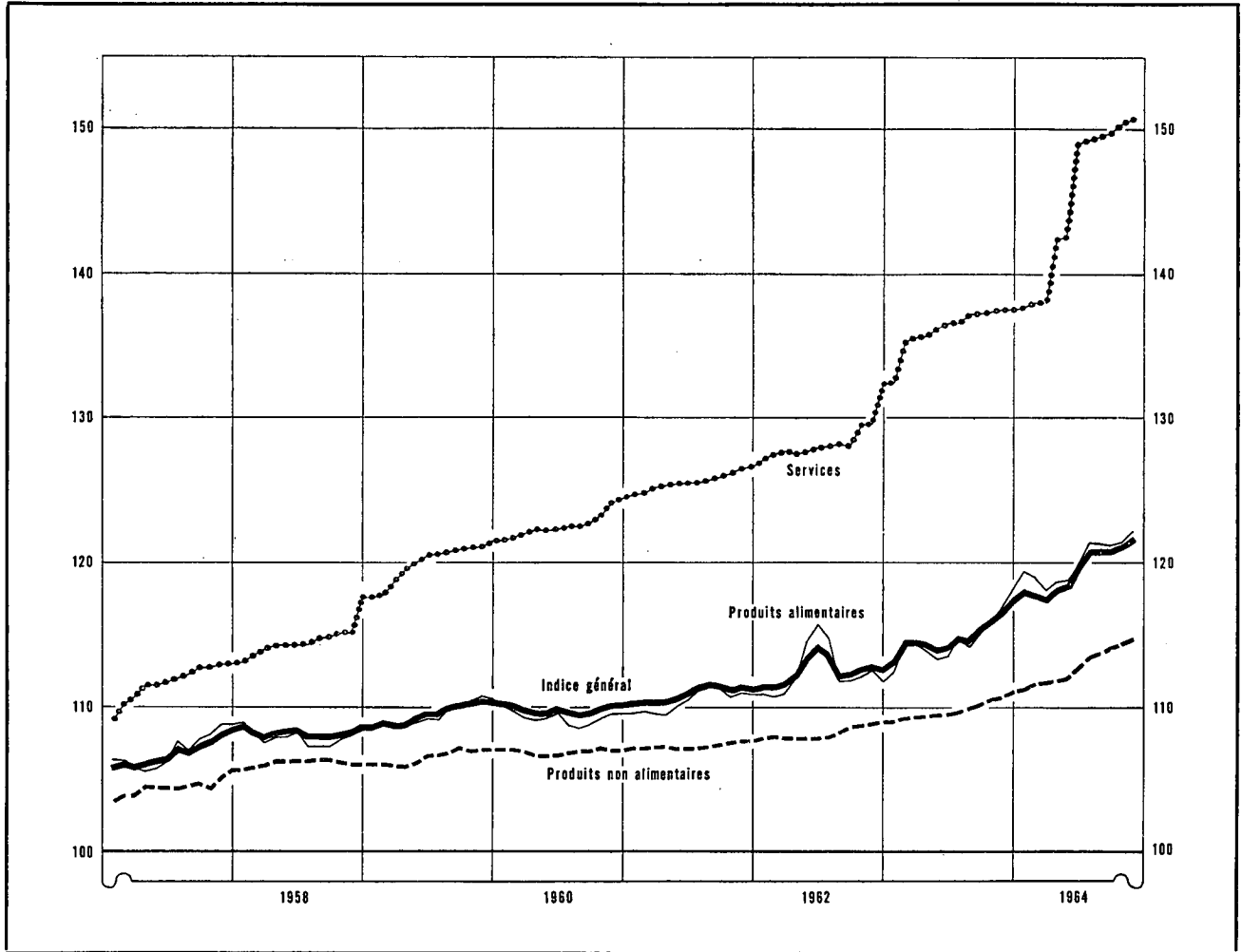
PRIX A TROIS STADES DE FABRICATION



VII - 4. — INDICES DES PRIX DE DETAIL EN BELGIQUE

Base 1953 = 100

Source : Ministère des Affaires Economiques et de l'Energie.

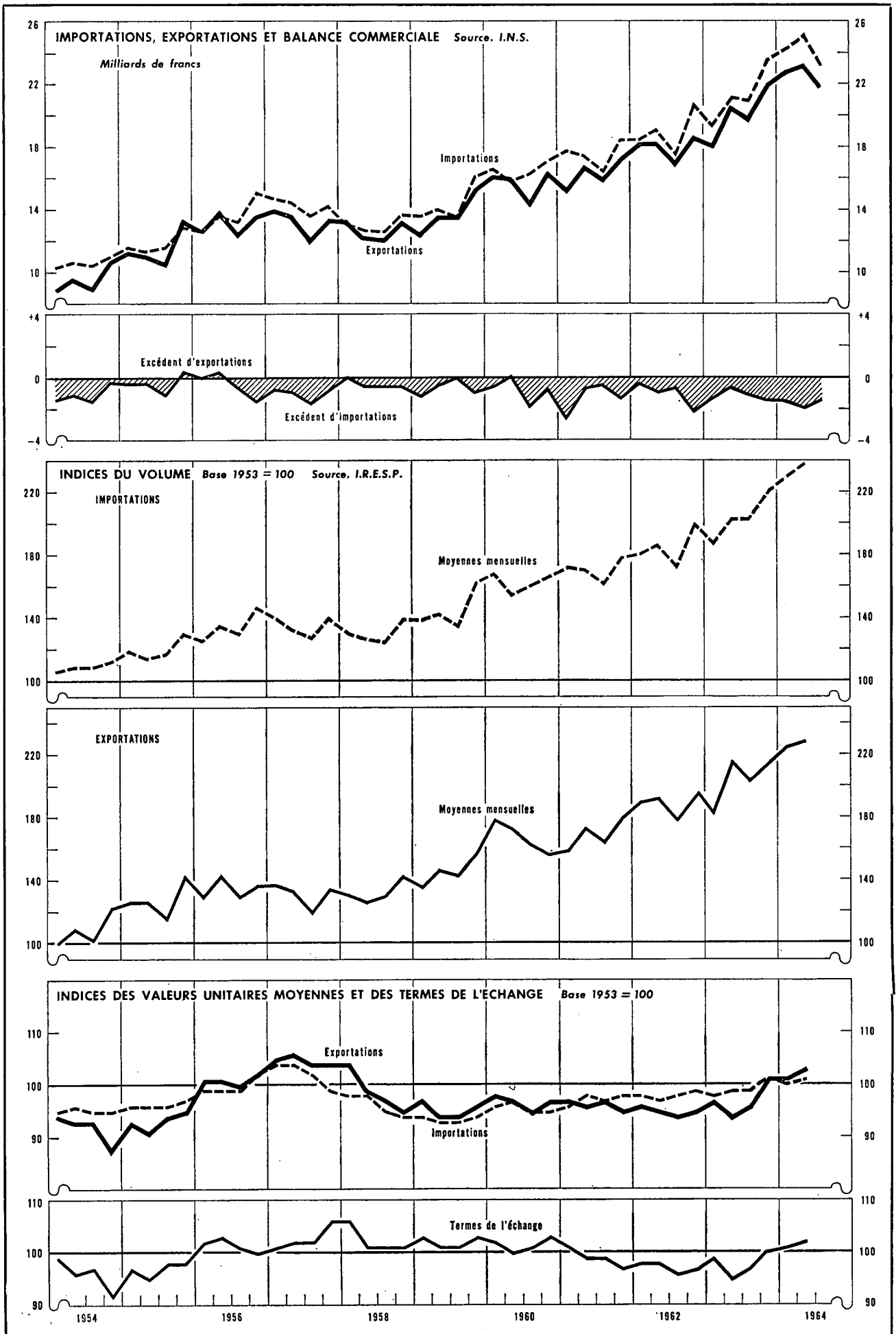


Moyennes mensuelles ou mois	Indice général 65 produits	Produits alimentaires 85 produits	Produits non alimentaires 25 produits	Services 5 produits
1955	100,80	101,6	99,2	101,0
1956	103,65	104,2	101,5	105,5
1957	106,93	107,0	104,5	111,7
1958	108,31	107,9	106,2	114,6
1959	109,64	109,5	106,6	120,0
1960	109,97	109,3	107,0	122,6
1961	111,06	110,5	107,4	125,7
1962	112,62	112,5	108,3	128,5
1963	115,04	114,7	109,9	136,3
1964	119,84	120,3	113,1	145,7

	1963		1964		1963		1964	
	1963	1964	1963	1964	1963	1964	1963	1964
1 ^{er} trimestre	114,13	117,90	113,7	118,8	109,3	111,6	134,5	137,9
2 ^e trimestre	114,26	118,86	113,6	119,1	109,6	112,2	136,2	144,6
3 ^e trimestre	115,07	120,87	114,6	121,3	110,0	113,8	137,0	149,5
4 ^e trimestre	116,70	121,72	117,0	122,1	110,8	114,8	137,5	150,8
Janvier	113,19	118,11	112,4	119,4	109,1	111,3	132,5	137,6
Février	114,58	117,98	114,4	119,0	109,3	111,7	135,4	138,0
Mars	114,63	117,61	114,4	118,0	109,4	111,8	135,6	138,0
Avril	114,42	118,21	113,9	118,6	109,5	111,9	135,8	142,2
Mai	114,10	118,50	113,3	118,8	109,6	112,0	136,2	142,5
Juin	114,27	119,88	113,5	119,8	109,6	112,8	136,6	149,0
Juillet	114,91	120,84	114,7	121,4	109,7	113,5	136,6	149,3
Août	114,77	120,84	114,1	121,3	110,0	113,8	137,2	149,5
Septembre	115,54	120,93	115,1	121,2	110,3	114,2	137,3	149,8
Octobre	116,02	121,24	115,9	121,4	110,6	114,5	137,4	150,4
Novembre	116,57	121,76	116,8	122,2	110,8	114,8	137,5	150,7
Décembre	117,51	122,16	118,2	122,7	111,1	115,0	137,5	151,2

Références bibliographiques : Annuaire statistique de la Belgique. — Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Revue du Travail. — Industrie, revue de la F.I.B. — Recherches économiques de Louvain (I.R.E.S.P.). — L'industrie textile belge, revue de Febeltex. — Der Volkswirt: — Wirtschaft und Statistik. — Bulletin mensuel de Statistique (O.N.U.). — Monthly Digest of Statistics. — Bulletin statistique de l'I.N.S.E.E. — Bulletins statistiques : Statistiques générales (O.C.D.E.). — Données statistiques (Conseil de l'Europe). — Journaux financiers : Agéfi, Het Financieel Dagblad, The Financial Times L'Information.

VIII. — COMMERCE EXTERIEUR DE L'U.E.B.L.



VIII - 1. — COMMERCE EXTERIEUR DE L'U.E.B.L. — TABLEAU GENERAL

Moyennes mensuelles ou mois	Source : I.N.S.				Source : I.R.E.S.P.				
	Valeur (milliards de francs)			Pourcent. exportations	Indices base 1953 = 100				
	Importations	Exportations	Balance commerciale		du volume		des prix à		des termes de l'échange 1
				importations	exportations	l'importation	l'exportation		
1956	13,6	13,2	- 0,4	97	135	135	100	101	101
1957	14,3	13,3	- 1,0	93	137	132	102	105	103
1958	13,0	12,7	- 0,3	97	131	133	95	98	102
1959	14,3	13,7	- 0,6	96	145	146	93	95	102
1960	16,5	15,7	- 0,8	95	160	164	96	97	102
1961	17,6	16,4	- 1,2	93	171	169	97	96	99
1962	19,0	18,0	- 1,0	95	185	189	98	95	97
1963	21,3	20,2	- 1,1	95	203	207	99	97	98
1963 1 ^{er} trimestre	19,4	18,1	- 1,3	93	188	187	98	96	98
2 ^e trimestre	21,2	20,6	- 0,6	98	201	220	100	94	95
3 ^e trimestre	21,0	19,9	- 1,1	95	201	205	99	97	98
4 ^e trimestre	23,6	22,0	- 1,6	93	222	216	101	101	100
1964 1 ^{er} trimestre	24,3	22,8	- 1,5	94	229	225	100	101	101
2 ^e trimestre	25,3	23,3	- 2,0	92	238	229	101	103	102
3 ^e trimestre	23,2	21,8	- 1,4	94					
1963 Janvier-septembre	20,5	19,5	- 1,0	95					
1964 Janvier-septembre	24,3	22,6	- 1,7	93					
Janvier-octobre		23,0							
1963 Octobre	24,2	24,7	+ 0,5	102					
Novembre	22,1	20,3	- 1,8	92					
Décembre	22,8	21,0	- 1,8	92					
1964 Janvier	24,6	22,5	- 2,1	92					
Février	23,7	22,4	- 1,3	94					
Mars	24,2	23,4	- 0,8	97					
Avril	25,7	24,5	- 1,2	95					
Mai	23,9	21,3	- 2,6	89					
Juin	25,6	24,2	- 1,4	94					
Juillet	24,3	22,7	- 1,6	92					
Août	20,9	18,8	- 2,1	90					
Septembre	23,8	23,8	-	100					
Octobre		26,1							

1 Termes de l'échange = $\frac{\text{Indices des prix à l'exportation}}{\text{Indices des prix à l'importation}}$

N. B. — En raison des rectifications apportées aux chiffres cumulés, les chiffres des trimestres et les chiffres des x premiers mois ne correspondent pas nécessairement à la moyenne des chiffres mensuels.

VIII - 2. — EXPORTATIONS DE L'U.E.B.L. — Répartition selon la nature des produits

(milliards de francs)

Source : I.N.S. (classement B.N.B. d'après le Classement type pour le Commerce international de l'O.N.U.).

Moyennes mensuelles ou mois	Produits sidérurgiques	Fabrications métalliques	Métaux non ferreux	Textiles	Produits chimiques	Industrie houillère	Industrie pétrolière	Verser et glaces	Perles et pierres précieuses	Produits agricoles	Divers	Total
<i>Ancienne série</i>												
1955	2,5	2,1	1,1	1,9	0,9	0,5	0,3	0,3	0,5	0,3	1,2	11,6
1956	3,0	2,3	1,2	2,1	1,0	0,5	0,4	0,3	0,6	0,3	1,5	13,2
1957	3,1	2,5	1,0	2,2	1,0	0,5	0,4	0,3	0,5	0,3	1,5	13,3
1958	2,8	2,6	0,9	1,8	1,0	0,3	0,5	0,3	0,5	0,4	1,6	12,7
1959	2,8	2,7	1,1	2,1	1,2	0,2	0,5	0,4	0,7	0,4	1,6	13,7
1960	3,5	3,2	1,3	2,4	1,2	0,2	0,5	0,5	0,7	0,4	1,8	15,7
<i>Nouvelle série</i>												
1960	3,5	3,2	1,3	2,4	1,2	0,2	0,5	0,5	0,7	0,4	1,8	15,7
1961	3,1	3,8	1,3	2,6	1,2	0,2	0,4	0,4	0,8	0,5	2,1	16,4
1962	3,20	4,34	1,36	2,92	1,28	0,22	0,46	0,52	0,83	0,68	2,20	18,01
1963	3,21	5,03	1,54	3,23	1,46	0,25	0,66	0,50	0,96	0,89	2,43	20,16
1962 4 ^e trimestre	3,14	4,35	1,42	3,16	1,25	0,22	0,41	0,51	0,88	0,96	2,35	18,65
1963 1 ^{er} trimestre	2,99	4,34	1,33	3,04	1,33	0,16	0,51	0,47	0,90	0,91	2,16	18,14
2 ^e trimestre	3,35	5,35	1,62	3,23	1,49	0,28	0,67	0,47	0,90	0,80	2,49	20,65
3 ^e trimestre	3,24	4,96	1,51	3,02	1,41	0,26	0,80	0,53	0,96	0,80	2,39	19,88
4 ^e trimestre	3,25	5,46	1,71	3,65	1,60	0,29	0,66	0,55	1,08	1,03	2,71	21,99
1964 1 ^{er} trimestre	3,67	6,07	1,68	3,63	1,52	0,32	0,69	0,59	1,10	0,74	2,79	22,80
2 ^e trimestre	3,85	6,16	1,80	3,66	1,72	0,28	0,62	0,59	1,14	0,67	2,83	23,32
1963 Juillet	3,43	5,75	1,60	3,07	1,45	0,24	0,75	0,53	1,02	0,74	2,45	21,03
Août	3,18	4,30	1,23	2,73	1,43	0,26	0,91	0,49	0,60	0,72	2,28	18,13
Septembre	3,10	4,81	1,69	3,26	1,35	0,27	0,74	0,56	1,27	0,96	2,46	20,47
Octobre	3,71	6,06	1,93	4,14	1,84	0,28	0,78	0,60	1,13	1,33	2,91	24,71
Novembre	2,96	5,14	1,43	3,26	1,42	0,28	0,63	0,51	1,11	0,91	2,62	20,27
Décembre	3,08	5,13	1,83	3,55	1,51	0,31	0,57	0,53	1,01	0,86	2,62	21,00
1964 Janvier	3,70	5,95	1,66	3,53	1,61	0,37	0,78	0,58	1,01	0,78	2,57	22,54
Février	3,61	5,77	1,64	3,64	1,48	0,37	0,71	0,57	1,11	0,70	2,84	22,44
Mars	3,69	6,50	1,74	3,72	1,47	0,23	0,58	0,62	1,19	0,75	2,93	23,42
Avril	4,02	6,30	1,90	3,92	1,75	0,39	0,64	0,58	1,17	0,83	2,99	24,49
Mai	3,64	5,64	1,68	3,22	1,56	0,21	0,63	0,52	1,01	0,54	2,66	21,31
Juin	3,82	6,61	1,80	3,84	1,84	0,25	0,60	0,62	1,24	0,63	2,94	24,19
Juillet	3,69	6,23	1,77	3,37	1,58	0,24	0,54	0,50	1,49	0,63	2,61	22,65
Août	3,86	4,81	1,75	2,43	1,51	0,16	0,63	0,52	0,55	0,67	2,44	18,83

N. B. — Le contenu de chaque rubrique correspond à l'intitulé, même si les produits sont fabriqués par une branche d'industrie dont ils ne constituent pas l'activité principale.

Pour une analyse du commerce extérieur de 1948 à 1957 : voir le Bulletin d'Information et de Documentation, XXXIV^e année, vol. II, n° 1, juillet 1959. — Pour l'analyse de l'année 1959 : XXXV^e année, vol. II, n° 1, juillet 1960; de l'année 1960 : XXXVI^e année, vol. II, n° 1, août 1961; de l'année 1961 : XXXVII^e année, vol. II, n° 1, juillet 1962; de l'année 1962 : XXXVIII^e année, vol. II, n° 1 - 2, juillet-août 1963; de l'année 1963 : XXXIX^e année, vol. II, n° 8, septembre 1964.

VIII - 3. — IMPORTATIONS DE L'U.E.B.L. — Répartition selon l'usage des produits

(millions de francs)

Source : Institut National de Statistique. — Calculs B.N.B.

Moyennes mensuelles	Biens de production destinés														Biens de consommation					Total général				
	Total	aux industries métallurgiques et fabrications métalliques 1	aux industries textiles	à l'agriculture et aux industries alimentaires 2	à l'industrie diamantaire	à l'industrie du bois et du liège	à l'industrie du cuir 3	aux industries du papier et des arts graphiques 4	à l'industrie du tabac	aux industries de la construction 5	aux industries du caoutchouc 6	aux raffineries de pétrole 7	à divers secteurs de production					Total	non durables			durables 12	Biens d'équipement 13	
													combustibles		produits chimiques 9	produits métalliques 9	autres produits 10		alimentaires		autres 11			
													liquides 8	autres					produits animaux					produits végétaux
Ancienne série																								
1954	7.197	1.957	1.212	1.033	293	194	118	103	74			541	439	250		983	2.263	349	643		1.271	1.164	10.624	
1955	8.238	2.540	1.211	912	417	240	116	127	74			649	474	306		1.172	2.367	369	637		1.361	1.245	11.850	
1956	9.434	3.065	1.277	1.089	507	196	124	132	78			809	612	367		1.178	2.554	385	735		1.434	1.647	13.635	
1957	9.814	2.827	1.427	1.045	532	227	124	147	88			1.022	717	401		1.257	2.844	404	767		1.673	1.644	14.302	
1958	8.596	2.437	935	1.059	451	193	106	121	94			957	700	410		1.133	2.758	351	742		1.665	1.683	13.037	
1959	9.682	2.858	1.088	1.170	675	206	142	244	98	111		897	677	445		1.071	2.969	376	751	275	1.567	1.690	14.341	
1960	11.453	3.808	1.270	1.278	773	271	172	244	105	227		946	652	666		1.041	3.085	359	804	313	1.609	1.950	16.488	
1960 2 ^e trimestre	11.707	3.931	1.214	1.216	912	342	170	293	107	232		894	672	696		1.028	3.109	380	761	315	1.653	1.897	16.713	
Nouvelle série																								
1960 *	11.549	3.922	1.271	1.300	773	272	172	245	104	222	88	595	351	685	667	235	647	3.089	353	798	307	1.630	1.850	16.488
1961	12.070	4.045	1.472	1.245	793	283	196	247	109	242	81	623	344	724	696	277	691	3.285	395	812	309	1.769	2.224	17.579
1962	12.987	4.388	1.581	1.464	771	267	197	237	103	253	75	659	415	782	764	311	720	3.423	377	846	314	1.886	2.571	18.981
1963	14.395	4.700	1.662	1.480	938	316	219	265	119	290	82	933	393	960	898	344	796	4.019	462	920	360	2.277	2.886	21.300
1962 2 ^e trimestre	13.115	4.461	1.566	1.523	792	206	182	226	100	259	72	765	396	765	766	313	723	3.411	346	914	313	1.838	2.542	19.068
3 ^e trimestre	11.948	4.233	1.316	1.289	686	344	171	239	102	271	57	474	368	720	702	293	683	3.268	365	754	319	1.830	2.370	17.586
4 ^e trimestre	14.127	4.597	1.761	1.541	874	323	215	263	114	268	92	768	438	923	835	330	785	3.731	432	936	321	2.042	2.900	20.758
1963 1 ^{er} trimestre	13.373	4.435	1.666	1.485	843	168	234	220	109	203	84	855	520	756	809	304	682	3.582	394	808	336	2.044	2.449	19.404
2 ^e trimestre	14.187	4.723	1.561	1.297	945	291	217	260	118	309	87	898	366	1.013	941	344	817	4.011	374	1.003	372	2.262	2.976	21.174
3 ^e trimestre	14.051	4.494	1.621	1.373	913	434	194	277	121	319	71	986	312	973	848	344	771	4.018	512	892	354	2.260	2.949	21.018
4 ^e trimestre	15.968	5.147	1.798	1.763	1.052	369	231	304	127	329	87	994	375	1.097	993	386	916	4.463	568	975	376	2.544	3.174	23.605
1964 1 ^{er} trimestre	16.056	4.920	2.005	1.822	1.110	270	275	266	125	330	96	956	543	987	1.059	415	877	4.922	610	1.079	405	2.828	3.286	24.264
2 ^e trimestre	16.370	5.395	2.172	1.399	1.150	407	227	302	139	391	92	821	421	976	1.080	457	941	5.240	649	1.180	403	3.008	3.676	25.286

* Chiffres approximatifs constitués au moyen des anciennes positions tarifaires.

1 Rubrique modifiée à partir de 1960 :

a) par l'incorporation de certains produits classés précédemment soit dans les « Biens de production servant aux divers secteurs de production — autres produits », soit dans les « Biens de consommation durables », soit dans les « Biens d'équipement ».

b) par l'exclusion de produits qui sont dorénavant repris dans les « Biens de production servant à divers secteurs de production — autres produits ». Cette rubrique comprend, avant et après 1960, les pièces détachées d'automobiles.

2 Rubrique modifiée par l'incorporation de produits repris précédemment sous la rubrique « Biens de consommation non durables — autres que alimentaires ». Cette rubrique comprend, avant et après 1960, les céréales.

3 La nouvelle série reprend les chaussures de toute nature, sauf celles en caoutchouc.

4 Rubrique modifiée, à partir de 1959, par l'incorporation de produits classés précédemment dans le poste : « Biens de production destinés à divers secteurs de production : autres produits ».

5 Nouvelle rubrique, à partir de 1959, dont le contenu figurait auparavant en ordre principal dans le poste « Biens de production destinés à divers secteurs de la production : autres produits ».

6 Nouvelle rubrique, à partir de 1960, dont le contenu figurait auparavant dans les « Biens de production servant à divers secteurs de production : produits chimiques et autres produits ».

7 Nouvelle rubrique, à partir de 1960, dont le contenu figurait auparavant dans les « Biens de production servant à divers secteurs de production : combustibles liquides ».

8 Rubrique scindée, à partir de 1960. : voir note 7.

9 Nouvelle rubrique, à partir de 1960, dont le contenu figurait auparavant en ordre principal dans le poste : Biens de production servant à divers secteurs de production : autres produits ».

10 Rubrique modifiée, voir notes 1, 4, 5, 6 et 9.

11 Nouvelle rubrique, à partir de 1959, dont le contenu figurait auparavant en ordre principal dans le poste « Biens de consommation durables ».

12 Rubrique modifiée.

a) en 1959 : voir note 11

b) en 1960, par incorporation de produits venant des « Biens d'équipement » et par exclusion d'autres produits allant aux « Biens de production destinés aux industries métallurgiques et aux fabrications métalliques ».

13 Rubrique modifiée : voir note 12 b) et par des produits allant aux « Biens de production destinés aux industries métallurgiques et aux fabrications métalliques ».

VIII - 4 a. — INDICES DES VALEURS UNITAIRES MOYENNES

Base 1958 = 100

Source : Institut National de Statistique — Calculs B.N.B.

	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1962		1963				1964	
										3e trim.	4e trim.	1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.	1er trim.	2e trim.
IMPORTATIONS (C.I.F.) — Répartition selon l'usage des produits.																	
Biens de production	101,1	105,9	109,4	100,0	98,6	100,8	100,2	98,7	98,9	97,9	98,5	98,6	98,8	97,9	100,2	101,1	101,2
Biens de consommation	102,8	101,7	103,4	100,0	96,9	96,9	99,0	98,9	100,0	99,0	100,1	99,3	98,7	100,3	100,7	101,9	102,3
Biens d'équipement	94,4	92,8	100,7	100,0	92,1	97,5	101,1	106,5	108,4	108,5	106,6	109,2	110,2	113,4	108,6	111,7	108,5
Ensemble ...	100,6	103,1	106,9	100,0	97,4	99,4	99,9	99,5	100,1	99,1	99,5	99,8	100,0	100,1	101,1	102,4	102,1
EXPORTATIONS (F.O.B.) — Répartition selon la nature des produits.																	
Sidérurgie	95,2	106,0	113,5	100,0	93,2	103,0	98,5	93,7	91,3	92,9	93,1	92,2	91,1	90,8	91,0	90,3	92,0
Fabrications métalliques	90,3	93,5	103,3	100,0	95,2	93,0	94,8	95,3	100,0	95,8	95,5	97,9	96,8	98,2	102,5	100,3	104,2
Métaux non ferreux	132,4	144,8	118,6	100,0	111,4	116,6	110,7	109,4	111,2	107,8	109,0	109,1	110,2	111,4	113,0	116,9	119,9
Textiles	109,8	107,6	110,7	100,0	94,7	100,0	101,2	100,7	103,7	100,7	100,6	101,3	102,0	104,2	107,0	109,0	108,4
Produits chimiques	109,0	107,8	102,8	100,0	98,6	98,2	98,7	94,7	92,4	94,1	94,2	94,8	92,6	90,5	93,3	94,8	93,9
Industrie houillère	72,9	88,2	102,7	100,0	81,8	74,6	70,3	71,9	81,9	73,6	76,6	81,8	81,8	79,9	83,8	96,9	104,7
Industrie pétrolière	79,1	84,2	103,8	100,0	93,9	85,2	85,2	83,2	80,8	82,1	82,8	82,1	79,0	81,9	80,5	82,2	78,2
Verres et glaces	90,8	97,1	98,9	100,0	100,1	99,5	101,1	99,8	96,6	99,0	97,7	94,8	95,0	97,2	99,3	98,3	100,0
Produits agricoles	95,6	106,2	101,3	100,0	99,3	98,2	100,3	105,0	114,3	102,3	105,3	125,8	110,4	111,5	115,9	99,7	113,0
Ciments	94,4	99,4	99,0	100,0	97,6	94,6	99,0	98,3	98,6	98,0	95,7	101,5	94,6	98,0	102,1	99,7	98,1
Carrières	88,7	94,3	101,6	100,0	96,1	101,6	98,2	96,8	95,4	93,5	95,1	100,4	95,3	95,4	94,5	97,6	94,9
Céramiques	90,4	96,7	100,6	100,0	97,8	88,3	91,1	95,7	100,7	97,9	95,2	100,1	100,9	100,1	100,9	105,4	105,7
Bois et meubles	100,6	102,5	105,4	100,0	96,5	98,3	99,3	97,0	99,0	97,0	97,5	99,1	100,0	98,2	99,0	102,3	103,7
Peaux, cuirs et chaussures	95,8	96,7	103,7	100,0	109,0	110,6	110,3	108,8	102,7	108,8	112,0	106,7	100,9	101,1	103,4	110,0	107,2
Papier et livre	102,2	100,0	99,1	100,0	92,6	94,5	92,4	95,3	92,7	96,0	93,5	94,1	90,7	93,2	93,9	95,3	94,5
Tabacs manufacturés	101,3	99,7	101,5	100,0	95,3	95,7	100,5	111,7	105,7	122,9	108,7	108,8	106,0	106,3	102,8	97,9	104,4
Caoutchouc	109,0	108,9	104,6	100,0	97,4	92,6	88,4	86,2	83,0	85,7	84,1	82,5	83,3	82,6	84,7	82,8	83,7
Industries alimentaires	105,5	102,5	109,6	100,0	91,1	91,1	91,1	89,6	94,2	89,6	91,6	92,0	93,1	90,9	97,7	100,3	99,5
Divers	82,9	85,4	103,9	100,0	99,1	95,3	90,1	87,8	88,9	83,5	91,0	86,7	88,2	90,7	91,5	88,6	94,2
Ensemble ...	98,3	103,3	107,6	100,0	96,4	98,7	97,8	96,4	97,9	96,0	96,4	97,7	96,4	97,1	99,6	99,4	101,3
INDICES DES TERMES DE L'ÉCHANGE ¹																	
Ensemble ...	97,7	100,2	100,7	100,0	99,0	99,3	97,9	96,9	97,8	96,9	96,9	97,9	96,4	97,0	98,5	97,1	99,2

¹ Indices des termes de l'échange : indice des valeurs unitaires moyennes à l'exportation (f.o.b.)
indice des valeurs unitaires moyennes à l'importation (c.i.f.)

VIII - 4b. — INDICES DU VOLUME

Base 1958 = 100

Source : Institut National de Statistique — Calculs B.N.B.

	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1962		1963				1964	
										3e trim.	4e trim.	1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.	1er trim.	2e trim.
IMPORTATIONS (C.I.F.) — Répartition selon l'usage des produits.																	
Biens de production	94,6	103,9	104,4	100,0	111,3	124,4	130,9	145,6	159,7	135,5	156,9	149,5	157,1	157,5	175,6	173,6	176,9
Biens de consommation	83,9	91,9	99,9	100,0	110,9	121,5	128,1	131,8	152,4	128,2	145,4	136,9	155,4	155,0	169,6	185,5	194,9
Biens d'équipement	80,7	100,8	97,0	100,0	112,5	122,9	147,7	161,4	179,3	152,1	171,8	154,3	183,2	177,7	199,9	200,1	231,5
Ensemble ...	90,4	101,1	102,5	100,0	111,4	123,8	132,3	144,6	160,5	136,0	156,5	147,5	159,8	159,3	177,1	179,0	187,1
EXPORTATIONS (F.O.B.) — Répartition selon la nature des produits.																	
Sidérurgie	93,1	101,7	99,5	100,0	110,8	127,4	117,5	127,3	130,9	121,7	125,4	120,7	137,0	132,7	133,0	152,8	155,6
Fabrications métalliques	88,3	92,5	92,2	100,0	109,1	130,5	141,2	164,6	175,0	155,8	159,2	151,7	183,4	171,2	183,2	208,8	210,7
Métaux non ferreux	90,4	97,4	90,6	100,0	111,3	124,3	131,9	135,2	150,7	119,6	141,6	133,5	161,0	147,1	164,6	156,6	163,7
Textiles	97,7	108,6	110,0	100,0	119,6	129,5	139,0	158,5	170,0	147,2	172,6	163,9	172,9	158,0	186,1	181,7	183,9
Produits chimiques	77,7	85,4	94,6	100,0	115,6	115,3	123,4	130,3	151,0	127,5	125,5	134,2	153,5	148,6	161,1	153,3	174,0
Industrie houillère	207,4	153,3	137,7	100,0	78,8	82,3	90,7	88,1	85,6	84,6	80,3	54,4	97,6	92,4	98,4	94,8	76,9
Industrie pétrolière	74,8	93,6	81,9	100,0	100,1	103,8	97,2	107,1	154,3	109,0	95,8	116,3	161,4	184,8	154,7	158,5	150,4
Verres et glaces	96,4	102,5	91,2	100,0	130,2	143,7	145,1	168,8	169,5	154,6	170,4	160,6	160,6	175,6	180,5	196,3	187,3
Produits agricoles	68,5	79,3	71,7	100,0	96,9	100,1	110,5	138,0	158,3	154,6	167,7	162,6	161,2	156,1	195,3	165,0	127,0
Ciments	156,8	135,2	142,6	100,0	114,5	108,2	111,3	109,2	99,3	111,6	119,5	51,1	122,2	114,7	110,0	98,5	125,1
Carrières	98,8	108,8	108,3	100,0	111,4	117,6	131,6	154,0	173,9	168,4	162,5	104,0	198,5	197,7	200,5	181,3	219,8
Céramiques	120,2	130,7	110,6	100,0	120,7	172,7	229,3	196,3	206,7	183,3	208,5	156,7	208,0	215,1	249,6	230,3	240,4
Bois et meubles	102,3	118,1	113,4	100,0	129,4	162,3	205,5	287,1	349,4	269,6	344,4	266,7	375,8	345,0	411,4	401,1	417,2
Peaux, cuirs et chaussures	107,1	110,7	98,5	100,0	120,9	124,4	160,1	175,8	195,5	170,6	176,6	178,3	185,2	193,8	222,1	217,0	193,9
Papier et livre	71,2	87,5	98,4	100,0	114,0	133,4	140,2	161,8	181,7	166,8	181,2	168,1	182,8	176,3	203,6	195,3	210,0
Tabacs manufacturés	44,5	58,2	82,7	100,0	126,2	147,9	178,8	167,2	216,0	160,7	177,5	178,6	208,1	208,1	269,0	249,5	256,8
Caoutchouc	88,5	108,0	99,8	100,0	117,0	124,8	148,1	165,6	187,0	154,6	181,5	186,9	184,0	179,0	194,6	221,6	216,7
Industries alimentaires	95,7	96,9	92,4	100,0	112,8	130,5	154,1	185,8	209,9	169,6	212,9	210,8	231,7	210,4	218,9	211,2	232,4
Divers	109,2	127,7	99,0	100,0	117,4	138,5	147,9	153,7	155,1	178,5	144,2	160,5	139,9	146,5	169,1	187,0	157,7
Ensemble ...	93,3	100,4	97,8	100,0	111,6	125,0	130,0	145,1	157,9	138,8	147,7	142,2	163,1	156,1	168,8	175,6	177,2

VIII - 5. — ORIENTATION GEOGRAPHIQUE DU COMMERCE EXTERIEUR DE L'U.E.B.I.

(milliards de francs)

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles ou mois	Allemagne occidentale 1			France 1			Pays-Bas		
	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.
1955	1,64	1,36	- 0,28	1,47	1,16	- 0,31	1,56	2,40	+ 0,83
1956	2,03	1,34	- 0,69	1,62	1,41	- 0,21	1,78	2,89	+ 1,11
1957	2,23	1,36	- 0,87	1,70	1,46	- 0,24	2,02	3,02	+ 1,00
1958	2,23	1,46	- 0,77	1,51	1,34	- 0,17	2,05	2,63	+ 0,58
1959	2,34	1,82	- 0,52	1,80	1,25	- 0,55	2,26	2,92	+ 0,66
1960	2,81	2,48	- 0,33	2,24	1,64	- 0,60	2,45	3,35	+ 0,90
1961	3,14	2,51	- 0,63	2,59	1,84	- 0,75	2,69	3,83	+ 1,14
1962	3,55	3,18	- 0,37	2,77	2,24	- 0,53	2,80	4,11	+ 1,31
1963	4,10	3,73	- 0,37	3,20	2,94	- 0,26	3,14	4,55	+ 1,41
1963 1 ^{er} trimestre	3,56	3,25	- 0,31	2,93	2,59	- 0,34	2,92	3,98	+ 1,06
2 ^e trimestre	4,09	3,90	- 0,19	3,31	3,12	- 0,19	3,12	4,72	+ 1,60
3 ^e trimestre	4,10	3,78	- 0,32	2,89	2,72	- 0,17	3,10	4,54	+ 1,44
4 ^e trimestre	4,66	4,00	- 0,66	3,70	3,32	- 0,38	3,42	4,98	+ 1,56
1964 1 ^{er} trimestre	4,70	4,19	- 0,51	3,92	3,53	- 0,39	3,61	5,24	+ 1,63
2 ^e trimestre	5,05	4,68	- 0,37	3,83	3,65	- 0,18	3,57	5,42	+ 1,85
3 ^e trimestre	4,62	4,76	+ 0,14	3,08	3,13	+ 0,05	3,43	4,96	+ 1,53
1963 Octobre	4,66	4,36	- 0,30	3,95	3,39	- 0,56	3,74	5,36	+ 1,62
Novembre	4,52	3,81	- 0,71	3,36	3,25	- 0,11	3,29	4,79	+ 1,50
Décembre	4,57	3,82	- 0,75	3,74	3,34	- 0,40	3,18	4,78	+ 1,60
1964 Janvier	4,45	3,80	- 0,65	3,75	3,54	- 0,21	3,71	5,04	+ 1,33
Février	4,64	4,16	- 0,48	3,98	3,56	- 0,42	3,48	5,13	+ 1,65
Mars	4,99	4,62	- 0,37	4,03	3,48	- 0,55	3,59	5,55	+ 1,96
Avril	5,18	4,72	- 0,46	3,88	3,73	- 0,15	3,74	5,84	+ 2,10
Mai	4,79	4,64	- 0,15	3,56	3,34	- 0,22	3,37	4,71	+ 1,34
Juin	5,17	4,69	- 0,48	3,97	3,88	- 0,09	3,54	5,72	+ 2,18
Juillet	4,52	5,06	+ 0,54	3,39	3,47	+ 0,08	3,23	4,91	+ 1,68
Août	4,31	4,12	- 0,19	2,72	2,27	- 0,45	3,24	4,38	+ 1,14
Septembre	5,02	5,10	+ 0,08	3,14	3,64	+ 0,50	3,83	5,60	+ 1,77
Octobre		5,81			3,85			6,04	
Moyennes mensuelles ou mois	Italie			Communauté Economique Européenne			Total métropoles O.C.D.E. 2		
	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.
1955	0,18	0,25	+ 0,07	4,87	5,17	+ 0,30	6,78	7,44	+ 0,66
1956	0,20	0,26	+ 0,07	5,63	5,90	+ 0,27	7,75	8,26	+ 0,51
1957	0,27	0,28	+ 0,01	6,22	6,12	- 0,10	8,47	8,42	- 0,05
1958	0,28	0,29	+ 0,01	6,01	5,72	- 0,29	8,03	7,92	- 0,11
1959	0,34	0,36	+ 0,02	6,74	6,35	- 0,39	8,94	8,71	- 0,23
1960	0,39	0,48	+ 0,09	7,89	7,95	+ 0,06	10,35	10,78	+ 0,43
1961	0,48	0,53	+ 0,05	8,90	8,71	- 0,19	11,51	11,68	+ 0,17
1962	0,56	0,72	+ 0,16	9,68	10,25	+ 0,57	12,50	13,25	+ 0,75
1963	0,74	1,04	+ 0,30	11,18	12,26	+ 1,08	14,33	15,51	+ 1,18
1963 1 ^{er} trimestre	0,62	0,93	+ 0,31	10,03	10,75	+ 0,72	12,94	13,83	+ 0,89
2 ^e trimestre	0,71	0,99	+ 0,28	11,23	12,73	+ 1,50	14,40	16,05	+ 1,65
3 ^e trimestre	0,82	1,08	+ 0,26	10,91	12,12	+ 1,21	13,85	15,21	+ 1,36
4 ^e trimestre	0,79	1,14	+ 0,35	12,57	13,44	+ 0,87	16,14	16,97	+ 0,83
1964 1 ^{er} trimestre	0,90	1,00	+ 0,10	13,13	13,96	+ 0,83	16,51	17,36	+ 0,85
2 ^e trimestre	1,02	0,86	- 0,16	13,46	14,61	+ 1,15	17,06	18,06	+ 1,00
3 ^e trimestre	0,95	0,81	- 0,14	12,08	13,66	+ 1,58	15,36	17,29	+ 1,93
1963 Octobre	0,95	1,33	+ 0,38	13,30	14,44	+ 1,14	17,05	18,67	+ 1,62
Novembre	0,70	1,07	+ 0,37	11,87	12,92	+ 1,05	15,27	15,75	+ 0,48
Décembre	0,72	1,01	+ 0,29	12,21	12,95	+ 0,74	15,60	16,48	+ 0,88
1964 Janvier	0,83	0,96	+ 0,13	12,74	13,34	+ 0,60	16,05	17,01	+ 0,96
Février	0,95	1,03	+ 0,08	13,05	13,87	+ 0,82	16,52	17,13	+ 0,61
Mars	0,91	1,00	+ 0,09	13,52	14,65	+ 1,13	16,87	17,93	+ 1,06
Avril	1,02	0,94	- 0,08	13,82	15,23	+ 1,41	17,34	18,97	+ 1,63
Mai	1,08	0,74	- 0,34	12,80	13,43	+ 0,63	16,24	16,50	+ 0,26
Juin	0,97	0,88	- 0,09	13,65	15,17	+ 1,52	17,39	18,71	+ 1,32
Juillet	1,00	0,80	- 0,20	12,13	14,23	+ 2,10	15,97	17,17	+ 1,20
Août	0,97	0,67	- 0,30	11,24	11,44	+ 0,20	13,76	14,09	+ 0,33
Septembre	0,88	0,96	+ 0,08	12,87	15,30	+ 2,43	16,36	18,70	+ 2,34
Octobre		0,87			16,56			20,23	

1 La Sarre est incluse dans la France jusqu'au 1^{er} semestre 1959 et dans l'Allemagne occidentale à partir du 2^e semestre 1959.
2 Y compris l'Espagne à partir de 1960.

VIII - 5. — ORIENTATION GEOGRAPHIQUE DU COMMERCE EXTERIEUR DE L'U.E.B.L.

(milliards de francs)

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles ou mois	Etats-Unis			Royaume-Uni			Pays de la zone sterling autres que le Royaume-Uni		
	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.
1955	1,31	1,01	- 0,30	1,00	0,74	- 0,26	1,12	0,80	- 0,32
1956	1,70	1,26	- 0,44	1,10	0,84	- 0,26	1,14	0,94	- 0,20
1957	1,77	1,09	- 0,68	1,17	0,74	- 0,43	1,18	0,87	- 0,31
1958	1,29	1,17	- 0,12	0,98	0,72	- 0,26	0,95	0,80	- 0,15
1959	1,35	1,81	+ 0,46	1,19	0,81	- 0,38	1,11	0,68	- 0,43
1960	1,63	1,49	- 0,14	1,21	0,87	- 0,34	0,95	0,83	- 0,12
1961	1,56	1,50	- 0,06	1,33	0,86	- 0,47	0,94	0,81	- 0,13
1962	1,88	1,72	- 0,16	1,53	0,90	- 0,63	1,14	0,74	- 0,40
1963	1,97	1,71	- 0,26	1,76	1,16	- 0,60	1,29	0,81	- 0,48
1963 1 ^{er} trimestre	1,77	1,53	- 0,24	1,69	1,04	- 0,65	1,19	0,86	- 0,33
2 ^e trimestre	1,97	1,72	- 0,25	1,84	1,23	- 0,61	1,37	0,80	- 0,57
3 ^e trimestre	1,90	1,83	- 0,07	1,62	1,11	- 0,51	1,42	0,73	- 0,69
4 ^e trimestre	2,23	1,77	- 0,46	1,89	1,24	- 0,65	1,19	0,84	- 0,35
1964 1 ^{er} trimestre	2,17	1,88	- 0,29	1,80	1,24	- 0,56	1,41	0,99	- 0,42
2 ^e trimestre	2,18	1,97	- 0,21	2,03	1,17	- 0,86	1,69	0,85	- 0,84
3 ^e trimestre	2,05	1,85	- 0,20	1,81	0,96	- 0,85			
1963 Octobre	2,23	2,42	+ 0,19	2,06	1,54	- 0,52	0,93	0,96	+ 0,03
Novembre	2,08	1,44	- 0,64	1,85	0,94	- 0,91	1,06	0,71	- 0,35
Décembre	2,27	1,47	- 0,80	1,71	1,26	- 0,45	1,28	0,83	- 0,45
1964 Janvier	2,24	1,88	- 0,36	1,70	1,39	- 0,31	1,65	1,09	- 0,56
Février	2,15	1,90	- 0,25	1,88	1,24	- 0,64	1,20	0,99	- 0,21
Mars	2,12	1,86	- 0,26	1,82	1,09	- 0,73	1,42	0,88	- 0,54
Avril	2,18	2,16	- 0,02	2,00	1,32	- 0,68	1,77	0,86	- 0,91
Mai	2,21	1,79	- 0,42	1,98	0,96	- 1,02	1,49	0,77	- 0,72
Juin	2,07	1,97	- 0,10	2,06	1,21	- 0,85	1,74	0,94	- 0,80
Juillet	2,14	2,17	+ 0,03	2,41	0,99	- 1,42	1,56	0,83	- 0,73
Août	2,03	1,56	- 0,47	1,16	0,81	- 0,35	1,48	0,72	- 0,76
Septembre	1,99	1,85	- 0,14	1,85	1,07	- 0,78			
Octobre		1,99			1,29				
Moyennes mensuelles ou mois	Amérique latine 1			Congo et Ruanda-Urundi			Europe orientale		
	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.
1955	0,60	0,55	- 0,05	0,97	0,55	- 0,42	0,36	0,41	+ 0,05
1956	0,70	0,55	- 0,15	1,01	0,59	- 0,42	0,43	0,45	+ 0,02
1957	0,65	0,80	+ 0,15	0,79	0,58	- 0,21	0,44	0,40	- 0,04
1958	0,63	0,77	+ 0,14	0,69	0,49	- 0,20	0,39	0,37	- 0,02
1959	0,63	0,72	+ 0,09	0,81	0,38	- 0,43	0,46	0,37	- 0,09
1960	0,75	0,68	- 0,07	1,11	0,26	- 0,85	0,50	0,57	+ 0,07
1961	0,72	0,64	- 0,08	0,96	0,19	- 0,77	0,56	0,55	- 0,01
1962	0,85	0,58	- 0,27	0,76	0,21	- 0,55	0,61	0,50	- 0,11
1963	0,92	0,46	- 0,46	0,71	0,21	- 0,50	0,67	0,46	- 0,21
1962 4 ^e trimestre	0,91	0,51	- 0,40	0,71	0,16	- 0,55	0,78	0,44	- 0,34
1963 1 ^{er} trimestre	0,89	0,44	- 0,45	0,72	0,17	- 0,55	0,52	0,38	- 0,14
2 ^e trimestre	0,86	0,45	- 0,41	0,67	0,18	- 0,49	0,63	0,47	- 0,16
3 ^e trimestre	0,98	0,46	- 0,52	0,72	0,20	- 0,52	0,76	0,47	- 0,29
4 ^e trimestre	0,96	0,51	- 0,45	0,72	0,27	- 0,45	0,78	0,53	- 0,25
1964 1 ^{er} trimestre	0,92	0,56	- 0,36	0,79	0,27	- 0,52	0,62	0,52	- 0,10
2 ^e trimestre	1,05	0,57	- 0,48	0,91	0,26	- 0,65	0,70	0,54	- 0,16
1963 Août	1,01	0,52	- 0,49	0,85	0,18	- 0,67	0,84	0,41	- 0,43
Septembre	0,95	0,38	- 0,57	0,61	0,23	- 0,38	0,68	0,52	- 0,16
Octobre	1,06	0,59	- 0,47	0,79	0,26	- 0,53	0,75	0,52	- 0,23
Novembre	0,74	0,44	- 0,30	0,70	0,31	- 0,39	0,63	0,44	- 0,19
Décembre	0,83	0,50	- 0,33	0,53	0,23	- 0,30	0,81	0,62	- 0,19
1964 Janvier	1,05	0,59	- 0,46	0,92	0,28	- 0,64	0,75	0,55	- 0,20
Février	0,93	0,58	- 0,35	0,86	0,29	- 0,57	0,60	0,43	- 0,17
Mars	0,76	0,52	- 0,24	0,59	0,24	- 0,35	0,52	0,58	+ 0,06
Avril	1,06	0,57	- 0,49	1,05	0,20	- 0,85	0,58	0,62	+ 0,04
Mai	1,14	0,47	- 0,67	0,77	0,32	- 0,45	0,62	0,50	- 0,12
Juin	1,11	0,67	- 0,44	0,91	0,27	- 0,64	0,90	0,50	- 0,40
Juillet	0,75	0,58	- 0,17	1,16	0,30	- 0,86	0,77	0,46	- 0,31
Août	0,76	0,66	- 0,10	0,59	0,27	- 0,32	0,80	0,45	- 0,35

1 Comprend : Amérique Centrale, Amérique du Sud et Mexique.

Références bibliographiques : Bulletin mensuel du Commerce extérieur de l'U.E.B.L. — Annuaire statistique de la Belgique. — Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Industrie, revue de la F.I.B. — L'industrie textile belge, revue mensuelle de Febeltex. — Bulletin commercial belge de l'Office belge du Commerce extérieur. Revue Commerciale de la Chambre Néerlandaise pour la Belgique et le Luxembourg. — Bulletins statistiques : commerce extérieur (O.C.D.E.). — Statistical Papers : Direction of International Trade (O.N.U.), Bulletin général de Statistiques (Office statistique des Communautés européennes). — Recherches économiques de Louvain (I.R.E.S.P.). — cfr. N.B. du tableau VIII - 2.

IX. — BALANCE DES PAIEMENTS

IX - 1. — BALANCE DES PAIEMENTS DE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE *

Chiffres annuels — Ancienne série

(milliards de francs)

	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961
A. Transactions sur biens et services.										
1. Opérations sur marchandises ¹ :										
1.1. Exportations - Importations (f.o.b.) ²	+ 11,1	- 1,7	- 5,9	+ 1,5	+ 1,0	- 6,4	+ 0,9	- 4,2	- 1,9	- 5,7
1.2. Travail à façon	+ 3,1	+ 2,1	+ 1,6	+ 2,0	+ 2,6	+ 2,6	+ 2,4	+ 1,8	+ 2,6	+ 3,4
1.3. Opérations d'arbitrage	+ 1,1	+ 1,5	+ 1,7	+ 1,4	+ 1,9	+ 2,6	+ 1,2	+ 0,6	+ 0,6	+ 2,3
2. Or non monétaire	- 0,1	- 0,1	- 0,8	- 1,1	...	- 0,6	- 0,6	- 1,1
3. Transports ²	- 4,6	- 2,3	- 2,7	+ 1,1	+ 0,8	+ 3,0	+ 2,8	+ 2,5	+ 1,2	- 0,6
4. Primes et indemnités d'assurances	- 0,2	...	- 0,1	- 0,7	- 0,6	- 0,6	- 0,7	- 0,7	- 0,9	- 0,7
5. Déplacements à l'étranger ^{1 3}	- 1,5	- 0,8	- 0,2	+ 0,3	+ 1,0	+ 1,1	+ 3,3	- 1,4	- 1,4	- 1,1
6. Revenus d'investissements	+ 0,8	+ 1,1	+ 1,1	+ 2,1	+ 3,5	+ 3,3	+ 2,5	+ 1,1	+ 2,3	+ 2,4
7. Transactions des pouvoirs publics non comprises ailleurs	+ 0,6	- 0,4	- 1,1	- 0,2	- 1,0	+ 0,1	- 0,6	- 2,2	- 2,4	- 2,7
8. Autres	+ 0,6	+ 0,5	+ 1,8	+ 2,4	+ 3,6	+ 3,9	+ 5,7	+ 4,3	+ 5,4	+ 5,6
Total des transactions sur biens et services ...	+ 10,9	...	- 3,8	+ 9,8	+ 12,0	+ 8,5	+ 17,5	+ 1,2	+ 4,9	+ 1,8
B. Transferts.										
9. Transferts privés	+ 0,2	+ 0,4	+ 1,0	+ 1,1	+ 1,3	+ 1,5	+ 1,2	+ 3,2	+ 3,1	+ 3,5
10. Transferts de l'Etat ...	+ 0,4	+ 0,2	- 0,8	- 2,5	- 0,8
Total des transferts ...	+ 0,6	+ 0,6	+ 1,0	+ 1,1	+ 1,3	+ 1,5	+ 1,2	+ 2,4	+ 0,6	+ 2,7
C. Mouvements des capitaux.										
11. Etat				+ 2,3	- 3,8	+ 0,8 ⁴	+ 1,2	- 3,0	+ 3,2	- 5,8
12. Autres pouvoirs publics ..				+ 0,2	+ 0,2	- 0,2	...	- 0,8	+ 1,7	+ 0,1
13. Organismes paraétatiques d'exploitation	- 3,7	+ 1,4	+ 2,6	+ 1,8	- 0,1	- 0,1	+ 1,9
14. Organismes paraétatiques de crédit	+ 0,8	- 0,6	- 0,5	+ 0,1	+ 0,2
15. Autres :										
15.1 Court terme recensé .	- 1,3	+ 0,4	+ 0,5	- 0,5	+ 1,0	- 0,9	- 0,1	- 1,2	+ 0,2	- 1,3
15.2 Transactions identifiées en valeurs mobilières ⁴ :										
a) valeurs belges ...	-	-	-	-	-	-	-	-	+ 0,5	+ 1,5
b) valeurs étrangères	-	-	-	-	-	-	-	-	- 4,5	- 4,7
15.3 Autres ^{1 3 4}	- 1,5	- 2,4	- 3,9	- 7,2	- 9,0	- 6,6 ⁵	- 4,9	- 0,3	+ 1,3	+ 5,5
Total du mouvement des capitaux ...	- 6,5	- 0,6	- 0,8	- 5,2	- 11,6	- 6,1	- 2,6	- 5,9	+ 2,4	- 2,6
D. Opérations non déterminées ¹	-	-	-	- 1,3	- 1,8	- 2,2	- 0,7	- 1,9	- 2,1	- 1,9
E. Erreurs et omissions	- 1,6	+ 0,1	+ 0,5	+ 0,4	+ 0,5	+ 0,1	+ 0,4	+ 0,6
Total correspondant au mouvement des avoirs extérieurs nets des organismes monétaires	+ 3,4	+ 0,1	- 3,6	+ 4,4	+ 0,4	+ 2,1	+ 15,9	- 4,1	+ 6,2	+ 0,6

* Les balances des années 1952 à 1954 ne sont pas strictement comparables à celles des années suivantes.

¹ Les opérations non déterminées paraissent comprendre surtout des opérations sur marchandises (rubrique 1), des déplacements à l'étranger (rubrique 5) et des mouvements de capitaux (rubrique 15.3) sans qu'il soit possible de les ventiler entre ces différentes rubriques pour toutes les années couvertes par le présent tableau. Une telle ventilation est possible cependant pour 1961 et elle a été effectuée au tableau IX-2. Elle n'a, par contre, pas été effectuée dans le présent tableau, car si elle l'avait été, les chiffres de 1961 n'auraient plus été comparables à ceux des années antérieures.

² La rubrique 1.1 « Exportations et importations f.o.b. » comprend, en principe, les dépenses de transports autres que celles afférentes à l'importation des marchandises.

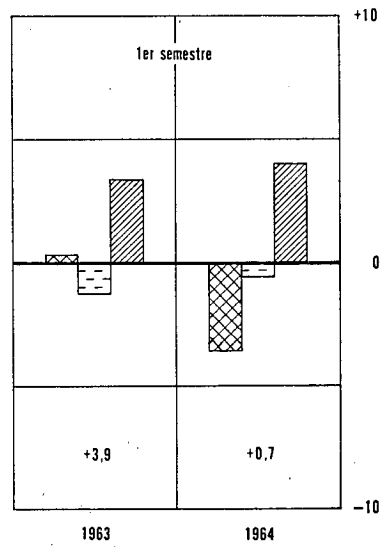
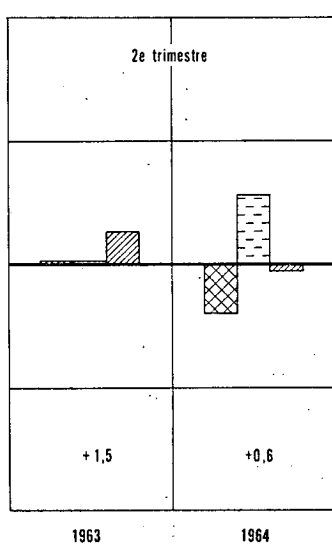
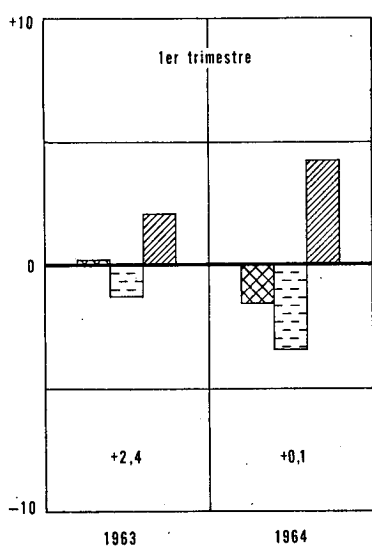
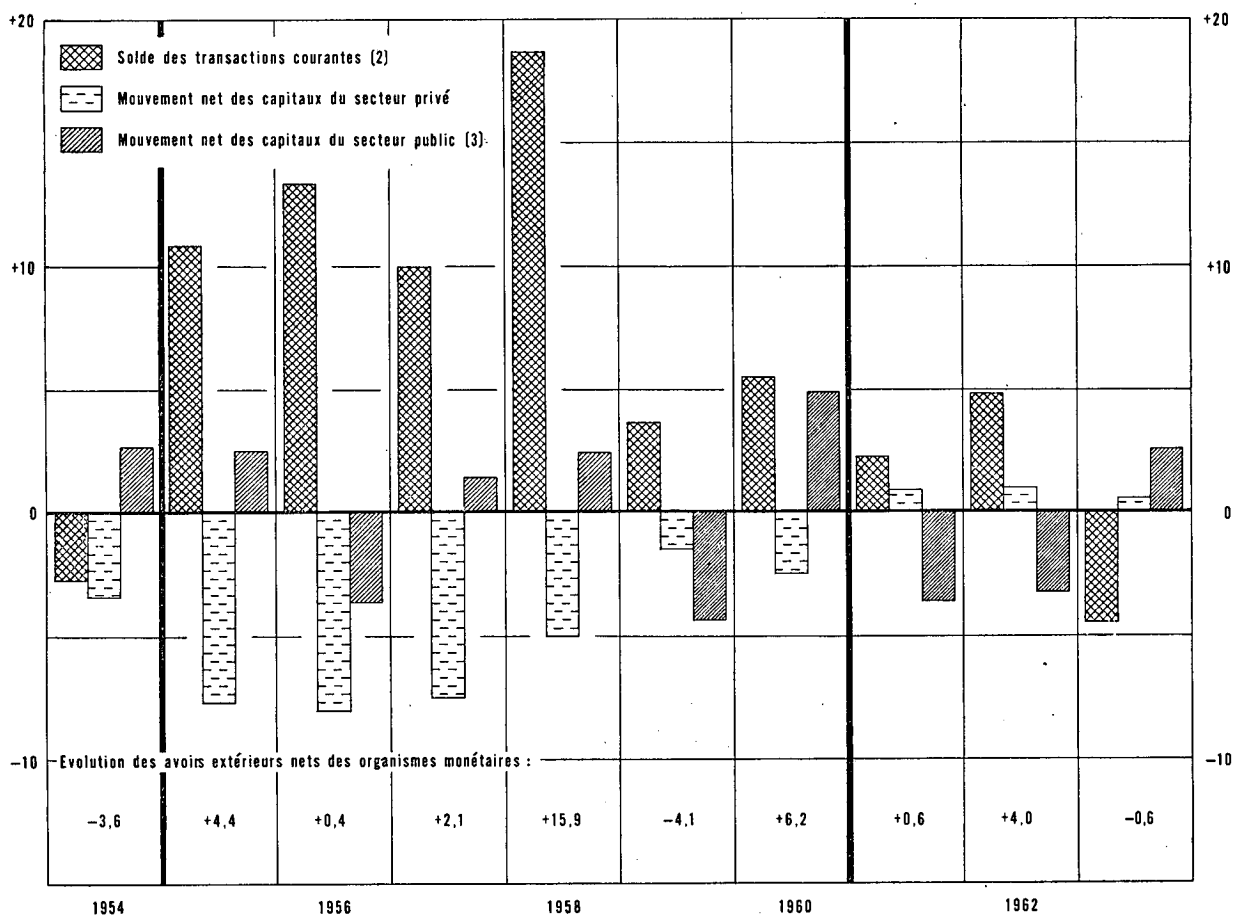
³ Il n'est pas toujours aisé de faire le départ entre les déplacements à l'étranger et les mouvements de capitaux qui doivent être recensés sous la rubrique 15.3 « Autres ». Il semble qu'en 1955, 1956 et 1957, le solde de la première de ces rubriques a été en réalité moins favorable et le solde de la seconde plus favorable qu'il ne ressort du présent tableau, tandis qu'en 1958 l'inverse paraît avoir été le cas. On ne dispose cependant pas d'éléments suffisamment précis pour pouvoir rectifier les chiffres.

⁴ Pour les années 1960 et 1961, des transactions sur valeurs mobilières (rubrique 15.2) ont pu être isolées des autres mouvements de capitaux du secteur privé (rubrique 15.3); pour la période 1952-1959, cette répartition n'a pu être effectuée, faute d'informations.

⁵ Les entrées de capitaux incluses dans la rubrique 11 « Etat » et les sorties de capitaux recensées dans la rubrique 15.3 « Autres » comprennent la partie de l'emprunt de \$ 30 millions de l'Etat belge sur le marché américain qui a été souscrit par des résidents belgo-luxembourgeois; le montant de ces souscriptions n'est cependant pas connu.

IX — BALANCE DES PAIEMENTS DE L'U.E.B.L. ¹

(milliards de francs)



¹ La balance de l'année 1954 n'est pas strictement comparable à celle des années suivantes. En outre, les balances des années 1961 à 1963 ne peuvent être rapprochées exactement de celles des années antérieures en raison notamment de la ventilation, pour ces trois années, de la rubrique « Opérations non déterminées » entre le « Solde des transactions courantes » et le « Mouvement net des capitaux du secteur privé ».

² Les transactions courantes groupent les transactions sur biens et services, les transferts privés et les transferts de l'Etat.

³ Le secteur public comprend l'Etat, les pouvoirs publics subordonnés et les organismes paraétatiques administratifs, d'exploitation et de crédit.

**IX - 2. — BALANCE GENERALE DES PAIEMENTS
DE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE**

Chiffres semestriels et annuels — Nouvelle série *

(milliards de francs)

	1961	1962		1963			
	Année	1er semestre	2e semestre	Année	1er semestre	2e semestre	Année
A. Transactions sur biens et services :							
1. Opérations sur marchandises :							
1.1 Exportations et importations ¹	- 6,1	- 2,9	- 3,5	- 6,4	- 2,7	- 5,9	- 8,6
1.2 Travail à façon	+ 2,7	+ 2,0	+ 1,8	+ 3,8	+ 1,7	+ 1,6	+ 3,3
1.3 Opérations d'arbitrage	+ 2,3	+ 2,0	+ 1,1	+ 3,1	+ 0,9	+ 1,5	+ 2,4
2. Or non monétaire	- 0,9	- 0,2	- 0,3	- 0,5	- 0,1	- 0,6	- 0,7
3. Frets et assurances pour le transport de marchandises ²	- 0,4 ³	+ 0,4	+ 0,3	+ 0,7	...	- 0,3	- 0,3
4. Autres frais de transport	- 0,4	- 0,1	- 0,1	- 0,2	+ 0,4	+ 0,4	+ 0,8
5. Déplacements à l'étranger	- 2,4	- 1,2	- 1,0	- 2,2	- 1,1	- 2,1	- 3,2
6. Revenus d'investissements	+ 1,8	- 0,4	+ 1,1	+ 0,7	- 0,7	+ 0,1	- 0,6
7. Transactions des pouvoirs publics non comprises ailleurs	- 0,4	+ 0,6	- 1,2	- 0,6	- 0,7	- 0,7	- 1,4
8. Autres :							
8.1 Ouvriers frontaliers	+ 3,3	+ 1,9	+ 1,8	+ 3,7	+ 1,9	+ 2,1	+ 4,0
8.2 Autres	+ 1,8	+ 0,7	+ 0,8	+ 1,5	+ 0,6	- 0,5	+ 0,1
Total des transactions sur biens et services	+ 1,7	+ 2,8	+ 0,8	+ 3,6	+ 0,2	- 4,4	- 4,2
B. Transferts :							
9. Transferts privés	+ 3,0	+ 1,3	+ 1,3	+ 2,6	+ 1,4	+ 1,1	+ 2,5
10. Transferts de l'Etat	- 2,1	- 0,7	- 0,7	- 1,4	- 1,3	- 1,4	- 2,7
Total des transferts ...	+ 0,9	+ 0,6	+ 0,6	+ 1,2	+ 0,1	- 0,3	- 0,2
C. Mouvement des capitaux :							
11. Etat	- 5,8	- 1,3	- 1,5	- 2,8	+ 2,9	- 0,9	+ 2,0
12. Autres pouvoirs publics	+ 0,1	+ 0,3	+ 0,1	+ 0,4	...	+ 0,1	+ 0,1
13. Organismes paraétatiques d'exploitation	+ 1,9	+ 0,3	- 0,4	- 0,1	...	- 0,1	- 0,1
14. Organismes paraétatiques de crédit	+ 0,2	- 0,6	- 0,1	- 0,7	+ 0,5	+ 0,2	+ 0,7
15. Autres :							
15.1 Court terme recensé	- 1,3	- 0,3	+ 0,1	- 0,2	- 0,8	+ 0,7	- 0,1
15.2 Transactions identifiées en valeurs mobilières :							
a) valeurs belges	+ 1,5	+ 0,6	+ 0,2	+ 0,8	+ 0,4	+ 0,4	+ 0,8
b) valeurs étrangères	- 4,7	- 1,4	- 1,6	- 3,0	- 2,7	- 2,4	- 5,1
15.3 Autres	+ 5,4	+ 1,8	+ 1,6	+ 3,4	+ 1,9	+ 3,0	+ 4,9
Total du mouvement des capitaux ...	- 2,7	- 0,6	- 1,6	- 2,2	+ 2,2	+ 1,0	+ 3,2
16. Erreurs et omissions	+ 0,7	+ 1,3	+ 0,1	+ 1,4	+ 1,4	- 0,8	+ 0,6
17. Total correspondant au mouvement des avoirs extérieurs nets des organismes monétaires	+ 0,6	+ 4,1	- 0,1	+ 4,0	+ 3,9	- 4,5	- 0,6

* Diverses modifications, apportées pour suivre les prescriptions du « Balance of Payments Manual » du Fonds Monétaire International ont eu pour effet de rompre la continuité des séries statistiques disponibles en matière de balance des paiements.

La nouvelle série diffère essentiellement de la série 1955-1961 du tableau IX-1 sur les points suivants :

- les importations comprennent désormais la valeur de certaines marchandises qui étaient antérieurement considérées comme étant travaillées à façon et les exportations, cette même valeur majorée du coût du transport depuis le pays d'origine jusqu'en U.E.B.L. et du coût de la transformation;
 - les frais de transport et d'assurances sont actuellement ventilés suivant le nouveau schéma prévu par la 3^e édition du « Balance of Payments Manual »;
 - la méthode employée antérieurement pour obtenir une évaluation f.o.b. des importations a été abandonnée. Il en résulte qu'une partie des dépenses de transport et d'assurances afférentes aux importations est actuellement comprise dans celles-ci;
 - les transactions qui étaient rangées antérieurement sous la rubrique « Opérations non déterminées » ont pu actuellement être ventilées en « Opérations sur marchandises » (rubrique 1) « Déplacements à l'étranger » (rubrique 5) et « Autres mouvements de capitaux » (rubrique 15);
 - les dépenses courantes d'institutions européennes dont le siège est en U.E.B.L. ont été transférées de la rubriques 8 « Autres services » à la rubrique 7 « Transactions des pouvoirs publics non comprises ailleurs ».
- Une description plus complète des écarts entre la nouvelle et les anciennes séries est donnée dans le *Bulletin d'Information et de Documentation* de mai 1963, pp. 432 à 435.

¹ Pour une partie des importations, les chiffres sont c.i.f., c'est-à-dire qu'ils comprennent les frets et assurances pour le transport de ces importations.

² Cette rubrique ne comprend, en dépenses, qu'une partie des frets et assurances pour le transport des importations. L'autre partie n'a pu être dissociée des importations auxquelles elle se rapporte et est donc englobée dans les dépenses de la rubrique 1.1 « Exportations et importations » (cf. note 1).

³ Pour 1961, sont seuls disponibles des chiffres couvrant à la fois les rubriques 3 « Frets et assurances pour le transport de marchandises » et 4 « Autres frais de transport ». Au surplus, ces chiffres ne sont pas entièrement comparables aux chiffres combinés des rubriques 3 et 4 pour 1962 et 1963. Ils ne comprennent ni les recettes et dépenses d'assurance pour le transport de marchandises qui, en 1962 et 1963, sont incluses dans la rubrique 3, ni les achats et ventes des provisions de bord et les recettes et dépenses pour le transport de personnes, qui en 1962 et 1963, sont inclus dans la rubrique 4.

**IX - 3. — BALANCE DES PAIEMENTS
DE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE**

Chiffres trimestriels

(milliards de francs)

Soldes (crédit moins débit)	1962				1963				1964	
	1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre	4e trimestre	1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre	4e trimestre	1er trimestre p	2e trimestre p
A. Transactions sur biens et services										
1. Opérations sur marchandises :										
Exportations	44,6	44,7	43,9	47,9	45,8	50,3	50,3	54,7	54,6	56,8
Importations ¹	44,9	47,3	44,7	50,6	47,3	51,5	52,8	58,1	58,0	60,7
Solde ...	- 0,3	- 2,6	- 0,8	- 2,7	- 1,5	- 1,2	- 2,5	- 3,4	- 3,4	- 3,9
Autres opérations sur marchandises	+ 1,9	+ 2,1	+ 1,6	+ 1,3	+ 1,2	+ 1,4	+ 1,5	+ 1,6	+ 2,3	+ 2,7
2. Or non monétaire	- 0,1	- 0,1	- 0,2	- 0,1	...	- 0,1	- 0,2	- 0,4	- 0,4	- 0,1
3. Frets et assurances pour le transport de marchandises ²	+ 0,2	+ 0,2	+ 0,2	+ 0,1	- 0,2	- 0,1	+ 0,1	- 0,2
4. Revenus d'investissements	- 0,4	+ 0,4	+ 0,7	- 0,1	- 0,6	...	+ 0,1	- 0,1	- 0,9
5. Transactions des pouvoirs publics non comprises ailleurs	+ 0,4	+ 0,2	...	- 1,2	- 0,2	- 0,5	- 0,3	- 0,4	- 0,9	- 0,5
6. Autres	+ 0,8	+ 0,5	+ 0,1	+ 1,4	+ 1,2	+ 0,6	- 0,6	+ 0,5	+ 0,5	+ 0,9
Total des transactions sur biens et services	+ 2,9	- 0,1	+ 1,3	- 0,5	+ 0,6	- 0,4	- 2,3	- 2,1	- 1,9	- 2,0
B. Transferts										
7. Transferts privés	+ 0,8	+ 0,5	+ 0,4	+ 0,9	+ 0,6	+ 0,8	+ 0,5	+ 0,6	+ 0,5	+ 0,7
8. Transferts de l'Etat	- 0,3	- 0,4	- 0,2	- 0,5	- 1,0	- 0,3	- 0,3	- 1,1	- 0,2	- 0,7
Total des transferts ...	+ 0,5	+ 0,1	+ 0,2	+ 0,4	- 0,4	+ 0,5	+ 0,2	- 0,5	+ 0,3	...
C. Mouvement des capitaux										
9. Etat	+ 2,5	- 3,8	- 1,8	+ 0,3	+ 1,7	+ 1,2	- 1,0	+ 0,1	+ 0,2	+ 0,4
10. Autres pouvoirs publics, parastatux de crédit et d'exploitation ...	+ 0,4	- 0,4	...	- 0,4	+ 0,4	+ 0,1	+ 0,1	+ 0,1	+ 4,1	- 0,7
11. Mouvement des capitaux du secteur privé :										
Court terme recensé	- 1,2	+ 0,9	- 1,7	+ 1,8	- 1,0	+ 0,2	+ 0,7	...	- 1,4	+ 0,8
Autres	+ 0,5	+ 0,5	+ 1,8	- 1,6	- 0,3	- 0,1	+ 0,9	+ 0,1	- 2,0	+ 2,0
Total du mouvement des capitaux ...	+ 2,2	- 2,8	- 1,7	+ 0,1	+ 0,8	+ 1,4	+ 0,7	+ 0,3	+ 0,9	+ 2,5
12. Erreurs et omissions	+ 1,0	+ 0,3	- 0,6	+ 0,7	+ 1,4	...	- 1,0	+ 0,2	+ 0,8	+ 0,1
13. Total correspondant au mouvement des avoirs extérieurs nets des organismes monétaires	+ 6,6	- 2,5	- 0,8	+ 0,7	+ 2,4	+ 1,5	- 2,4	- 2,1	+ 0,1	+ 0,6
Banque Nationale	- 2,2	- 0,9	- 1,0	+ 2,4	+ 4,4	+ 3,2	+ 1,0	+ 2,6	- 0,4	+ 1,4
Autres	+ 8,8	- 1,6	+ 0,2	- 1,7	- 2,0	- 1,7	- 3,4	- 4,7	+ 0,5	- 0,8

¹ Pour une partie des importations, les chiffres sont c.i.f., c'est-à-dire qu'ils comprennent les frets et assurances pour le transport de ces importations.

² Cette rubrique ne comprend, en dépenses, qu'une partie des frets et assurances pour le transport des importations. L'autre partie n'a pu être dissociée des importations auxquelles elle se rapporte et est donc englobée dans les dépenses de la rubrique 1.1 « Exportations et importations » (cf. note 1).

Références bibliographiques : *Statistiques Economiques belges 1941-1950 et 1951-1960* (B.N.B.). — *Bulletin d'Information et de Documentation* (B.N.B.) : XXXIXe année, vol. I, no 5, page 517 : « La balance des paiements de l'U.E.B.L. en 1963 ». — *Annuaire statistique de la Belgique. — L'économie belge en 1963* (M.A.E.). — *Recherches économiques de Louvain* (I.R.E.S.P.). — *Cahiers économiques de Bruxelles* (D.U.L.B.E.A.). — *Bulletin statistique* (O.C.D.E.). — *International Financial Statistics* (F.M.I.).

X. — MARCHÉ DES CHANGES

1. — COURS OFFICIELS ARRÊTES PAR LES BANQUIERS REUNIS EN CHAMBRE DE COMPENSATION A BRUXELLES

(francs belges)

Moyennes journalières	1 \$ U.S.A.	1 fr. français ou 100 fr. français anciens	1 Livre sterling	1 florin P.-B.	1 fr. suisse	1 Deutsche Mark	100 lires italien.	1 Cour. suéd.	1 Cour. norv.	1 Cour. dan.	1 \$ canadien		100 escudos	100 schillings autrich.
											câble	courrier		
1959	49,96	10,19	140,33	13,24	11,56	11,96	8,05	9,66	7,01	7,25	52,110	52,108	174,98	193,14
1960	49,86	10,17	139,98	13,22	11,54	11,96	8,03	9,65	6,99	7,23	51,427	51,425	174,41	192,11
1961	49,86	10,16	139,72	13,19 ¹ 13,85 ²	11,54	11,95 ¹ 12,51 ²	8,03	9,65	6,98	7,22	50,469 ³ 48,153 ⁴	50,468 ³ 48,149 ⁴	174,21	192,32
1962	49,76	10,15	139,71	13,81	11,51	12,45	8,02	9,65	6,97	7,21	46,553	46,552	174,19	192,77
1963	49,86	10,18	139,62	13,85	11,54	12,51	8,02	9,61	6,97	7,22	46,227	46,226	174,05	193,09
1963 3 ^e trimestre	49,90	10,18	139,69	13,84	11,55	12,53	8,03	9,62	6,98	7,23	46,164	46,163	174,09	193,37
4 ^e trimestre	49,87	10,18	139,50	13,84	11,56	12,54	8,01	9,60	6,97	7,22	46,244	46,243	173,95	192,99
1964 1 ^{er} trimestre	49,82	10,17	139,39	13,82	11,52	12,54	8,00	9,63	6,96	7,21	46,118	46,118	173,80	192,83
2 ^e trimestre	49,80	10,16	139,33	13,78	11,53	12,53	7,97	9,69	6,97	7,21	46,073	46,072	173,70	192,79
3 ^e trimestre	49,73	10,15	138,60	13,77	11,51	12,51	7,96	9,68	6,94	7,18	46,103	46,101	172,77	192,67
1963 Novembre	49,85	10,17	139,46	13,84	11,55	12,54	8,01	9,60	6,96	7,22	46,251	46,250	173,94	192,77
Décembre	49,83	10,17	139,34	13,83	11,55	12,54	8,01	9,59	6,96	7,22	46,162	46,160	173,79	192,91
1964 Janvier	49,82	10,16	139,40	13,83	11,54	12,53	8,00	9,60	6,96	7,21	46,114	46,114	173,84	192,87
Février	49,82	10,17	139,37	13,82	11,52	12,54	8,00	9,61	6,96	7,20	46,133	46,134	173,76	192,81
Mars	49,82	10,17	139,40	13,82	11,51	12,54	7,99	9,68	6,96	7,22	46,108	46,107	173,81	192,80
Avril	49,79	10,16	139,36	13,80	11,52	12,53	7,97	9,69	6,97	7,22	46,061	46,060	173,74	192,72
Mai	49,77	10,16	139,33	13,78	11,53	12,52	7,97	9,69	6,96	7,21	46,049	46,048	173,71	192,69
Juin	49,85	10,17	139,29	13,77	11,55	12,55	7,98	9,70	6,97	7,21	46,110	46,109	173,65	192,97
Juillet	49,78	10,16	138,89	13,77	11,52	12,53	7,97	9,68	6,96	7,20	46,036	46,034	173,15	192,84
Août	49,74	10,15	138,61	13,76	11,51	12,51	7,96	9,68	6,94	7,18	46,108	46,107	172,79	192,73
Septembre	49,68	10,14	138,29	13,77	11,50	12,50	7,95	9,67	6,93	7,17	46,164	46,163	172,38	192,43
Octobre	49,63	10,13	138,14	13,78	11,50	12,49	7,94	9,62	6,93	7,16	46,154	46,152	172,19	192,13
Novembre	49,63	10,13	138,20	13,81	11,50	12,48	7,94	9,63	6,93	7,16	46,201	46,198	172,26	192,07

¹ Moyenne du 1^{er} janvier au 3 mars 1961. — ² Moyenne du 6 mars au 31 décembre 1961. — ³ Moyenne du 1^{er} janvier au 20 juin 1961. — ⁴ Moyenne du 21 juin au 31 décembre 1961.

X - 2. — MONNAIES DES PAYS MEMBRES DE L'A.M.E.

parité par rapport au dollar, marges des cours acheteurs et vendeurs des banques centrales
et cours extrêmes à Bruxelles le 30 novembre 1964

Pays	Parité (ou taux moyen) par rapport au dollar des Etats-Unis ¹	Marges des cours du dollar des Etats-Unis en % de la parité (ou du cours moyen) du dollar		Cours extrêmes à Bruxelles		pour :
		vendeur (+)	acheteur (-)	acheteur 4	vendeur 5	
				en francs belges		
Autriche	26,— sch.	+ 0,769	- 0,769	189,4080	195,2519	100 sch.
Belgique	50,— FB	+ 0,750	- 0,750	—	—	—
Danemark	6,90714 C. dan.	+ 0,729	- 0,719	7,1325	7,3459	1 C. dan.
France	4,93706 FF	+ 0,748	- 0,751	9,9769	10,2806	1 FF
Allemagne	4,— DM	+ 0,750	- 0,750	12,3139	12,6889	1 DM
Grèce	30,— Dr.	+ 0,333	- 0,333	—	—	—
Islande	43,— C. isl.	+ 0,140	- 0,116	—	—	—
Italie	625,— Lires	+ 0,720	- 0,720	7,8832	8,1184	100 Lires
Pays-Bas	3,62 Fl.	+ 0,760	- 0,760	13,6052	14,0223	1 Fl.
Norvège	7,14286 C. nor.	+ 0,800	- 0,740	6,8924	7,1050	1 C. nor
Portugal	28,75 Esc.	+ 1,148	- 1,148	170,6499	177,2519	100 Esc.
Espagne	60,— Pesetas	+ 0,750	- 0,750	—	—	—
Suède	5,17321 C.S.	+ 0,759	- 0,739	9,5203	9,8101	1 C.S.
Suisse	4,37282 F.S.	+ 1,765	- 1,780	11,1517	11,7287	1 F.S.
Turquie	9,— Lt.	+ 0,889	—	—	—	—
Royaume-Uni	2,80 £ ²	+ 0,714 ³	- 0,714 ³	137,9575	142,0575	1 £

¹ Parité reconnue par le F.M.I., sauf dans le cas de la Suisse pour laquelle la parité indiquée est pratiquée par la banque centrale.

² Cours exprimé en dollars des Etats-Unis par livre sterling.

³ Les marges du Royaume-Uni ne sont pas tout à fait comparables à celles des autres pays; elles représentent les limites de fluctuation de la livre exprimée en dollars des Etats-Unis, alors que, pour les autres pays, les marges représentent les limites de la fluctuation du dollar des Etats-Unis exprimé en monnaie nationale.

⁴ (Parité du FB par rapport au dollar des Etats-Unis — marge exprimée en FB du cours acheteur de la Banque Nationale de Belgique pour le dollar des Etats-Unis) : (Parité de la monnaie du pays membre par rapport au dollar des Etats-Unis + marge exprimée dans la monnaie de ce pays membre du cours vendeur de la banque centrale de ce pays membre pour le dollar des Etats-Unis).

⁵ (Parité en FB par rapport au dollar des Etats-Unis + marge exprimée en FB du cours vendeur de la Banque Nationale de Belgique pour le dollar des Etats-Unis) : (Parité de la monnaie du pays membre par rapport au dollar des Etats-Unis — marge exprimée dans la monnaie de ce pays membre du cours acheteur de la banque centrale de ce pays membre pour le dollar des Etats-Unis).

Références bibliographiques : Cote de la Bourse de Fonds Publics et de Change de Bruxelles.

XI. — FINANCES PUBLIQUES

1. — SITUATION DE TRESORERIE ¹

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances.

Périodes	Exécution du budget ordinaire			Exécution du budget extraordinaire			Solde budgétaire global (7) = (3) + (6)	Financement du solde budgétaire				
	Dépenses 4 (1)	Recettes (2)	Solde (3) = (2) - (1)	Dépenses (4)	Recettes (5)	Solde (6) = (5) - (4)		Emprunts consolidés intérieurs (8)	Dette flottante intérieure (9)	Emprunts consolidés et dette flottante extérieurs (10)	Fonds de tiers (11)	Encaisse et autres opérations de trésorerie ³ (12)
1958	101,4	94,3	- 7,1	18,0	0,4	-17,6	-24,7	+10,7	+12,8	+ 3,9	- 1,7	- 1,0
1959	108,4	100,2	- 8,2	18,1	0,2	-17,9	-26,1	+20,3	+ 0,2	+ 5,2	- 1,0	+ 1,4
1960	111,2	108,1	- 3,1	23,7	0,3	-23,4	-26,5	+27,1	- 9,4	+10,6	- 0,2	- 1,6
1961	126,0	120,4	- 5,6	14,6	0,4	-14,2	-19,8	+13,0	+ 5,5	+ 3,4	- 2,5	+ 0,4
1962	130,1	131,2	+ 1,1	17,8	0,5	-17,3	-16,2	+20,1	+ 6,0	- 9,3	- 0,5	- 0,1
1963	143,0	139,5	- 3,5	22,1	0,5	-21,6	-25,1	+17,4	+ 2,4	+10,5	- 3,7	- 1,5 ²
1962 6 prem. mois	68,6	61,7	- 6,9	7,2	0,2	- 7,0	-13,9	+ 7,7	+13,6	- 6,7	- 1,0	+ 0,3
9 prem. mois	97,7	93,8	- 3,9	11,7	0,3	-11,4	-15,3	+ 9,9	+14,3	- 8,4	- 0,3	- 0,2
1963 3 prem. mois	39,8	32,6	- 7,2	5,5	0,2	- 5,3	-12,5	+ 4,9	+ 6,3	+ 3,6	- 2,6	+ 0,3
6 prem. mois	73,4	63,8	- 9,6	9,2	0,3	- 8,9	-18,6	+ 6,0	+ 7,5	+ 6,7	- 1,6	- 1,2 ²
9 prem. mois	105,3	103,8	- 1,5	15,4	0,3	-15,1	-16,6	+10,1	+ 3,4	+ 7,5	- 5,4	- 1,9 ²
1964 3 prem. mois	40,6	38,4	- 2,2	5,7	0,1	- 5,6	- 7,8	+11,8	- 4,3	+ 1,3	+ 0,4	- 1,4 ²
6 prem. mois	81,7	75,1	- 6,6	11,5	0,2	-11,3	-17,9	+18,8	- 6,4	+ 2,3	+ 1,8	- 1,4 ²
1963 Août	7,7	10,4	+ 2,7	2,1	...	- 2,1	+ 0,6	...	- 1,1	+ 0,3	- 0,5	+ 0,8 ²
Septembre	10,1	10,8	+ 0,7	1,7	...	- 1,7	- 1,0	...	+ 0,7	+ 0,2	+ 1,2	- 1,2 ²
Octobre	12,9	12,0	- 0,9	2,3	...	- 2,3	- 3,2	+ 7,3	- 2,9	+ 1,5	- 2,3	- 0,4 ²
Novembre	10,0	10,2	+ 0,2	2,3	...	- 2,3	- 2,1	...	- 0,5	+ 0,8	+ 0,8	+ 1,0 ²
Décembre	14,8	13,5	- 1,3	2,0	0,1	- 1,9	- 3,2	...	+ 2,4	+ 0,7	+ 0,3	- 0,2 ²
1964 Janvier	14,6	15,7	+ 1,1	1,2	0,1	- 1,1	+ 1,4	- 0,2	- 1,2	...
Février	12,8	11,3	- 1,5	2,5	...	- 2,5	- 4,0	+11,8	- 9,2	+ 1,5	...	- 0,1 ²
Mars	13,2	11,4	- 1,8	2,0	...	- 2,0	- 3,8	...	+ 3,5	...	+ 1,6	- 1,3 ²
Avril	14,5	12,3	- 2,2	1,9	...	- 1,9	- 4,1	...	- 0,2	+ 0,5	- 1,6	+ 5,4 ²
Mai	11,4	11,3	- 0,1	1,5	0,1	- 1,4	- 1,5	+ 0,1	- 0,1	+ 0,5	+ 1,5	- 0,5 ²
Juin	15,2	13,1	- 2,1	2,4	...	- 2,4	- 4,5	+ 6,9	- 1,8	...	+ 1,5	- 2,1 ²
Juillet	14,1	21,9	+ 7,8	2,5	...	- 2,5	+ 5,3	...	- 3,9	- 0,2	- 1,8	+ 0,6 ²
Août	9,6	10,0	+ 0,4	2,1	...	- 2,1	- 1,7	...	+ 1,0	+ 0,4	+ 0,2	+ 0,1 ²

¹ Les chiffres de ce tableau ne correspondent pas aux chiffres comptabilisés dans la situation de trésorerie officielle qui est communiquée au Parlement. En effet, toutes les opérations en comptabilité ne donnent pas lieu simultanément à des mouvements de fonds. Par exemple, l'imputation budgétaire d'un virement au budget pour ordre ne provoque au moment de l'opération aucun décaissement. Les chiffres fournis dans le présent tableau représentent les dépenses et les recettes effectivement faites. Les chiffres comptables concernant l'exécution des budgets sont publiés chaque mois au *Moniteur belge* sous forme d'un tableau intitulé « Aperçu de l'exécution des budgets », émanant de l'Administration de la Trésorerie et de la Dette publique.

² Y compris les avances à des collectivités.

³ Augmentation : -; diminution : +.

⁴ A partir de l'année 1963, y compris les dépenses de la Caisse Autonome de Dommages de guerre financées par le budget ordinaire.

XI - 2. — RECETTES FISCALES (par exercice) ¹

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances.

A : recettes effectives.

B : différence par rapport aux évaluations budgétaires.

Exercices	Contributions directes ²		Douanes et accises		Enregistrement		Total		
	A	B	A	B	A	B	A	B	
1953	32,7	- 1,5	13,2	+ 0,3	24,0	- 0,1	69,9	- 1,3	
1954	30,3	- 3,4	13,4	+ 0,4	24,7	- 0,6	68,4	- 3,6	
1955	32,2	- 1,6	15,7	+ 0,6	28,0	+ 2,6	75,9	+ 1,6	
1956	35,0	+ 2,8	16,6	+ 1,0	31,4	+ 1,7	83,0	+ 5,5	
1957	38,5	+ 3,9	17,6	+ 1,0	33,2	+ 1,3	89,3	+ 6,7	
1958	36,1	- 1,8	18,1	- 0,3	32,9	- 2,0	87,1	- 4,1	
1959	39,5	+ 0,8	19,6	- 0,6	35,9	+ 0,2	95,0	+ 0,4	
1960	41,4	+ 0,9	22,0	- 0,9	38,5	- 0,1	101,9	- 0,1	
1961	44,0	+ 1,4	23,8	+ 1,1	44,6	- 1,9	112,4	- 2,2	
1962	51,4	+ 2,2	24,5	- 0,2	48,5	- 0,5	124,4	+ 1,5	
1963	54,2	+ 1,0	25,9	- 0,1	52,5	+ 1,0	132,6	+ 1,9	
1963 9 premiers mois	34,9	+ 1,3	18,7	- 0,2	38,0	+ 0,5	91,6	+ 1,6	
1964 9 premiers mois	39,9	+ 2,9	20,5	+ 0,3	44,3	+ 3,7	104,7	+ 6,9	
Exercice 1963	1963 Octobre	4,2	+ 0,1	2,4	+ 0,2	4,9	+ 0,3	11,5	+ 0,6
	Novembre	3,1	- 0,3	2,1	- 0,1	4,5	...	9,7	- 0,4
	Décembre	3,4	- 0,1	2,3	- 0,1	5,0	+ 0,3	10,7	+ 0,1
Exercice 1964	1964 Janvier	5,7	+ 0,4	0,5	+ 0,1	6,2	+ 0,5
	Février	1,6	1,6	...
	Mars	1,3	- 0,3	1,3	- 0,3
Ex. 1964	1964 Janvier	2,9	+ 0,1	1,8	+ 0,1	4,6	+ 0,3	9,3	+ 0,5
	Février	2,2	+ 0,2	2,2	+ 0,1	4,7	+ 0,6	9,1	+ 0,9
	Mars	2,1	+ 0,2	2,2	- 0,2	5,3	+ 0,7	9,6	+ 0,7
	Avril	3,9	+ 0,4	2,5	+ 0,2	5,3	+ 0,6	11,7	+ 1,2
	Mai	3,7	+ 0,3	2,3	...	4,9	+ 0,4	10,9	+ 0,7
	Juin	5,1	+ 0,2	2,2	- 0,1	5,1	+ 0,4	12,4	+ 0,5
	Juillet	13,8	+ 1,1	2,4	+ 0,2	5,0	+ 0,5	21,2	+ 1,8
	Août	3,1	+ 0,2	2,0	- 0,3	4,5	+ 0,1	9,6	...
	Septembre	3,2	+ 0,2	2,6	+ 0,3	5,1	+ 0,1	10,9	+ 0,6
	Octobre	3,6	+ 0,2	2,3	- 0,1	5,3	+ 0,2	11,2	+ 0,3

¹ Non compris les additionnels provinciaux et communaux, les recettes d'impôts d'assainissement monétaire et celles recueillies pour compte du Congo et du Rwanda-Burundi.

² Y compris le produit des versements anticipés à venir sur la taxe professionnelle.

XI - 3. — DETAIL DES RECETTES FISCALES ¹

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances.

	Exercice 1963 2		Exercice 1963 : octobre 1963		Exercice 1964 : octobre 1964	
	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires
I. Contributions directes ³	54,2	53,2	4,2	4,1	3,6	3,4
précompte immobilier	0,8	0,9	0,1	0,1	0,2	0,2
précompte mobilier	4,4	5,0	0,3	0,3	0,3	0,2
précompte professionnel	22,1	20,6	1,9	1,7	2,1	1,9
versements anticipés	11,3	8,5	0,2	0,1	0,4	0,2
impôts des personnes physiques (rôles)	—	—	—	—	0,4	0,6
impôts des sociétés (rôles)	0,6	2,3	...	0,2	-0,2	...
taxe de circulation sur les véhicules automobiles	3,3	3,3
contribution foncière	0,2	0,1	—	—
taxe mobilière	0,6	0,4	0,1
taxe professionnelle	6,5	7,0	1,0	1,0	0,3	0,2
impôt complémentaire personnel	3,3	3,5	0,6	0,7	0,2	...
contribution nationale de crise	0,2	0,2
divers ³	0,9	1,4	-0,1	0,1
II. Douanes et accises	25,9	26,0	2,4	2,2	2,3	2,4
dont : douanes	7,0	6,8	0,7	0,6	0,7	0,6
accises	17,6	18,9	1,6	1,5	1,5	1,7
taxes spéciales de consommat.	1,0		0,1		0,1	
III. Enregistrement	52,5	51,5	4,9	4,6	5,3	5,1
dont : enregistrement	4,7	4,4	0,5	0,4	0,5	0,5
successions	2,4	2,4	0,2	0,2	0,3	0,3
timbres et taxes assimilées ...	44,8	44,2	4,2	4,0	4,4	4,3
Total ...	132,6	130,7	11,5	10,9	11,2	10,9
Différence par rapport aux éval. budgét.		+ 1,9		+ 0,6		+ 0,6

1 Non compris les additionnels provinciaux et communaux, les recettes d'impôts d'assainissement monétaire.

2 L'exercice 1963, commencé le 1er janvier 1963 a été clôturé le 31 mars 1964.

3 Y compris les sommes réalisées ou remboursées sur les produits des exercices clos et les impôts des non résidents (rôles).

N. B. — Pour les impôts directs, la période de perception dépasse l'année civile. Les chiffres pour cette catégorie d'impôts ne sont donc définitifs qu'à la clôture de l'exercice.

— Les statistiques concernant la situation de la Dette publique sont rangées au chapitre XVI.

— Le détail complet des recettes fiscales est publié mensuellement au *Moniteur belge*.

XI - 4. — RECETTES FISCALES SANS DISTINCTION D'EXERCICE ¹

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances.

Moyennes mensuelles ³	Contributions directes ²	Douanes et accises	Enregistrement	Total	Dont : versements anticipés sur la taxe professionnelle
1955	2,7	1,3	2,3	6,3	0,33
1956	2,9	1,4	2,6	6,9	0,41
1957	3,2	1,4	2,8	7,4	0,41
1958	3,1	1,5	2,7	7,3	0,35
1959	3,2	1,7	3,0	7,9	0,40
1960	3,5	1,8	3,2	8,5	0,51
1961	3,6	2,0	3,7	9,3	0,53
1962	4,2	2,1	4,0	10,3	0,69
1963	4,4	2,1	4,4	10,9	0,93
1962 9 premiers mois	4,1	2,0	3,9	10,0	0,71
1963 3 premiers mois	4,4	2,0	3,9	10,3	0,65
6 premiers mois	3,9	2,1	4,1	10,1	0,41
9 premiers mois	4,7	2,1	4,2	11,0	1,18
1964 3 premiers mois	5,2	2,3	4,9	12,4	0,71
6 premiers mois	4,7	2,3	5,0	12,0	0,49
9 premiers mois	5,4	2,3	4,9	12,6	1,39
1963 Octobre	4,2	2,4	4,9	11,5	0,23
Novembre	3,1	2,1	4,5	9,7	0,03
Décembre	3,4	2,3	5,0	10,7	0,20
1964 Janvier	8,6	2,3	4,6	15,5	1,96
Février	3,7	2,3	4,7	10,7	0,06
Mars	3,4	2,2	5,2	10,8	0,12
Avril	3,9	2,5	5,3	11,7	0,28
Mai	3,7	2,3	4,9	10,9	0,10
Juin	5,1	2,2	5,1	12,4	0,41
Juillet	13,8	2,4	5,0	21,2	9,48
Août	3,1	2,0	4,5	9,6	0,05
Septembre	3,2	2,6	5,1	10,9	0,03
Octobre	3,6	2,3	5,3	11,2	0,35

1 Non compris les additionnels provinciaux et communaux, les recettes d'impôts d'assainissement monétaire et celles recueillies pour compte du Congo et du Rwanda-Burundi.

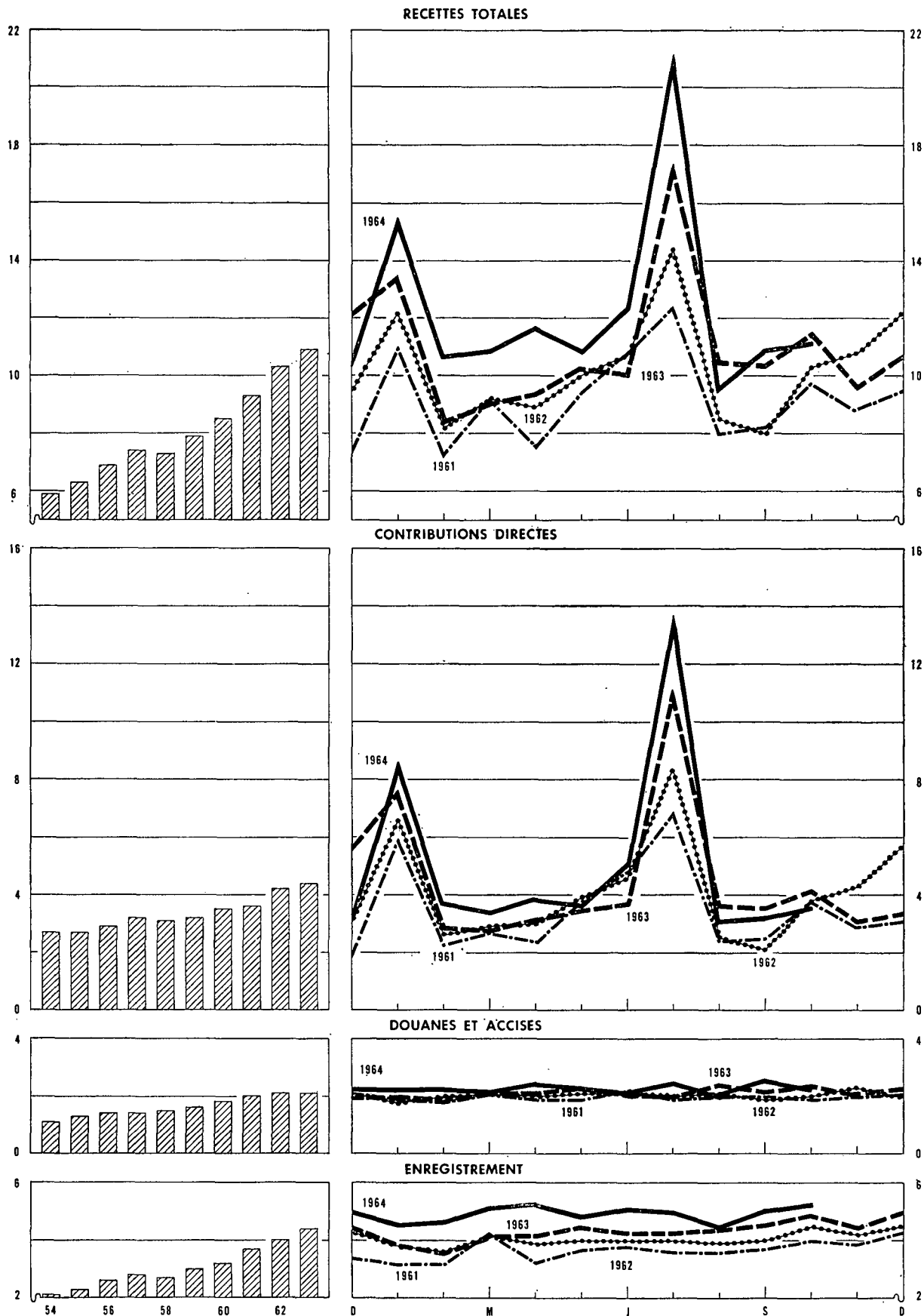
2 Y compris le produit des versements anticipés à valoir sur la taxe professionnelle.

3 Il s'agit uniquement des chiffres annuels et trimestriels.

Références bibliographiques : *Bulletin de Documentation* (Ministère des Finances). — *Annuaire statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Moniteur belge* (voir note 1 du tableau XI - 1). — *Bulletin d'Information et de Documentation* (B.N.B.) : XXXIX^e année, vol. I, n^o 6, juin 1964 : « Le budget économique révisé de 1964 ».

XI - 4. — RECETTES FISCALES SANS DISTINCTION D'EXERCICE

(milliards de francs)



XII. — CREANCES ET DETTES DANS L'ECONOMIE BELGE
1a. — ENCOURS DES CREANCES ET DES DETTES AU 31 DECEMBRE 1960

Source : Banque Nationale de Belgique.

(milliards de francs)

(Chiffres provisoires)

		CREANCES PAR SECTEUR ET PAR TYPE DE CREANCE											Total des dettes (13) = (1) à (12)		
		Secteurs nationaux non financiers					Etranger	Intermédiaires financiers						Secteurs indéterminés et ajustements	
		Entreprises et particuliers	Parastatistiques d'exploitation	Etat (Trésor)	Secteur public non compris ailleurs (dont pouvoirs subordonnés)	Sécurité sociale		Organismes monétaires	Fonds des Rentes	Caisses d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation	Organismes d'assurance-vie et accidents de travail, fonds de pension	Organismes publics de crédit non monétaires			
															(1)
données non disponibles															
... nihil ou inférieur à 50 millions															
— opération non effectuée															
DETTES PAR SECTEUR ET PAR TYPE DE DETTE	Secteurs nationaux non financiers	Entreprises et particuliers (1)	Acceptations, effets commerciaux et promesses ...	—	—	—	—	...	26,1	—	2,4	—	2,9	6,6	38,0
			Engagements en comptes courants ou d'avances .	—	—	—	—	—	25,2	—	0,2	—	0,1	—	25,6
			Obligations	8,0	0,2	—	1,0	13,1	22,4
			Autres emprunts à moyen et long terme	10,4	0,1	—	—	—	—	—	68,2	22,9	68,2	...	169,8
			Divers	4,3	1,1	1,5	0,2	7,5	—	—	1,6	6,3	0,5	...	23,0
			(Actions et parts)	(154,6)	(0,1)	(...)	—	(...)	—	(0,4)	(—)	(0,7)	(2,0)	(—)	(...)
	Total ...	22,8	1,2	1,5	0,2	7,5	0,2	51,3	—	73,5	42,3	71,7	6,6	278,8	
	Parastatistiques d'exploitation (2)	Argent à très court terme	—	...	—	...	0,1	0,1	0,1
		Acceptations, effets commerciaux et promesses	—	—	0,7	—	0,1	...	0,9	
		Engagements en comptes courants ou d'avances	1,0	—	0,1	...	1,1	
		Obligations accessibles à tout placeur	15,2	0,1	—	3,0	1,5	0,7	3,1	4,9	0,6	...	29,2
		Obligations non accessibles à tout placeur	0,3	—	0,1	...	0,1	0,3	...	1,5	3,1	...	0,2	5,6
		Autres emprunts à moyen et long terme	0,1	...	1,4	0,2	2,2	0,1	4,0
Divers	5,1	...	4,3	0,1	...	1,0	0,4	11,0		
(Actions et parts)	(0,7)	—	(13,2)	(3,2)	(...)	—	(...)	(—)	(...)	(...)	(...)	(0,9)	(18,0)		
Total ...	20,3	0,4	4,3	0,4	0,1	5,6	3,5	0,8	4,6	8,3	3,0	0,7	51,9		
Etat (Trésor) (3)	Fonds de tiers	1,9	...	—	0,6	31,0	0,4	5,4	39,4		
	Certificats à court terme	—	0,3	—	2,5	...	33,8	42,3	2,6	0,3	10,2	— 0,1	93,8		
	Obligations accessibles à tout placeur	101,5	2,2	—	1,4	0,5	8,3	26,3	3,7	27,3	34,5	5,3	212,4		
	Obligations non accessibles à tout placeur	1,3	0,3	—	...	0,5	11,5	37,2	...	2,5	2,6	0,5	57,2		
	Divers	0,6	—	...	0,5	0,1	1,7	0,1	...	3,0	
Total ...	104,8	3,3	—	4,5	1,6	53,6	136,9	6,3	31,9	39,0	16,5	7,5	405,8		
Secteur public non compris ailleurs (dont pouvoirs subordonnés) (4)	Argent à très court terme	—	...	—		
	Engagements en comptes courants ou d'avances		
	Obligations accessibles à tout placeur	16,1	0,3	...	0,2	...	0,5	2,1	—	2,1		
	Obligations non accessibles à tout placeur	1,1	1,0	1,0	6,2	1,0	— 0,6	26,6	
	Autres emprunts à moyen et long terme	2,8	7,1	9,9	
Divers	1,5	0,4	3,3	0,6	...	39,4	...	44,1		
Total ...	17,6	4,9	3,3	0,2	...	0,5	3,2	1,0	4,3	13,3	40,4	1,0	89,6		
Sécurité sociale (5)	Réserves de sécurité sociale	9,4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	9,4		
	Divers	3,2	...	1,9	...	—	0,6	...	1,0	6,8		
Total ...	12,6	...	1,9	...	—	—	0,6	...	1,0	16,2		
Etranger (6)	Argent à très court terme (francs belges)	—	...	—	—	0,2	0,2		
	Acceptations et effets commerciaux	5,1	...	0,4	...	1,7	7,8		
	Engagements en comptes courants ou d'avances	1,1	1,1		
	Autres engagements à court terme (y compris l'encaisse-or de la B.N.B.)		
	Obligations	9,5	...	1,0	84,9	84,9	
	Engagements des organismes internationaux de crédit au titre de la souscription de la Belgique	—	—	15,8	—	—	—	—	4,4	—	—	—	—	20,2	
	Divers	1,3	9,0	0,5	...	10,8	
(Actions et parts)	(0,1)	(0,4)	(—)	(0,8)	(—)	(...)	(1,2)	(—)	(...)		
Total ...	9,5	1,3	25,8	—	96,6	0,9	0,8	3,3	2,4	0,5	141,1		

DETTES PAR SECTEUR ET PAR TYPE DE DETTE

		Intermédiaires financiers												
Organismes monétaires (7)	Monnaie	205,3	1,9	2,3	7,4	0,7	—	...	1,6	0,9	0,4	...	220,5	
	Argent à très court terme	—	...	—	0,2	1,3	...	0,7	2,3	
	Engagements bruts envers l'étranger	—	—	—	—	—	21,5	—	—	—	—	...	21,5	
	Dépôts en devises des résidents	7,2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	...	7,2	
	Dépôts sur livrets des résidents	15,6	—	—	—	—	—	—	—	—	—	...	15,6	
	Dépôts à terme des résidents	18,7	—	—	—	—	—	0,3	—	...	19,1	
	Engagements non rangés ailleurs	—	—	0,2	—	—	—	8,0	—	—	8,3	
	Obligations (y compris les bons de caisse)	7,6	—	—	—	—	—	—	—	—	—	...	7,6	
	Divers	0,2	...	0,2	7,5	7,9	
	(Actions et parts)	(5,8)	—	(0,2)	—	—	—	(0,5)	—	(0,1)	—	—	(6,6)	
Total ...	254,6	1,9	2,7	7,4	0,7	21,8	9,3	...	2,3	1,2	0,4	7,5	309,9	
Fonds des Rentes (8)	Argent à très court terme	—	...	—	—	
	Certificats à court terme	—	—	—	5,8	—	—	—	—	...	5,8	
	Engagements en comptes courants ou d'avances	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	Opérations à réméré	—	—	2,8	—	—	—	—	—	—	—	...	2,8	
	Dotations	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0,1	0,1	
Divers	—	—	—	—	—	—	...	—	0,1		
Total ...	—	...	2,8	5,8	—	0,1	8,7	
Caisses d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation (9)	Dépôts à vue	2,7	0,1	—	—	...	0,3	0,3	...	3,4	
	Dépôts sur livrets	104,3	...	—	...	—	—	—	104,3	
	Dépôts à terme	0,6	0,6	3,1	—	—	...	0,1	...	0,4	4,8	
	Obligations (y compris les bons de caisse)	8,0	—	—	—	—	—	—	—	...	8,0	
	Réserves mathématiques des sociétés de capitalisation	0,4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	...	0,4	
	Divers	4,0	...	0,2	0,2	...	0,1	1,7	6,1	
	(Actions et parts)	(1,1)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	...	(1,1)	
Total ...	120,0	0,6	0,2	...	3,2	—	0,2	...	0,2	0,4	0,3	2,1	127,0	
Organ. d'assur.-vie et accid. de travail, fonds de pension (10)	Obligations accessibles à tout placeur	
	Obligations non accessibles à tout placeur	0,1	0,1	0,8	...	0,2	4,3	...	5,9	
	Réserves de sécurité sociale	16,7	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	16,7	
	Réserves mathématiques	118,8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	118,8	
	Divers	0,2	...	0,6	...	0,9	0,5	...	0,4	2,6	
Total ...	135,7	...	0,6	...	1,0	0,1	0,8	...	0,2	4,8	...	0,8	144,1	
Organismes publics de crédit non monétaires (11)	Dépôts à vue	0,9	0,4	—	1,4	
	Argent à très court terme	—	...	—	...	0,1	0,1	0,1	...	0,1	...	0,4	0,8	
	Dépôts sur livrets	3,3	...	—	—	3,3	
	Dépôts à terme	0,9	0,2	...	2,3	—	3,5	
	Engagements en comptes courants ou d'avances	—	0,5	0,5	
	Obligations accessibles à tout placeur	54,6	0,2	0,8	1,7	5,4	0,4	9,1	12,8	0,2	85,1	
	Obligations non accessibles à tout placeur	0,4	7,8	8,6	...	18,8	
	Divers	2,6	...	10,1	0,2	0,2	16,0	
	(Actions et parts)	(0,6)	(...)	(0,7)	(...)	(...)	(...)	(0,2)	(—)	(...)	(...)	(...)	(1,5)	
Total ...	62,3	0,3	10,1	3,1	1,3	1,8	5,5	0,4	17,7	21,4	0,2	5,3	129,4	
Secteurs indéterminés et ajustements (12)		— 4,2	2,2	1,1	— 1,2	— 0,8	4,2	7,3	0,4	0,5	— 0,2	— 2,0	—	7,4
	(13) = (1) à (12)	755,9	16,0	54,3	14,6	14,6	87,9	320,4	9,7	135,9	134,4	133,0	33,1	1.709,9

Note : Les totaux ne correspondent pas nécessairement à l'addition des postes en raison des forçages.
 1 Pour les années 1957 à 1959, cf. le Bulletin d'Information et de Documentation. XXXVIII^e année, vol. I, no 2. février 1963.

XII - 1 b. — ENCOURS DES CREANCES ET DES DETTES AU 31 DECEMBRE 1961

(milliards de francs)

(Chiffres provisoires)

Source : Banque Nationale de Belgique.

		CREANCES PAR SECTEUR ET PAR TYPE DE CREANCE												Total des dettes (19) = (1) à (12)		
		Secteurs nationaux non financiers						Etranger	Intermédiaires financiers						Secteurs indéterminés et ajustements (12)	
		Entreprises et particuliers (1)	Parastatutiques d'exploitation (2)	Etat (Trésor) (3)	Secteur public non compris ailleurs (dont pouvoirs subordonnés) (4)	Sécurité sociale (5)	Organismes monétaires (7)		Fonds des Rentes (8)	Caisses d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation (9)	Organismes d'assurance-vie et accidents de travail, fonds de pension (10)	Organismes publics de crédit non monétaires (11)				
													données non disponibles ... nihil ou inférieur à 50 millions — opération non effectuée			
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(19) = (1) à (12)		
DETTES PAR SECTEUR ET PAR TYPE DE DETTE	Secteurs nationaux non financiers	Entreprises et particuliers (1)	Acceptations, effets commerciaux et promesses ...	—	—	—	—	—	...	30,5	—	1,9	—	3,3	7,8	43,5
			Engagements en comptes courants ou d'avances ...	—	—	—	—	—	...	28,9	—	0,2	—	0,1	...	29,2
			Obligations	8,1	0,2	...	—	1,0	13,3	22,6
			Autres emprunts à moyen et long terme	10,4	0,1	—	76,2	26,4	75,5	...	188,7
			Divers	4,7	1,0	1,6	0,2	7,9	—	1,8	6,8	0,5	...	24,4
			(Actions et parts)	(162,1)	(0,1)	(...)	...	(0,1)	...	(0,5)	(—)	(0,7)	(2,2)	(—)	(...)	(165,8)
		Total ...	23,2	1,1	1,6	0,2	7,9	0,2	59,4	—	81,2	46,5	79,4	7,8	308,3	
		Parastatutiques d'exploitation (2)	Argent à très court terme	—	0,1	—	0,1
	Acceptations, effets commerciaux et promesses	—	—	0,7	—	0,1	—	0,5	...	1,3	
	Engagements en comptes courants ou d'avances	1,3	—	0,1	...	1,3	
	Obligations accessibles à tout placeur		14,5	0,1	2,3	1,6	0,6	3,2	4,9	0,5	...	27,8	
	Obligations non accessibles à tout placeur		...	0,3	...	0,1	...	2,8	1,0	...	1,3	3,5	...	— 0,2	8,8	
	Autres emprunts à moyen et long terme		0,1	...	1,1	...	—	...	0,2	2,5	0,1	4,1	
		Divers	5,1	...	4,5	0,2	...	1,6	0,1	0,4	11,7		
		(Actions et parts)	(0,7)	...	(13,8)	(4,2)	(...)	...	(...)	(—)	(...)	(...)	(0,9)	(19,5)		
		Total ...	19,6	0,5	4,5	0,4	...	7,8	4,5	0,6	4,6	8,6	3,6	0,3	55,0	
		Etat (Trésor) (3)	Fonds de tiers	1,9	...	—	0,2	...	31,1	0,4	7,0	40,5	
	Certificats à court terme		...	0,3	—	2,7	...	19,9	51,5	1,1	4,3	0,6	12,2	— 0,1	92,5	
	Obligations accessibles à tout placeur		105,4	2,2	—	1,4	0,8	9,0	30,3	3,8	28,5	35,6	6,4	1,4	224,8	
	Obligations non accessibles à tout placeur		...	0,3	—	...	0,5	16,7	36,8	...	2,5	2,7	0,5	0,6	60,5	
	Divers	...	0,8	—	...	0,4	0,1	0,6	0,1	...	1,9		
	Total ...	107,3	3,6	—	4,3	1,6	45,7	149,7	4,9	35,4	39,4	19,7	8,8	420,4		
	Secteur public non compris ailleurs (dont pouvoirs subordonnés) (4)	Argent à très court terme	—	...	—		
Engagements en comptes courants ou d'avances		3,4	3,4		
Obligations accessibles à tout placeur		15,3	0,4	...	0,1	...	0,5	0,6	1,2	1,1	6,0	1,1	— 0,1	26,1		
Obligations non accessibles à tout placeur		2,7	7,4	10,1		
Autres emprunts à moyen et long terme		...	4,4	—	0,5	...	44,2	...	49,1		
	Divers	1,6	0,4	3,7	—	3,7	9,4			
	Total ...	16,9	5,1	3,7	0,1	...	0,5	3,9	1,2	4,3	13,4	45,3	3,6	98,1		
	Sécurité sociale (5)	Réserves de sécurité sociale	9,6	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	9,6		
Divers		2,4	...	2,3	...	—	0,6	...	1,1	6,5		
	Total ...	12,1	...	2,3	..	—	0,6	...	1,1	16,1		
	Etranger (6)	Argent à très court terme (francs belges)	—	...	—	—		
Acceptations et effets commerciaux		—	5,4	—	1,0	...	2,6	0,7	9,7	
Engagements en comptes courants ou d'avances		2,0	—	2,0		
Autres engagements à court terme (y compris l'encaisse-or de la B.N.B.)		96,2		
Obligations		9,0	...	0,9	1,5	0,9	0,4	3,9	0,2	— 0,5	16,4	
Engagements des organismes internationaux de crédit au titre de la souscription de la Belgique		—	—	12,2	—	—	—	—	8,0	—	—	—	—	—	20,2	
Divers		...	1,1	10,7	0,4	12,2	
	(Actions et parts)	...	(0,1)	(0,4)	(—)	(0,9)	(—)	(...)	(1,3)	(—)	(...)			
	Total ...	9,0	1,1	23,8	—	113,1	0,9	1,4	3,9	3,1	0,3	156,7		

DETTES PAR SECTEUR ET PAR TYPE DE DETTE

		Intermédiaires financiers												
Organismes monétaires (7)	Monnaie	217,4	2,7	3,3	10,3	0,6	—	—	...	1,6	1,1	0,4	...	237,4
	Argent à très court terme	—	...	—	—	1,4	2,6	0,6	4,6
	Engagements bruts envers l'étranger	—	—	—	—	—	35,3	—	—	—	—	—	...	35,3
	Dépôts en devises des résidents	8,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	...	8,0
	Dépôts sur livrets des résidents	16,3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	...	16,3
	Dépôts à terme des résidents	27,0	—	—	...	—	—	—	—	—	—	0,3	...	27,3
	Engagements non rangés ailleurs	—	—	...	—	—	—	10,5	3,2	—	—	—	...	13,8
Obligations (y compris les bons de caisse)	8,6	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	...	8,6	
Divers	0,1	...	0,2	—	8,5	
(Actions et parts)	(6,1)	—	(0,2)	—	—	—	(0,5)	—	—	(0,1)	—	—	(6,9)	
Total ...	277,3	2,7	3,6	10,3	0,6	35,3	12,0	5,8	2,2	1,4	0,4	8,5	360,2	
Fonds des Rentes (8)	Argent à très court terme	—	...	—	—	
	Certificats à court terme	—	—	—	...	—	...	11,0	—	—	—	—	11,0	
	Engagements en comptes courants ou d'avances	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	Opérations à réméré	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	Dotation	—	—	2,8	—	—	—	—	—	—	—	—	2,8	
	Divers	—	—	—	—	—	—	...	—	0,1	0,1	
Total ...	—	...	2,8	11,0	—	0,1	13,9	
Caisses d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation (9)	Dépôts à vue	2,8	0,3	—	—	0,5	0,2	3,9	
	Dépôts sur livrets	113,4	...	—	—	—	—	—	113,4	
	Dépôts à terme	0,6	0,6	—	...	3,1	—	—	0,1	...	4,7	
	Obligations (y compris les bons de caisse)	9,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	9,0	
	Réserves mathématiques des sociétés de capitalisation	0,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0,5	
	Divers	4,3	—	2,0	...	0,1	6,5	
	(Actions et parts)	(1,2)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	(1,2)	
Total ...	130,5	0,6	3,4	0,2	...	0,1	0,6	0,2	2,2	137,9		
Organ. d'assur.-vie et accid. de travail, fonds de pension (10)	Obligations accessibles à tout placeur	0,1	0,1	0,9	...	0,1	5,0	...	0,9	
	Obligations non accessibles à tout placeur	—	—	—	...	—	—	—	7,1	
	Réserves de sécurité sociale	17,2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	17,2	
	Réserves mathématiques	128,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	128,5	
	Divers	0,4	...	0,6	...	1,0	0,9	...	0,9	3,7	
Total ...	146,1	...	0,6	...	1,1	0,1	0,9	...	0,1	5,8	...	1,8	156,5	
Organismes publics de crédit non monétaires (11)	Dépôts à vue	1,0	0,5	...	—	—	1,5	
	Argent à très court terme	—	...	—	0,4	...	0,5	0,3	...	0,2	1,4	
	Dépôts sur livrets	3,8	...	—	—	—	3,8	
	Dépôts à terme	1,4	0,4	...	2,5	...	—	—	4,3	
	Engagements en comptes courants ou d'avances	—	—	—	0,5	...	0,1	...	0,6	
	Obligations accessibles à tout placeur	62,6	0,1	...	0,1	1,0	2,0	6,7	0,5	8,9	14,4	0,3	96,7	
	Obligations non accessibles à tout placeur	0,4	0,3	0,5	...	7,6	9,8	...	20,7	
	Divers	2,5	...	10,3	0,2	0,3	3,3	
	(Actions et parts)	(0,8)	(...)	(0,7)	(...)	(...)	(...)	(0,1)	(—)	(...)	(...)	(...)	(...)	
Total ...	71,4	0,5	10,3	3,3	1,5	2,6	7,3	0,9	17,6	24,2	0,5	5,7	145,8	
Secteurs indécidés et ajustements (12)	...	— 4,2	2,4	1,3	— 1,5	— 1,3	4,2	9,9	0,5	1,0	— 0,8	— 3,2	—	8,4
	Total des créances	809,2	17,7	54,4	17,1	14,9	96,5	371,8	14,8	147,8	143,9	149,1	40,0	1.877,2

Notes : Les totaux ne correspondent pas nécessairement à l'addition des postes en raison des forçages.

XII - 2. — MOUVEMENTS DES CREANCES ET DES DETTES EN 1961 ¹

(milliards de francs)

(Chiffres provisoires)

Source : Banque Nationale de Belgique.

		CREANCES PAR SECTEUR ET PAR TYPE DE CREANCE												Total des dettes (13) = (1) à (12)			
		Secteurs nationaux non financiers					Etranger (6)	Intermédiaires financiers					Secteurs indéterminés et ajustements (12)				
		Entreprises et particuliers (1)	Para-étatiques d'exploitation (2)	Etat (Trésor) (8)	Secteur public non compris ailleurs (dont pouvoirs subordonnés) (4)	Sécurité sociale (5)		Organismes monétaires (7)	Fonds des Rentes (8)	Caisses d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation (9)	Organismes d'assurance vie et accidents de travail, fonds de pension (10)	Organismes publics de crédit non monétaires (11)					
															données non disponibles ... nihil ou inférieur à 50 millions — opération non effectuée		
DETTES PAR SECTEUR ET PAR TYPE DE DETTE	Secteurs nationaux non financiers	Entreprises et particuliers (1)	Acceptations, effets commerciaux et promesses ...	—	—	—	—	—	...	+ 4,4	—	— 0,5	—	+ 0,4	+ 1,2	+ 5,4	
			Engagements en comptes courants ou d'avances	—	—	—	—	—	...	+ 4,6	—	— 0,1	—	—	—	—	+ 3,6
			Obligations	+ 0,1	—	—	—	+ 0,2	+ 0,2
			Autres emprunts à moyen et long terme	—	—	+ 8,1	+ 3,4	+ 7,3	...	+ 18,7
			Divers	+ 0,3	— 0,1	+ 0,1	— 0,1	— 0,2	—	—	+ 0,2	+ 0,3	+ 0,6
		(Actions et parts)	(+ 4,2)	(+ 0,1)	(...)	(...)	(...)	(+ 1,5)	(+ 0,1)	(—)	(...)	(+ 0,2)	(—)	(...)	(...)	(+ 6,0)	
		Total ...	+ 0,4	— 0,1	+ 0,1	— 0,1	— 0,2	...	+ 8,0	—	+ 7,7	+ 3,9	+ 7,7	+ 1,2	...	+ 28,5	
		Para-étatiques d'exploitation (2)	Argent à très court terme	—	+ 0,1	—	...	— 0,1
			Acceptations, effets commerciaux et promesses	...	—	—	+ 0,1	—	...	+ 0,3	+ 0,4
			Engagements en comptes courants ou d'avances	...	—	—	—	—	+ 0,2
		Obligations accessibles à tout placeur	— 0,6	— 0,7	+ 0,1	— 0,1	— 0,1	...	— 1,5		
		Obligations non accessibles à tout placeur	+ 2,7	+ 0,7	...	— 0,2	+ 0,4	...	— 0,4	+ 3,2		
		Autres emprunts à moyen et long terme	— 0,3	...	—	+ 0,3		
		Divers	+ 0,2	+ 0,6	+ 0,8		
		(Actions et parts)	(...)	...	(+ 0,5)	(+ 1,0)	(...)	(...)	(—)	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)	(+ 1,5)		
		Total ...	— 0,6	+ 0,2	+ 0,2	...	— 0,1	+ 2,2	+ 0,9	— 0,2	— 0,1	+ 0,4	+ 0,6	— 0,5	+ 3,1		
	Etat (Trésor) (8)	Fonds de tiers	— 0,1	...	—	— 0,5	+ 0,1	+ 1,6	+ 1,2		
		Certificats à court terme	—	+ 0,2	+ 9,2	— 1,5	+ 2,3	+ 0,3	+ 2,0	— 0,3	+ 2,3		
		Obligations accessibles à tout placeur	+ 4,6	+ 0,1	—	...	— 0,2	+ 0,6	+ 4,0	+ 0,1	+ 1,2	+ 0,9	+ 1,1	+ 0,1	+ 12,4		
		Obligations non accessibles à tout placeur	— 1,3	...	—	+ 5,1	— 0,8	...	— 0,1	+ 0,1	...	+ 0,3	+ 3,3		
		Divers	...	+ 0,2	—	— 1,2	— 1,1		
		Total ...	+ 3,2	+ 0,3	—	— 0,3	— 0,4	— 4,2	+ 12,5	— 1,4	+ 3,5	+ 0,1	+ 3,2	+ 1,6	+ 18,1		
	Secteur public non compris ailleurs (dont pouvoirs subordonnés) (4)	Argent à très court terme	—	...	—		
		Engagements en comptes courants ou d'avances	+ 1,3	—	+ 1,3		
		Obligations accessibles à tout placeur	— 0,7	+ 0,1	+ 0,2	+ 0,1	— 0,2	+ 0,1	...	— 0,5		
		Obligations non accessibles à tout placeur	— 0,1	+ 0,3	+ 0,2		
		Autres emprunts à moyen et long terme	...	+ 0,1	—	+ 4,8	...	+ 5,0		
		Divers	+ 0,4	—	+ 2,1	+ 2,5		
		Total ...	— 0,7	+ 0,2	+ 0,4	+ 1,2	+ 0,2	...	+ 0,2	+ 4,9	+ 2,1	+ 8,5		
	Sécurité sociale (5)	Réserves de sécurité sociale	+ 0,2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	+ 0,2		
		Divers	— 1,3	...	+ 0,4	— 0,8		
		Total ...	— 1,1	...	+ 0,4	— 0,7		
	Etranger (6)	Argent à très court terme (francs belges)	—	...	—	—	— 0,1	— 0,1		
		Acceptations et effets commerciaux	—	+ 0,3	—	+ 0,6	...	+ 0,8	+ 0,1	+ 1,9		
		Engagements en comptes courants ou d'avances	—	+ 0,9	—	+ 0,9		
		Autres engagements à court terme (y compris l'encaisse-or de la B.N.B.)		
		Obligations	— 0,1	—	+ 11,3	—	+ 11,3		
		Engagements des organismes internationaux de crédit au titre de la souscription de la Belgique	—	+ 0,1	...	+ 0,7	...	— 0,4	+ 0,3		
		Divers	—	—	...	—	—	—	+ 3,6	—	—	—	—	— 3,6	...		
		(Actions et parts)	(— 1,7)	(...)	+ 1,7	(...)	(...)	(...)	(—)	(+ 0,1)	(—)	(...)	(+ 0,1)	(...)	+ 1,4		
		Total	— 0,2	+ 1,6	—	+ 16,0	...	+ 0,6	+ 0,7	+ 0,7	— 3,8	+ 15,6		

DETTES PAR SECTEUR ET PAR TYPE DE DETTE

		Intermédiaires financiers												
		Organismes monétaires (7)												
		Fonds des Rentes (8)												
		Caisses d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation (9)												
		Organ. d'assur.-vie et accid. de travail, fonds de pension (10)												
		Organismes publics de crédit non monétaires (11)												
Secteurs indétachés et ajourtements (12)														
(13) = (1) à (12)		Total des créances												
	Monnaie	+11,8	+ 0,8	+ 1,0	+ 2,9	+ 0,2	+ 16,7
	Argent à très court terme	—	...	—	+ 2,4
	Engagements bruts envers l'étranger	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	+ 14,3
	Dépôts en devises des résidents	+ 0,7	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	+ 0,7
	Dépôts sur livrets des résidents	+ 0,6	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	+ 0,6
	Dépôts à terme des résidents	+ 8,0	—	—	...	—	—	—	—	—	...	—	—	+ 8,0
	Engagements non rangés ailleurs	—	—	- 0,2	—	—	—	—	+ 2,5	+ 3,2	—	—	...	+ 5,5
	Obligations (y compris les bons de caisse)	+ 1,0	—	—	—	—	—	—	—	—	...	+ 1,0
	Divers	+ 1,0
	(Actions et parts)	(+ 0,4)	...	(...)	(...)	...	(...)	(+ 0,3)
	Total ...	+22,2	+ 0,8	+ 0,9	+ 2,9	...	+14,2	+ 2,7	+ 5,8	- 0,2	+ 0,2	...	+ 0,9	+ 50,3
	Argent à très court terme	—	...	—
	Certificats à court terme	—	—	—	+ 5,2	—	—	—	—	—	+ 5,2
	Engagements en comptes courants ou d'avances	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	...
	Opérations à réméré	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	...
	Dotation	—	—
	Divers	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	...
	Total ...	—	+ 5,2	—	+ 5,2
	Dépôts à vue	+ 0,1	+ 0,2	...	—	+ 0,2	- 0,4
	Dépôts sur livrets	+ 9,1	...	—	—	+ 9,1
	Dépôts à terme	+ 0,1	- 0,2	...	—	+ 0,1	- 0,1
	Obligations (y compris les bons de caisse)	+ 1,0	—	+ 1,0
	Réserves mathématiques des sociétés de capitalisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	...
	Divers	+ 0,3	...	- 0,2	+ 0,3	+ 0,4
	(Actions et parts)	(+ 0,1)	(+ 0,1)
	Total ...	+10,5	+ 0,1	- 0,2	+ 0,3	...	+ 0,4	+ 10,9
	Obligations accessibles à tout placeur
	Obligations non accessibles à tout placeur	+ 0,1	...	- 0,2	+ 0,7	...	+ 0,5	+ 1,2
	Réserves de sécurité sociale	+ 0,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	+ 0,1
	Réserves mathématiques	+ 8,7	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	+ 8,7
	Divers	+ 0,3	+ 0,1	+ 0,4	...	+ 0,2	+ 0,9
	Total ...	+ 9,0	+ 0,1	...	+ 0,1	...	- 0,2	+ 1,0	...	+ 0,8	+ 10,8
	Dépôts à vue	+ 0,1	+ 0,1
	Argent à très court terme	—	...	—	...	- 0,1	+ 0,2	- 0,1	+ 0,5	+ 0,2	- 0,2	+ 0,6
	Dépôts sur livrets	+ 0,6	...	—	+ 0,6
	Engagements en comptes courants ou d'avances	+ 0,5	+ 0,1	...	+ 0,2	+ 0,8
	Dépôts à terme	+ 0,1	...	+ 0,1
	Obligations accessibles à tout placeur	+ 8,0	+ 0,1	...	- 0,1	+ 0,3	+ 0,3	+ 1,4	+ 0,1	- 0,2	+ 1,6	+ 0,1	...	+ 11,6
	Obligations non accessibles à tout placeur	+ 0,3	+ 0,5	...	- 0,2	+ 1,1	+ 1,9
	Divers	- 0,1	...	+ 0,2	+ 0,6
	(Actions et parts)	(+ 0,2)	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)	(-)	(...)	(...)	(...)	(...)	(+ 0,2)
	Total ...	+ 9,1	+ 0,2	+ 0,2	+ 0,1	+ 0,2	+ 0,8	+ 1,8	+ 0,6	- 0,1	+ 2,8	+ 0,3	+ 0,3	+ 16,4
		...	+ 0,2	+ 0,3	- 0,2	+ 0,2	- 3,6	+ 2,9	+ 0,1	+ 0,5	- 1,5	- 1,3	—	- 2,4
	Total des créances	+52,0	+ 1,7	+ 3,7	+ 2,4	- 0,3	+ 9,4	+51,4	+ 5,0	+11,8	+ 7,9	+16,1	+ 3,0	+164,3

Note : Les totaux ne correspondent pas nécessairement à l'addition des postes en raison des forçages.
 1 Pour les années 1958 et 1959, cf. le Bulletin d'Information et de Documentation, XXXVIII^e année, vol. I, n° 2, février 1968.

XII - 3. a) ENCOURS DES CREANCES ET DES DETTES AU 31 DECEMBRE 1960

Totaux sectoriels

(milliards de francs)

----- données non disponibles ... nihil ou inférieur à 50 millions — opération non effectuée	Entreprises et parti- culiers	Para- étatiques d'exploit- ation	Etat (Trésor)	Secteur public non compris ailleurs	Sécurité sociale	Total des secteurs nationaux non financiers	Etranger	Organismes monétaires	Fonds des Rentes	Caisses d'épargne, sociétés hypo- thécaires et de capitali- sation	Organismes d'assurance- vie et accidents de travail, fonds de pension	Organismes publics de crédit non monétaires	Total des inter- médiaires financiers	Secteurs indé- terminés et ajus- tements	Total des dettes
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (1) à (5)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13) = (6) à (12)	(14)	(15) = (6) + (7) + (13) + (14)
1. Entreprises et particuliers	22,8	1,2	1,5	0,2	7,5	33,2	0,2	51,3	—	73,5	42,3	71,7	238,8	6,6	278,8
2. Paraétatiques d'exploitation	20,3	0,4	4,3	0,4	0,1	25,4	5,6	3,5	0,8	4,6	8,3	3,0	20,2	0,7	51,9
3. Etat (Trésor)	104,8	3,3	—	4,5	1,6	114,2	53,6	136,9	6,3	31,9	39,0	16,5	230,6	7,5	405,8
4. Secteur public non compris ailleurs	17,6	4,9	3,3	0,2	...	26,0	0,5	3,2	1,3	4,3	13,3	40,4	62,1	1,0	89,6
5. Sécurité sociale	12,6	...	1,9	...	—	14,5	0,6	...	0,6	1,0	16,2
6. Total des secteurs nationaux non financiers	178,0	9,8	11,0	5,3	9,2	213,3	59,9	194,9	8,0	114,2	103,6	131,6	552,4	16,8	842,3
7. Etranger	9,5	1,3	25,8	36,6	—	96,6	0,9	0,8	3,3	2,4	104,0	0,5	141,1
8. Organismes monétaires	254,6	1,9	2,7	7,4	0,7	267,3	21,8	9,3	...	2,3	1,2	0,4	13,3	7,5	309,9
9. Fonds des Rentes	—	...	2,8	2,8	...	5,8	—	5,8	0,1	8,7
10. Caisses d'épargne, sociétés hypo- thécaires et de capitalisation	120,0	0,6	0,2	...	3,2	124,0	...	0,2	...	0,2	0,4	0,3	1,0	2,1	127,0
11. Organismes d'assurance-vie et acci- dents de travail, fonds de pension	135,7	...	0,6	...	1,0	137,2	0,1	0,8	...	0,2	4,8	...	5,9	0,8	144,1
12. Organismes publics de crédit non monétaires	62,3	0,3	10,1	3,1	1,3	77,1	1,8	5,5	0,4	17,7	21,4	0,2	45,1	5,3	129,4
13. Total des intermédiaires financiers	572,6	2,7	16,4	10,6	6,2	608,5	23,8	21,6	0,4	20,4	27,8	0,9	71,1	15,8	719,1
14. Secteurs indéterminés et ajus- tements	— 4,2	2,2	1,1	— 1,2	— 0,8	— 2,9	4,2	7,3	0,4	0,5	— 0,2	— 2,0	6,0	—	7,4
15. Total des créances	755,9	16,0	54,3	14,6	14,6	855,4	87,9	320,4	9,7	135,9	134,4	133,0	733,5	33,1	1.709,9
16. Solde des créances et des dettes .	+ 477,1	— 35,9	— 351,5	— 75,0	— 1,6	+ 13,1	— 53,2	+ 10,5	+ 1,0	+ 8,9	— 9,7	+ 3,6	+ 14,4	+ 25,7	—

XII - 3. b) — ENCOURS DES CREANCES ET DES DETTES AU 31 DECEMBRE 1961

Totaux sectoriels

(milliards de francs)

données non disponibles ... nihil ou inférieur à 50 millions — opération non effectués	Entreprises et parti- culiers	Para- étatiques d'explo- itation	Etat (Trésor)	Secteur public non compris ailleurs	Sécurité sociale	Total des secteurs nationaux non financiers	Etranger	Organismes monétaires	Fonds des Rentes	Caisses d'épargne, sociétés hypo- thécaires et de capitali- sation	Organismes d'assurance- vie et accidents de travail, fonds de pension	Organismes publics de crédit non monétaires	Total des inter- médiaires financiers	Secteurs indé- terminés et ajus- tements	Total des dettes
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (1) à (5)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13) = (8) à (12)	(14)	(15) = (6) + (7) + (13) + (14)
1. Entreprises et particuliers	23,2	1,1	1,6	0,2	7,9	33,9	0,2	59,4	—	81,2	46,5	79,4	266,4	7,8	308,3
2. Paraétatiques d'exploitation	19,6	0,5	4,5	0,4	...	25,0	7,8	4,5	0,6	4,6	8,6	3,6	21,9	0,3	55,0
3. Etat (Trésor)	107,3	3,6	—	4,3	1,6	116,8	45,7	149,7	4,9	35,4	39,4	19,7	249,0	8,8	420,4
4. Secteur public non compris ailleurs	16,9	5,1	3,7	0,1	...	25,9	0,5	3,9	1,2	4,3	13,4	45,3	68,2	3,6	98,1
5. Sécurité sociale	12,1	...	2,3	...	—	14,4	0,6	...	0,6	1,1	16,1
6. Total des secteurs nationaux non financiers	179,1	10,3	12,0	5,0	9,6	216,0	54,2	217,5	6,7	125,4	108,6	148,0	606,2	21,5	897,9
7. Etranger	9,0	1,1	23,8	33,9	—	113,1	0,9	1,4	3,9	3,1	122,5	0,3	156,7
8. Organismes monétaires	277,3	2,7	3,6	10,3	0,6	294,5	35,3	12,0	5,8	2,2	1,4	0,4	21,8	8,5	360,2
9. Fonds des Rentes	—	...	2,8	2,8	...	11,0	—	11,0	0,1	13,9
10. Caisses d'épargne, sociétés hypo- thécaires et de capitalisation	130,5	0,6	3,4	134,5	0,2	...	0,1	0,6	0,2	1,2	2,2	137,9
11. Organismes d'assurance-vie et acci- dents de travail, fonds de pension	146,1	...	0,6	...	1,1	147,7	0,1	0,9	...	0,1	5,8	...	6,9	1,8	156,5
12. Organismes publics de crédit non monétaires	71,4	0,5	10,3	3,3	1,5	87,1	2,6	7,3	0,9	17,6	24,2	0,5	50,4	5,7	145,8
13. Total des intermédiaires financiers	625,4	3,8	17,3	13,6	6,6	666,7	38,1	31,3	6,7	19,9	32,1	1,1	91,2	18,2	814,2
14. Secteurs indéterminés et ajus- tements	— 4,2	2,4	1,3	— 1,5	— 1,3	— 3,2	4,2	9,9	0,5	1,0	— 0,8	— 3,2	7,4	—	8,4
15. Total des créances	809,2	17,7	54,4	17,1	14,9	913,3	96,5	371,8	14,8	147,8	143,9	149,1	827,4	40,0	1.877,2
16. Solde des créances et des dettes .	+ 500,9	— 37,3	— 366,0	— 81,0	— 1,2	+ 15,4	— 60,2	+ 11,6	+ 0,9	+ 9,9	— 12,6	+ 3,3	+ 13,2	+ 31,6	—

XII - 4. — MOUVEMENT DES CREANCES ET DES DETTES AU 31 DECEMBRE 1961

Totaux sectoriels

(milliards de francs)

données non disponibles ... nihil ou inférieur à 50 millions — opération non effectuée	Entreprises et parti- culiers	Para- étatiques d'exploit- ation	Etat (Trésor)	Secteur public non compris ailleurs	Sécurité sociale	Total des secteurs nationaux non financiers	Etranger	Organismes monétaires	Fonds des Rentes	Caisse d'épargne, sociétés hypo- thécaires et de capitali- sation	Organismes d'assurance- vie et accidents de travail, fonds de pension	Organismes publics de crédit non monétaires	Total des inter- médiaires financiers	Secteurs indé- terminés et ajus- tements	Total des dettes (15) = (6) + (7) + (13) + (14)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (1) à (5)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(18) = (8) à (12)	(14)	(15) = (6) + (7) + (13) + (14)
1. Entreprises et particuliers	+ 0,4	- 0,1	+ 0,1	- 0,1	- 0,2	+ 0,1	...	+ 8,0	—	+ 7,7	+ 3,9	+ 7,7	+ 27,3	+ 1,2	+ 28,5
2. Paraétatiques d'exploitation	- 0,6	+ 0,2	+ 0,2	...	- 0,1	- 0,4	+ 2,2	+ 0,9	- 0,2	- 0,1	+ 0,4	+ 0,6	+ 1,7	- 0,5	+ 3,1
3. Etat (Trésor)	+ 3,2	+ 0,3	—	- 0,3	- 0,4	+ 2,8	- 4,2	+ 12,5	- 1,4	+ 3,5	+ 0,1	+ 3,2	+ 17,9	+ 1,6	+ 18,1
4. Secteur public non compris ailleurs	- 0,7	+ 0,2	+ 0,4	- 0,2	...	+ 1,2	+ 0,2	...	+ 0,2	+ 4,9	+ 6,6	+ 2,1	+ 8,5
5. Sécurité sociale	- 1,1	...	+ 0,4	...	—	- 0,7	- 0,7
6. Total des secteurs nationaux non financiers	+ 1,1	+ 0,6	+ 1,0	- 0,3	- 0,6	+ 1,7	- 2,0	+ 22,7	- 1,4	+ 11,2	+ 4,5	+ 16,4	+ 53,4	+ 4,4	+ 57,6
7. Etranger	- 0,2	+ 1,6	+ 1,4	—	+ 16,0	...	+ 0,6	+ 0,7	+ 0,7	+ 18,0	- 3,8	+ 15,6
8. Organismes monétaires	+ 22,2	+ 0,8	+ 0,9	+ 2,9	...	+ 26,7	+ 14,2	+ 2,7	+ 5,8	- 0,2	+ 0,2	...	+ 8,4	+ 0,9	+ 50,3
9. Fonds des Rentes	—	+ 5,2	—	+ 5,2	...	+ 5,2
10. Caisse d'épargne, sociétés hypo- thécaires et de capitalisation	+ 10,5	+ 0,1	- 0,2	+ 10,3	+ 0,3	...	+ 0,2	+ 0,4	+ 10,9
11. Organismes d'assurance-vie et acci- dents de travail, fonds de pension	+ 9,0	+ 0,1	+ 9,1	...	+ 0,1	...	- 0,2	+ 1,0	...	+ 1,0	+ 0,8	+ 10,8
12. Organismes publics de crédit non monétaires	+ 9,1	+ 0,2	+ 0,2	+ 0,1	+ 0,2	+ 9,9	+ 0,8	+ 1,8	+ 0,6	- 0,1	+ 2,8	+ 0,3	+ 5,3	+ 0,3	+ 16,4
13. Total des intermédiaires financiers	+ 50,9	+ 1,1	+ 0,9	+ 3,0	+ 0,2	+ 56,1	+ 15,0	+ 9,8	+ 6,4	- 0,5	+ 4,2	+ 0,2	+ 20,1	+ 2,4	+ 93,6
14. Secteurs indéterminés et ajus- tements	+ 0,2	+ 0,3	- 0,2	+ 0,2	+ 0,4	- 3,6	+ 2,9	+ 0,1	+ 0,5	- 1,5	- 1,3	+ 0,8	—	- 2,4
15. Total des créances	+ 52,0	+ 1,7	+ 3,7	+ 2,4	- 0,3	+ 59,6	+ 9,4	+ 51,4	+ 5,0	+ 11,8	+ 7,9	+ 16,1	+ 92,3	+ 3,0	+ 164,3
16. Solde des créances et des dettes .	+ 23,5	- 1,4	- 14,4	- 6,1	+ 0,4	+ 2,0	- 6,2	+ 1,1	- 0,2	+ 0,9	- 2,9	- 0,3	- 1,3	+ 5,4	—

XIII. — ORGANISMES MONETAIRES

1. — BILANS INTEGRES DES ORGANISMES MONETAIRES

(milliards de francs)

Fin de période	Stock monétaire	Liquidités quasi monétaires			Total du stock monétaire et des liquidités quasi monétaires (5) = (1) à (4)	Avoirs extérieurs nets	Créances sur les pouvoirs publics				Crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation aux entreprises et particuliers résidant en Belgique		Emprunts obligataires des banques de dépôts	Créances et engagements sur et envers des intermédiaires financiers non monétaires	Divers 3
		Détenues par les entreprises et particuliers		Détenues par le Trésor			Créances sur l'Etat	Créances nettes sur le Fonds des Rentes	Créances sur les autres pouvoirs publics 2	Total	Financés par les organismes monétaires	Pour mémoires : Financés par et hors des organismes monétaires			
		Dépôts en francs belges 1	Dépôts en devises												
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10) = (7) à (9)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	
1958 Septembre	202,0	26,9	2,6	0,5	232,0	70,1	120,4	3,7	1,7	125,8	43,5	55,8	- 6,3	3,6	- 4,7
Décembre	209,5	27,4	2,6	0,6	240,1	72,1	126,4	4,1	2,1	132,6	43,8	56,3	- 6,6	4,1	- 5,9
1959 Mars	209,7	30,1	3,3	0,7	243,8	70,3	129,5	3,9	2,9	136,3	45,2	55,9	- 6,8	4,4	- 5,6
Juin	214,0	29,2	3,1	0,7	247,0	69,7	129,6	5,0	3,9	138,5	44,8	55,8	- 6,9	4,7	- 3,8
Septembre	209,6	30,9	3,1	0,6	244,2	71,2	128,0	2,0	4,0	134,0	45,1	55,9	- 6,9	5,3	- 4,5
Décembre	216,3	31,5	4,3	0,5	252,6	70,7	132,4	4,6	4,0	141,0	48,1	59,6	- 6,9	5,1	- 5,4
1960 Mars	212,5	36,1	4,8	0,5	253,9	72,8	133,6	2,0	4,3	139,9	48,5	60,1	- 6,9	5,6	- 6,0
Juin	219,9	33,5	5,8	0,3	259,5	74,5	136,2	2,1	4,5	142,8	49,2	61,2	- 7,0	5,6	- 5,6
Septembre	214,2	33,7	8,0	0,3	256,2 ⁴	67,2	142,7	3,9	3,7	150,3	48,8	60,0	- 7,2	5,3	- 8,2
Décembre	220,4	34,7	7,2	0,2	262,5 ⁴	74,8	135,9	5,8	4,7	146,4	53,0	65,4	- 7,6	4,9	- 9,0
1961 Mars	222,6	37,5	7,9	0,1	268,1 ⁴	73,3	143,6	4,0	4,2	151,8	51,4	64,5	- 7,9	5,4	- 5,9
Juin	226,8	38,0	7,9	0,1	272,8 ⁴	68,2	149,3	4,1	4,7	158,1	54,1	67,3	- 8,2	6,1	- 5,5
Septembre	228,6	41,1	8,4	...	278,1 ⁴	70,9	154,3	3,4	4,2	161,9	54,6	69,7	- 8,4	6,3	- 7,2
Décembre	237,4	43,6	8,0	...	289,0	77,8	147,4	5,2	6,1	158,7	61,2	75,2	- 8,6	6,8	- 6,9
1962 Mars	236,3	47,5	8,2	0,1	292,1	84,6	147,3	3,2	5,6	156,1	61,7	73,9	- 9,1	7,0	- 8,2
Juin	245,0	47,9	7,9	...	300,8	82,4	151,9	4,4	5,5	161,8	63,5	77,8	- 9,8	8,9	- 6,0
Septembre	246,7	50,4	8,0	...	305,1	80,9	154,8	5,8	6,6	167,2	66,8	78,6	-10,4	9,0	- 8,4
Décembre	254,5	48,5	7,4	...	310,4	80,5	149,0	7,0	7,7	163,7	72,9	86,7	-11,1	10,1	- 5,7
1963 Mars	262,6	50,7	7,4	0,1	320,8	83,8	159,8	7,2	6,0	173,0	74,5	88,6	-11,1	10,3	- 9,7
Juin	273,2	51,3	8,3	...	332,8	84,4	164,5	7,5	6,4	178,4	78,7	92,5	-11,2	10,2	- 7,7
<i>Nouvelle série 5</i>															
Juin	272,3	51,3	8,2	...	331,8	83,3	167,6	7,5	5,0	180,1	77,3	89,2	-11,2	10,2	- 7,9
Septembre	267,8	53,1	8,4	...	329,3	80,6	166,6	6,9	5,1	178,6	80,6	92,6	-11,3	10,1	- 9,3
Décembre	279,0	55,0	9,1	...	343,1	78,9	171,7	7,4	5,8	184,9	89,8	100,8	-11,4	11,0	-10,1
1964 Mars	274,3	58,3	10,1	...	342,7	78,2	174,6	7,0	4,8	186,4	89,2	104,9	-11,2	10,5	-10,4
Juin	287,1	58,3	8,1	...	353,5	78,8	177,6	8,8	5,9	192,3	93,6	103,3	-11,2	10,5	-10,5
Septembre	p 285,1	64,1	5,0	...	p 354,2	p 80,9	p 175,4	7,8	p 5,8	p 189,0	p 95,6	109,7	-11,3	p 11,2	p -11,2

1 Ces dépôts comprennent les dépôts à terme et les carnets d'épargne.

2 Y compris les créances sur les fonds de pension.

3 Cette rubrique comprend principalement le solde des opérations autres qu'à court terme du Fonds monétaire, des créances et engagements non rangés ailleurs sur et envers des nationaux, les comptes pour balance, les écarts entre les immobilisations et participations d'une part et les fonds propres de l'autre. Elle comprend, en outre, jusqu'au 30 juin 1963 (ancienne série), le solde des opérations autres qu'à court terme de la C.N.C.P.

4 En principe les dépôts des résidents congolais dans les banques belges ne devraient pas être compris dans le stock monétaire et les liquidités quasi monétaires. L'application de ce principe se heurte cependant à des difficultés d'ordre statistique. C'est ainsi que jusqu'à la fin de juillet 1960, les dépôts des résidents congolais non bancaires dans les banques belges étaient englobés dans le stock monétaire et les liquidités quasi monétaires ; ils en ont été exclus à concurrence d'un montant de 0,2 milliard en août et d'un montant supplémentaire de 0,7 milliard en septembre, mais ces montants y ont été ensuite partiellement réenglobés, soit à concurrence d'un montant de 0,3 milliard en novembre et décembre 1960, et de montants supplémentaires de 0,2 milliard en janvier et février 1961, 0,1 milliard en septembre 1961 et 0,2 milliard en octobre 1961.

5 Pour la justification des écarts entre la nouvelle et l'ancienne séries, le lecteur voudra bien se reporter à l'article « Organismes monétaires — Revision de certaines données statistiques (chapitre XIII) » inséré dans le *Bulletin d'Information et de Documentation* — XXXVIII^e année, vol. II, n° 3, septembre 1963, pp. 174 à 176.

N. B. — Pour le mode d'établissement de ce tableau, voir *Bulletin d'Information et de Documentation*, XXIV^e année, vol. II, n° 6, décembre 1949 — XXX^e année, vol. II, n° 5, novembre 1955 — XXXIII^e année, vol. II, n° 5, novembre 1958 — XXXVIII^e année, vol. II, n° 3, septembre 1963.

— Pour le détail du « Stock monétaire », voir le tableau 4 du chapitre XIII.

— Pour le détail des « Avoirs extérieurs nets », voir le tableau 5 du chapitre XIII.

XIII - 2. — BILANS DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE, DES ORGANISMES PUBLICS MONETAIRES ET DES BANQUES DE DEPOTS

a) Banque Nationale de Belgique — Actif — Chiffres trimestriels

(Milliards de francs)

	31-3-60	30-6-60	30-9-60	31-12-60	31-3-61	30-6-61	30-9-61	31-12-61	31-3-62	30-6-62	30-9-62	31-12-62	31-3-63	30-6-63	30-9-63	31-12-63	31-3-64	30-6-64	30-9-64	
A. Créances sur l'étranger :																				
1. Or	59,1	59,5	54,7	58,5	56,6	53,7	58,3	62,4	64,9	66,8	67,1	68,3	68,6	68,6	68,4	68,6	68,8	69,6	69,7	
2. Participation au F.M.I.	4,4	4,4	4,4	4,4	4,4	4,4	7,4	8,0	7,2	7,5	6,7	6,7	6,7	6,5	7,0	7,0	8,2	8,2	8,2	
3. Obligations	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	
4. Accept. en francs belges représ. d'export.	0,6	2,4	0,9	2,7	1,2	2,4	0,3	2,3	0,8	3,8	3,0	3,1	3,8	4,1	3,0	4,7	4,4	
5. Créances sur l'U.E.P. ¹	5,5	5,5	4,1	3,5	3,1	2,4	0,7	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	
6. Autres :																				
a) en monnaies étrangères ²	5,6	7,8	6,2	12,6	15,5	19,9	19,3	20,4	18,2	13,4	14,3	12,8	17,8	19,5	19,6	21,6	20,9	19,8	22,0	
b) en francs belges ²	0,1	...	0,4	0,2	...	0,1	0,1	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	
7. Ajustement statistique	
Total des créances sur l'étranger ...	74,8	77,3	70,5	81,5	80,6	83,4	87,0	93,8	91,1	90,4	89,4	92,0	96,4	99,5	100,5	103,0	102,6	104,0	106,0	
B. Créances sur le secteur intérieur monétaire :																				
1. Pièces et billets	0,7	0,7	0,7	0,6	0,7	0,6	0,6	0,5	0,6	0,5	0,4	0,3	0,4	0,3	0,3	0,2	0,3	0,3	0,3	
2. Autres :																				
a) sur la Banque Nationale de Belgique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
b) sur les organismes publics	0,4	0,1	0,1	0,2	
c) sur les banques de dépôts	1,7	0,1	1,3	0,3	0,2	1,5	0,3	...	0,1	...	
C. Créances sur le secteur intérieur non monétaire :																				
1. Sur l'Etat :																				
a) à un an au plus	9,0	8,4	9,4	6,0	8,4	7,2	9,7	6,5	6,4	8,1	9,9	5,2	8,8	9,9	8,2	9,3	9,6	9,8	10,0	
b) à plus d'un an :																				
— obligations accessibles à tout placeur	2,3	2,3	2,2	2,3	2,2	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,4	2,4	
— autres	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	
2. Sur les pouvoirs publics subordonnés et les paraétatiques administratifs :																				
a) à un an au plus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
b) à plus d'un an :																				
— obligations accessibles à tout placeur	...	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
3. Sur les entreprises, les particuliers et les paraétatiques d'exploitation :																				
a) acceptations	1,2	1,0	0,2	2,7	0,1	...	0,5	1,7	...	0,9	0,6	
b) effets commerciaux	2,5	2,4	3,5	3,4	2,8	2,1	1,7	2,5	2,0	1,7	1,7	3,6	2,4	2,5	1,5	3,5	3,0	3,2	2,8	
c) avances	0,1	0,4	
d) obligations :																				
— accessibles à tout placeur	
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
4. Sur le Fonds des Rentes : à un an au plus	0,6	1,0	...	0,6	0,6	—	—	—	
5. Sur les paraétatiques de crédit :																				
a) à un an au plus	0,6	0,3	0,8	1,8	
b) à plus d'un an :																				
— obligations accessibles à tout placeur	
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
D. Autres	6,5	8,4	12,5	22,0	25,6	26,6	28,6	28,6	27,0	23,6	22,6	19,9	28,2	33,4	34,4	36,4	36,5	39,1	40,2	
TOTAL DE L'ACTIF ...	129,9	134,0	136,2	150,9	154,4	156,4	164,0	168,6	163,6	160,8	160,5	162,7	174,5	182,4	184,2	192,3	188,6	194,1	198,4	

¹ Créances bilatéralisées sur les pays débiteurs lors de la liquidation de l'U.E.P.

² Pour les dates antérieures au 30 juin 1963, les montants repris sous la rubrique « (a) en monnaies étrangères » se rapportent uniquement aux monnaies étrangères convertibles tandis que ceux repris sous la rubrique « (b) en francs belges » se rapportent non seulement aux francs belges mais encore aux monnaies étrangères non convertibles. Ces dernières ne représentent que de faibles montants.

a) Banque Nationale de Belgique — Passif — Chiffres trimestriels

(Milliards de francs)

	31-3-60	30-6-60	30-9-60	31-12-60	31-3-61	30-6-61	30-9-61	31-12-61	31-3-62	30-6-62	30-9-62	31-12-62	31-3-63	30-6-63	30-9-63	31-12-63	31-3-64	30-6-64	30-9-64	
A. Engagements envers l'étranger :																				
1. Envers le F.M.I.	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	
2. Envers l'U.E.P.	0,1	0,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
3. Autres :																				
a) en monnaies étrangères	
b) en francs belges ¹	0,5	0,7	0,6	0,8	0,6	0,5	0,8	0,9	0,4	0,6	0,5	0,8	0,8	0,6	0,8	0,6	0,6	0,6	0,6	
4. Ajustement statistique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Total des engagements envers l'étranger	0,8	1,0	0,8	1,0	0,8	0,7	1,0	1,1	0,6	0,8	0,7	1,0	1,0	0,8	1,0	0,8	0,8	0,8	0,8	
B. Engagements envers le secteur intérieur monétaire :																				
1. Pièces et billets ²	2,0	2,2	2,0	2,4	2,2	2,1	2,1	2,4	2,3	2,4	2,3	2,6	2,5	2,5	2,6	2,8	3,2	3,0	2,9	
2. Autres :																				
a) envers la Banque Nationale de Belgique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
b) envers les organismes publics	
c) envers les banques de dépôts	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
— réserve monétaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1,2	
— autres	1,8	0,4	0,3	1,0	1,8	0,2	0,4	4,0	2,5	0,1	0,1	1,6	2,2	0,1	0,1	2,3	1,4	0,1	0,1	
C. Engagements envers le secteur intérieur non monétaire :																				
1. Monnaie fiduciaire ³	113,9	117,1	118,5	121,7	120,4	122,6	123,8	126,7	125,5	129,7	131,0	135,9	138,0	143,8	144,1	147,7	145,4	150,9	152,1	
2. Monnaie scripturale :																				
a) détenue par les entreprises et particuliers ⁴	0,3	0,4	0,5	0,7	0,5	0,4	0,4	0,6	0,4	0,4	0,4	0,5	0,3	0,3	0,3	0,5	0,5	0,4	0,4	
b) détenue par les pouvoirs publics	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
3. Liquidités quasi monétaires :																				
a) détenues par les entreprises et particuliers :																				
— dépôts en francs belges à plus d'un mois	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
— dépôts en francs belges reçus en carnets ou livrets	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
— dépôts en devises	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
b) détenues par le Trésor	0,5	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	0,1	...	0,1	
4. Emprunts obligataires	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
5. Autres :																				
a) envers le Fonds des Rentes	2,7	2,9	1,6	1,9	6,4	3,2	3,2	2,1	1,7	—	—	—	
b) envers les paraétatiques de crédit	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
c) envers le Trésor	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
D. Autres	7,9	9,7	13,8	23,9	26,9	28,3	29,8	30,6	29,0	25,3	24,3	21,1	30,5	34,9	36,1	38,2	37,3	38,9	40,9	
TOTAL DU PASSIF ...	129,9	134,0	136,2	150,9	154,4	156,4	164,0	168,6	163,6	160,8	160,5	162,7	174,5	182,4	184,2	192,3	188,6	194,1	198,4	

¹ Y compris les engagements en francs belges envers les organismes internationaux autres que le F.M.I. et l'U.E.P.

² Y compris les pièces et billets du Trésor détenus par les organismes monétaires autres que la Banque Nationale.

³ Les chiffres sont sous-évalués à concurrence du montant des pièces et billets du Trésor détenus par les organismes monétaires autres que la Banque Nationale.

⁴ Y compris les comptes à vue des paraétatiques, sauf celui du Fonds des Rentes qui est repris sous C5a.

a) Banque Nationale de Belgique — Actif — Chiffres mensuels

(Milliards de francs)

	31-3-63	30-4-63	31-5-63	30-6-63	31-7-63	31-8-63	30-9-63	31-10-63	30-11-63	31-12-63	31-1-64	29-2-64	31-3-64	30-4-64	31-5-64	30-6-64	31-7-64	31-8-64	30-9-64	31-10-64	
A. Créances sur l'étranger :																					
1. Or	68,6	68,6	68,6	68,6	67,7	68,2	68,4	68,3	68,3	68,6	68,6	68,7	68,8	69,4	69,6	69,6	69,7	69,7	69,7	70,2	
2. Participation au F.M.I.	6,7	6,7	6,7	6,5	6,8	6,8	7,0	7,1	7,1	7,0	7,1	7,1	8,2	8,2	8,2	8,2	8,2	8,2	8,2	8,2	
3. Obligations	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	
4. Accept. en francs belges représ. d'export.	3,0	2,7	2,3	3,1	5,0	4,2	3,8	4,0	3,0	4,1	3,1	1,5	3,0	3,1	2,2	4,7	4,8	2,5	4,4	p 4,1	
4. Créances sur l'U.E.P. ¹	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	
6. Autres :																					
a) en monnaies étrangères ²	17,8	19,0	19,4	19,5	20,3	20,2	19,6	20,9	21,5	21,6	21,2	21,0	20,9	20,0	20,9	19,8	20,1	21,1	22,0	23,3	
b) en francs belges ²	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	
7. Ajustement statistique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Total des créances sur l'étranger .	96,4	97,3	98,8	99,5	101,5	101,1	100,5	102,0	101,6	103,0	101,7	100,0	102,6	102,4	102,6	104,0	104,5	103,2	106,0	p107,5	
B. Créances sur le secteur intérieur monétaire :																					
1. Pièces et billets	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	
2. Autres :																					
a) sur la Banque Nationale de Belgique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
b) sur les organismes publics	0,1	...	0,1	0,1	0,3	...	0,2	0,2	0,7	0,2	...	0,1	
c) sur les banques de dépôts	0,3	0,2	1,1	0,4	1,5	0,8	0,3	0,3	1,0	0,9	...	1,2	...	0,1	...	0,4	
C. Créances sur le secteur intérieur non monétaire :																					
1. Sur l'Etat :																					
a) à un an au plus	8,8	8,6	9,3	9,9	6,1	9,2	8,2	8,0	9,2	9,3	6,4	7,8	9,6	9,0	9,9	9,8	8,9	10,0	10,0	9,7	
b) à plus d'un an :																					
— obligations accessibles à tout placeur	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,4	2,4	2,3	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4	
— autres	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	
2. Sur les pouvoirs publics subordonnés et les paraétatiques administratifs :																					
a) à un an au plus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
b) à plus d'un an :																					
— obligations accessibles à tout placeur	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
3. Sur les entreprises, les particuliers et les paraétatiques d'exploitation :																					
a) acceptations	0,1	1,0	...	0,5	0,3	...	1,7	0,9	0,8	0,7	0,6	p2,7	
b) effets commerciaux	2,4	2,2	2,1	2,5	3,1	2,4	1,5	1,9	1,7	3,5	3,1	3,2	3,0	2,7	2,8	3,2	6,3	4,6	2,8		
c) avances	
d) obligations :																					
— accessibles à tout placeur	
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
4. Sur le Fonds des Rentes : à un an au plus	1,0	0,2	0,6	0,6	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
5. Sur les paraétatiques de crédit :																					
a) à un an au plus	0,3	0,3	0,3	...	0,1	0,5	0,8	0,7	0,2	0,5	1,8	2,5	
b) à plus d'un an :																					
— obligations accessibles à tout placeur	
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
D. Autres	28,2	30,5	31,6	33,4	33,9	33,8	34,4	35,2	36,4	36,4	36,2	37,2	36,5	36,5	39,4	39,1	37,4	41,7	40,2	39,3	
TOTAL DE L'ACTIF ...	174,5	175,8	179,0	182,4	183,9	183,9	184,2	185,2	186,5	192,3	186,7	186,4	188,6	188,9	191,6	194,1	194,9	198,1	198,4	198,7	

¹ Créances bilatéralisées sur les pays débiteurs lors de la liquidation de l'U.E.P.² Pour les dates antérieures au 30 juin 1963, les montants repris sous la rubrique « 6a) en monnaies étrangères » se rapportent uniquement aux monnaies étrangères convertibles tandis que ceux repris sous la rubrique « 6b) en francs belges » se rapportent non seulement aux francs belges mais encore aux monnaies étrangères non convertibles. Ces dernières ne représentent que de faibles montants.

a) Banque Nationale de Belgique — Passif — Chiffres mensuels

(Milliards de francs)

	31-3-63	30-4-63	31-5-63	30-6-63	31-7-63	31-8-63	30-9-63	31-10-63	30-11-63	31-12-63	31-1-64	29-2-64	31-3-64	30-4-64	31-5-64	30-6-64	31-7-64	31-8-64	30-9-64	31-10-64
A. Engagements envers l'étranger :																				
1. Envers le F.M.I.	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
2. Envers l'U.E.P.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Autres :																				
a) en monnaies étrangères
b) en francs belges ¹	0,8	0,6	0,5	0,6	0,4	0,7	0,8	0,6	0,6	0,6	0,6	0,7	0,6	0,5	0,5	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6
4. Ajustement statistique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total des engagements envers l'étranger	1,0	0,8	0,7	0,8	0,6	0,9	1,0	0,8	0,8	0,8	0,8	0,9	0,8	0,7	0,7	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8
B. Engagements envers le secteur intérieur monétaire :																				
1. Pièces et billets ²	2,5	2,5	2,4	2,5	2,5	2,3	2,6	2,5	2,4	2,8	2,4	2,5	3,2	2,6	2,7	3,0	2,8	2,8	2,9	p 2,9
2. Autres :																				
a) envers la Banque Nationale de Belgique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) envers les organismes publics
c) envers les banques de dépôts :																				
— réserve monétaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— autres	2,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	2,3	0,1	0,1	1,4	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	1,1	1,2
																			0,1	p 0,1
C. Engagements envers le secteur intérieur non monétaire :																				
1. Monnaie fiduciaire ³	138,0	139,7	141,8	143,8	144,7	144,7	144,1	144,5	144,7	147,7	145,3	145,6	145,4	147,5	148,7	150,9	153,0	152,3	152,1	p153,0
2. Monnaie scripturale :																				
a) détenue par les entreprises et particuliers ⁴	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4	0,3	0,3	0,2	0,3	0,5	0,3	0,4	0,5	0,3	0,3	0,4	0,4	0,3	0,4	p 0,4
b) détenue par les pouvoirs publics	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Liquidités quasi monétaires :																				
a) détenues par les entreprises et particuliers :																				
— dépôts en francs belges à plus d'un mois	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— dépôts en francs belges reçus en carnets ou livrets	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— dépôts en devises	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) détenues par le Trésor
4. Emprunts obligataires	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5. Autres :																				
a) envers le Fonds des Rentes	0,1	0,4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) envers les paraétatiques de crédit	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
c) envers le Trésor	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
D. Autres	30,5	32,3	33,7	34,9	35,6	35,6	36,1	37,1	38,2	38,2	37,8	36,9	37,3	37,7	39,1	38,9	37,8	40,7	40,9	p 40,3
TOTAL DU PASSIF ...	174,5	175,8	179,0	182,4	183,9	183,9	184,2	185,2	186,5	192,3	186,7	186,4	188,6	188,9	191,6	194,1	194,9	198,1	198,4	198,7

¹ Y compris les engagements en francs belges envers les organismes internationaux autres que le F.M.I. et l'U.E.P.

² Y compris les pièces et billets du Trésor détenus par les organismes monétaires autres que la Banque Nationale.

³ Les chiffres sont sous-évalués à concurrence du montant des pièces et billets du Trésor détenus par les organismes monétaires autres que la Banque Nationale.

⁴ Y compris les comptes à vue des paraétatiques, sauf celui du Fonds des Rentes qui est repris sous C5a.

b) - Organismes publics monétaires ¹ — Actif — Chiffres trimestriels

(Milliards de francs)

	31-3-60	30-6-60	30-9-60	31-12-60	31-3-61	30-6-61	30-9-61	31-12-61	31-3-62	30-6-62	30-9-62	31-12-62	31-3-63	30-6-63	30-6-63 2	30-9-63	31-12-63	31-3-64	30-6-64	30-9-64	
A. Créances sur l'étranger :																					
1. Or	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
2. Participation au F.M.I.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
3. Obligations	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
4. Accept. en francs belges représ. d'export.	1,2	1,4	0,9	0,4	1,7	1,2	1,6	0,5	0,4	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	...	0,2	0,2	
5. Créances sur l'U.E.P.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
6. Autres :																					
a) en monnaies étrangères	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
b) en francs belges	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
7. Ajustement statistique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Total des créances sur l'étranger .	1,2	1,4	0,9	0,4	1,7	1,2	1,6	0,5	0,4	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	...	0,2	0,2	
B. Créances sur le secteur intérieur monétaire :																					
1. Pièces et billets	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	
2. Autres :																					
a) sur la Banque Nationale de Belgique	
b) sur les organismes publics	0,3	0,1	0,1	0,1	0,1	
c) sur les banques de dépôts	0,3	0,3	...	0,4	0,4	0,2	0,1	
C. Créances sur le secteur intérieur non monétaire :																					
1. Sur l'Etat :																					
a) à un an au plus	29,2	30,9	32,0	34,4	33,2	33,4	34,2	34,0	34,9	36,6	36,8	37,5	40,0	41,2	41,2	40,2	44,3	42,9	44,3	42,9	
b) à plus d'un an :																					
— obligations accessibles à tout placeur	4,8	4,9	4,9	5,1	5,1	5,1	5,1	5,1	5,2	5,2	5,1	5,3	5,5	5,5	5,6	5,7	5,7	5,7	5,8	5,7	
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
2. Sur les pouvoirs publics subordonnés et les paraétatiques administratifs :																					
a) à un an au plus	2,1	1,9	0,9	2,1	1,5	2,1	1,6	3,4	2,6	2,5	3,2	4,5	3,3	3,4	3,4	3,4	4,3	3,1	4,4	4,3	
b) à plus d'un an :																					
— obligations accessibles à tout placeur	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,2	0,1	
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
3. Sur les entreprises, les particuliers et les paraétatiques d'exploitation :																					
a) acceptations	1,1	2,1	0,4	0,4	0,8	1,2	0,8	1,8	0,1	0,5	0,2	0,1	0,2	0,1	0,1	0,1	0,5	0,1	...	0,3	
b) effets commerciaux	0,4	0,4	0,4	0,3	0,6	0,6	0,5	0,5	0,6	0,7	0,7	0,9	0,8	0,7	0,7	0,8	0,9	0,9	0,9	0,9	
c) avances	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	
d) obligations :																					
— accessibles à tout placeur	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
4. Sur le Fonds des Rentes : à un an au plus	
5. Sur les paraétatiques de crédit :																					
a) à un an au plus	0,2	0,1
b) à plus d'un an :																					
— obligations accessibles à tout placeur
— autres	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	
D. Autres	3,4	3,9	3,5	2,8	3,7	3,6	4,4	5,0	4,8	4,6	4,7	4,7	5,0	5,2	4,5	3,1	3,1	3,6	4,2	3,4	
TOTAL DE L'ACTIF ...	42,5	45,8	43,5	46,2	47,0	47,6	48,6	51,1	49,1	50,8	51,4	53,8	55,3	56,9	56,2	53,6	59,4	56,9	60,4	58,1	

¹ Office des Chèques Postaux, Fonds Monétaire belge (actifs à court terme et obligations), Caisse Nationale de Crédit Professionnel (actifs à court terme), Crédit Communal de Belgique (actifs formant la contrepartie des passifs à vue et à un mois au plus), Institut de Récompte et de Garantie (uniquement les actifs financés par un recours aux organismes monétaires). En ce qui concerne le Fonds Monétaire belge, la contrepartie de l'excédent des passifs recensés sur les actifs recensés est reprise sous la rubrique « D. Autres ». En ce qui concerne la Caisse Nationale de Crédit Professionnel, la contrepartie de l'excédent des passifs recensés sur les actifs recensés a été reprise, jusqu'au 30 juin 1963, ancienne série, sous la rubrique « D. Autres »; à partir du 30 juin 1963, nouvelle série, cette contrepartie est rangée sous la rubrique « C5a — Créances sur les paraétatiques de crédit à un an au plus ».

² Pour la justification des écarts entre cette nouvelle et l'ancienne série (colonne précédente), le lecteur voudra bien se reporter à l'article « Organismes monétaires — Revision de certaines données statistiques (chapitre XIII) » inséré dans le Bulletin d'Information et de Documentation — XXXVIII^e année, vol. II, n° 3, septembre 1963, pp. 174 à 176.

b) - Organismes publics monétaires ¹ — Passif — Chiffres trimestriels

(Milliards de francs)

	31-3-60	30-6-60	30-9-60	31-12-60	31-3-61	30-6-61	30-9-61	31-12-61	31-3-62	30-6-62	30-9-62	31-12-62	31-3-63	30-6-63	30-6-63 5	30-9-63	31-12-63	31-3-64	30-6-64	30-9-64	
A. Engagements envers l'étranger :																					
1. Envers le F.M.I.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. Envers l'U.E.P.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Autres :																					
a) en monnaies étrangères	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) en francs belges	0,8	0,9	0,7	1,5	1,3	1,3	1,3	2,0	2,0	2,0	2,0	1,9	2,6	2,6	2,6	2,5	3,1	3,1	3,0	2,9	
4. Ajustement statistique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total des engagements envers l'étranger	0,8	0,9	0,7	1,5	1,3	1,3	1,3	2,0	2,0	2,0	2,0	1,9	2,6	2,6	2,6	2,5	3,1	3,1	3,0	2,9	
B. Engagements envers le secteur intérieur monétaire :																					
1. Pièces et billets ²	0,7	0,7	0,7	0,6	0,7	0,6	0,6	0,5	0,5	0,5	0,4	0,3	0,4	0,3	0,3	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
2. Autres :																					
a) envers la Banque Nationale de Belgique	0,4	0,1	0,1	0,1	0,1
b) envers les organismes publics	0,3	0,1	0,1	0,1	0,1	
c) envers les banques de dépôts	2,1	1,5	2,2	2,8	2,1	1,5	2,1	1,8	0,8	1,0	0,9	2,6	0,7	0,6	0,6	0,5	3,3	2,3	1,0	1,1	
C. Engagements envers le secteur intérieur non monétaire :																					
1. Monnaie fiduciaire ³	4,9	5,0	5,1	5,2	5,1	5,3	5,3	5,5	5,5	5,6	5,7	5,8	5,8	5,9	5,9	6,0	6,0	6,0	6,2	6,3	
2. Monnaie scripturale :																					
a) détenue par les entreprises et particuliers ⁴	25,5	26,8	25,6	28,2	27,2	28,6	28,5	29,5	29,3	30,6	31,1	32,4	33,2	34,5	33,8	32,6	34,2	33,8	37,4	p35,7	
b) détenue par les pouvoirs publics	7,5	8,2	8,6	7,3	8,7	8,4	9,6	10,0	9,6	10,4	11,0	10,6	12,5	12,7	12,7	11,2	12,1	11,3	12,4	11,7	
3. Liquidités quasi monétaires :																					
a) détenues par les entreprises et particuliers :																					
— dépôts en francs belges à plus d'un mois	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— dépôts en francs belges reçus en carnets ou livrets	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— dépôts en devises	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) détenues par le Trésor	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4. Emprunts obligataires	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5. Autres :																					
a) envers le Fonds des Rentes	0,9	2,5	1,9	1,9	1,1	1,8	1,1	0,7	0,3	0,1	...	0,1	0,1	—	—	—	
b) envers les paraétatiques de crédit	0,1	...	0,3	0,1	...	0,1	0,1	0,3	0,3	
c) envers le Trésor	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
D. Autres	0,1	0,2	0,2	0,3	
TOTAL DU PASSIF ...	42,5	45,8	43,5	46,2	47,0	47,6	48,6	51,1	49,1	50,8	51,4	53,8	55,3	56,9	56,2	53,6	59,4	56,9	60,4	p58,1	

¹ Office des Chèques Postaux, Fonds Monétaire belge (pièces et billets), Caisse Nationale de Crédit Professionnel (passifs à vue et à un mois au plus), Crédit Communal de Belgique (passifs à vue et à un mois au plus), Institut de Récompte et de Garantie (uniquement les passifs envers les organismes monétaires).

² Uniquement les pièces et billets détenus par la Banque Nationale.

³ Les chiffres sont surévalués à concurrence des pièces et billets du Trésor détenus par les organismes monétaires autres que la Banque Nationale.

⁴ Y compris les comptes à vue des paraétatiques, sauf ceux de certains paraétatiques administratifs qui sont compris dans la rubrique C2b.

⁵ Pour la justification des écarts entre cette nouvelle et l'ancienne série (colonne précédente), le lecteur voudra bien se reporter à l'article « Organismes monétaires — Revision de certaines données statistiques (chapitre XIII) » inséré dans le Bulletin d'Information et de Documentation — XXXVIII^e année, vol. II, no 3, septembre 1963, pp. 174 à 176.

c) - Banques de dépôts — Actif — Chiffres trimestriels

(Milliards de francs)

	31-3-60	30-6-60	30-9-60	31-12-60	31-3-61	30-6-61	30-9-61	31-12-61	31-3-62	30-6-62	30-9-62	31-12-62	31-3-63	30-6-63 est	30-6-63 1	30-9-63	31-12-63	31-3-64	30-6-64	30-9-64	
A. Créances sur l'étranger :																					
1. Or	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
2. Participation au F.M.I.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
3. Obligations	0,7	1,0	0,9	0,9	1,2	1,3	1,3	1,5	1,3	1,2	1,1	1,1	1,1	1,1	0,7	0,8	0,9	0,9	0,9	p 0,8	
4. Accept. en francs belges représ. d'export.	0,9	0,8	0,5	0,5	0,6	0,5	0,7	0,6	2,2	2,2	2,1	0,8	1,1	2,1	3,8	3,2	2,6	2,6	2,8	3,8	
5. Créances sur l'U.E.P.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
6. Autres :																					
a) en monnaies étrangères ²	9,4	10,4	12,4	11,8	12,2	14,0	14,2	15,2	16,0	15,7	16,3	19,5	19,3	23,9	24,0	25,4	23,4	28,5	29,3	28,4	
b) en francs belges ²	2,2	2,3	2,8	2,4	2,2	2,4	2,3	1,9	2,2	2,5	2,2	2,2	3,3	3,4	3,8	4,1	4,0	4,5	4,8	4,7	
7. Ajustement statistique	-0,7	-0,3	-0,3	-0,9	-0,5	-0,2	-0,3	-0,4	+0,3	-0,4	+0,6	+0,1	+0,7	-0,1	—	—	—	—	—	—	
Total des créances sur l'étranger .	12,5	14,2	16,3	14,7	15,7	18,0	18,2	18,8	22,0	21,2	22,3	23,7	25,5	30,4	32,3	33,5	30,9	36,5	37,8	37,7	
B. Créances sur le secteur intérieur monétaire :																					
1. Pièces et billets	2,0	2,2	2,0	2,4	2,2	2,1	2,1	2,3	2,2	2,3	2,2	2,6	2,5	2,5	2,5	2,6	2,8	3,1	2,9	2,8	
2. Autres :																					
a) sur la Banque Nationale de Belgique .																				1,2	
— réserve monétaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
— autres	1,8	0,4	0,3	1,0	1,8	0,2	0,4	4,0	2,5	0,1	0,1	1,6	2,2	0,1	0,1	0,1	2,3	1,4	0,1	0,1	
b) sur les organismes publics	2,1	1,5	2,2	2,8	2,1	1,5	2,1	1,8	0,8	1,0	0,9	2,6	0,8	0,5	0,5	0,4	3,3	2,3	1,0	1,1	
c) sur les banques de dépôts	2,2	2,1	1,7	2,1	2,3	2,7	3,7	3,0	3,4	3,2	3,4	3,3	4,2	4,1	3,7	5,9	4,7	5,3	4,5	5,1	
C. Créances sur le secteur intérieur non monétaire :																					
1. Sur l'Etat :																					
a) à un an au plus	33,1	35,0	39,4	32,9	39,0	45,6	46,8	42,1	39,0	39,4	39,0	14,4	19,1	22,1	22,1	24,0	22,4	25,7	26,0	p25,9	
b) à plus d'un an :																					
— obligations accessibles à tout placeur	18,1	17,6	17,7	18,0	18,3	19,3	19,7	20,7	22,9	23,6	25,0	28,5	29,9	29,2	32,2	32,0	32,3	32,6	33,6	p32,7	
— autres	3,1	3,1	3,1	3,2	3,2	2,4	2,4	2,8	2,6	2,6	2,7	21,9	20,2	20,3	20,3	20,3	21,3	21,8	21,7	p21,8	
2. Sur les pouvoirs publics subordonnés et les paraétatiques administratifs :																					
a) à un an au plus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
b) à plus d'un an :																					
— obligations accessibles à tout placeur	1,5	1,6	1,7	1,5	1,6	1,5	1,4	1,4	1,6	1,6	1,9	1,8	1,2	1,6	0,3	0,4	0,3	0,3	0,3	p 0,3	
— autres	0,7	0,8	0,8	0,8	0,9	0,9	0,9	0,9	1,0	1,0	1,1	1,1	1,1	1,0	1,0	1,1	1,0	1,1	0,9	p 0,9	
3. Sur les entreprises, les particuliers et les paraétatiques d'exploitation :																					
a) acceptations	1,0	0,8	0,6	1,4	1,2	1,1	1,5	2,1	3,8	4,1	5,1	3,0	3,5	4,9	3,2	2,8	2,6	2,8	2,9	3,8	
b) effets commerciaux	18,6	17,2	17,0	20,3	19,6	21,0	22,0	24,1	25,1	25,4	27,2	26,9	32,2	32,9	33,4	35,1	38,1	38,8	40,8	40,3	
c) avances	24,8	25,9	25,6	26,2	26,4	28,1	28,1	30,0	30,0	31,1	31,8	35,6	35,1	37,5	37,3	39,7	42,4	43,5	44,8	46,8	
d) obligations :																					
— accessibles à tout placeur	2,0	1,9	1,6	1,6	1,9	2,0	2,0	2,3	2,4	2,9	2,9	2,7	2,7	2,9	2,2	2,1	2,1	2,0	2,0	p 2,2	
— autres	0,3	0,3	0,3	0,3	0,7	1,0	1,0	1,0	0,9	0,9	0,9	1,2	1,2	1,2	1,2	1,1	1,0	1,1	1,7	p 1,7	
4. Sur le Fonds des Rentes : à un an au plus	6,1	7,5	3,9	5,8	8,4	10,0	11,7	11,0	8,0	8,6	8,6	6,4	6,5	7,9	7,9	6,3	6,8	—	—	—	
5. Sur les paraétatiques de crédit :																					
a) à un an au plus	0,2	0,1	...	0,1	0,1	0,1	
b) à plus d'un an :																					
— obligations accessibles à tout placeur	5,1	5,3	5,3	5,4	5,6	5,9	6,1	6,7	7,6	8,3	8,5	8,9	9,3	9,9	9,9	10,1	10,3	10,1	9,9	p 9,6	
— autres	0,3	0,5	0,5	0,6	0,7	0,7	0,7	0,7	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,6	p 0,6	
D. Autres	20,2	22,0	20,5	21,9	22,0	23,6	23,7	24,4	25,4	29,6	28,1	31,1	29,7	32,5	31,4	31,5	31,7	37,0	40,7	p38,9	
TOTAL DE L'ACTIF ...	155,4	159,5	160,0	162,4	172,9	187,2	194,3	199,9	201,8	207,6	212,4	218,1	227,6	242,0	242,0	249,5	256,8	266,0	272,2	273,5	

1 Pour la justification des écarts entre cette nouvelle et l'ancienne série (colonne précédente), le lecteur voudra bien se reporter à l'article « Organismes monétaires — Revision de certaines données statistiques (chapitre XIII) » inséré dans le Bulletin d'Information et de Documentation — XXXVIII année, vol. 11, n° 3, septembre 1963, pp. 174 à 176.

2 Pour les dates antérieures au 30 juin 1963, les montants repris sous la rubrique « 6a) en monnaies étrangères » se rapportent uniquement aux monnaies étrangères convertibles tandis que ceux repris sous la rubrique « 6b) en francs belges » se rapportent non seulement aux francs belges mais encore aux monnaies étrangères non convertibles. Ces dernières ne représentent que de faibles montants.

c) - Banques de dépôts — Passif — Chiffres trimestriels

(milliards de francs)

	31-3-60	30-6-60	30-9-60	31-12-60	31-3-61	30-6-61	30-9-61	31-12-61	31-3-62	30-6-62	30-9-62	31-12-62	31-3-63	30-6-63 est	30-6-63 1	30-9-63	31-12-63	31-3-64	30-6-64	30-9-64	
A. Engagements envers l'étranger :																					
1. Envers le F.M.I.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
2. Envers l'U.E.P.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
3. Autres :																					
a) en monnaies étrangères ²	5,6	6,9	9,1	9,2	12,4	22,4	23,0	21,3	15,5	16,4	17,2	20,4	21,7	28,1	29,1	32,4	34,4	40,5	41,7	43,1	
b) en francs belges ^{2 3}	9,2	10,0	10,7	11,2	10,8	10,5	10,9	11,5	10,9	11,1	11,2	12,4	12,3	13,5	16,1	17,6	16,9	16,7	17,5	15,9	
4. Ajustement statistique	-0,8	-0,4	-0,8	-1,1	-0,7	-0,5	-0,4	-0,6	-0,1	-0,9	-0,1	-0,3	+0,6	+0,6	—	—	—	—	—	—	
Total des engagements envers l'étranger	14,0	16,5	19,0	19,3	22,5	32,4	33,5	32,2	26,3	26,6	28,3	32,5	34,6	42,2	45,2	50,0	51,3	57,2	59,2	59,0	
B. Engagements envers le secteur intérieur monétaire :																					
1. Pièces et billets	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
2. Autres :																					
a) envers la Banque Nationale de Belgique	1,7	0,1	1,3	0,3	0,2	0,2	1,5	0,3	0,1	...	
b) envers les organismes publics	0,3	0,3	...	0,3	0,2	0,1	
c) envers les banques de dépôts	2,2	2,1	1,7	2,1	2,3	2,7	3,7	3,0	3,4	3,1	3,4	3,3	4,3	4,1	3,7	5,9	4,7	5,3	4,5	5,1	
C. Engagements envers le secteur intérieur non monétaire :																					
1. Monnaie fiduciaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
2. Monnaie scripturale :																					
a) détenue par les entreprises et particuliers	60,4	62,4	55,8	57,4	60,7	61,4	60,9	65,1	66,1	68,3	67,5	69,3	72,9	76,0	75,8	73,6	78,5	77,3	79,8	79,0	
b) détenue par les pouvoirs publics	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
3. Liquidités quasi monétaires :																					
a) détenues par les entreprises et particuliers :																					
— dépôts en francs belges à plus d'un mois	20,3	17,7	18,1	19,1	21,7	22,3	25,2	27,3	30,6	30,5	31,9	28,6	28,6	27,9	27,9	26,6	25,8	26,4	25,6	29,9	
— dépôts en francs belges reçus en carnets ou livrets	15,8	15,7	15,6	15,7	15,8	15,7	15,9	16,3	16,9	17,4	18,4	19,9	22,1	23,4	23,4	26,4	29,2	31,9	32,7	34,2	
— dépôts en devises	4,8	5,8	8,0	7,2	7,9	7,9	8,4	8,0	8,2	7,9	8,0	7,4	7,4	8,2	8,2	8,4	9,1	10,1	8,1	5,0	
b) détenues par le Trésor	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
4. Emprunts obligataires	6,9	7,1	7,3	7,6	7,9	8,2	8,4	8,6	9,1	9,8	10,4	11,1	11,1	11,2	11,2	11,3	11,4	11,2	11,2	11,3	
5. Autres :																					
a) envers le Fonds des Rentes	0,6	0,9	2,2	0,7	0,8	0,5	1,3	0,7	...	0,2	0,2	0,2	—	—	—	
b) envers les paraétatiques de crédit	0,1	0,7	0,4	0,2	0,4	0,6	1,1	0,2	0,3	0,2	0,1	0,3	0,3	0,3	0,2	0,4	0,3	1,0	
c) envers le Trésor	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
D. Autres	30,4	32,2	32,7	33,3	32,8	34,1	37,2	37,7	39,6	42,5	43,5	44,2	46,0	48,0	45,6	45,5	46,3	46,2	50,5	48,9	
TOTAL DU PASSIF ...	155,4	159,5	160,0	162,4	172,9	187,2	194,3	199,9	201,8	207,6	212,4	218,1	227,6	242,0	242,0	249,5	256,8	266,0	272,2	273,5	

1 Pour la justification des écarts entre cette nouvelle et l'ancienne séries (colonne précédente), le lecteur voudra bien se reporter à l'article « Organismes monétaires — Revision de certaines données statistiques (chapitre XIII) » inséré dans le *Bulletin d'Information et de Documentation* — XXXVIII^e année, vol. II, no 3, septembre 1963, pp. 174 à 176.

2 Pour les dates antérieures au 30 juin 1963, les montants repris sous la rubrique « 3a) en monnaies étrangères » se rapportent uniquement aux monnaies étrangères convertibles tandis que ceux repris sous la rubrique « 3b) en francs belges » se rapportent non seulement aux francs belges mais encore aux monnaies étrangères non convertibles. Ces dernières ne représentent que de faibles montants.

3 Y compris les engagements en francs belges envers les organismes internationaux établis en U.E.B.L.

d) - Ensemble des organismes monétaires — Actif — Chiffres trimestriels

(Milliards de francs)

	31-3-60	30-6-60	30-9-60	31-12-60	31-3-61	30-6-61	30-9-61	31-12-61	31-3-62	30-6-62	30-9-62	31-12-62	31-3-63	30-6-63 est	30-6-63 4	30-9-63	31-12-63	31-3-64	30-6-64	30-9-64	
A. Créances sur l'étranger :																					
1. Or	59,1	59,5	54,7	58,5	56,6	53,7	58,3	62,4	64,9	66,8	67,1	68,3	68,6	68,6	68,6	68,4	68,6	68,8	69,6	69,7	
2. Participation au F.M.I.	4,4	4,4	4,4	4,4	4,4	4,4	7,4	8,0	7,2	7,5	6,7	6,7	6,7	6,5	6,5	7,0	7,1	8,2	8,2	8,2	
3. Obligations	0,8	1,1	1,0	1,0	1,3	1,4	1,4	1,6	1,4	1,3	1,2	1,2	1,2	1,2	0,8	0,9	1,0	1,0	1,0	p 0,9	
4. Accept. en francs belges représ. d'export.	2,1	2,2	2,0	3,3	3,2	4,4	3,5	3,5	2,9	4,7	3,1	4,8	4,2	5,3	7,0	7,0	6,9	5,8	7,5	8,2	
5. Créances sur l'U.E.P. ¹	5,5	5,5	4,1	3,5	3,1	2,4	0,7	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	
6. Autres																					
a) en monnaies étrangères ²	15,0	18,2	18,6	24,4	27,7	33,9	33,5	35,6	34,2	29,1	30,6	32,3	37,1	43,4	43,5	45,0	44,9	49,4	49,1	50,4	
b) en francs belges ²	2,3	2,3	3,2	2,4	2,2	2,6	2,3	2,0	2,2	2,5	2,3	2,2	3,3	4,9	5,3	5,6	5,5	6,0	6,3	6,2	
7. Ajustement statistique	- 0,7	- 0,3	- 0,3	- 0,9	- 0,5	- 0,2	- 0,3	- 0,4	+ 0,3	- 0,4	+ 0,6	+ 0,1	+ 0,7	- 0,1							
Total des créances sur l'étranger ..	88,5	92,9	87,7	96,6	98,0	102,6	106,8	113,1	113,5	111,8	111,9	115,9	122,0	130,0	131,9	134,0	134,1	139,3	141,8	143,7	(6)
B. Créances sur le secteur intérieur monétaire :																					
1. Pièces et billets	2,7	2,9	2,7	3,0	2,9	2,7	2,7	2,8	2,8	2,9	2,7	2,9	2,9	2,8	2,8	3,0	3,1	3,5	3,3	3,2	
2. Autres :																					
a) sur la Banque Nationale de Belgique .																					
— réserve monétaire																					1,2
— autres	1,8	0,4	0,3	1,0	1,8	0,2	0,4	4,0	2,5	0,1	0,1	1,6	2,2	0,1	0,1	0,1	2,3	1,4	0,1	0,1	
b) sur les organismes publics	2,1	1,5	2,6	3,1	2,1	1,5	2,1	1,8	0,8	1,0	0,9	2,6	0,9	0,6	0,6	0,6	3,4	2,4	1,1	1,2	
c) sur les banques de dépôts	2,2	2,1	3,4	2,1	2,3	2,8	3,7	3,3	3,4	3,2	3,4	4,9	4,5	4,7	4,3	7,4	5,0	5,3	4,8	5,2	
C. Créances sur le secteur intérieur non monétaire :																					
1. Sur l'Etat :																					
a) à un an au plus	71,3	74,3	80,8	73,3	80,6	86,2	90,7	82,6	80,3	84,1	85,7	57,1	67,9	73,2	73,2	72,4	76,0	78,2	80,1	p 78,8	(7)
b) à plus d'un an																					
— obligations accessibles à tout placeur	25,2	24,8	24,8	25,4	25,6	26,7	27,1	28,1	30,4	31,1	32,4	36,1	37,7	37,0	40,1	40,0	40,3	40,6	41,8	p 40,8	(7)
— autres	37,1	37,1	37,1	37,2	37,2	36,4	36,4	36,8	36,6	36,6	36,7	55,9	54,2	54,3	54,3	54,3	55,3	55,8	55,7	p 55,8	(7)
2. Sur les pouvoirs publics subordonnés et les paraétatiques administratifs :																					
a) à un an au plus	2,1	1,8	0,9	2,1	1,5	2,1	1,6	3,4	2,6	2,5	3,2	4,5	3,3	3,4	3,4	3,4	4,3	3,1	4,4	4,3	(9)
b) à plus d'un an :																					
— obligations accessibles à tout placeur	1,6	1,9	2,0	1,8	1,9	1,8	1,7	1,8	2,0	2,0	2,3	2,1	1,6	1,9	0,5	0,6	0,5	0,6	0,6	p 0,6	(9)
— autres	0,7	0,8	0,8	0,8	0,9	0,9	0,9	0,9	1,0	1,0	1,1	1,1	1,1	1,0	1,0	1,1	1,1	1,1	0,9	p 0,9	(9)
3. Sur les entreprises, les particuliers et les paraétatiques d'exploitation :																					
a) acceptations	2,1	2,9	2,2	2,8	2,0	2,3	2,3	4,1	3,9	4,6	5,3	5,8	3,8	5,0	3,3	3,4	4,8	2,9	3,8	4,7	(11)
b) effets commerciaux	21,5	20,0	20,9	24,0	23,0	23,7	24,2	27,1	27,7	27,8	29,6	31,4	35,4	36,1	36,6	37,4	42,5	42,7	44,9	44,0	(11)
c) avances	24,9	26,3	25,7	26,2	26,4	28,1	28,1	30,1	30,1	31,2	31,9	35,7	35,2	37,6	37,4	39,8	42,5	43,6	44,9	46,9	(11)
d) obligations :																					
— accessibles à tout placeur	2,0	1,9	1,6	1,6	1,9	2,0	2,0	2,3	2,4	2,9	2,9	2,7	2,7	2,9	2,2	2,1	2,1	2,0	2,0	p 2,2	(15)
— autres	0,3	0,3	0,3	0,3	0,7	1,0	1,0	1,0	0,9	0,9	0,9	1,2	1,2	1,2	1,2	1,1	1,0	1,1	1,7	p 1,7	(15)
4. Sur le Fonds des Rentes : à un an au plus ³	6,1	7,5	3,9	5,8	8,4	10,0	11,7	11,0	8,0	8,6	8,6	7,0	7,5	7,9	7,9	6,9	7,4	—	—	—	(8)
5. Sur les paraétatiques de crédit :																					
a) à un an au plus	0,2	0,1	...	0,1	0,7	0,3	0,8	0,1	0,2	1,9	(14)
b) à plus d'un an :																					
— obligations accessibles à tout placeur	5,1	5,3	5,3	5,4	5,6	5,9	6,1	6,7	7,6	8,3	8,5	8,9	9,3	9,9	9,9	10,1	10,3	10,1	9,9	p 9,6	(14)
— autres	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,5	0,7	0,7	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,7	p 0,7	(14)
D. Autres	30,1	34,3	36,5	46,7	51,3	53,8	56,7	58,0	57,2	57,8	55,4	55,7	62,9	71,1	69,3	69,0	71,2	77,1	84,0	p 82,5	(15)
TOTAL DE L'ACTIF ...	327,8	339,3	339,7	359,5	374,3	391,2	406,9	419,6	414,5	419,2	424,3	434,6	457,4	481,3	480,6	487,3	508,5	511,5	526,7	p530,0	

Colonne du tableau XIII-1
« Bilans intégrés des organismes monétaires » dans laquelle
le la rubrique est comprise¹ Créances bilatéralisées sur les pays débiteurs lors de la liquidation de l'U.E.P.² Pour les dates antérieures au 30 juin 1963, les montants repris sous la rubrique « 6a) en monnaies étrangères » se rapportent uniquement aux monnaies étrangères convertibles tandis que ceux repris sous la rubrique « 6b) en francs belges » se rapportent non seulement aux francs belges mais encore aux monnaies étrangères non convertibles. Ces dernières ne représentent que de faibles montants.³ Aux dates pour lesquelles le Fonds des Rentes n'a pas publié de chiffres, les créances sur le Fonds des Rentes sont comprises sous la rubrique D « Autres ».⁴ Pour la justification des écarts entre cette nouvelle et l'ancienne séries (colonne précédente), le lecteur voudra bien se reporter à l'article « Organismes monétaires — Revision de certaines données statistiques (chapitre XIII) inséré dans le Bulletin d'Information et de Documentation — XXXVIII^e année, vol. II, no 3, septembre 1963, pp. 174 à 176.

d) - Ensemble des organismes monétaires — Passif — Chiffres trimestriels

(Milliards de francs)

	31-3-60	30-6-60	30-9-60	31-12-60	31-3-61	30-6-61	30-9-61	31-12-61	31-3-62	30-6-62	30-9-62	31-12-62	31-3-63	30-6-63 est	30-9-63	31-12-63	31-3-64	30-6-64	30-9-64		
A. Engagements envers l'étranger :																					
1. Envers le F.M.I.	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2		
2. Envers l'U.E.P.	0,1	0,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
3. Autres :																					
a) en monnaies étrangères ²	5,6	6,9	9,1	9,2	12,4	22,4	23,0	21,3	15,5	16,4	17,2	20,4	21,7	28,1	29,1	32,4	34,4	40,5	41,7	43,1	
b) en francs belges ^{1 2}	10,5	11,6	12,0	13,5	12,7	12,3	13,0	14,4	13,3	13,7	13,7	15,1	15,7	16,7	19,3	20,9	20,6	20,4	21,1	19,4	
4. Ajustement statistique	-0,8	-0,4	-0,8	-1,1	-0,7	-0,5	-0,4	-0,6	-0,1	-0,9	-0,1	-0,3	+0,6	+0,6	—	—	—	—	—	—	
Total des engagements envers l'étranger	15,6	18,4	20,5	21,8	24,6	34,4	35,8	35,3	28,9	29,4	31,0	35,4	38,2	45,6	48,6	53,5	55,2	61,1	63,0	62,7	
B. Engagements envers le secteur intérieur monétaire :																					
1. Pièces et billets ³	2,7	2,9	2,7	3,0	2,9	2,7	2,7	2,9	2,8	2,9	2,7	2,9	2,9	2,8	2,8	3,0	3,1	3,5	3,3	3,2	
2. Autres :																					
a) envers la Banque Nationale de Belgique	2,1	0,1	1,3	0,4	0,3	0,3	1,6	0,3	...	0,1	...	
b) envers les organismes publics	0,3	0,3	0,3	...	0,3	...	0,1	0,1	0,3	...	0,2	
c) envers les banques de dépôts	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1,2	
— réserve monétaire	6,1	4,0	4,2	5,9	6,2	4,4	6,2	8,8	6,7	4,2	4,4	7,5	7,2	4,8	4,4	6,5	10,3	9,0	5,6	6,3	
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
C. Engagements envers le secteur intérieur non monétaire :																					
1. Monnaie fiduciaire ⁴	118,8	122,1	123,6	126,9	125,5	127,9	129,1	132,2	131,0	135,3	136,7	141,7	143,8	149,7	149,7	150,1	153,7	151,4	157,1	158,4	(1)
2. Monnaie scripturale :																					
a) détenue par les entreprises et particuliers ⁵	86,2	89,6	81,9	86,4	88,4	90,4	89,8	95,2	95,8	99,3	99,0	102,2	106,4	110,8	109,9	106,5	113,2	111,6	117,6	115,1	(1)
b) détenue par les pouvoirs publics	7,5	8,2	8,6	7,3	8,7	8,4	9,6	10,0	9,6	10,4	11,0	10,6	12,5	12,7	12,7	11,2	12,1	11,3	12,4	11,7	(1)
3. Liquidités quasi monétaires :																					
a) détenues par les entreprises et particuliers :																					
— dépôts en francs belges à plus d'un mois	20,3	17,7	18,1	19,1	21,7	22,3	25,2	27,3	30,6	30,5	31,9	28,6	28,6	27,9	27,9	26,6	25,8	26,4	25,6	29,9	(2)
— dépôts en francs belges reçus en carnets ou livrets	15,8	15,7	15,6	15,6	15,8	15,7	15,9	16,3	16,9	17,4	18,4	19,9	22,1	23,4	23,4	26,4	29,2	31,9	32,7	34,2	(2)
— dépôts en devises	4,8	5,8	8,0	7,2	7,9	7,9	8,4	8,0	8,2	7,9	8,0	7,4	7,4	8,2	8,2	8,4	9,1	10,1	8,1	5,0	(3)
b) détenues par le Trésor	0,5	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	0,1	...	0,1	(4)
4. Emprunts obligataires	6,9	7,1	7,3	7,6	7,9	8,2	8,4	8,6	9,1	9,8	10,4	11,1	11,1	11,2	11,2	11,3	11,4	11,2	11,2	11,3	(13)
5. Autres :																					
a) envers le Fonds des Rentes ⁶	4,2	5,4	4,4	6,0	8,2	5,8	4,8	4,1	2,7	0,1	0,2	0,3	0,3	—	—	—	(8)
b) envers les paraétatiques de crédit	0,1	0,7	0,4	0,2	0,5	0,6	1,4	0,2	0,3	0,3	0,1	0,4	0,4	0,6	0,5	0,4	0,3	1,0	(14)
c) envers le Trésor	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	(7)
D. Autres	38,4	42,1	46,7	57,5	59,7	62,4	67,0	68,3	68,6	67,8	67,8	65,3	76,5	82,9	80,5	81,6	84,5	83,5	89,4	89,8	(15)
TOTAL DU PASSIF ...	327,8	339,3	339,7	359,5	374,3	391,2	406,9	419,6	414,5	419,2	424,3	434,6	457,4	481,3	480,6	487,3	508,5	511,5	526,7	530,0	

Colonne du tableau XIII-1
« Bilans intégrés des organismes monétaires » dans laquelle le la rubrique est comprise
(6)

1 Pour la Banque Nationale, y compris les engagements en francs belges envers les organismes internationaux autres que le F.M.I. et l'U.E.P.; pour les autres organismes monétaires, y compris les engagements en francs belges envers les organismes internationaux établis en U.E.B.L. depuis qu'ils ont pu être extraits des engagements envers le secteur intérieur non monétaire, c'est-à-dire depuis juin 1958.

2 Pour les dates antérieures au 30 juin 1963, les montants repris sous la rubrique « 3a) en monnaies étrangères » se rapportent uniquement aux monnaies étrangères convertibles tandis que ceux repris sous la rubrique « 3b) en francs belges » se rapportent non seulement aux francs belges mais encore aux monnaies étrangères non convertibles. Ces dernières ne représentent que de faibles montants.

3 B.N.B. : y compris les pièces et billets du Trésor détenus par les organismes monétaires autres que la Banque Nationale de Belgique. Organismes publics monétaires : uniquement les pièces et billets du Trésor détenus par la Banque Nationale de Belgique.

4 Les chiffres de cette rubrique sont sous-évalués pour la Banque Nationale de Belgique et surévalués pour les organismes publics à concurrence des pièces et billets du Trésor détenus par les organismes monétaires autres que la Banque Nationale de Belgique.

5 B.N.B. : y compris les comptes à vue des paraétatiques, sauf celui du Fonds des Rentes qui est compris dans la rubrique C 5a ou D « Autres ». Organismes publics monétaires : y compris les comptes à vue des paraétatiques, sauf ceux de certains paraétatiques administratifs qui sont compris dans la rubrique C2b.

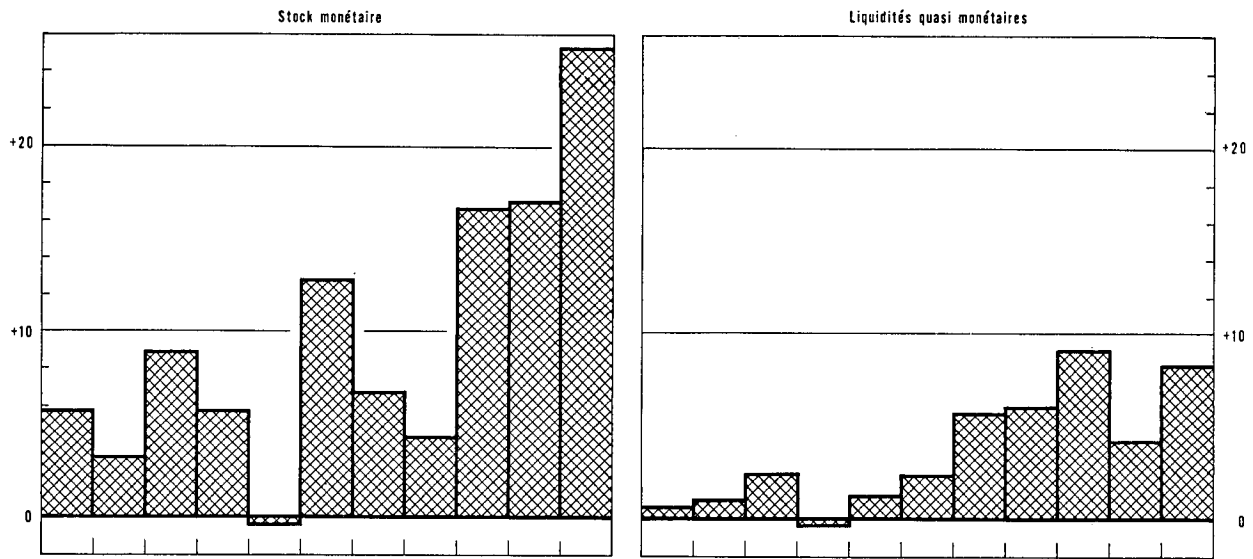
6 Aux dates pour lesquelles le Fonds des Rentes n'a pas publié de chiffres, les engagements envers le Fonds des Rentes sont compris sous la rubrique D « Autres ».

7 Pour la justification des écarts entre cette nouvelle et l'ancienne séries (colonne précédente), le lecteur voudra bien se reporter à l'article « Organismes monétaires — Revision de certaines données statistiques (chapitre XIII) » inséré dans le Bulletin d'Information et de Documentation — XXXVIII^e année, vol. II, no 8, septembre 1963, pp. 174 à 176.

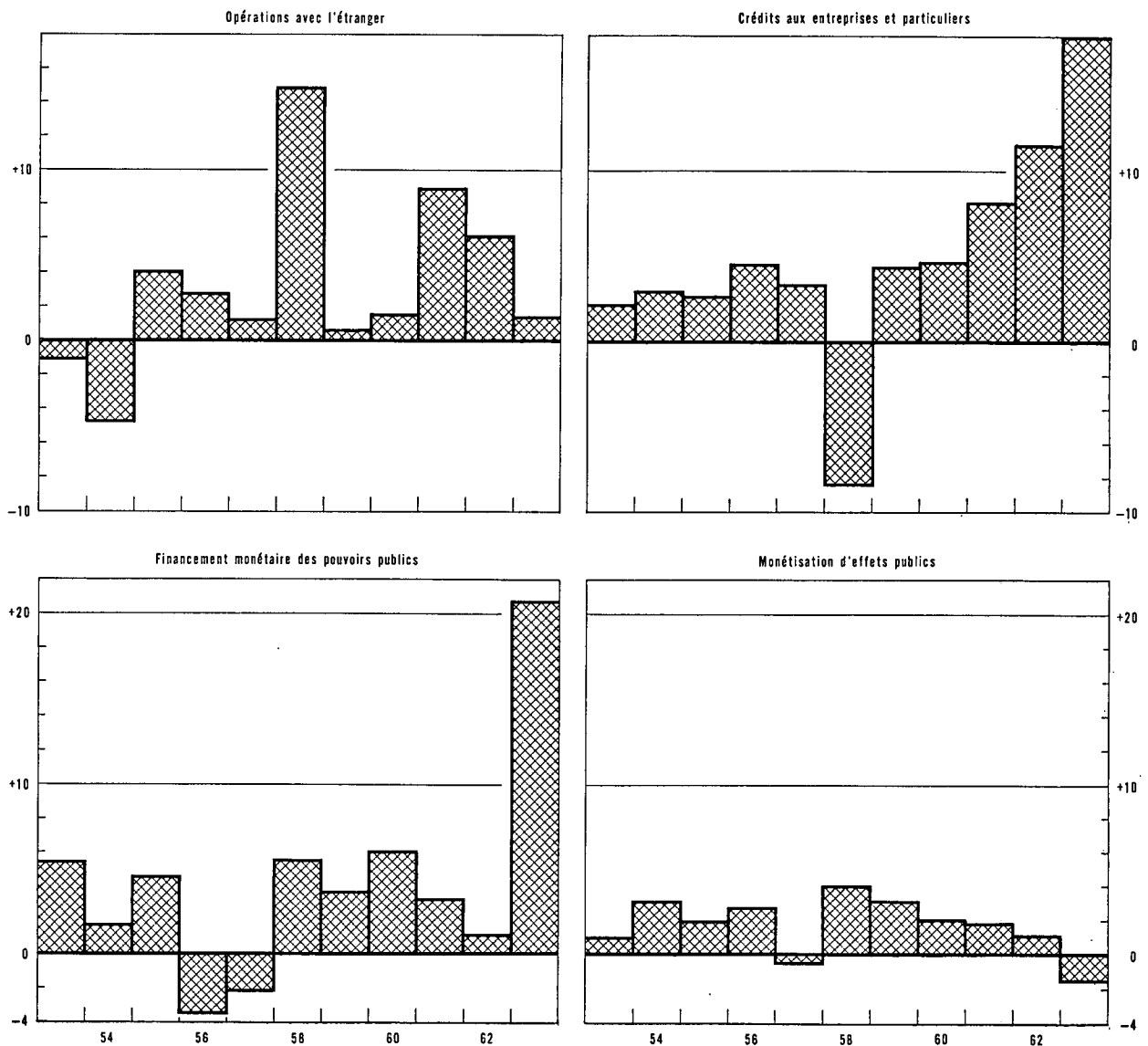
XIII - 3. — STOCK MONETAIRE ET LIQUIDITES QUASI MONETAIRES

(variations en milliards de francs)

A.- VARIATIONS DU STOCK ET DES LIQUIDITES



B.- ORIGINES DES VARIATIONS



XIII - 3. — ORIGINES DES VARIATIONS DU STOCK MONETAIRE

(milliards de francs)

Périodes	Stock monétaire (1)	Liquidités quasi monétaires (2)	Total du stock monétaire et des liquidités quasi monétaires (3)	Opérations avec l'étranger (à l'exclusion des transferts et des opérations en capital des pouvoirs publics) (4)	Financement monétaire des pouvoirs publics			Monétisation d'effets publics		Crédits d'escompte, d'avances et d'acceptations aux entreprises et particuliers résident en Belgique (10)	Emprunts obligataires des banques de dépôts (11)	Crédits à des intermédiaires financiers non monétaires (12)	Divers (13)
					de l'Etat		des autres pouvoirs publics 1 (7)	achats sur le marché par les organismes monétaires (8)	par l'intermédiaire du Fonds des Rentes (9)				
					par cession de titres de la dette (5)	par cession nette de devises (6)							
1959 1 ^{er} trimestre	+ 0,2	+ 3,4	+ 3,6	- 2,1	+ 1,2	+ 0,1	+ 0,4	+ 1,3	+ 1,2	+ 1,4	- 0,2	+ 0,2	+ 0,1
2 ^e trimestre	+ 4,3	- 0,9	+ 3,4	+ 0,3	+ 0,3	- 1,1	+ 1,1	+ 0,2	+ 0,9	- 0,4	- 0,1	+ 0,3	+ 1,9
3 ^e trimestre	- 4,4	+ 1,6	- 2,8	- 0,3	- 2,2	+ 0,3	- 0,8	+ 0,7	- 0,4	+ 0,3	...	+ 0,6	- 1,0
4 ^e trimestre	+ 6,7	+ 1,7	+ 8,4	+ 2,8	+ 7,7	- 3,3	...	- 0,4	- 0,3	+ 3,1	...	- 0,2	- 1,0
Total ...	+ 6,8	+ 5,8	+12,6	+ 0,7	+ 7,0	- 4,0	+ 0,7	+ 1,8	+ 1,4	+ 4,4	- 0,3	+ 0,9	...
1960 1 ^{er} trimestre	- 3,9	+ 5,1	+ 1,2	+ 4,7	- 2,8	- 3,9	+ 1,7	+ 1,0	+ 0,2	+ 0,4	...	+ 0,6	- 0,7
2 ^e trimestre	+ 7,4	- 1,8	+ 5,6	- 0,1	+ 3,7	+ 1,3	- 0,1	- 0,5	+ 0,2	+ 0,7	- 0,2	+ 0,1	+ 0,5
3 ^e trimestre	- 5,2 ²	+ 2,8 ²	- 2,4 ²	- 4,6	+ 7,3	- 1,8	- 0,7	...	+ 1,0	- 0,5	- 0,2	- 0,4	- 2,5
4 ^e trimestre	+ 6,1 ²	... ²	+ 6,1 ²	+ 1,6	- 5,2	+ 5,3	+ 1,3	- 0,3	+ 0,5	+ 4,1	- 0,3	- 0,4	- 0,5
Total ...	+ 4,4 ²	+ 6,1 ²	+10,5 ²	+ 1,6	+ 3,0	+ 0,9	+ 2,2	+ 0,2	+ 1,9	+ 4,7	- 0,7	- 0,1	- 3,2
1961 1 ^{er} trimestre	+ 2,1 ²	+ 3,3 ²	+ 5,4 ²	- 1,5	+ 5,2	...	- 0,6	+ 1,1	- 0,5	- 1,6	- 0,3	+ 0,8	+ 2,8
2 ^e trimestre	+ 4,1	+ 0,4	+ 4,5	+ 0,4	+ 5,9	- 6,4	+ 0,6	- 0,1	+ 0,3	+ 2,7	- 0,3	+ 0,7	+ 0,7
3 ^e trimestre	+ 1,7 ²	+ 3,6 ²	+ 5,3 ²	+ 4,7	+ 3,6	- 1,7	- 0,4	+ 0,4	...	+ 0,5	- 0,2	+ 0,4	- 2,0
4 ^e trimestre	+ 8,8 ²	+ 1,8 ²	+10,6 ²	+ 5,7	- 6,2	+ 0,5	+ 2,5	+ 0,1	+ 0,6	+ 6,6	- 0,2	+ 0,5	+ 0,5
Total ...	+16,7 ²	+ 9,1 ²	+25,8 ²	+ 9,3	+ 8,5	- 7,6	+ 2,1	+ 1,5	+ 0,4	+ 8,2	- 1,0	+ 2,4	+ 2,0
1962 1 ^{er} trimestre	- 1,1	+ 4,2	+ 3,1	+ 4,0	- 1,2	+ 2,3	- 0,2	+ 0,2	- 0,6	+ 0,4	- 0,5	- 0,2	- 1,1
2 ^e trimestre	+ 8,7	...	+ 8,7	+ 2,1	+ 4,0	- 4,2	- 0,1	+ 0,6	+ 0,5	+ 1,8	- 0,7	+ 2,3	+ 2,4
3 ^e trimestre	+ 1,6	+ 2,6	+ 4,2	+ 0,5	+ 4,4	- 2,3	+ 0,9	+ 0,4	- 0,1	+ 3,3	- 0,6	- 0,2	- 2,1
4 ^e trimestre	+ 7,9	- 2,5	+ 5,4	- 0,1	- 4,3	...	+ 1,6	- 0,7	+ 0,9	+ 6,1	- 0,6	+ 0,6	+ 1,9
Total ...	+17,1	+ 4,3	+21,4	+ 6,5	+ 2,9	- 4,2	+ 2,2	+ 0,5	+ 0,7	+11,6	- 2,4	+ 2,5	+ 1,1
1963 1 ^{er} trimestre	+ 8,1	+ 2,2	+10,3	+ 3,1	+ 9,8	+ 0,7	- 1,3	- 0,2	+ 0,2	+ 1,6	- 0,1	+ 0,5	- 4,0
2 ^e trimestre (est.)	+10,7	+ 1,4	+12,1	+ 0,5	+ 5,2	+ 0,7	+ 0,1	- 0,4	+ 0,9	+ 4,2	- 0,1	...	+ 1,0
3 ^e trimestre	- 4,5	+ 1,9	- 2,6	- 1,1	- 0,6	- 1,4	+ 0,1	- 0,9	- 0,3	+ 3,3	- 0,1	- 0,2	- 1,4
4 ^e trimestre	+11,1	+ 2,7	+13,8	- 1,2	+ 7,3	- 0,9	+ 0,9	- 0,1	- 0,9	+ 9,2	- 0,1	+ 0,3	- 0,7
Total ...	+25,4	+ 8,2	+33,6	+ 1,3	+21,7	- 0,9	- 0,2	- 1,6	- 0,1	+18,3	- 0,4	+ 0,6	- 5,1
1964 1 ^{er} trimestre	- 4,7	+ 4,3	- 0,4	- 2,5	+ 2,7	...	- 0,1	- 0,2	+ 0,1	- 0,6	+ 0,2	+ 0,2	- 0,2
2 ^e trimestre	+12,8	- 2,0	+10,8	+ 1,5	+ 4,6	- 0,3	+ 1,3	- 0,2	- 0,4	+ 4,4	- 0,1
3 ^e trimestre	<i>p</i> - 2,0	+ 2,7	<i>p</i> + 0,7	<i>p</i> + 3,3	<i>p</i> + 0,3	<i>p</i> - 1,5	<i>p</i> + 0,1	<i>p</i> - 1,0	- 0,5	+ 2,0	- 0,1	<i>p</i> - 1,2	<i>p</i> - 0,7

N. B. — Pour le détail du « Stock monétaire », voir le tableau 4 du chapitre XIII.

— Pour le détail des « Opérations avec l'étranger », voir le tableau 5 du chapitre XIII.

— Pour la méthode d'élaboration, voir note sub tableau 1 du chapitre XIII.

1 Y compris les fonds de pension. — 2 Au 3^e trimestre de 1960, les dépôts des résidents congolais non bancaires dans les banques belges, qui étaient confondus jusque là dans les statistiques monétaires avec les comptes de résidents, ont été convertis en comptes étrangers « financiers »; ultérieurement, une partie de ces comptes a été réassimilée à des comptes de résidents. Ces conversions ont provoqué, dans le stock monétaire et les liquidités quasi monétaires, une diminution purement comptable de 0,9 milliard au 3^e trimestre de 1960 et des augmentations, également comptables, de 0,3, 0,2, 0,1 et 0,2 milliard, respectivement au 4^e trimestre de 1960 et au 1^{er}, 2^e et 4^e trimestre de 1961. Ces diminutions et augmentations comptables ont été éliminées des variations du stock monétaire et des liquidités quasi monétaires telles qu'elles apparaissent aux colonnes (1) à (3) du présent tableau.

XIII - 4. — STOCK MONETAIRE

(milliards de francs)

Fin de période	Monnaie fiduciaire			Monnaie scripturale					Total du stock monétaire	Pourcentage de monnaie fiduciaire	
	Billets et monnaies du Trésor	Billets de la B.N.B.	Stock de monnaie fiduciaire ²	détenue par le Trésor et les pouvoirs publics subordonnés	détenue par les entreprises et particuliers ¹			Stock de monnaie scripturale			
					comptes courants à la B.N.B. ²	avoirs en C.C.P. ²	dépôts à vue et à 1 mois au plus dans les banques et établissements para-étatiques ²				Total
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9) = (4) + (8)	(10) = (3) + (9)	(11) = (8) : (10)	
1953 Juin	5,8	98,4	102,6	6,9	0,6	19,6	46,1	66,3	73,2	175,8	58,4
Décembre	5,9	101,6	105,9	7,1	0,6	19,9	46,8	67,3	74,4	180,3	58,7
1954 Juin	5,9	100,2	104,3	8,1	0,7	20,2	49,0	69,9	78,0	182,3	57,2
Décembre	5,9	102,7	106,7	7,4	0,5	20,6	48,4	69,5	76,9	183,6	58,1
1955 Juin	5,8	105,3	108,6	7,3	0,6	20,4	50,7	71,7	79,0	187,6	57,9
Décembre	5,6	107,6	110,7	7,9	0,6	20,8	52,5	73,9	81,8	192,5	57,5
1956 Juin	5,4	108,4	111,4	6,7	0,3	22,6	54,1	77,0	83,7	195,1	57,1
Décembre	5,4	111,5	114,3	6,5	0,6	21,3	55,6	77,5	84,0	198,3	57,7
1957 Juin	5,3	111,2	113,9	7,9	0,4	23,0	56,7	80,1	88,0	201,9	56,4
Décembre	5,4	112,7	115,5	6,4	0,9	22,0	53,2	76,1	82,5	198,0	58,3
1958 Juin	5,5	115,3	118,1	7,6	0,4	23,2	56,8	80,4	88,0	206,1	57,3
Décembre	5,5	117,4	120,3	7,2	0,5	24,0	57,5 ³	82,0	89,2	209,5	57,4
1959 Juin	5,5	117,5	120,3	7,8	0,4	24,9	60,6	85,9	93,7	214,0	56,2
Décembre	5,6	118,3	121,3	7,6	0,5	25,8	61,1	87,4	95,0	216,3	56,1
1960 Juin	5,7	119,3	122,1	8,2	0,4	25,7	63,5	89,6	97,8	219,9	55,5
Décembre	5,8	124,1	126,8	7,3 ⁵	0,7	26,9	58,7 ⁴	86,3	93,6	220,4	57,5
1961 Juin	5,9	124,8	127,9	8,5	0,4	27,3	62,7 ⁴	90,4	98,9	226,8	56,4
Décembre	6,0	129,1	132,2	10,0	0,6	27,9	66,7	95,2	105,2	237,4	55,7
1962 Juin	6,1	132,1	135,3	10,4	0,4	29,1	69,8	99,3	109,7	245,0	55,2
Décembre	6,2	138,5	141,7	10,6	0,5	30,4	71,3	102,2	112,8	254,5	55,7
1963 Juin (est.) ⁶	6,2	146,2	149,6	12,8	0,4	32,2	78,2	110,8	123,6	273,2	54,8
<i>Nouvelle série⁶</i>											
Juin	6,2	146,2	149,6	12,8	0,4	32,2	77,3	109,9	122,7	272,3	54,9
Octobre	6,3	146,9	150,4	9,3	0,2	33,3	75,4	108,9	118,2	268,6	56,0
Novembre	6,3	147,1	150,6	10,8	0,3	31,1	77,0	108,4	119,2	269,8	55,8
Décembre	6,3	150,5	153,7	12,1	0,5	32,9	79,8	113,2	123,3	279,0	55,1
1964 Janvier	6,3	147,7	151,3	9,5	0,3	34,1	76,0	110,4	119,9	271,2	55,8
Février	6,3	148,1	151,6	10,5	0,4	31,8	75,8	108,0	118,5	270,1	56,1
Mars	6,3	148,6	151,4	11,3	0,4	32,6	78,6	111,6	122,9	274,3	55,2
Avril	6,3	150,2	153,6	10,0	0,3	35,2	77,0	112,5	122,5	276,1	55,6
Mai	6,3	151,5	154,8	11,8	0,4	33,7	81,3	115,4	127,2	282,0	54,9
Juin	6,4	153,9	157,1	12,4	0,3	35,8	81,5	117,6	130,0	287,1	54,7
Juillet	6,5	155,9	159,2	9,1	0,3	36,6	77,5	114,4	123,5	282,7	56,3
Août	6,6	155,0	158,5	9,9	0,3	34,6	78,9	113,8	123,7	282,2	56,2
Septembre	6,6	155,0	158,4	11,7	0,4	34,1	80,5	115,0	126,7	285,1	55,6
Octobre	6,6	155,9	159,5	10,8	0,3	35,2	80,6	116,1	126,9	286,4	55,7

¹ Y compris des organismes paraétatiques administratifs.

² Déduction faite des encaisses des organismes monétaires.

³ Depuis août 1958, grâce à une nouvelle ventilation, les comptes à plus d'un mois des sociétés financières dans les banques sont éliminés du stock monétaire.

⁴ En principe, les dépôts des résidents congolais dans les banques belges ne devraient pas être compris dans le stock monétaire. L'application de ce principe se heurte cependant à des difficultés d'ordre statistique. C'est ainsi que jusqu'à la fin de juillet 1960, les dépôts à un mois au plus des résidents congolais non bancaires dans les banques belges étaient englobés dans le stock monétaire; ils en ont été exclus à concurrence d'un montant de 0,1 milliard en août et d'un montant supplémentaire de 0,4 milliard en septembre, mais ces montants y ont ensuite été partiellement réenglobés, soit à concurrence d'un montant de 0,1 milliard en décembre 1960, d'un montant supplémentaire de 0,1 milliard en janvier, d'un montant supplémentaire de 0,1 milliard en septembre et d'un montant supplémentaire de 0,1 milliard en octobre 1961. Il s'ensuit que le mouvement des chiffres de la colonne (7) du présent tableau durant la période de juillet 1960-octobre 1961 est influencé par des facteurs purement comptables.

⁵ Le chiffre de la monnaie scripturale détenue par le Trésor et les pouvoirs publics subordonnés à la fin de décembre 1960 est anormalement bas par suite de la désorganisation causée par les grèves. En l'absence de celles-ci, il serait sans doute situé entre 8 et 9 milliards.

⁶ Pour la justification des écarts entre la nouvelle et l'ancienne série, le lecteur voudra bien se reporter à l'article « Organismes monétaires — Revision de certaines données statistiques (chapitre XIII) » inséré dans le *Bulletin d'Information et de Documentation* — XXXVIII^e année, vol. II, n° 8, septembre 1963, pp. 174 à 176.

XIII - 5. — AVOIRS EXTERIEURS NETS DES ORGANISMES MONETAIRES

(milliards de francs)

Périodes	Montants à fin de période 1			Evolution						Evolution	
	B.N.B.	Autres organismes monétaires	Total	Avoirs extérieurs nets après ajustement statistique			Transferts et opérations en capital des pouvoirs publics avec l'étranger		Opérations avec l'étranger 4 (à l'exclusion des transferts et des opérations en capital des pouvoirs publics)	Différence entre les chiffres des organismes monétaires [col. (6)] et ceux de la balance des paiements [col. (11)] 5 (10)	Avoirs extérieurs nets suivant la balance des paiements de l'U.E.B.L. 6
				B.N.B.	Autres organismes monétaires	Total	Etat 2	Autres 3			
	(1)	(2)	(3) = (1) + (2)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9) = (6) - (7) - (8)	(11)	
1953 Année	52,7	- 2,4	50,3	+ 1,1	- 0,2	+ 0,9	+ 1,9	...	- 1,0	- 0,8	+ 0,1
1954 Année	50,9	- 2,6	48,3	- 1,8	- 0,3	- 2,1	+ 2,6	...	- 4,7	- 1,5	- 3,6
1955 Année	57,2	- 2,5	54,7	+ 6,3	+ 0,4	+ 6,7	+ 2,4	+ 0,2	+ 4,1	- 2,3	+ 4,4
1956 Année	57,8	- 3,8	54,0	+ 0,6	- 1,3	- 0,7	- 3,8	+ 0,3	+ 2,8	+ 1,1	+ 0,4
1957 Année	58,4	- 2,3	56,1	+ 0,6	+ 1,2	+ 1,8	+ 0,7	- 0,2	+ 1,3	+ 0,3	+ 2,1
1958 Année	75,5	- 3,4	72,1	+ 17,1	- 0,8	+ 16,3	+ 1,4	...	+ 14,9	- 0,4	+ 15,9
1959 Année	72,3 ^{7 8}	- 1,6	70,7 ^{7 8}	- 6,1 ^{7 8}	+ 2,0	- 4,1 ^{7 8}	- 4,0	- 0,8 ⁸	+ 0,7	...	- 4,1
1960 1 ^{er} trimestre	74,0	- 1,2	72,8	+ 1,7	+ 0,2	+ 1,9	- 3,9	+ 1,1	+ 4,7	+ 1,5	+ 3,4
2 ^e trimestre	76,3	- 1,8	74,5	+ 2,3	- 0,7	+ 1,6	+ 1,3	+ 0,4	- 0,1	+ 0,1	+ 1,7
3 ^e trimestre	69,7	- 2,5 ⁹	67,2 ⁹	- 6,6	+ 0,3 ⁹	- 6,3 ⁹	- 1,8	+ 0,1	- 4,6	+ 0,3	- 6,0
4 ^e trimestre	80,5	- 5,7 ⁹	74,8 ⁹	+ 10,8	- 3,7 ⁹	+ 7,1 ⁹	+ 5,3	+ 0,2	+ 1,6	...	+ 7,1
				+ 8,2	- 3,9 ⁹	+ 4,3 ⁹	+ 0,9	+ 1,8	+ 1,6	+ 1,9	+ 6,2
1961 1 ^{er} trimestre	79,7	- 6,4 ⁹	73,3 ⁹	- 0,8	- 1,0 ⁹	- 1,8 ⁹	...	- 0,3	- 1,5	+ 0,6	- 1,2
2 ^e trimestre	82,6	- 14,4	68,2	+ 2,9	- 8,6	- 5,7	- 6,4	+ 0,3	+ 0,4	- 0,7	- 6,4
3 ^e trimestre	86,0	- 15,1 ⁹	70,9 ⁹	+ 3,4	- 0,4 ⁹	+ 3,0 ⁹	- 1,7	...	+ 4,7	- 0,8	+ 2,2
4 ^e trimestre	92,7	- 14,9 ⁹	77,8 ⁹	+ 6,7	- 0,4 ⁹	+ 6,3 ⁹	+ 0,5	+ 0,1	+ 5,7	- 0,3	+ 6,0
				+ 12,2	- 10,4 ⁹	+ 1,8 ⁹	- 7,6	+ 0,1	+ 9,3	- 1,2	+ 0,6
1962 1 ^{er} trimestre	90,5	- 5,9	84,6	- 2,2	+ 8,8	+ 6,6	+ 2,3	+ 0,3	+ 4,0	...	+ 6,6
2 ^e trimestre	89,6	- 7,2	82,4	- 0,9	- 1,2	- 2,1	- 4,2	...	+ 2,1	- 0,4	- 2,5
3 ^e trimestre	88,6	- 7,7	80,9	- 1,0	- 0,7	- 1,7	- 2,3	+ 0,1	+ 0,5	+ 0,9	- 0,8
4 ^e trimestre	91,0	- 10,5	80,5	+ 2,4	- 2,5	- 0,1	- 0,1	+ 0,8	+ 0,7
				- 1,7	+ 4,4	+ 2,7	- 4,2	+ 0,4	+ 6,5	+ 1,3	+ 4,0
1963 1 ^{er} trimestre	95,4	- 11,6	83,8	+ 4,4	- 0,6	+ 3,8	+ 0,7	...	+ 3,1	- 1,4	+ 2,4
2 ^e trim. (est.)	98,6	- 14,2	84,4	+ 3,2	- 2,0	+ 1,2	+ 0,7	...	+ 0,5	+ 0,3	+ 1,5
<i>Nouvelle série 10</i>											
2 ^e trimestre	98,6	- 15,3	83,3								
3 ^e trimestre	99,6	- 19,0	80,6	+ 1,0	- 3,5	- 2,5	- 1,4	...	- 1,1	+ 0,1	- 2,4
4 ^e trimestre	102,2	- 23,3	78,9	+ 2,6	- 4,6	- 2,0	- 0,9	+ 0,1	- 1,2	- 0,1	- 2,1
				+ 11,2	- 10,7	+ 0,5	- 0,9	+ 0,1	+ 1,3	- 1,1	- 0,6
1964 1 ^{er} trimestre	101,8	- 23,6	78,2	- 0,4	- 0,1	- 0,5	...	+ 2,0	- 2,5	p + 0,6	p + 0,1
2 ^e trimestre	103,2	- 24,4	78,8	+ 1,4	- 1,2	+ 0,2	- 0,3	- 1,0	+ 1,5	p + 0,4	p + 0,6
3 ^e trimestre	105,2	p - 24,3	p 80,9	+ 2,0	p + 0,2	p + 2,2	p - 1,5	+ 0,4	p + 3,3		

1 Une ventilation des avoirs extérieurs nets par principaux types de créances et d'engagements est donnée au tableau XIII-2, et, pour la période 1950-1960, dans le *Bulletin d'Information et de Documentation* de juillet 1961, pages 20 à 27.

2 Cette colonne est la même que la colonne (6) du tableau XIII - 8.

3 Ces montants comprennent notamment les emprunts à l'étranger des pouvoirs publics subordonnés et des parastatutaires administratifs et les mouvements des créances en accords internationaux détenues par la S.N.C.I. (voir note 8 et dessous).

4 Ce sont les chiffres de cette colonne, calculés comme le montre le présent tableau, qui sont repris à la colonne (4) du tableau XIII - 8.

5 Cette différence comprend : a) les variations des avoirs nets des banques luxembourgeoises vis-à-vis des pays autres que la Belgique; b) jusqu'au 31 décembre 1960, les variations des engagements des banques belges envers les sociétés congolaises; c) les variations des engagements des banques luxembourgeoises et, jusqu'au 2^e trimestre de 1958, des banques belges envers les institutions internationales établies en U.E.B.L.; d) depuis le 3^e trimestre 1963 l'ensemble des avoirs nets des résidents luxembourgeois auprès des banques belges.

6 Voir tableau IX - 1, total, et tableau IX - 3, rubrique 13.

7 La B.N.B. a été autorisée par la loi du 19 juin 1959 à comptabiliser, dans ses livres, comme avoir propre la créance que possède l'Etat belge sur le Fonds Monétaire International en remboursement de sa quote-part comme membre du Fonds, et cela à concurrence des billets émis, des crédits donnés ou des montants d'or versés par elle en faveur du Fonds, à la décharge de l'Etat. Une partie de la créance que la B.N.B. comptabilise dans ses écritures, en vertu de ces dispositions législatives, a pour origine non des opérations avec le Fonds, mais de simples reprises de créances à l'Etat belge. De telles reprises ont eu lieu à concurrence de 2,8 milliards au troisième trimestre de 1959 et à concurrence de 0,1 milliard au quatrième trimestre de la même année. L'évolution des « Avoirs extérieurs nets après ajustement statistique » [col. (4) et (6)] fait abstraction de ces montants.

8 A la suite de la Convention du 1^{er} juillet 1959, la S.N.C.I. a racheté à la B.N.B. diverses créances consolidées en accords de paiements. Ces rachats expliquent, à concurrence d'environ 0,6 milliard, la diminution des avoirs extérieurs nets de la B.N.B. [col. (1)] au cours du troisième trimestre de 1959. Mais ces rachats, de même que les remboursements ultérieurs par l'étranger des créances rachetées, n'ont pas d'influence sur le solde des opérations avec l'étranger figurant à la colonne (9). En effet, dans l'évolution des avoirs extérieurs nets, ils sont assimilés à des opérations en capital des pouvoirs publics autres que l'Etat avec l'étranger et figurent à ce titre à la colonne (8).

9 Au 3^e trimestre de 1960, les dépôts des résidents congolais dans les banques belges, dont il n'avait pas été possible jusque là de tenir compte pour calculer les avoirs extérieurs nets des organismes monétaires tels qu'ils figurent aux colonnes (2) et (3) du présent tableau, ont été convertis en comptes étrangers « bilatéraux ou financiers »; ultérieurement une partie des comptes financiers a été réassimilée à des comptes de résidents. Ces conversions ont provoqué, dans les avoirs extérieurs nets des organismes monétaires, une diminution purement comptable de 1,8 milliard au 3^e trimestre de 1960 et des augmentations, également comptables, de 0,3, 0,2, 0,1 et 0,2 milliard respectivement au 4^e trimestre de 1960, au 1^{er}, 3^e et 4^e trimestre de 1961. Ces diminution et augmentations comptables ont été éliminées de l'évolution des « avoirs extérieurs nets après ajustement statistique » [col. (5) et (6)].

10 Pour la justification des écarts entre la nouvelle et l'ancienne série, le lecteur voudra bien se reporter à l'article « Organismes monétaires — Revision de certaines données statistiques (chapitre XIII) » inséré dans le *Bulletin d'Information et de Documentation* — XXXVIII^e année, vol. II, n^o 3, septembre 1963, pp. 174 à 176.

XIII - 6. — BILANS DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE (1951-1958)

(millions de francs)

Rubriques	1951 31 décembre	1952 31 décembre	1953 31 décembre	1954 31 décembre	1955 31 décembre	1956 31 décembre	1957 31 décembre	1958 31 décembre
ACTIF								
Encaisse en or	31.771	35.180	38.787	38.911	46.385	46.247	45.767	63.487
Avoirs sur l'étranger	178	1.431	903	3.338	259	995	1.923	1.415
Devises étrangères et or à recevoir	—	2.492	1.994	—	—	2.986	350	280
Créances sur l'étranger dans le cadre d'accords de paiement :								
a) U.E.P.	15.202	14.951	13.440	8.596	9.138	9.743	6.825	7.806
b) pays membres de l'U.E.P.	4.709	1.640	942	709	712	422	1.744	1.312
c) pays membres de l'A.M.E.	—	—	—	—	—	—	—	44
d) autres pays	868	646	304	580	821	772	879	774
Débiteurs pour change et or, à terme ...	2.170	1.476	20	1.448	1	89	1.464	72
Effets commerciaux sur la Belgique	8.890	9.152	8.319	9.511	8.399	11.395	14.384	4.103
Avances sur nantissement	345	394	721	291	210	453	2.726	510
Mobilisation de comptes spéciaux U.E.P. (A.R. 22-3-1952 et 26-7-1952)	—	166	227	—	—	—	—	—
Effets publics (Art. 20 des statuts. Conventions des 14 septembre 1948 et 15 avril 1952) :								
a) certificats du Trésor	6.460	6.035	7.970	7.895	8.800	5.900	6.615	7.840
b) effets émis par des organismes dont les engagements sont garantis par l'Etat	1.824	445	...	1.183	783	1.836	42	11
c) autres effets publics	69	225	70	44	118	89	1	...
Compte courant du Trésor public	—	—	—	—	—	—	1.325	—
Monnaies divisionnaires et d'appoint ...	202	345	247	548	700	690	673	650
Avoirs à l'Office des Chèques Postaux ...					1	1	1	2
Compte A	1	2	2	2	—	—	—	—
Compte B	1.018	803	468	240	—	—	—	—
Créance consolidée sur l'Etat (article 3, § 5 de la loi du 28 juillet 1948)	34.860	34.763	34.660	34.660	34.660	34.660	34.456	34.243
Fonds publics (Art. 18 et 21 des statuts)	1.221	1.478	1.678	1.792	1.914	2.072	2.239	2.379
Valeurs à recevoir	365	167	130	151	171	395	210	175
Immeubles, matériel et mobilier	740	889	967	1.061	1.179	1.318	1.416	1.468
Valeurs de la Caisse de Pensions du Personnel	633	674	707	744	810	885	957	1.003
Comptes transitoires	165	225	270	176	224	197	244	239
	111.691	113.579	112.826	111.880	115.285	121.145	124.241	127.813
PASSIF								
Billets en circulation	94.967	97.784	101.592	102.679	107.556	111.533	112.670	117.353
Comptes courants et divers :								
compte ordinaire ...	30	24	27	29	11	11	19	8
comptes Accord de Coopération Economique	1.044	1.341	193	88	57	28	20	—
taxe exceptionnelle de conjonct. (Loi du 12-3-1957) ...	—	—	—	—	—	—	209	632
Organismes régis par une loi spéciale et pouvoirs publics	310	405	364	269	277	320	524	313
Banques en Belgique	1.805	2.446	2.143	1.997	1.888	1.663	2.546	2.876
Banques à l'étranger : comptes ordin.	475	476	920	1.035	171	229	179	181
Particuliers	393	253	261	280	348	321	340	174
Valeurs à payer	831	447	465	362	390	450	654	474
Engagements envers l'étranger dans le cadre d'accords de paiement :								
a) pays membres de l'U.E.P.	644	1.471	352	71	277	752	268	231
b) pays membres de l'A.M.E.	—	—	—	—	—	—	—	137
c) autres pays	1.120	879	695	462	747	273	268	302
Total des engagements à vue ...	101.619	105.526	107.012	107.272	111.722	115.580	117.697	122.681
Provision spéciale :								
pour avances U.E.P. :								
a) comptes spéciaux (A.R. des 15-9-1951, 22-3-1952 et 26-7-1952)	1.079	3.872	2.817	—	—	—	—	—
b) Trésor public	4.057	—	—	—	—	—	—	—
c) convention du 14-9-1954 : S.N.C.I.	—	—	—	—	—	275	475	500
Devises étrangères et or à livrer	2.478	1.483	32	1.498	71	1.551	1.850	370
Caisse de Pensions du Personnel	633	674	707	744	810	885	957	1.003
Comptes transitoires	122	106	200	143	284	289	537	446
Capital	400	400	400	400	400	400	400	400
Fonds de réserve :								
a) réserve statutaire	208	232	256	283	315	349	385	425
b) fonds de prévision	228	234	243	243	245	247	248	254
c) comptes d'amortissement des immeubles, matériel et mobilier	616	789	867	961	1.079	1.208	1.306	1.353
Bénéfice net à répartir	251	263	292	336	359	361	386	381
	111.691	113.579	112.826	111.880	115.285	121.145	124.241	127.813

N. B - Le Rapport annuel de la Banque Nationale de Belgique donne en annexe, toutes les situations hebdomadaires de l'année à laquelle il se rapporte. Il comporte également un commentaire succinct des principaux postes du bilan.

XIII - 6. — BILANS DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE (depuis 1959)

(millions de francs)

Rubriques	1959 31 décembre	1960 31 décembre	1961 31 décembre	1962 31 décembre	1963 31 décembre
ACTIF					
Encaisse en or	56.693	58.525	62.424	68.248	68.566
Monnaies étrangères	4.407	12.605	20.432	12.848	21.532
Monnaies étrangères et or à recevoir ...	224	6.775	6.856	2.935	10.924
Avoirs à l'étranger, en francs belges ...	—	—	—	—	1.500
Accords internationaux :					
(Lois des 28-7-1948 et 19-6-1959)					
a) U.E.P.	5.536	3.509	413	251	118
b) A.M.E.
c) F.M.I.	4.388	4.388	7.989	6.738	7.064
d) autres accords
Débiteurs pour change et or, à terme ...	1.205	11.821	18.494	12.341	21.093
Effets de commerce	7.560	6.773	5.086	10.083	9.290
Avances sur nantissement	102	51	74	3.022	1.665
Effets publics (Art. 20 des statuts. Conventions des 14-9-1948, 15-4-1952 et 1-2-1963)	8.215	6.040	6.515	5.140	9.275
Monnaies divisionnaires et d'appoint ...	645	617	490	326	247
Avoirs à l'Office des Chèques Postaux ...	2	1	2	2	1
Créance consolidée sur l'Etat (Lois des 28-7-1948 et 19-6-1959)	34.030	34.000	34.000	34.000	34.000
Fonds publics (Art. 18 et 21 des statuts)	2.469	2.519	2.568	2.627	2.703
Immeubles, matériel et mobilier	1.508	1.519	1.539	1.593	1.657
Valeurs de la Caisse de Pensions du Personnel	1.032	1.075	1.168	1.278	1.430
Divers	515	698	544	1.778	1.186
	128.531	150.916	168.594	163.210	192.241
Compte d'ordre :					
Office des Chèques Postaux : Avoir pour compte du Ministre de l'Education nationale et de la Culture (Pacte scolaire, loi du 29 mai 1959, article 15)	1.512	2.114	2.170	1.911	1.500
PASSIF					
Billets en circulation	118.325	124.091	129.078	138.481	150.508
Comptes courants :					
compte ordinaire ...	7	24	1	5	3
taxe exceptionnelle de conjonct. (Loi du 12-3-1957) ...	494	185	25	27	17
Trésor public } compte spécial liquidation U.E.P. ...	1
Banques à l'étranger : compte ordin.	252	308	445	387	309
Comptes courants divers	3.161	2.606	8.338	3.474	3.298
Accords internationaux :					
(Lois des 28-7-1948 et 19-6-1959)					
a) A.M.E.	344	249	200	185	126
b) autres accords	224	263	365	413	333
<i>Total des engagements à vue ...</i>	122.808	127.726	138.452	142.972	154.594
Monnaies étrangères et or à livrer	1.436	18.644	25.376	15.271	32.000
Caisse de Pensions du Personnel	1.032	1.075	1.168	1.278	1.430
Divers	767	938	1.007	1.016	1.453
Capital	400	400	400	400	400
Réserves et comptes d'amortissement ...	2.088	2.133	2.191	2.273	2.364
	128.531	150.916	168.594	163.210	192.241
Compte d'ordre :					
Ministre de l'Education nationale et de la Culture : Avoir pour son compte à l'Office des Chèques Postaux (Pacte scolaire, loi du 29 mai 1959, article 15)	1.512	2.114	2.170	1.911	1.500

N. B. — Le Rapport annuel de la Banque Nationale de Belgique donne en annexe, toutes les situations hebdomadaires de l'année à laquelle il se rapporte. Il comporte également un commentaire succinct des principaux postes du bilan.

XIII - 6. — SITUATIONS HEBDOMADAIRES DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

(millions de francs)

Rubriques	1963 9 septembre	1964 7 septembre	1963 7 octobre	1964 5 octobre	1963 4 novembre	1964 9 novembre	1963 9 décembre	1964 7 décembre
ACTIF								
Encaisse en or	68.197	69.798	68.361	69.740	68.337	71.715	68.568	72.557
Monnaies étrangères	20.523	20.555	21.095	22.205	20.926	25.251	21.419	25.845
Monnaies étrangères et or à recevoir ...	10.258	12.423	10.311	11.896	10.103	11.787	10.362	10.643
Avoirs à l'étranger, en francs belges ...	1.500	1.500	1.500	1.500	1.500	1.500	1.500	1.500
Accords internationaux : (Lois des 28-7-1948 et 19-6-1959)								
a) U.E.P.	134	79	130	75	126	70	122	66
b) A.M.E.
c) F.M.I. :								
— Participation	6.814	8.405	7.064	8.219	7.064	8.215	7.064	8.715
— Prêts ¹	—	—	—	—	—	—	—	1.500
d) autres accords
Débiteurs pour change et or, à terme ...	20.547	19.642	21.052	21.304	20.613	24.116	20.766	24.930
Effets de commerce	4.889	8.926	6.293	8.126	6.152	2.942	3.662	3.262
Avances sur nantissement	608	4.450	989	5.423	232	3.747	525	1.276
Effets publics (Art. 20 des statuts. Con- vention du 14-9-1948)	9.200	8.775	7.725	9.175	8.325	9.750	9.475	9.675
Monnaies divisionnaires et d'appoint ...	325	305	324	307	336	314	308	340
Avoirs à l'Office des Chèques Postaux ...	1	2	1	1	2	2	1	2
Créance consolidée sur l'Etat (Lois des 28-7-1948 et 19-6-1959)	34.000	34.000	34.000	34.000	34.000	34.000	34.000	34.000
Fonds publics (Art. 18 et 21 des statuts)	2.702	2.793	2.697	2.782	2.703	2.793	2.703	2.792
Immeubles, matériel et mobilier	1.593	1.657	1.593	1.657	1.593	1.657	1.593	1.657
Valeurs de la Caisse de Pensions du Per- sonnel	1.339	1.505	1.336	1.505	1.333	1.506	1.341	1.515
Divers	1.642	1.759	1.456	1.517	1.511	1.695	1.518	1.739
Compte d'ordre :	184.272	196.574	185.927	199.432	184.856	201.060	184.927	202.014
Office des Chèques Postaux : Avoir pour compte du Ministre de l'Education na- tionale et de la Culture (Pacte scolaire, loi du 29-5-1959, article 15)	581	278	906	679	1.279	1.082	1.110	1.560
PASSIF								
Billets en circulation	146.233	155.041	147.482	156.711	146.877	155.179	146.407	156.397
Comptes courants :								
{ compte ordinaire ...	8	17	20	9	17	20	8	20
{ taxe exceptionnelle								
{ de conjonct. (Loi								
{ du 12-3-1957) ...	26	19	19	15	18	15	17	12
{ compte spécial liqui-								
{ dation U.E.P.
Banques à l'étranger : compte ordin.	250	425	275	365	281	306	276	306
Comptes courants divers	884	966	670	1.088	760	1.383	666	1.023
Accords internationaux : (Lois des 28-7-1948 et 19-6-1959)								
a) A.M.E.	116	68	159	97	149	110	107	122
b) autres accords	342	416	302	274	261	233	324	417
Total des engagements à vue ...	147.859	156.952	148.927	158.559	148.363	157.246	147.805	158.297
Banques belges, réserve monétaire	—	1.146	—	1.169	—	1.207	—	1.212
Monnaies étrangères et or à livrer	30.849	32.128	31.341	33.235	30.702	35.962	31.115	35.626
Caisse de Pensions du Personnel	1.339	1.505	1.336	1.505	1.333	1.506	1.341	1.515
Divers	1.522	2.049	1.620	2.170	1.755	2.345	1.963	2.570
Capital	400	400	400	400	400	400	400	400
Réserves et comptes d'amortissement ...	2.303	2.394	2.303	2.394	2.303	2.394	2.303	2.394
Compte d'ordre :	184.272	196.574	185.927	199.432	184.856	201.060	184.927	202.014
Ministre de l'Education nationale et de la Culture : Avoir pour son compte à l'Office des Chèques Postaux (Pacte scolaire, loi du 29-5-1959, article 15) .	581	278	906	679	1.279	1.082	1.110	1.560

¹ Bons spéciaux du Trésor belge (loi du 4-1-1963. Convention du 1-2-1963).

N. B. - Le Rapport annuel de la Banque Nationale de Belgique donne en annexe, toutes les situations hebdomadaires de l'année à laquelle il se rapporte. Il comporte également un commentaire succinct des principaux postes du bilan.

XIII - 7. — COMPTES DE CHEQUES POSTAUX

Source : Office des Chèques postaux.

	Milliers de comptes	Avoir global 1	Avoirs des particuliers 2	Crédit		Débit		Mouvement général	Pour- centages des opérations effectuées sans emploi d'espèces
				Versements et divers	Virements	Chèques et divers	Virements		
	(fin de période)	(moyennes journalières) 3			(moyennes mensuelles ou mois)				
(milliards de francs)									
1956	742	29,8	22,2	32,7	81,9	32,7	81,9	229,2	91
1957	765	30,4	22,4	36,0	89,1	36,0	89,1	250,2	91
1958	789	31,2	23,5	37,4	93,0	37,3	93,0	260,7	91
1959	819	33,1	25,1	39,4	97,9	39,1	97,9	274,3	91
1960	855	37,1	27,0	42,5	103,3	41,6	103,3	290,7	92
1961	882	40,3	29,2	45,7	111,2	46,1	111,2	314,2	92
1962	907	43,4	31,7	49,7	118,4	49,4	118,4	335,9	92
1963	933	47,9	34,8	54,8	130,5	54,6	130,5	370,4	92
1963 1 ^{er} trimestre	913	48,8	34,5	52,0	127,5	52,8	127,5	359,8	93
2 ^e trimestre	915	46,8	35,0	52,0	121,8	51,5	121,8	347,1	92
3 ^e trimestre	924	48,5	34,5	56,6	133,8	57,5	133,8	381,7	91
4 ^e trimestre	933	47,7	35,0	58,4	139,0	56,4	139,0	392,8	93
1964 1 ^{er} trimestre	937	49,1	36,1	57,8	140,0	58,6	140,0	396,4	93
2 ^e trimestre	939	50,1	36,9	62,3	146,0	61,5	146,0	415,8	93
3 ^e trimestre	949	52,2	37,0	64,6	150,5	65,4	150,5	431,0	93
1963 Novembre	931	45,9	34,8	51,4	127,4	53,0	127,4	359,2	92
Décembre	933	49,1	35,5	63,7	143,7	57,2	143,7	408,3	93
1964 Janvier	935	51,6	36,6	61,7	153,6	64,9	153,6	433,8	93
Février	936	47,5	35,9	53,9	132,7	55,9	132,7	375,2	93
Mars	937	48,3	35,7	57,9	133,7	54,9	133,7	380,2	93
Avril	937	49,8	36,3	63,0	150,1	63,2	150,1	426,4	93
Mai	938	48,8	37,3	58,7	139,0	58,3	139,0	395,0	93
Juin	939	51,8	37,2	65,1	148,9	63,0	148,9	425,9	93
Juillet	941	57,8	38,0	76,9	175,3	77,0	175,3	504,5	93
Août	945	49,7	36,9	56,9	136,4	60,7	136,4	390,4	93
Septembre	949	49,1	36,1	60,1	139,8	58,3	139,8	398,0	93
Octobre	952	49,8	37,1	63,3	152,5	62,6	152,5	430,9	92
Novembre	955	50,0	36,8	56,9	138,7	59,5	138,7	393,8	93

1 Comprend l'avoir des particuliers et celui des comptables de l'Etat.

2 Ces avoirs comprennent les avoirs libres et jusque fin juin 1961 compris, les titres de l'Emprunt d'Assainissement Monétaire remis en représentation des avoirs définitivement bloqués; depuis juillet 1961, uniquement avoirs libres. Les chiffres des avoirs libres des particuliers à fin de période sont publiés à la situation de la Dette publique (cf. tableau 3 du chapitre XVI du présent bulletin).

3 Moyennes des avoirs à la fin de chaque jour, ouvrable ou non, du mo's. Quand il s'agit d'un jour non ouvrable, l'avoir repris est celui du jour ouvrable précédent.

XIII - 8. — SITUATION GLOBALE DES BANQUES ¹

(millions de francs)

Actif

Rubriques	1960 31 décembre	1961 31 décembre	1962 31 décembre	1963 31 décembre	1963 30 septembre	1964 30 septembre	1963 31 octobre	1964 31 octobre
A. Opérations d'épargne (art. 15, A.R. 42)	—	—	—	—	—	—	—	—
B. Disponible et réalisable :								
Avoirs de réserve monétaire, dépôt spécial à la B.N.B.	—	—	—	—	—	1.169	—	1.207
Caisse, Banque Nationale, Chèques postaux, C.N.C.P.	5.933	7.533	6.523	7.851	3.409	3.840	3.186	3.460
Prêts au jour le jour	1.277	1.214	1.272	2.095	1.071	1.709	883	1.270
Banquiers	8.103	10.782	13.192	16.665	18.632	20.898	18.046	21.643
Maison-mère, succursales et filiales	3.236	4.287	4.717	6.286	6.129	6.001	6.970	6.658
Autres valeurs à recevoir à court terme	6.017	6.742	8.248	8.787	10.150	10.608	10.441	10.519
Portefeuille-effets	55.155	66.088	46.685	72.460	71.077	79.775	72.907	81.572
a) Effets publics ²	33.627	40.213	16.569	29.415	30.720	32.766	31.196	31.997
b) Effets commerciaux ³	21.528	25.875	30.116	43.045	40.357	47.009	41.711	49.575
Reports et avances sur titres	1.168	1.237	1.317	1.230	1.253	1.204	1.334	1.253
Débiteurs par acceptations	12.682	14.318	17.927	18.784	18.437	19.405	18.492	20.267
Débiteurs divers	26.064	30.726	38.608	45.661	43.927	50.498	44.225	50.303
Portefeuille-titres	39.274	53.444	75.148	72.105	70.752	72.871	70.995	74.126
a) Valeurs de la réserve légale	401	429	468	541	537	596	538	595
b) Fonds publics belges ^{2 4}	36.199	50.094	71.460	67.875	66.817	68.250	67.024	69.471
c) Fonds publics étrangers ⁴	275	473	317	556	407	419	436	419
d) Actions de banques	1.291	1.261	1.282	1.545	1.556	1.615	1.556	1.610
e) Autres titres	1.108	1.187	1.621	1.588	1.433	1.991	1.441	2.031
Divers	1.570	1.552	2.339	2.576	2.436	2.963	2.398	3.011
Capital non versé	7	9	9	—	9	—	8	—
Total disponible et réalisable ...	160.486	197.932	215.985	254.500	247.282	270.941	249.885	275.289
C. Immobilisé :								
Frais de constitution et de premier établissement ...	20	19	17	18	20	45	20	47
Immeubles	1.190	1.251	1.301	1.434	1.427	1.575	1.437	1.580
Participations dans les filiales immobilières	258	273	265	255	264	295	265	296
Créances sur les filiales immobilières	345	278	312	336	317	344	318	352
Matériel et mobilier	153	166	200	289	215	315	227	322
Total de l'immobilisé ...	1.966	1.987	2.095	2.332	2.243	2.574	2.267	2.597
Total de l'actif ...	162.452	199.919	218.080	256.832	249.525	273.515	252.152	277.886

¹ La situation globale ne contient, en ce qui concerne les banques exerçant partiellement leur activité à l'étranger, que les éléments d'actif des sièges belges. Les soldes des comptes ouverts par ceux-ci au nom des sièges situés à l'étranger apparaissent sous la rubrique « Maison-mère, succursales et filiales ».

² Depuis juin 1963, la rubrique « Effets publics » comprend les valeurs émises à un an au plus par l'Etat belge ou sous sa garantie. Elle comprend donc, outre les effets publics réescomptables à la B.N.B. ou mobilisables auprès de cette institution à concurrence de 95 %, les effets publics libellés en devises étrangères et les effets à un an au plus émis avec la garantie de l'Etat, actifs qui, jusqu'à présent, étaient repris parmi les fonds publics belges.

³ Encours des effets réescomptés par les banques à la B.N.B. et aux institutions paraétatiques
(millions de francs)

1960 31 décembre	6.547	1962 31 décembre	8.436	1963 30 septembre	6.881	1964 30 septembre	12.608
1961 31 décembre	6.999	1963 31 décembre	8.673	1963 31 octobre	8.117	1964 31 octobre	11.128

⁴ La rubrique « Fonds publics belges » se voit, en outre, réduite à partir de juin 1963 de la fraction des titres de la dette congolaise qui, n'étant pas émis sous la garantie de l'Etat belge, sont désormais comptés parmi les Fonds publics étrangers.

XIII - 8. — SITUATION GLOBALE DES BANQUES ¹

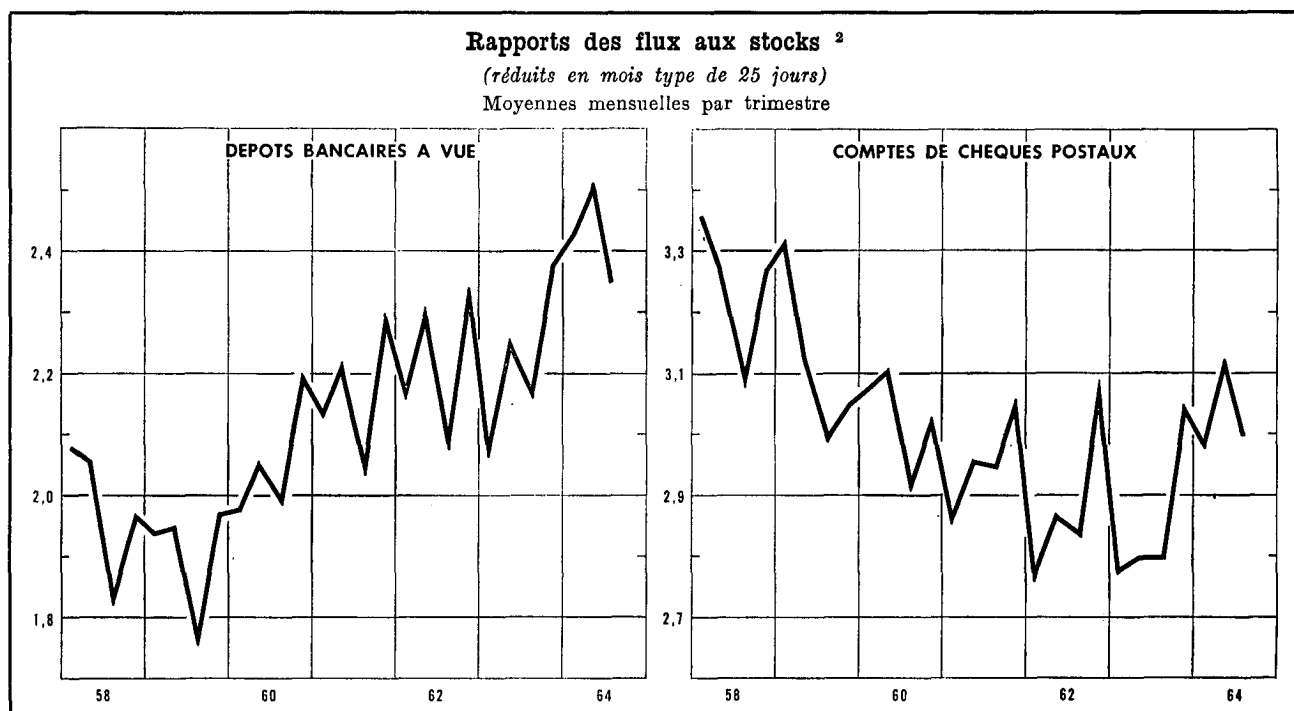
(millions de francs)

Passif

Rubriques	1960 31 décembre	1961 31 décembre	1962 31 décembre	1963 31 décembre	1963 30 septembre	1964 30 septembre	1963 31 octobre	1964 31 octobre
A. Opérations d'épargne (art. 15, A.R. 42)	—	—	—	—	—	—	—	—
B. Exigible :								
Créanciers privilégiés ou garantis	330	398	1.747	804	1.904	388	1.236	354
Emprunts au jour le jour	1.332	2.110	871	1.406	1.601	2.347	1.484	2.002
a) Garantis par des sûretés réelles	1.247	1.986	815	1.232	1.390	1.934	1.183	1.606
b) Non garantis par des sûretés réelles	85	124	56	174	211	413	301	396
Banquiers	14.208	28.067	26.553	38.661	38.548	46.753	38.577	48.656
Maison-mère, succursales et filiales	3.165	3.911	4.300	7.884	7.838	5.702	8.182	7.333
Acceptations	12.683	14.319	17.928	18.784	18.443	19.405	18.492	20.267
Autres valeurs à payer à court terme	2.382	2.776	3.875	4.901	5.468	6.047	6.380	4.520
Créditeurs pour effets à l'encaissement	990	967	1.095	1.216	1.190	1.346	1.171	1.189
Dépôts et comptes courants	103.790	121.118	130.986	150.290	142.149	156.181	144.044	157.458
a) A vue	61.080	66.746	71.259	81.543	76.315	79.576	77.202	79.506
b) A un mois au plus	4.873	6.112	5.532	5.159	5.629	7.730	5.556	8.155
c) A plus d'un mois	19.200	27.902	29.392	30.007	29.157	30.679	29.245	31.456
d) A plus d'un an	956	1.529	2.201	1.138	1.488	864	1.425	837
e) A plus de deux ans	1.975	2.495	2.671	3.049	3.029	3.030	2.943	3.024
f) Carnets de dépôts	14.115	14.613	17.937	27.355	24.432	32.253	25.617	32.473
g) Autres dépôts reçus en carnets ou livrets	1.591	1.721	1.994	2.039	2.099	2.049	2.056	2.007
Obligations et bons de caisse	7.573	8.619	11.060	11.433	11.288	11.327	11.350	11.354
Montants à libérer sur titres et participations	635	615	689	672	677	984	674	985
Divers	4.940	6.007	6.104	6.809	6.573	7.376	6.715	8.098
<i>Total de l'exigible ...</i>	152.028	188.907	205.208	242.860	235.679	257.857	238.305	262.216
C. Non exigible :								
Capital	6.201	6.520	7.636	8.221	8.169	9.420	8.169	9.427
Fonds indisponibles par prime d'émission	284	292	785	838	793	1.006	793	1.012
Réserve légale (art. 13, A.R. 185)	406	428	467	541	538	596	538	595
Réserve disponible	3.363	3.652	3.828	4.179	4.161	4.332	4.162	4.333
Provisions	170	120	156	193	185	303	185	303
<i>Total du non exigible ...</i>	10.424	11.012	12.872	13.972	13.846	15.657	13.847	15.670
Total du passif ...	162.452	199.919	218.080	256.832	249.525	273.515	252.152	277.886

¹ La situation globale ne contient, en ce qui concerne les banques exerçant partiellement leur activité à l'étranger, que les éléments de passif des sièges belges. Les soldes des comptes ouverts par ceux-ci au nom des sièges situés à l'étranger apparaissent sous la rubrique « Maison-mère, succursales et filiales ».

**XIII - 9. — MONTANTS GLOBAUX DES PAIEMENTS
EFFECTUES AU MOYEN DES DEPOTS BANCAIRES A VUE EN FRANCS BELGES
ET DES AVOIRS EN COMPTES DE CHEQUES POSTAUX ¹**



Moyennes mensuelles ou mois	Montants globaux des paiements, réduits en mois type de 25 jours, effectués au moyen des			Rapport des flux aux stocks ²		
	dépôts bancaires à vue ³	avoirs en C.C.P. ⁴	Total	brut	réduit en mois type de 25 jours	
	(milliards de francs)			dépôts bancaires à vue ³	dépôts bancaires à vue ³	avoirs en C.C.P. ⁴
1956	83,2	70,3	153,5	1,98	1,95	3,01
1957	89,8	76,6	166,4	2,10	2,08	3,25
1958	85,7	80,4	166,1	2,01	1,99	3,25
1959	90,3	88,4	178,7	1,93	1,91	3,18
1960	99,4	87,2	186,6	2,09	2,06	3,04
1961	106,9	93,0	199,9	2,19	2,18	2,96
1962	119,0	99,3	218,3	2,25	2,23	2,89
1963	132,5	107,1	239,6	2,25	2,23	2,85
1963 1 ^{er} trimestre	117,8	103,8	221,6	2,12	2,09	2,78
2 ^e trimestre	133,8	105,6	239,4	2,24	2,26	2,80
3 ^e trimestre	131,1	104,8	235,9	2,24	2,18	2,80
4 ^e trimestre	147,4	114,0	261,4	2,41	2,38	3,05
1964 1 ^{er} trimestre	150,2	115,0	265,2	2,46	2,43	2,99
2 ^e trimestre	159,2	124,4	283,6	2,51	2,51	3,12
3 ^e trimestre	145,2	119,0	264,2	2,41	2,35	3,00
1963 Octobre	139,9	111,8	251,7	2,46	2,28	3,03
Novembre	138,2	113,0	251,2	2,16	2,25	3,07
Décembre	164,1	117,1	281,2	2,60	2,60	3,04
1964 Janvier	146,3	120,5	266,8	2,42	2,33	3,10
Février	154,2	114,9	269,1	2,52	2,52	3,03
Mars	150,1	109,7	259,8	2,45	2,45	2,85
Avril	159,3	122,3	281,6	2,64	2,54	3,13
Mai	154,6	131,9	286,5	2,26	2,45	3,32
Juin	163,8	119,1	282,9	2,63	2,53	2,91
Juillet	157,8	130,3	288,1	2,62	2,52	3,18
Août	133,7	114,3	248,0	2,19	2,19	2,93
Septembre	144,0	112,5	256,5	2,43	2,34	2,90
Octobre	149,4	122,0	271,4	2,58	2,39	3,07

¹ Approximations données par le total des débits portés en comptes (y compris les comptes appartenant à des étrangers ainsi que les débits correspondant à des paiements à l'étranger).

² Le rapport des flux aux stocks est obtenu en divisant le montant des inscriptions au débit des comptes de dépôts bancaires à vue en francs belges ou des comptes chèques postaux des particuliers et des comptables extraordinaires de l'Etat par les avoirs moyens de ces comptes au cours de la période envisagée.

³ Le recensement ne s'étend pas à toutes les banques.

⁴ Les données brutes ont été rectifiées pour éliminer les virements qui constituent double emploi du fait de l'organisation comptable de l'Etat et qu'il a été possible de recenser.

N. B. — Méthode d'élaboration : voir *Bulletin d'Information et de Documentation*, XXVe année, vol. II, no 4, octobre 1960, p. 222.

Références bibliographiques : *Rapports annuels de la B.N.B.* — *Moniteur belge* : situation globale des banques. — *Annuaire statistique de la Belgique.* — *Bulletin statistique de l'I.N.S.* — *Bulletin d'Information et de Documentation* (cf. N.B. des tableaux 1 et 9 du chapitre XIII). — *Rapport annuel de la Commission bancaire.*

XIV. — INTERMEDIAIRES FINANCIERS NON MONETAIRES

4. — PRINCIPAUX ACTIFS ET PASSIFS DU FONDS DES RENTES

(millions de francs)

Source : Rapports annuels du Fonds des Rentes.

Fin de période	Actifs					Passifs				
	Portefeuille			Solde créditeur à la Banque Nationale de Belgique	Prêts d'argent à très court terme	Certificats placés dans les banques	Emprunts d'argent à très court terme	Opérations à réméré	Crédit reçu de la Banque Nationale	
	Valeurs cotées 1 3	Certificats de trésorerie tranche B	Autres certificats de trésorerie						Avances	Escompte de bons de caisse 2
valeur nominale										
1954	5.023	—	—	—	—	—	2.248	1.000	2	1.327
1955	4.593	—	—	—	—	—	2.039	1.000	4	920
1956	5.930	—	—	—	—	—	2.631	800	2	1.998
1957	4.112	1.242	—	—	—	486	2.457	585	1.237	200
1958	3.311	1.370	—	...	—	4.059	274	—	...	45
1959	4.582	623	2.700	1	—	4.608	72	—
1960	6.653	1.403	1.200	6	15	5.812	...	—
1961	6.923	1.086	...	3.201	3.069	10.996	...	—
1962	7.792	2.226	50	6.440	...	—	589	...
1963	8.420	2.711	6.549	877	—	600	...
1962 Janvier	6.149	200	...	6.831	75	9.996	...	—
Février	6.235	220	...	3.300	2.696	9.253	...	—
Mars	6.188	130	...	3.188	1.600	7.961	...	—
Avril	6.112	1.018	...	3.521	1.878	9.391	...	—
Mai	6.215	280	...	3.003	2.192	8.492	...	—
Juin	6.701	11	...	2.108	2.923	8.589	...	—
Juillet	6.887	438	...	2.069	1.972	8.336	...	—
Août	6.803	200	1.175	2.041	1.401	8.593	...	—
Septembre ...	6.910	248	1.100	1.724	1.681	8.623	...	—
Octobre	7.233	572	1.200	796	2.564	9.248	...	—
Novembre ...	7.946	1.175	2.100	1	790	8.905	...	—
Décembre	7.792	2.226	50	6.440	...	—	589	...
1963 Janvier	7.061	550	1.457	6.020	...	—
Février	6.941	1.159	900	...	154	6.054	...	—
Mars	8.212	1.663	100	...	706	6.471	...	—	979	...
Avril	8.387	1.330	...	70	973	7.702	...	—
Mai	8.604	1.319	...	390	1.408	8.650	...	—
Juin	9.008	1.058	500	...	489	7.949	...	—
Juillet	8.690	1.100	71	6.828	...	—
Août	8.396	1.315	126	6.569	...	—	228	...
Septembre ...	8.646	1.370	6.282	...	—	639	...
Octobre	8.543	1.629	6.459	572	—
Novembre ...	8.562	1.721	6.851	280	—
Décembre	8.420	2.711	6.549	877	—	600	...

1 Y compris les opérations à réméré.

2 Y compris les bons de caisse escomptés auprès d'organismes autres que la Banque Nationale de Belgique.

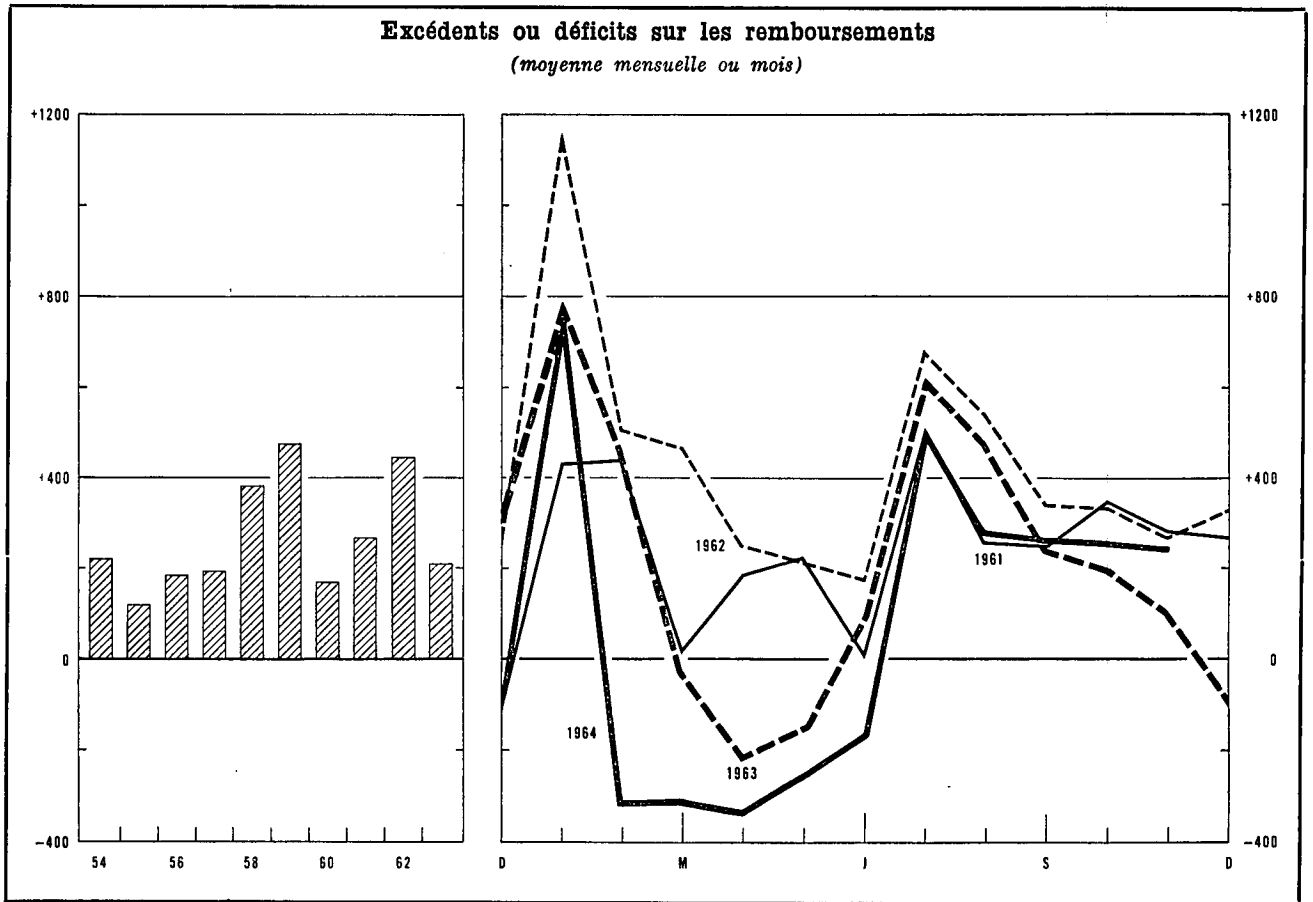
3 Il s'agit des valeurs nominales pour les chiffres de fin d'année et des valeurs comptables pour les autres mois.

XIV - 5. — CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE

5 a. — Mouvements des dépôts

Livrets des particuliers seulement

(millions de francs)



Périodes	Versements		Remboursements		Excédents ou déficits		Soldes des dépôts à fin de période	
	(1)	(1)	(2)	(2)	(3) = (1) - (2)	(3)	(4)	(4)
1953	13.204		9.684		3.520		45.493 ¹	
1954	13.383		10.764		2.619		49.459 ¹	
1955	13.624		12.176		1.448		52.354 ¹	
1956	14.518		12.295		2.223		56.132 ¹	
1957	16.783		14.455		2.328		60.144 ¹	
1958	18.912		14.316		4.596		66.700 ¹	
1959	21.939		16.232		5.707		74.442 ¹	
1960	21.840		19.786		2.054		78.887 ¹	
1961	22.799		19.585		3.214		84.633 ¹	
1962	25.995		20.717		5.278		92.654 ¹	
1963	26.388		23.788		2.600		97.980 ¹	
		1963		1964		1963		1964
Janvier	2.388	2.802	1.600	2.034	788	768	93.442	98.748
Février	2.020	2.205	1.556	2.518	464	-313	93.906	98.435
Mars	2.016	2.121	2.047	2.430	-31	-309	93.875	98.126
Avril	2.051	2.228	2.260	2.557	-209	-329	93.666	97.797
Mai	2.168	p 2.108	2.303	p 2.356	-135	p -248	93.531	p 97.549
Juin	2.198	p 2.356	2.095	p 2.522	103	p -166	93.634	p 97.383
Juillet	2.640	p 2.652	2.013	p 2.142	627	p 510	94.261	p 97.893
Août	2.254	p 2.189	1.765	p 1.906	489	p 283	94.750	p 98.176
Septembre	2.122	p 2.281	1.877	p 2.016	245	p 265	94.995	p 98.441
Octobre	2.293	p 2.394	2.082	p 2.131	211	p 263	95.206	p 98.704
Novembre	2.047	p 2.124	1.927	p 1.876	120	p 248	95.326	p 98.952
Décembre	2.191		2.262		-71		97.980 ¹	

¹ Ces dépôts comprennent les intérêts capitalisés de l'exercice.

XIV - 5. — CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE

5 b. — Principales rubriques des bilans de la Caisse d'Epargne

(milliards de francs)

Source : *Rapports de la C.G.E.R.*

	1953	1959	1960	1961	1962	1963
ACTIF						
Disponible ¹	0,8	0,3	0,2	0,3	0,3	0,3
Placements provisoires :						
Effets sur la Belgique	7,7	9,1	10,8	12,4	15,1	18,0
Avances à l'industrie	2,0	3,3	5,2	7,3	8,6	9,5
Crédit agricole	—	—	—	—	—	0,1
Crédit d'exportation	0,2	0,4	0,5	0,7	0,7
Prêts sur nantissement
Acceptations bancaires	1,6	1,7	2,4	2,5	3,0	2,7
Certificats de Trésorerie	5,2	4,3	2,0	4,3	6,2	5,4
Prêts au jour le jour	0,8	1,1	0,8	0,7	0,9	0,9
Total des placements provisoires ...	17,3	19,7	21,6	27,7	34,5	37,3
Placements définitifs :						
Rentés belges directes	17,3	19,7	20,0	20,2	23,4	23,4
Rentés belges indirectes et valeurs garanties par l'Etat	15,4	16,5	17,8	16,6	14,8	17,5
Valeurs du Congo ou garanties par le Congo	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2
Obligations du Crédit communal, de provinces, villes et communes	1,8	1,8	1,7	1,7	1,6	1,5
Obligations de sociétés belges	1,2	1,2	1,0	1,0	0,9	0,8
Avances à l'Etat résultant du paiement des allocations complémentaires aux prisonniers politiques, et avances à l'Œuvre nationale des invalides de la guerre	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6
Prêts hypothécaires	2,9	3,3	3,8	4,3	4,8	5,3
Crédit agricole	3,4	3,5	3,6	3,6	3,8	4,0
Avances à la Société nationale du logement, aux sociétés agréées et aux communes en vue de la construction d'habitations sociales	19,9	21,3	22,2	22,7	24,0	25,0
Total des placements définitifs ...	62,8	68,2	71,0	71,0	74,1	78,3

PASSIF

<i>Exigible :</i>						
Dépôts sur livrets ² :						
Particuliers	66,5	74,3	78,7	84,5	92,5	97,8
Dotations des prisonniers	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Etablissements publics et autres	4,9	3,8	3,7	3,7	4,9	5,1
Dépôts pour timbres-retraite	0,2	0,2	0,2	0,1
Total des dépôts sur livrets ...	71,8	78,5	82,8	88,5	97,6	103,1
Dépôts en comptes courants ²	3,5	3,7	3,0	3,4	4,1	4,7
<i>Non exigible :</i>						
Fonds de dotations, fonds de prévisions diverses et fonds de réserve	6,7	7,3	7,9	8,7	9,4	10,6

¹ Cette rubrique comprend les avoirs en caisse, les comptes à la Banque Nationale de Belgique et à l'Office des Chèques Postaux.

² Comprennent les intérêts capitalisés.

XIV - 5. — CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE

5 c. — Principales rubriques des bilans des Caisses de Retraite *

(milliards de francs)

Source : *Rapports de la C.G.E.R.*

	1958	1959	1960	1961	1962	1963
ACTIF						
Portefeuille-titres :						
Rentes belges directes	7,5	7,7	7,3	7,1	6,4	7,2
Rentes belges indirectes et valeurs garanties par l'Etat	10,1	11,0	11,6	12,5	13,9	13,3
Valeurs garanties par le Congo	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Obligations du Crédit communal, de provinces, villes et communes	1,2	1,2	1,1	1,0	1,0	0,9
Obligations de sociétés belges	1,3	1,2	1,1	1,0	0,9	0,8
Prêts hypothécaires	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1
Avances aux sociétés agréées et aux caisses publiques de prêts en vue de la construction d'habitations sociales	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Total ...	20,5	21,5	21,5	22,0	22,5	22,5
PASSIF						
Fonds des Rentes ¹	13,5	13,8	13,1 ¹	13,4	13,6	13,7
Réserves mathématiques ²	7,4	8,2	8,8	9,4	10,1	10,8
Total ...	20,9	22,0	21,9	22,8	23,7	24,5

* La C.G.E.R. publie séparément :

a) *Depuis 1957* :

- 1) Un bilan concernant l'exécution de la « Loi générale ». Il s'agit des rentes constituées en vertu de la loi du 16 mars 1865 et des lois coordonnées de 1946 relatives à l'assurance en vertu de la vieillesse et du décès prématuré des ouvriers et des assurés libres. Toutefois, depuis 1960, les rentes constituées en vertu de la loi du 16 mars 1865 ne figurent plus aux bilans des Caisses de Retraite mais bien aux bilans de la Caisse d'Assurances sur la vie.
- 2) Un bilan se rapportant à la « gestion des assurances réalisées dans le cadre des lois de 1925 et de 1930 sur la Pension des employés ». Ces assurances sont traitées selon le principe de la capitalisation.
- 3) Un bilan se rapportant aux retraites des « employés » telles qu'elles ont été fixées par la « loi du 12 juillet 1957 » conçue également selon le principe de la capitalisation. En vertu de la loi du 3 avril 1962, cette gestion est reprise par la Caisse Nationale des Pensions pour Employés. Le transfert des fonds correspondant a été effectué en 1963 conformément à la situation de clôture au 31 décembre 1962.
- 4) Un bilan se rapportant à la gestion des assurances réalisées dans le cadre de la loi du 30 juin 1950 relative à la pension des indépendants. Toutefois, depuis 1960, ce bilan se rapporte également à la gestion des assurances réalisées dans le cadre de la loi du 28 mars 1960 sur la pension des travailleurs indépendants.

b) *Depuis 1958* : Un bilan se rapportant à la gestion des assurances réalisées dans le cadre des lois de pension des employés (versements supplémentaires).

c) *Depuis 1960* : En plus, un bilan concernant les retraites des « employés » telles qu'elles ont été fixées par la « loi du 22 février 1960 » et, ultérieurement, par la loi du 3 avril 1962, conçues selon le principe de capitalisation.

¹ Le Fonds des Rentes comprend les réserves représentatives des rentes assurées dans le cadre de la « Loi générale ». Ces réserves englobent les réserves mathématiques, de sécurité et de gestion, ainsi que les provisions. Toutefois, depuis 1960, le Fonds des Rentes ne comprend plus les réserves représentatives des rentes constituées en vertu de la loi du 16 mars 1865. Ces réserves figurent depuis 1960 aux bilans de la Caisse d'Assurances sur la vie, sous la rubrique « Réserves mathématiques et provisions ».

² Les réserves mathématiques pures ont été majorées de chargements pour frais de services des rentes, et pour marge de sécurité et frais d'administration.

XIV - 5. — CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE

5 d. — Principales rubriques des bilans de la Caisse d'Assurances sur la Vie ¹

(milliards de francs)

Source : *Rapports de la C.G.E.R.*

	1958	1959	1960	1961	1962	1963
ACTIF						
Portefeuille-titres :						
Rentes belges directes	1,9	2,2	3,0	2,9	2,8	3,1
Rentes belges indirectes et valeurs garanties par l'Etat	1,1	1,3	2,0	2,6	3,4	3,8
Obligations du Crédit communal, de provinces, villes et communes	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Obligations de sociétés belges	0,6	0,6	0,6	0,6	0,5	0,5
Prêts hypothécaires	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	...
Habitations sociales : Avances aux sociétés agréées	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Total du portefeuille-titres ...	4,0	4,5	6,0	6,5	7,1	7,7
PASSIF						
Réserves mathématiques et provisions ¹	2,9	3,2	4,6 ¹	4,9	5,3	5,7
Fonds de réserve	1,2	1,4	1,5	1,8	2,0	2,0

¹ Depuis 1960, ce bilan comporte, sous la rubrique « Réserves mathématiques et provisions » les réserves représentatives des rentes constituées en vertu de la loi du 16 mars 1865 et figurant auparavant dans le bilan concernant l'exécution de la « Loi générale ».

XIV - 6. — CAISSES D'EPARGNE PRIVEES

Moyens d'action et placements

(milliards de francs)

Source : Office Central de la Petite Epargne.

Fin de période	Dépôts		Obligations et bons de caisse	Total des dépôts, obligations et bons de caisse	Créances sur les entreprises et particuliers				Créances sur le secteur public						Total des créances sur les entreprises et particuliers et sur le secteur public	
	inférieurs à 2 ans	2 ans et plus			Es-compte, avances et prêts avec caution	Débiteurs hypothécaires	Débiteurs divers	Total des créances sur les entreprises et particuliers	Etat	Pouvoirs subordonnés	Congo et Ruanda-Urundi	Caisse Autonome des Dommages de Guerre	Credit Communal de Belgique	Autres organismes parastataux		Total des créances sur le secteur public
1956	12,4	3,4	2,7	18,5	1,1	10,4	0,2	11,7	n.d.	0,2	0,1	0,1	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
1957	13,7	3,8	3,1	20,6	1,4	12,0	0,3	13,7	n.d.	0,2	0,1	0,2	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
1958	15,7	4,4	3,9	24,0	1,8	13,8	0,3	15,9	4,7	0,3	0,2	0,2	0,3	3,8	9,5	25,4
1959	18,5	5,0	4,3	27,8	2,1	15,9	0,4	18,4	5,0	0,2	0,1	0,3	0,4	5,4	11,4	29,8
1960	20,2	5,6	4,8	30,6	1,9	18,0	0,5	20,4	6,2	0,2	0,1	0,4	0,3	5,6	12,8	33,2
1961	23,1	6,4	5,2	34,7	2,1	20,3	0,6	23,0	6,9	0,2	0,1	0,4	0,4	6,4	14,4	37,4
1962 2 ^e trimest.	24,8	7,0	5,7	37,5	2,2	21,9	0,5	24,6	7,6	0,3	0,1	0,4	0,4	7,2	16,0	40,6
3 ^e trimest.	25,7	7,2	5,9	38,8	2,4	22,7	0,5	25,6	8,1	0,3	0,1	0,5	0,5	7,3	16,8	42,4
4 ^e trimest.	27,4	7,4	6,3	41,1	2,3	23,9	0,7	26,9	8,7	0,3	0,1	0,5	0,5	7,4	17,5	44,4
1963 1 ^{er} trimest.	28,3	8,0	6,3	42,6	2,9	24,3	0,6	27,8	9,4	0,4	...	0,5	0,6	7,9	18,8	46,6
2 ^e trimest.	29,0	8,7	6,3	44,0	3,0	24,9	0,5	28,4	9,8	0,4	...	0,5	0,6	8,3	19,6	48,0
3 ^e trimest.	29,9	9,3	6,2	45,4	3,2	25,7	0,4	29,3	10,2	0,5	...	0,5	0,5	8,6	20,3	49,6
4 ^e trimest.	31,4	9,9	6,1	47,4	3,6	26,4	0,5	30,5	10,4	0,5	...	0,5	0,5	8,7	20,6	51,1
1964 1 ^{er} trimest.	32,0	10,3	6,2	48,5	4,0	27,2	0,4	31,6	10,8	0,5	...	0,5	0,5	8,8	21,1	52,7
Nouvelle série 1																
1 ^{er} trimest.	32,0	10,3	9,9	52,2	4,0	31,2	0,4	35,6	10,8	0,5	...	0,5	0,5	8,8	21,1	56,7
2 ^e trimest.	32,6	10,7	10,0	53,3	4,4	32,5	0,4	37,3	11,2	0,5	...	0,5	0,5	8,7	21,4	58,7
3 ^e trimest.	33,5	11,1	10,1	54,7	4,6	33,7	0,4	38,7	11,3	0,5	...	0,5	0,5	8,8	21,6	60,3

1 L'écart que l'on constate pour le 1^{er} trimestre 1964 entre les deux séries résulte de la prise en considération dans la nouvelle série de sociétés récemment agréées.

XIV - 7. — SOCIETE NATIONALE DE CREDIT A L'INDUSTRIE

Principales rubriques des bilans

(milliards de francs)

Source : Rapports de la S.N.C.I.

	1958	1959	1960	1961	1962	1963
ACTIF						
Portefeuille :						
Crédits d'investissement à long et moyen terme :						
1 ^o garantis par l'Etat	6,7	8,6	9,8	10,5	10,9	11,7
2 ^o garantis par banques et sociétés financières ...	5,1	5,5	6,2	6,7	7,2	8,0
3 ^o autres que ceux visés sub 1 ^o et 2 ^o 1	7,1	7,8	10,5	13,1	15,7	19,6
Crédits de restauration (dommages de guerre et inondations) (arrêté-loi du 30 novembre 1944, lois des 1 ^{er} octobre 1947, 6 janvier 1950, 24 mars 1953 et 26 juin 1956)	1,9	2,0	1,8	1,7	1,6	1,5
Crédits commerciaux à moyen terme	1,0	0,8	0,8	1,3	1,0	1,5
Crédits de financement d'exportations à moyen terme	0,6	0,8	0,9	1,1	1,3	1,3
Crédits gérés pour compte de l'Etat 2	2,4	2,5	2,7	2,7	2,8	2,7
PASSIF						
Obligations	21,4	24,9	30,1	35,9	37,5	39,4
Bons de caisse	4,1	5,7	6,3	6,9	7,3	8,4
Etat belge :						
Fonds d'Aide Marshall	1,9	1,9	1,8	1,7	1,7	1,4
Fonds de l'Armement et des Constructions Maritimes	0,7	0,8	1,1	1,2	1,2	1,3

1 Cette rubrique comprend tous les autres crédits d'investissement; le risque de ces opérations est supporté par la S.N.C.I. qui se fait conférer, s'il y a lieu, des sûretés réelles et/ou personnelles.

2 Il s'agit de crédits financés par l'Aide « Marshall » et par le Fonds de l'Armement et des Constructions Maritimes.

XIV - 8. — CREDIT COMMUNAL DE BELGIQUE

(millions de francs)

Source : Crédit Communal de Belgique.

Période	Financement des dépenses d'investissement des pouvoirs régionaux et locaux et des organismes des secteurs provincial et communal										Opérations en comptes courants des pouvoirs régionaux et locaux et des organismes des secteurs provincial et communal (dépenses ordinaires)			
	Comptes « Subsidés et Fonds d'Emprunts »									Dette à court, moyen et long terme envers le Crédit Communal de Belgique (à fin de période)	Engage- ments de crédits du Crédit Communal de Belgique (11)	Moyenne des soldes globaux journaliers		Total des paiements effectués par le débit de ces comptes (14)
	Solde disponible au début de la période (1)	Versements			Prélèvements			Solde disponible à la fin de la période (1) + (5) - (8) = (9)	créditeurs (12)			débiteurs (13)		
		Fonds d'emprunts mis à la disposition des emprunteurs	Subventions versées en capital par l'Etat et les Provinces (4)	Total (2) + (3) + (4) = (5)	Pour rem- boursements d'emprunts (6)	Pour paiement de dépenses extra- ordinaires (7)	Total (6) + (7) = (8)							
Emprunts dont les charges sont supportées par les emprunteurs (2)	Emprunts dont les charges sont remboursées aux emprunteurs par l'Etat (3)													
1954	1.320	3.650		2.146	5.796	165	5.250	5.415	1.701	22.868	1.850	1.785	349	15.518
1955	1.701	4.315		2.261	6.576	363	5.794	6.157	2.120	26.192	1.563	1.700	388	14.061
1956	2.120	3.562		2.330	5.892	343	5.759	6.102	1.910	28.531	1.699	1.411	701	15.934
1957	1.910	2.603		2.389	4.992	547	4.984	5.531	1.371	29.631	835	1.588	810	16.609
1958	1.371	3.594		2.196	5.790	547	4.803	5.350	1.811	32.502	2.133	1.587	638	19.044
1959	1.811	5.640		2.319	8.459	624	7.147	7.771	2.499	36.777	2.463	1.262	1.129	19.016
1960	2.499	5.410	290	2.306	8.006	604	7.311	7.915	2.590	41.756	4.398	1.267	1.424	20.451
1961	2.590	6.182	1.262	1.858	9.302	1.011	7.427	8.438	3.454	46.849	5.231	1.504	1.519	21.917
1962	3.453	6.526	1.365	1.320	9.211	363	8.421	8.784	3.880	52.178	7.337	1.356	2.288	24.877
1963	3.880	7.481	1.517	1.351	10.349	241	9.572	9.813	4.416	58.516	6.827	1.589	3.214	26.300
1962 Octobre	3.844	682	147	114	943	24	917	941	3.846		6.682	1.067	3.234	2.338
Novembre	3.846	633	154	83	870	40	827	867	3.849		6.654	1.164	3.456	1.390
Décembre	3.849	551	118	146	815	31	753	784	3.880	52.178	7.337	1.333	3.086	2.247
1963 Janvier	3.880	479	155	56	690	13	784	797	3.773	52.158	7.352	1.059	4.235	3.781
Février	3.773	675	214	140	1.029	15	607	622	4.180	53.033	6.848	1.273	3.778	1.944
Mars	4.180	820	154	78	1.052	15	758	773	4.459	53.984	7.632	1.419	3.797	1.992
Avril	4.459	599	69	110	778	26	415	441	4.796	54.035	7.582	1.496	3.282	2.401
Mai	4.796	566	28	82	676	20	757	777	4.695	54.611	7.930	1.689	2.824	1.743
Juin	4.695	562	59	65	686	17	788	805	4.576	55.174	8.156	1.644	3.081	1.574
Juillet	4.576	724	125	173	1.022	27	880	907	4.691	55.672	7.892	1.557	3.512	3.470
Août	4.691	432	130	103	665	13	794	807	4.549	56.216	7.999	1.692	3.299	1.121
Septembre	4.549	692	112	110	914	16	922	938	4.525	57.066	7.736	1.726	3.002	1.842
Octobre	4.525	689	148	192	1.029	38	1.053	1.091	4.463	57.385	7.323	1.628	2.892	2.589
Novembre	4.463	516	160	67	743	17	750	767	4.439	58.061	6.962	1.922	2.459	1.583
Décembre	4.439	727	163	175	1.065	24	1.064	1.088	4.416	58.516	6.827	1.959	2.409	2.260
1964 Janvier	4.416	891	174	114	1.179	11	870	893	4.714	58.883	6.724	1.489	2.817	4.967
Février	4.714	651	219	96	966	19	759	778	4.902	59.731	6.313	1.945	2.339	2.512
Mars	4.902	538	159	148	845	26	1.047	1.073	4.674	60.404	6.616	1.657	2.386	2.214
Avril	4.674	664	151	80	895	25	760	785	4.784	60.599	7.305	1.614	2.504	2.469
Mai	4.784	578	130	97	805	19	955	974	4.615	61.294	7.603	2.187	1.999	1.687
Juin	4.615	673	258	121	1.052	23	1.089	1.112	4.555	61.177	7.719	1.878	2.355	2.138
Juillet	4.555	1.047	141	163	1.351	27	1.144	1.171	4.735	62.977	7.139	1.278	3.234	3.853
Août	4.735	692	147	140	979	29	1.076	1.105	4.609	63.784	6.366	1.880	2.446	1.711
Septembre	4.609	953	205	84	1.242	22	1.267	1.289	4.562	64.920	6.260	1.931	2.584	2.053
Octobre	4.562	700	248	101	1.049	25	957	982	4.629	65.257	5.916	1.714	3.155	3.404

XIV - 9. — COMPAGNIES D'ASSURANCES SUR LA VIE

Principales rubriques des bilans

(milliards de francs)

Source : Ministère des Affaires Economiques, Service des Assurances.

	1959	1960	1961	1962	1963	1959	1960	1961	1962	1963
	Sociétés belges					Sociétés étrangères				
ACTIF										
Immeubles	1,7	2,3	2,6	3,1	3,5	1,1	1,2	1,4	1,6	1,7
Prêts hypothécaires	7,8	9,0	10,5	11,4	12,1	2,0	2,3	2,7	3,2	3,6
Prêts sur police	1,0	1,1	1,2	1,3	1,4	0,4	0,5	0,5	0,5	0,5
Valeurs mobilières :										
Fonds publics belges	3,5	4,8	5,3	5,7	5,9	3,1	3,2	3,4	3,6	3,7
Valeurs étrangères	0,8	1,3	1,9	1,5	1,9	0,3	0,4	0,4	0,4	0,5
Titres garantis par le Congo	0,4	0,1	0,1	0,1	0,1
Titres des organismes para-										
stataux de crédit	3,1	4,2	4,2	4,6	5,0	0,4	0,7	0,7	0,8	0,8
Titres des autres organismes										
parastataux	1,2	1,4	1,4	1,6	1,6	1,0	0,9	1,0	1,1	1,1
Titres des provinces et com-										
munes	1,7	1,4	1,7	1,8	1,9	0,6	0,5	0,5	0,5	0,5
Obligations de sociétés belges	7,2	7,2	7,4	8,1	9,0	0,6	0,5	0,6	0,6	0,6
Actions de sociétés belges ...	1,7	2,1	2,2	2,3	2,9	0,5	0,5	0,6	0,7	0,7
Total des valeurs mobilières ...	19,6	22,5	24,2	25,7	28,3	6,5	6,7	7,2	7,7	7,9

PASSIF

Cautiionnements déposés	0,2	0,3	0,3	0,3	0,4	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Réserves mathématiques ¹ ...	31,0	35,3	38,7	41,7	45,3	9,8	10,7	11,6	12,6	13,6

¹ Ces réserves comprennent également les réserves pour sinistres à régler, la réserve technique de participation, et la réserve de garantie.

XIV - 10. — INSCRIPTIONS HYPOTHECAIRES

Source : *Moniteur belge*.

Moyennes mensuelles	Milliards de francs ¹
1955	1,67
1956	1,80
1957	1,78
1958	1,77
1959	2,13
1960	2,50
1961	2,78
1962	3,03
1963	3,33
1963 1 ^{er} trimestre .	3,05
2 ^e trimestre .	2,99
3 ^e trimestre .	3,48
4 ^e trimestre .	3,80
1964 1 ^{er} trimestre .	3,68
2 ^e trimestre .	4,06
3 ^e trimestre .	3,94

¹ Montants estimés d'après les droits d'inscription perçus. Y compris les renouvellements au bout de quinze ans qui se montent à environ 1 ½ p.c. du total mais non compris les hypothèques légales.

Références bibliographiques : *Moniteur belge* : a) Rapports du Fonds des Rentes sur les opérations de l'année; b) Ministère des Communications : chèques postaux; c) Ministère des Finances : inscriptions hypothécaires — *Compte rendu des opérations et de la situation de la C.G.E.R. de Belgique*. — *Annuaire statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Economie belge en 1963*. — *Rapport annuel de la S.N.C.I., de l'O.C.P.E. et du Crédit Communal de Belgique*.

XV. — PRINCIPALES MODALITES DE L'EPARGNE DISPONIBLE A L'INTERIEUR DU PAYS

(milliards de francs)

Source : Caisse Générale d'Epargne et de Retraite.

Modalités d'épargne	1955		1956		1957		1958		1959		1960		1961		1962		1963	
1. Epargne-dépôts ¹ :																		
Caisse d'épargne	5,1		6,0		5,5		9,5		10,1		6,6		9,3		14,2		12,0	
Banques	2,2		-0,7		1,1		4,6		5,1		4,0		10,5		5,9		9,4	
Institutions parastatales de crédit ...	0,5		0,6		-0,2		1,4		0,9		0,7		1,3		1,4		1,9	
Total ...		7,8		5,9		6,4		15,5		16,1		11,3		21,1		21,5		23,3
2. Epargne-réserves ¹ :																		
Organismes de pensions	3,8		3,6		7,2		5,0		3,2		3,5		3,0		2,5		4,3	
Organismes d'assurance contre les accidents de travail	1,1		1,2		1,0		1,1		0,9		0,7		1,2		1,4		1,0	
Caisses de vacances annuelles	0,3		0,1		0,5		-0,1		-0,1		0,1		0,1		0,2		0,1	
Organismes d'assurances sur la vie .	3,6		3,5		3,4		3,8		5,3		5,2		4,9		4,7		5,4	
Organismes d'assurance de la responsabilité civile	0,2		0,2		0,2		0,2		0,2		0,1		0,2		0,2		0,4	
Assurances diverses, entreprises de capitalisation et d'épargne immobilière	0,3		0,3		0,4		0,3		0,4		0,5		0,8		1,1		0,8	
Total ...		9,3		8,9		12,7		10,3		9,9		10,1		10,2		10,1		12,0
3. Epargne hypothécaire et immobilière :																		
Prêts hypothécaires consentis par les particuliers	2,5		1,9		1,7		2,0		1,8		1,1		1,8		3,9		1,4	
Remboursements effectués par les particuliers sur emprunts hypothécaires	6,3		6,9		7,0		7,2		8,5		9,2		10,0		12,5		13,4	
Constructions d'habitations (capitaux investis par les particuliers)	7,9		7,5		8,9		9,1		10,3		11,4		12,5		13,8		13,4	
Total ...		16,7		16,3		17,6		18,3		20,6		21,7		24,3		30,2		28,2
4. Emissions de capitaux :																		
Nouveaux placements du public	8,0		5,7		14,1		16,2		13,4		17,0		15,5		17,1		9,6	
Total (1 à 4) ...		41,8		36,8		50,8		60,3		60,0		60,1		71,1		78,9		73,1
Doubles emplois ² ...		0,1		-0,8		0,3		-2,6		0,6		0,1		-0,2		-0,3		-0,7
Total net (1 à 4) ...		41,9		36,0		51,1		57,7		60,6		60,2		70,9		78,6		72,4
5. Epargne interne des entreprises :																		
Amortissements	25,4		28,5		30,9		29,8		30,7		35,0		35,1		34,3		36,0	
Epargne nette	9,6		10,0		9,2		5,2		5,2		7,7		8,9		6,0		8,3	
Total ...		35,0		38,5		40,1		35,0		35,9		42,7		44,0		40,3		44,3
Total général (1 à 5) ...		76,9		74,5		91,2		92,7		96,5		102,9		114,9		118,9		116,7

¹ Accroissement de l'année.

² Accroissement ou diminution auprès de la C.G.E.R. et des institutions parastatales de crédit, des avoirs de diverses institutions et entreprises dont les réserves — propres ou exigibles — sont déjà recensées comme une épargne dans une des rubriques du présent tableau.

Références bibliographiques : Comptes rendus des opérations et de la situation de la C.G.E.R.

XVI. — EMISSIONS ET DETTES DU SECTEUR PUBLIC
1. — EMISSIONS EN FRANCS BELGES A LONG ET MOYEN TERME ¹

(milliards de francs)

Emetteurs		Titres accessibles à tout placeur ²					Titres non accessibles à tout placeur			Total émissions nettes à long et moyen terme (plus d'un an) ¹ (9) = (5) + (8)	
		Emissions par grosses tranches			Emissions nettes au robinet ⁴	Emissions nettes totales (5) = (3) + (4)	Emissions brutes ⁵	Amortissements	Emissions nettes (8) = (6) - (7)		
		Emissions brutes (1)	Amortissements ³ (2)	Emissions nettes (3) = (1) - (2)							
1. Etat (dette directe uniquement)	1958	18,2	8,9	9,3	—	9,3	0,2	2,7	- 2,5	6,8	
	1959	20,8	7,5	13,3	—	13,3	0,7	1,7	- 1,0	12,3	
	1960	27,5	12,6	14,9	—	14,9	2,3	1,4	0,9	15,8	
	1961	13,4	7,4	6,0	—	6,0	...	1,0	- 1,0	5,0	
	1962	26,0	12,5	13,5	—	13,5	6,2	1,8	4,4	17,9	
	1963	18,6	13,5	5,1	—	5,1	0,7	2,9	- 2,2	2,9	
2. Fonds autonomes et organismes de sécurité sociale	1958	3,3	1,1	2,2	...	2,2	2,7	0,3	2,4	4,6	
	1959	3,7	1,2	2,5	...	2,5	2,6	0,4	2,2	4,7	
	1960	0,9	1,3	- 0,4	...	- 0,4	2,7	0,4	2,3	1,9	
	1961	3,6	1,5	2,1	...	2,1	1,9	0,8	1,1	3,2	
	1962	3,4	1,5	1,9	—	1,9	r 3,9	0,7	r 3,2	r 5,1	
	1963	3,0	1,4	1,6	...	1,6	3,4	1,0	2,4	4,0	
3. Organismes paraétatiques de crédit	1958	5,4	5,4	2,2	0,4	1,8	7,2	
	1959	2,0	0,1	1,9	3,5	5,4	2,3	0,6	1,7	7,1	
	1960	2,4	0,2	2,2	3,8	6,0	2,0	0,4	1,6	7,6	
	1961	5,4	2,2	3,2	4,4	7,6	1,8	0,6	1,2	8,8	
	1962	...	2,7	- 2,7	6,9	4,2	2,9	1,1	1,8	6,0	
	1963	0,4	0,1	0,3	4,1	4,4	2,8	1,2	1,6	6,0	
4. Pouvoirs subordonnés et Crédit Communal	1958	2,4	1,6	0,8	4,8	5,6	5,6	
	1959	1,2	1,0	0,2	4,1	4,3	...	0,1	- 0,1	4,2	
	1960	1,3	2,1	- 0,8	5,0	4,2	4,2	
	1961	0,8	1,6	- 0,8	4,7	3,9	3,9	
	1962	2,8	2,3	0,5	5,9	6,4	6,4	
	1963	2,9	2,5	0,4	2,6	3,0	3,0	
5. Organismes paraétatiques d'exploitation	1958	...	1,9	- 1,9	...	- 1,9	0,7	0,1	0,6	- 1,3	
	1959	4,2	1,1	3,1	...	3,1	1,3	0,2	1,1	4,2	
	1960	3,8	4,5	- 0,7	...	- 0,7	0,5	0,1	0,4	- 0,3	
	1961	4,3	2,9	1,4	...	1,4	0,5	0,2	0,3	1,7	
	1962	4,0	3,3	0,7	0,3	1,0	0,5	0,4	0,1	1,1	
	1963	2,7	1,0	1,7	—	1,7	0,2	0,4	- 0,2	1,5	
Total 1 à 5 : Total des émissions en francs belges du secteur public belge	1958	23,9	13,5	10,4	10,2	20,6	5,8	3,5	2,3	22,9	
	1959	31,9	10,9	21,0	7,6	28,6	6,9	3,0	3,9	32,5	
	1960	35,9	20,7	15,2	8,8	24,0	7,5	2,3	5,2	29,2	
	1961	27,5	15,6	11,9	9,1	21,0	4,2	2,6	1,6	22,6	
	1962	36,2	22,3	13,9	13,1	27,0	r 13,5	4,0	r 9,5	r 36,5	
	1963	27,6	18,5	9,1	6,7	15,8	7,1	5,5	1,6	17,4	
6. Congo et Rwanda-Burundi	1958	4,0	0,4	3,6	...	3,6	3,6	
	1959	...	0,6	- 0,6	...	- 0,6	- 0,6	
	1960	...	1,5	- 1,5	...	- 1,5	- 1,5	
	1961	
	1962	
	1963	
Total 1 à 6 : Total des émissions en francs belges du secteur public belge, du Congo et du Rwanda-Burundi	1958	27,9	13,9	14,0	10,2	24,2	5,8	3,5	2,3	26,5	
	1959	31,9	11,5	20,4	7,6	28,0	6,9	3,0	3,9	31,9	
	1960	35,9	22,2	13,7	8,8	22,5	7,5	2,3	5,2	27,7	
	1961	27,5	15,6	11,9	9,1	21,0	4,2	2,6	1,6	22,6	
	1962	36,2	22,3	13,9	13,1	27,0	r 13,5	4,0	r 9,5	r 36,5	
	1963	27,6	18,5	9,1	6,7	15,8	7,1	5,5	1,6	17,4	
7. Rectifications à apporter pour :	1958	2,1	—	2,1	—	2,1	- 2,1	—	- 2,1	—	
	a) obtenir l'évolution de l'encours des titres accessibles à tout placeur d'une part et des titres non accessibles à tout placeur d'autre part — corrections : conversion de titres non négociables E.A.M. en titres négociables ⁶	1959	1,6	—	1,6	—	1,6	- 1,6	—	- 1,6	—
	1960	1,8	—	1,8	—	1,8	- 1,8	—	- 1,8	—	
	1961	1,4	—	1,4	—	1,4	- 1,4	—	- 1,4	—	
	b) passer du montant nominal au montant effectif des émissions — corrections : différence entre la valeur nominale et le prix d'émission ⁷	1958	...	—	...	—	...	—	—	—	—
	1959	- 0,5	—	- 0,5	—	- 0,5	—	—	—	—	
1960	- 0,2	—	- 0,2	—	- 0,2	—	—	—	—		
1961	- 0,4	—	- 0,4	—	- 0,4	—	—	—	—		
1962	- 0,5	—	- 0,5	—	- 0,5	—	—	—	—		
1963	- 0,3	—	- 0,3	—	- 0,3	—	—	—	—		

¹ Pour les émissions au robinet des organismes paraétatiques de crédit et du Crédit Communal de Belgique, vu l'impossibilité de ventiler dans certains cas les émissions de bons de caisse à un an ou moins et les émissions à plus d'un an, c'est la variation totale de l'encours de ces titres qui a été recensée. — Pour mémoire : Emission nette à court terme (un an ou moins) de l'Etat : en 1958 : 11,4; en 1959 : 8,9; en 1960 : - 3,9; en 1961 : 2,7; en 1962 : 2,3; en 1963 : 8,8.

² Sont considérés comme titres accessibles à tout placeur, ceux qui sont émis par souscription publique, ceux qui sont cotés en Bourse ou dont l'admission à la Cote officielle est prévue, ceux faisant habituellement l'objet de négociations hors-bourse, ainsi que les obligations et bons de caisse émis au robinet par le Crédit Communal, la Société Nationale de Crédit à l'Industrie, l'Institut National de Crédit Agricole, l'Office Central de Crédit Hypothécaire, la Caisse Nationale de Crédit Professionnel et la Société Nationale des Distributions d'Eau.

³ Les titres rachetés en bourse par la Caisse d'Amortissement de la Dette publique sont recensés à la colonne (2) « Amortissements », non au moment de ces rachats, mais au moment où il est procédé à leur annulation.

⁴ Ayant fait l'objet d'une publication de notice légale.

⁵ Par grosses tranches en principe, mais y compris les émissions continues des organismes paraétatiques de logement.

⁶ Dans le courant de l'année 1961, la dernière tranche de titres de l'E.A.M. a été libérée.

⁷ La commission de placement est comprise dans le prix d'émission.

XVI - 2. — PRINCIPALES EMISSIONS A LONG ET MOYEN TERME DU SECTEUR PUBLIC *

Emprunts en francs belges

Date d'ouverture de la souscription		Emetteurs	Taux nominal d'intérêt	Cours d'émission p.c.	Durée	Montant émis ¹ (millions de francs)	Rendement moyen à l'émission	
Mois	Jour							
1962	Février	1	Etat belge 1962-1982, 1 ^{re} série	5,00-5,25-5,50 ²	98,50	à 5, 10, 15 ou 20 ans	7.450	5,54
	Mars	1	Ville de Liège 1962-1982	5,25-5,50-5,75 ³	98,50	à 5, 10, 15 ou 20 ans	800	5,75
	Mars	29	R.T.T. 1962-1982	5,00-5,25-5,50 ²	98,50	à 5, 10, 15 ou 20 ans	2.500	5,54
	Mai	2	S.N.C.B. 1962-1982	5,00-5,25-5,50 ²	99,00	à 5, 10, 15 ou 20 ans	1.550	5,48
	Mai	28	Ville de Bruxelles 1962-1982	5,00-5,25-5,50 ²	99,50	à 5, 10, 15 ou 20 ans	1.000	5,43
	Juin	14	Etat belge 1962-1982, 2 ^e série	5,00 — 5,25 ⁴	100,00	à 5, 10, 15 ou 20 ans	8.100	5,26
	Août	27	Ville d'Anvers 1962-1982	5,00-5,25-5,50 ²	100,00	à 5, 10, 15 ou 20 ans	1.000	5,37
	Septembre	24	Fonds des Routes	5,00 — 5,25 ⁴	100,00	à 10, 15 ou 20 ans	2.500	5,20
	Novembre	12	Etat belge 1962-1982, 3 ^e série	4,75-5,00-5,25 ⁵	98,50	à 10, 15 ou 20 ans	10.480	5,06
1963	Mars	4	Etat belge 1963-1983, 1 ^{re} série	5,00 — 5,25 ⁴	100,00	à 10, 15 ou 20 ans	5.900	5,09 ⁶
	Avril	18	R.T.T. 1963-1983	5,50	100,00	à 10, 15 ou 20 ans	1.350	5,55 ⁶
	Mai	16	S.N.C.B. 1963-1983	5,50	100,00	à 10, 15 ou 20 ans	1.300	5,55 ⁶
	Mai	30	S.N.C.P. 1963-1968-1973	5,20 — 5,50 ⁷	100,00	à 5 ou 10 ans	350	5,49 ⁶
	Juin	20	Etat belge 1963-1983, 2 ^e série	5,50 — 5,75 ⁹	99,00	à 10, 15 ou 20 ans	5.250	5,72 ⁶
	Septembre	3	Ville de Liège 1963-1973-1983	5,20-5,40-5,60-5,80 ¹⁰	99,00	à 10 ou 20 ans	1.000	5,90 ⁶
	Septembre	3	Ville de Gand 1963-1973-1983	5,20-5,40-5,60-5,80 ¹⁰	99,00	à 10 ou 20 ans	600	5,90 ⁶
	Octobre	8	Etat belge 1963-1983, 3 ^e série	5,50-5,75 ⁹	98,50	à 10, 15 ou 20 ans	3.232	5,80 ⁶
	Octobre	8	Etat belge 1963-1983	6,00	100,00	à 20 ans	4.270	6,00 ⁶
	Novembre	18	Fonds des Routes 1963-1983	6,00	99,00	à 20 ans	2.500	6,12 ⁶
	Décembre	11	Ville de Brux. 1963-1973-1983	5,30-5,50-5,60-5,80 ¹¹	98,00	à 10 ou 20 ans	516	6,14 ⁶
	Décembre	11	Ville d'Anvers 1963-1973-1983	5,30-5,50-5,60-5,80 ¹¹	98,00	à 10 ou 20 ans	781	6,14 ⁶
1964	Février	17	Etat belge 1964-1969-1974	6,25 — 6,50 ¹²	100,00	à 5 ou 10 ans	12.000	6,44 ⁶
	Avril	13	Fonds des Routes 1964-69-74	6,25 — 6,50 ¹²	100,00	à 5 ou 10 ans	5.000	6,44 ⁶
	Mai	25	Etat belge 1964-1975	6,25 — 6,50 ¹²	100,00	à 5 ans 6 m. ou 11 ans 3 m.	7.085	6,41 ⁶
	Septembre	2	S.N.C.B. 1964-1969-1974	6,25 — 6,50 ¹²	99,50	à 5 ou 10 ans	1.500	6,58 ⁶
	Octobre	12	Etat belge 1964-1969-1974	6,25 — 6,50 ¹²	100,00	à 5 ou 10 ans	11.000	6,44 ⁶
	Novembre	3	Crédit Communal, à lots	3,00	100,00	à 20 ans	1.500	6,40 ⁶

¹ Ces montants sont différents de ceux du tableau précédent [XVI 1, colonne (1)] parce qu'ils ne comprennent pas les obligations remises en paiement, aux sinistrés par la C.A.D.G.

² Intérêts : 5 % pendant les 5 premières années, 5,25 % pendant les 5 années suivantes et 5,50 % pendant les 10 dernières années.

³ Intérêts : 5,25 % pendant les 5 premières années, 5,50 % pendant les 5 années suivantes et 5,75 % pendant les 10 dernières années.

⁴ Intérêts : 5 % pendant les 10 premières années, 5,25 % pendant les 10 dernières années.

⁵ Intérêts : 4,75 % pendant les 10 premières années, 5 % pendant les 5 années suivantes et 5,25 % pendant les 5 dernières années.

⁶ Rendement sur la base des taux d'intérêt nominaux de l'emprunt.

⁷ Intérêts : 5,20 % pendant les 5 premières années, 5,50 % pendant les 5 dernières années.

⁸ Le rendement à l'émission de ces emprunts est calculé sur leur plus longue durée.

⁹ Intérêts : 5,50 % pendant les 10 premières années, 5,75 % pendant les 10 dernières années.

¹⁰ Intérêts : 5,20 % pendant les 5 premières années, 5,40 % de la 6^e à la 10^e année, 5,60 % de la 11^e à la 15^e année et 5,80 % pendant les 5 dernières années.

¹¹ Intérêts : 5,30 % pendant les 5 premières années, 5,50 % de la 6^e à la 10^e année, 5,60 % de la 11^e à la 15^e année et 5,80 % pendant les 5 dernières années.

¹² Intérêts : 6,25 % pendant les 5 premières années, 6,50 % pendant les 5 dernières années.

¹³ Intérêts : 6,25 % pendant 5 ans 6 mois, ensuite 6,50 % pendant 5 ans 9 mois.

Emprunts en monnaies étrangères

Date de l'arrêté ¹		Emetteurs	Taux nominal d'intérêt	Cours d'émission p.c.	Durée	Montant émis (millions d'unités de monnaies étrangères)	Rendement moyen à l'émission	
Mois	Jour							
1961	Juillet	3	Soc. Nat. Distr. d'Eau	4,75	100,0	20 ans	Fl. P.B. 50	4,75
	Juillet	12	S.N.C.B.	5,00	100,0	2, 3, 4 ans	U.S. \$ 3	5,00 ²
	Juillet	12	S.N.C.B.	5,25	100,0	15 ans	U.S. \$ 20 ou D.M. 80	5,32 ²
	Octobre	3	Sabena	4,75	99,0	20 ans	Fl. P.B. 22	4,92
	Novembre	14	Etat belge 1961-1964	5,50	100,0	3 ans	U.S. \$ 30	5,61 ²
	Novembre	28	Etat belge 1961-1976	5,50	98,0	15 ans	U.S. \$ 25	5,88
	Décembre	12	Sabena 1961-1981 ³	5,00	100,0	20 ans	FLux. 250	5,06
1962	Mars	27	Etat belge 1962-1977	5,25	98,5	15 ans	U.S. \$ 30	5,55
1963	Mai	10	Etat belge	4,875	100,0	3, 4, 5 ans	U.S. \$ 20	4,97 ^{2,4}
	Septembre	20	Etat belge	5,00	100,0	35 mois	U.S. \$ 11	5,24 ⁴
1964	Août	31	Etat belge ³	5,25	100,0	35 mois	U.S. \$ 16,5	5,60 ⁴

¹ La date exacte d'émission des emprunts en monnaies étrangères n'est en général pas connue. Le plus souvent cependant, un emprunt est émis, ou commence à être émis, peu après que l'arrêté y relatif a été pris. La date de cet arrêté est reprise dans le présent tableau communiquant, de façon aussi approchée que possible, l'époque de l'émission. Lorsqu'il y a plusieurs arrêtés, par exemple un arrêté royal suivi d'un arrêté ministériel, c'est le dernier en date qui est cité.

² Le rendement à l'émission de ces emprunts est calculé sur leur plus longue durée.

³ Emprunt de conversion.

⁴ Cet emprunt est exempt de tous impôts et taxes, présents et futurs au profit de l'Etat belge, des provinces ou des communes ou de toutes autorités belges ayant un pouvoir de taxation.

* Emprunts de l'Etat, des provinces et des communes, des organismes d'utilité publique, tels que la S.N.C.B., la S.N.C.V., la Société Nationale des Distributions d'Eau, le Crédit Communal, etc. (à l'exception des émissions continues), qui ont fait l'objet d'un arrêté au Moniteur belge.

XVI - 3. — DETTES DE L'ETAT

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances.

Fin de période	Dettes directes								Total de la dette directe 2	Dettes indirectes	Dettes totales 2
	intérieures				extérieures						
	Consolidée y compris E.A.M. 1	à moyen terme	à court terme	Avoirs libres des particuliers en C.C.P.	totale	consolidée 2	à moyen et court terme	totale 2			
1951	106,5	33,9	68,0	19,4	227,8	12,8	2,1	14,9	242,7	11,9	254,6
1952	119,2	27,9	69,1	19,2	235,4	13,3	4,6	17,9	253,3	13,0	266,3
1953	130,6	29,7	67,1	21,2	248,6	13,7	7,1	20,8	269,4	12,9	282,3
1954	155,2	24,8	62,6	22,4	265,0	14,8	6,6	21,4	286,4	11,8	298,2
1955	157,2	24,9	67,2	22,8	272,1	16,5	6,9	23,4	295,5	16,1	311,6
1956	167,2	23,4	62,1	23,9	276,6	16,5	7,9	24,4	301,0	16,8	317,8
1957	170,1	24,6	60,9	23,7	279,3	17,5	8,8	26,3	305,6	18,0	323,6
1958	175,5	26,1	70,5	25,4	297,5	17,0	12,5	29,5	327,0	18,6	345,6
1959	190,8	23,0	75,8	29,1	318,7	17,7	16,5	34,2	352,9	20,7	373,6
1960	211,6	18,1	68,6	32,3	330,6	17,4	27,0	44,4	375,0	21,1	396,1
1961	217,4	17,4	70,8	32,8	338,4	18,8	28,3	47,1	385,5	25,5	411,0
1962 Novembre	232,2	20,9	76,3	33,0	362,4	19,7	16,7	36,4	398,8	27,5	426,3
Décembre	251,6	20,9	50,0	36,1	358,6	19,5	17,6	37,1	395,7	27,5	423,2
1963 Janvier	250,7	16,7	56,1	37,4	360,9	19,5	18,1	37,6	398,5	27,5	426,0
Février	249,9	16,8	60,2	34,4	361,3	19,5	19,1	38,6	399,9	27,5	427,4
Mars	254,6	16,7	60,5	35,4	367,2	19,3	21,2	40,5	407,7	27,5	435,2
Avril	253,9	16,3	63,4	36,4	370,0	19,2	21,9	41,1	411,1	27,4	438,5
Mai	253,8	16,2	61,9	35,8	367,7	19,2	24,0	43,2	410,9	27,4	438,3
Juin	254,0	16,2	61,4	36,1	367,7	19,0	24,3	43,3	411,0	27,4	438,4
Juillet	257,7	15,8	56,0	37,8	367,3	18,9	24,6	43,5	410,8	27,2	438,0
Août	257,5	15,7	58,3	34,3	365,8	18,9	24,9	43,8	409,6	27,2	436,8
Septembre	256,7	15,7	58,3	35,2	365,9	18,7	25,1	43,8	409,7	27,1	436,8
Octobre	263,5	13,3	55,9	37,4	370,1	18,6	26,6	45,2	415,3	27,0	442,3
Novembre	262,3	13,7	57,1	35,1	368,2	18,6	27,4	46,0	414,2	27,9	442,1
Décembre	261,6	13,7	55,1	39,8	370,2	18,4	28,1	46,5	416,7	29,3	446,0
1964 Janvier	260,2	14,3	56,7	38,9	370,1	18,4	27,9	46,3	416,4	29,2	445,6
Février	270,6	9,0	55,0	36,6	371,2	18,4	29,3	47,7	418,9	29,2	448,1
Mars	270,1	9,8	55,0	38,2	373,1	18,1	29,3	47,4	420,5	29,1	449,6
Avril	269,3	6,0	56,2	39,6	371,1	18,1	29,8	47,9	419,0	34,1	453,1
Mai	269,0	6,0	57,9	38,0	370,9	18,1	30,4	48,5	419,4	34,0	453,4
Juin	275,4	5,8	54,6	39,9	375,7	17,9	30,4	48,3	424,0	33,9	457,9
Juillet	274,6	5,8	48,8	41,6	370,8	17,8	30,2	48,0	418,8	33,8	452,6
Août	274,3	5,8	52,9	38,3	371,3	17,7	30,6	48,3	419,6	33,7	453,3
Septembre	273,9	5,8	54,3	38,1	372,1	17,5	31,4	48,9	421,0	33,5	454,5
Octobre	281,1	5,8	49,7	39,6	376,2	17,4	31,4	48,8	425,0	33,4	458,4
Novembre	279,9	6,3	52,6	38,0	376,8	17,4	31,1	48,5	425,3	33,4	458,7

1 E.A.M. : Emprunt de l'Assainissement Monétaire.

2 Non compris la dette intergouvernementale résultant de la guerre 1914-1918.

XVI - 4. — RECENSEMENT DES DETTES EN FRANCS BELGES A LONG ET MOYEN TERME DU SECTEUR PUBLIC

a) Par débiteurs

(valeurs nominales à fin d'année, en milliards de francs)

Débiteurs	Accessibles à tout placeur 1					Non accessibles à tout placeur					Total				
	1958	1959	1960	1961	1962	1958	1959	1960	1961	1962	1958	1959	1960	1961	1962
A. Secteur public belge (fonds publics belges) :															
1. Etat 2	170,6	187,7	204,2	216,2	231,8	48,7	45,9	44,9	42,5	66,6 ⁷	219,3	233,6	249,1	258,7	298,4 ⁷
2. Organismes publics de crédit non monétaires	64,9	74,2	84,5	96,1	106,0	15,6	17,3	18,9	20,2	21,9	80,5	91,5	103,4	116,3	127,9
3. Paraétatiques d'exploitation	23,5	26,8	26,2	25,4	26,5	4,1	5,3	5,5	6,0	6,5	27,6	32,1	31,7	31,4	33,0
4. Fonds de pension	—	—	—	—	—	3,1	4,4	5,9	7,1	9,8	3,1	4,4	5,9	7,1	9,8
5. Secteur public non compris ailleurs	26,2	27,0	26,2	25,7	26,2	8,3	9,2	9,9	10,1	10,6	34,5	36,2	36,1	35,8	36,8
B. Trésor congolais (fonds publics congolais) :															
Total ...	298,0	327,9	351,9	374,2	401,3	81,1	83,4	86,4	87,2	116,7	379,1	411,3	438,3	461,4	518,0

b) Par détenteurs

(valeurs nominales à fin d'année, en milliards de francs)

Détenteurs	Accessibles à tout placeur 1					Non accessibles à tout placeur					Total				
	1958	1959	1960	1961	1962	1958	1959	1960	1961	1962	1958	1959	1960	1961	1962
A. Secteurs nationaux non financiers :															
1. Entreprises privées et particuliers 3	163,4	180,2	194,9	207,0	214,7	9,9	8,7	6,3	5,5	7,7	173,3	188,9	201,2	212,5	222,4
2. Paraétatiques d'exploitation	1,7	2,2	2,5	2,8	3,1	0,2	0,2	0,5	0,5	0,4	1,9	2,4	3,0	3,3	3,5
3. Secteur public non compris ailleurs 4	1,4	1,6	1,8	1,6	1,7	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	1,5	1,7	1,9	1,7	1,8
4. Sécurité Sociale	1,1	1,0	1,0	1,3	1,4	0,6	0,6	1,0	1,0	0,9	1,7	1,6	2,0	2,3	2,3
B. Etranger : Congo et Rwanda-Burundi 5															
Total ...	4,1	4,0	3,4	2,6	2,6	1,1	0,7	0,3	0,3	0,2	5,2	4,7	3,7	2,9	2,8
C. Intermédiaires financiers :															
1. Organismes monétaires 6	31,5	35,4	35,6	41,1	49,9	36,5	36,3	37,7	37,6	59,6	68,0	71,7	73,3	78,7	109,5 ⁷
2. Fonds des Rentes	3,3	4,5	6,6	6,9	7,8	—	—	—	—	—	3,3	4,5	6,6	6,9	7,8
3. Caisses d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation	34,6	38,8	40,7	41,9	45,4	12,7	13,6	14,8	14,2	14,8	47,3	52,4	55,5	56,1	60,2
4. Organismes d'assurance-vie et accidents de travail, fonds de pension	51,4	53,7	58,3	60,8	64,8	20,0	23,2	25,7	28,0	30,7	71,4	76,9	84,0	88,8	95,5
5. Organismes publics de crédit non monétaires	5,5	6,5	7,1	8,2	9,9	—	—	—	—	2,3	5,5	6,5	7,1	8,2	12,2
Total ...	298,0	327,9	351,9	374,2	401,3	81,1	83,4	86,4	87,2	116,7	379,1	411,3	438,3	461,4	518,0

1 Sont considérés comme titres accessibles à tout placeur, ceux qui sont émis par souscription publique, ceux qui sont cotés en Bourse ou dont l'admission à la Cote officielle est prévue, ceux faisant habituellement l'objet de négociations hors bourse ainsi que les obligations et bons de caisse émis au robinet par le Crédit Communal de Belgique, la Société Nationale de Crédit à l'Industrie, l'Institut National de Crédit Agricole, la Caisse Nationale de Crédit Professionnel, l'Office Central de Crédit Hypothécaire.

2 Dette publique belge, directe et indirecte, intérieure consolidée et à moyen terme.

3 Y compris les non-résidents autres que ceux repris à la rubrique Etranger « Congo et Rwanda-Burundi ».

4 A l'exclusion des fonds autonomes et organismes paraétatiques qui ont le caractère d'organismes monétaires ou d'organismes d'épargne, de sécurité sociale, d'assurances ou de capitalisation.

5 Etat, organismes paraétatiques, Banque Centrale du Congo belge et du Rwanda-Burundi.

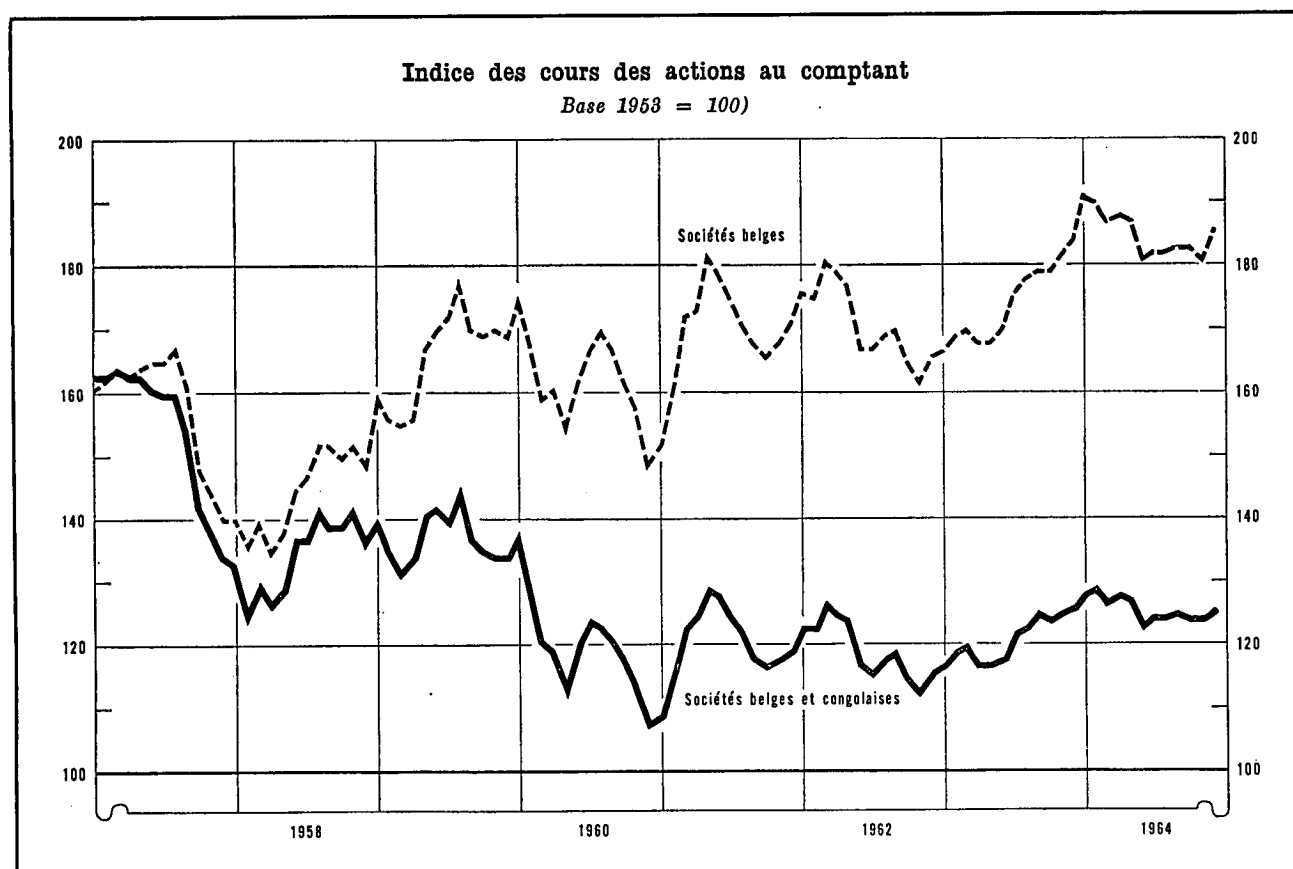
6 A l'exclusion des avoirs des caisses de pensions gérées par ces organismes.

7 Y compris l'emprunt spécial de conversion de 1962 soit 19,8 milliards.

Références bibliographiques : *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Annuaire Statistique de la Belgique.* — *Bulletin de Documentation du Ministère des Finances.* — *Bulletin d'Information et de Documentation* : XXXVI^e année, vol. I, no 8, mars 1961 : « L'inventaire et le classement des fonds publics belges ». — XXXV^e année, vol. II, no 2, août 1960 : « Estimations pour les années 1960 à 1975, des amortissements de la dette publique consolidée et à moyen terme émises jusqu'au 30 juin 1960 ». — XXXVIII^e année, vol. I, no 4, avril 1963 : « L'inventaire et le classement des fonds publics ». — *Statistiques Economiques belges 1960-1960.*

XVII. — VALEURS MOBILIERES DU SECTEUR PRIVE

1. — EVOLUTION DE L'ACTIVITE, DU NIVEAU DES COURS ET DU TAUX DE RENDEMENT DES VALEURS BOURSIERES



Périodes	Capitaux traités moyennes par séances - (millions de francs) 1 5	Indice global du cours des actions			Taux de rendement % 3							
		Au comptant		A terme	Valeurs belges et congolaises 4 6	Valeurs belges 5						
		Valeurs belges et congolaises	Valeurs belges									
(Base 1953 = 100) 2 4												
1954 Moyenne mensuelle .	110	118	116	108	3,3	n.d.						
1955 Moyenne mensuelle .	152	157	146	141	3,0	n.d.						
1956 Moyenne mensuelle .	113	164	158	139	3,3	n.d.						
1957 Moyenne mensuelle .	106	155	158	133	3,6	n.d.						
1958 Moyenne mensuelle .	70	135	145	117	3,9	n.d.						
1959 Moyenne mensuelle .	105	137	166	129	3,4	2,9						
1960 Moyenne mensuelle .	93	121	162	116	4,5	2,8						
1961 Moyenne mensuelle .	103	120	169	115	4,5	3,1						
1962 Moyenne mensuelle .	82	119	171	113	3,2	3,2						
1963 Moyenne mensuelle .	88	121	174	116	2,7	3,0						
	1963	1964	1963	1964	1963	1964	1963	1964	1963	1964	1963	1964
Janvier	93	137	117	128	167	191	113	118	2,9	2,4	3,2	2,7
Février	89	118	119	129	169	190	117	115	2,9	2,5	3,1	2,7
Mars	79	83	120	127	170	187	116	113	2,9	2,5	3,2	2,8
Avril	89	82	117	128	168	188	114	117	2,9	2,5	3,2	2,9
Mai	83	85	117	127	168	187	114	115	2,8	2,6	3,1	3,0
Juin	83	72	118	123	170	181	114	110	2,7	2,6	3,0	3,0
Juillet	89	75	122	124	176	182	116	115	2,5	2,6	2,9	3,0
Août	84	68	123	124	178	182	118	112	2,5	2,6	2,8	3,0
Septembre	87	66	125	125	179	183	119	113	2,5	2,6	2,8	3,1
Octobre	85	81	124	124	179	183	116	114	2,4	2,6	2,8	3,1
Novembre	95	127	125	124	182	181	117	118	2,4	2,7	2,7	3,1
Décembre	98		126	126	184	186	117	117	2,4		2,7	

1 Source : Commission de la Bourse de Bruxelles : ces chiffres portent sur les transactions en obligations de sociétés et en actions (terme et comptant).
 2 Source : Institut National de Statistique : Pour les chiffres annuels : moyenne des indices aux 10 et 25 de chaque mois; pour les chiffres mensuels : indices au 10 de chaque mois uniquement.
 3 Source : Kredietbank : Rapport du dernier dividende net annoncé ou payé, au cours à la fin du mois.
 4 Bourse de Bruxelles et d'Anvers.
 5 Bourse de Bruxelles.
 6 Jusqu'en 1953, moyenne des fins de trimestres.

XVII - 2. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS ¹

Chiffres annuels

Source : Institut National de Statistique (données modifiées par la B.N.B.).

Périodes ²	Nombre de sociétés recensées	Capital versé	Réserves	Résultats nets de l'année comptable		Dividendes bruts mis en paiement	Tantièmes payés	Emprunts obligataires	
				Bénéfices	Pertes			Dette obligataire en vie au 31/12	Montant brut des coupons payés ³
				(millions de francs)					
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	

A. Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique

Banques ⁴

1955	50	3.265	2.704	644	1,1	306	33	3.653	119
1956	49	3.404	2.967	695	—	321	36	3.972	157
1957	48	3.406	3.261	817	—	330	43	4.710	163
1958	48	3.628	3.414	829	0,3	355	46	6.410	212
1959	51	4.029	3.514	835	37,6	377	45	6.626	307
1960	52	4.572	3.624	814	0,1	423	48	7.264	305
1961	53	4.742	3.967	1.043	5,5	492	57	8.293	363
1962	54	5.353	4.390	1.318	0,4	549	70	10.700	447
1963	51	6.349	4.402	1.552	0,1	676	60	p11.082	514

Sociétés financières et immobilières ⁵

1955	1.327	11.694	9.721	2.095	39	1.357	99	4.811	214
1956	1.359	12.366	10.112	2.181	94	1.484	104	4.793	249
1957	1.430	14.690	11.430	2.660	169	1.378	129	5.800	233
1958	1.413	22.664	10.330	2.726	59	1.907	124	8.173	298
1959	1.464	24.053	12.126	2.598	93	1.903	114	9.151	414
1960	1.456	26.589	12.968	2.913	189	2.006	132	10.170	467
1961	1.483	28.302	16.075	3.611	190	2.138	140	11.200	531
1962	1.543	33.477	18.567	4.815	539	3.180	164	12.883	602
1963	1.557	34.172	19.038	3.594	230	2.282	135	p13.739	665

Industrie des fabrications métalliques

1955	1.218	11.324	8.101	2.063	299	1.247	88	2.007	89
1956	1.233	11.416	8.520	2.194	429	1.065	111	2.005	101
1957	1.250	12.204	8.954	2.480	448	1.255	113	1.778	100
1958	1.245	13.211	9.489	2.402	409	1.110	106	1.733	99
1959	1.275	14.681	10.334	2.370	499	1.267	100	2.030	101
1960	1.271	15.432	10.785	2.619	499	1.533	107	1.917	120
1961	1.281	15.989	11.024	3.066	470	1.670	121	1.937	114
1962	1.300	16.480	12.038	3.400	443	1.795	133	1.918	117
1963	1.310	17.850	13.235	3.406	367	2.063	144	p 1.848	118

Métallurgie du fer

1955	106	9.313	6.732	1.135	46	653	51	2.226	123
1956	106	10.026	10.072	2.369	23	1.324	85	2.158	120
1957	100	10.862	10.774	2.734	17	1.445	94	2.269	116
1958	100	12.364	12.409	1.621	37	1.057	72	3.133	119
1959	103	12.952	12.560	858	139	623	39	4.729	172
1960	100	13.918	12.628	1.928	25	992	58	4.886	282
1961	97	15.826	13.880	2.242	44	1.277	75	4.763	294
1962	100	15.985	15.576	2.023	523	940	54	5.427	286
1963	95	16.168	15.004	1.335	78	546	36	p 5.764	321

Industrie textile

1955	1.081	10.299	9.119	793	298	291	55	522	28
1956	1.087	10.753	9.365	804	363	286	52	510	27
1957	1.094	10.894	9.160	1.156	242	348	67	529	27
1958	1.041	11.560	9.300	894	268	321	59	500	27
1959	1.047	11.954	10.077	721	614	272	45	482	27
1960	1.009	12.133	9.853	1.098	255	452	64	453	26
1961	982	12.358	10.249	1.260	265	492	76	386	25
1962	988	11.265	9.864	1.121	339	405	83	340	24
1963	975	11.117	10.123	1.114	447	319	67	p 339	21

Notes : voir fin du tableau XVII - 2.

XVII - 2. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS ¹ (suite)

Chiffres annuels

Source : Institut National de Statistique (données modifiées par la B.N.B.).

Périodes ²	Nombre de sociétés recensées	Capital versé	Réserves	Résultats nets de l'année comptable		Dividendes bruts mis en paiement	Tantièmes payés	Emprunts obligataires	
				Bénéfices	Pertes			Dette obligataire en vie au 31/12	Montant brut des coupons payés ³
				(millions de francs)					
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	

Industrie alimentaire

1955	742	7.359	4.069	881	82	425	59	792	45
1956	731	7.837	4.115	954	98	446	66	789	48
1957	730	7.907	4.577	1.014	91	516	59	906	48
1958	701	8.881	4.833	1.077	200	466	57	925	58
1959	725	9.479	5.058	1.211	155	638	54	992	58
1960	725	9.591	5.505	1.381	179	720	63	892	62
1961	713	9.926	5.983	1.335	165	695	70	805	55
1962	722	9.969	6.374	1.470	110	667	67	760	52
1963	725	10.340	7.186	1.566	161	622	59	<i>p</i> 802	49

Industrie chimique

1955	560	9.501	5.395	1.258	52	932	63	1.006	58
1956	561	10.015	5.582	1.468	52	750	68	1.038	56
1957	552	11.285	6.087	1.729	200	810	57	1.305	55
1958	538	11.690	5.405	1.354	124	543	61	1.384	71
1959	545	12.650	6.121	1.212	179	577	65	1.313	82
1960	534	13.309	6.442	1.639	245	711	76	1.290	76
1961	540	14.239	6.883	1.749	360	927	88	1.110	75
1962	544	15.930	7.064	1.888	209	1.065	87	964	66
1963	558	16.331	8.440	2.038	265	1.132	84	<i>p</i> 856	55

Electricité

1955	52	13.525	2.968	1.503	0,3	1.164	85	4.494	265
1956	51	15.382	2.207	1.558	...	1.251	82	4.434	253
1957	47	16.784	2.454	1.581	—	1.365	79	5.543	248
1958	44	17.016	2.722	1.637	0,7	1.458	83	5.871	330
1959	41	17.422	3.609	1.748	—	1.511	86	5.525	345
1960	40	17.132	3.628	1.808	0,1	1.539	85	5.441	330
1961	36	18.581	4.260	1.800	2,6	1.608	86	5.703	326
1962	36	20.056	3.320	2.053	0,1	1.690	82	7.188	340
1963	32	20.412	3.630	2.163	—	1.657	85	<i>p</i> 8.602	443

Industrie du charbon

1955	55	8.131	4.747	870	122	716	70	1.015	59
1956	54	8.592	4.263	1.212	153	937	92	972	56
1957	54	8.616	4.335	1.356	186	1.007	97	985	54
1958	53	8.739	4.339	1.192	96	876	85	940	55
1959	55	8.840	4.663	260	702	93	11	860	51
1960	49	8.530	4.367	107	1.023	63	7	477	50
1961	44	8.109	3.018	124	1.450	93	10	471	30
1962	41	7.679	2.065	146	710	106	13	398	27
1963	39	7.661	1.574	209	244	184	21	<i>p</i> 253	23

Total des sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique ^{6 7}

1955	13.268	114.978	77.313	17.092	1.518	9.674	990	23.506	1.144
1956	13.397	123.605	81.666	20.764	1.748	10.869	1.136	24.930	1.238
1957	13.487	131.010	86.852	22.389	1.810	11.970	1.203	28.457	1.285
1958	13.408	146.913	90.013	20.202	1.936	10.981	1.153	33.241	1.535
1959	13.891	156.056	98.462	18.207	3.512	10.292	1.015	36.138	1.802
1960	13.816	162.844	102.221	21.788	3.243	11.778	1.128	37.521	1.989
1961	13.926	171.069	108.305	24.169	3.936	12.954	1.258	39.625	2.096
1962	14.142	185.420	114.895	26.823	3.906	14.090	1.343	45.434	2.259
1963	14.234	193.465	121.935	25.219	3.202	13.006	1.256	<i>p</i> 49.172	2.510

Notes : voir fin du tableau XVII - 2, page suivante.

XVII - 2. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS ¹ (suite)

Chiffres annuels

Source : Institut National de Statistique (données modifiées par la B.N.B.).

Périodes ²	Nombre de sociétés recensées	Capital versé	Réserves	Résultats nets de l'année comptable		Dividendes bruts mis en paiement	Tantièmes payés	Emprunts obligataires	
				Bénéfices	Pertes			Dette obligatoire en vie au 31/12	Montant brut des coupons payés ³
				(millions de francs)					
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	

B. — Total des sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger ⁷

(y compris les sociétés ayant leur principale exploitation au Congo)

1955	527	32.018	20.039	9.356	289	5.567	393	1.883	91
1956	552	34.880	21.254	10.897	423	6.801	433	2.241	95
1957	579	42.986	19.520	12.222	287	7.575	428	2.799	107
1958	563	45.670	20.620	9.733	320	6.492	415	3.177	125
1959	560	49.530	22.740	8.296	452	6.318	380	3.351	151
1960	442	48.024	21.895	9.900	348	7.284	346	1.628	78
1961	336	40.721	18.636	7.192	958	4.397	212	1.096	56
1962	302	38.822	19.383	5.865	644	3.048	172	834	35
1963	313	40.710	27.336	2.863	664	1.196	98	712	30

C. — Total général des sociétés par actions ^{6 7}

1955	13.795	146.996	97.352	26.448	1.806	15.241	1.383	25.389	1.235
1956	13.949	158.485	102.920	31.661	2.171	17.670	1.569	27.171	1.333
1957	14.066	173.996	106.372	34.611	2.097	19.545	1.631	31.256	1.392
1958	13.971	192.583	110.633	29.935	2.256	17.473	1.568	36.418	1.660
1959	14.451	205.586	121.202	26.503	3.964	16.610	1.395	39.489	1.953
1960	14.258	210.868	124.116	31.688	3.591	19.062	1.474	39.123	2.067
1961	14.262	211.790	126.941	31.361	4.894	17.351	1.470	40.721	2.152
1962	14.444	224.242	134.278	32.688	4.550	17.138	1.515	46.268	2.294
1963	14.547	234.175	149.271	28.082	3.866	14.202	1.354	49.884	2.540

¹ Sociétés belges : sociétés anonymes et en commandite par actions de droit belge. Sociétés congolaises : sociétés par actions à responsabilité limitée de droit congolais. A partir de 1961 sont reprises graduellement dans la statistique les sociétés de droit congolais qui sont converties en sociétés de droit belge exploitant au Congo; les sociétés de droit congolais ne sont plus comprises dans la statistique.

² Il s'agit de l'année de paiement du dividende pour les colonnes (1) à (7).

³ Il s'agit du montant des intérêts échus pendant l'année sous rubrique, ce montant est en relation avec la dette obligatoire en vie au 31/12 de l'année précédente.

⁴ Non compris la B.N.B.

⁵ Non compris la S.N.C.I.

⁶ Non compris la B.N.B., la S.N.C.I. et la Sabena.

⁷ Total général net, après déduction des doubles emplois.

XVII - 3. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS ^{1 5}

Chiffres mensuels cumulés

Source : Institut National de Statistique (données modifiées par la B.N.B.).

Périodes ²	Nombre de sociétés recensées	Capital versé	Réserves	Résultats nets		Dividendes bruts mis en paiement	Coupons d'obligations bruts ³
				Bénéfices	Pertes		
				(milliards de francs)			
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	

A. — Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique ⁴

1959 12 mois	13.927	156,2	98,6	18,2	3,5	10,3	1,6
1960 12 mois	13.858	163,5	102,5	21,9	3,8	11,8	1,9
1961 12 mois	13.957	172,8	109,1	24,3	3,9	13,1	2,4
1962 3 premiers mois	2.198	19,9	12,9	3,6	0,3	2,0	1,1
4 premiers mois	5.582	55,9	33,5	8,9	1,0	4,5	1,5
5 premiers mois	9.506	122,1	71,5	17,7	2,5	9,2	1,8
6 premiers mois	11.500	139,6	84,6	20,8	2,8	10,6	2,2
7 premiers mois	12.189	147,2	91,0	22,1	3,0	11,2	2,6
8 premiers mois	12.408	148,1	91,6	22,2	3,0	11,2	2,9
9 premiers mois	12.786	150,0	92,9	22,5	3,0	11,3	3,2
10 premiers mois	13.369	157,2	96,7	23,6	3,2	11,8	3,6
11 premiers mois	13.760	171,2	107,5	25,1	3,7	12,8	3,9
12 mois	14.174	186,2	115,2	26,9	3,9	14,1	4,3
1963 Janvier	132	2,2	0,8	0,2	...	0,1	0,3
2 premiers mois	351	3,1	2,6	0,8	0,1	1,0	0,4
3 premiers mois	2.225	21,1	12,6	3,2	0,4	2,2	0,6
4 premiers mois	5.525	55,6	32,5	8,1	1,0	4,3	0,8
5 premiers mois	9.355	123,4	75,4	15,9	2,1	8,2	1,1
6 premiers mois	11.383	146,6	91,7	19,7	2,6	10,0	1,3
7 premiers mois	12.058	152,0	96,9	20,3	2,7	10,4	1,6
8 premiers mois	12.374	153,5	97,8	20,6	2,8	10,4	1,7
9 premiers mois	12.829	155,5	99,1	20,9	2,8	10,5	1,8
10 premiers mois	13.414	165,4	105,8	22,1	3,0	10,9	2,1
11 premiers mois	13.825	177,0	113,4	23,5	3,1	11,7	2,3
12 mois	14.258	193,8	122,0	25,2	3,2	13,0	2,6
1964 Janvier	p 116	2,1	1,0	0,3	0,1	0,1	0,2
2 premiers mois	p 283	2,9	1,9	0,9	0,1	0,2	0,4
3 premiers mois	p 1.623	19,1	11,9	3,1	0,3	1,3	0,7

Notes : Voir page suivante.

XVII - 3. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS ^{1 5} (suite)

Chiffres mensuels cumulés

Source : Institut National de Statistique (données modifiées par la B.N.B.).

Périodes ²	Nombre de sociétés recensées	Capital versé	Réserves	Résultats nets		Dividendes bruts mis en paiement	Coupons d'obligations bruts ³
				Bénéfices	Pertes		
				(milliards de francs)			
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	

B. — Sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger

(y compris les sociétés ayant leur principale exploitation au Congo)

1959 12 mois	560	49,5	22,7	8,3	0,5	6,3	0,2
1960 12 mois	446	48,1	22,1	9,9	0,3	7,3	0,2
1961 12 mois	340	41,7	19,2	7,2	1,0	4,4	0,1
1962 3 premiers mois	17	0,3	0,1
4 premiers mois	41	1,3	0,5	0,1
5 premiers mois	87	19,8	11,8	4,4	0,1	2,4	...
6 premiers mois	194	30,0	14,4	5,4	0,2	2,8	...
7 premiers mois	237	33,5	16,2	5,6	0,3	2,9	...
8 premiers mois	240	33,6	16,2	5,6	0,3	2,9	...
9 premiers mois	250	34,3	17,1	5,6	0,5	2,9	...
10 premiers mois	267	34,7	17,2	5,6	0,5	2,9	...
11 premiers mois	285	37,1	18,2	5,8	0,6	3,0	...
12 mois	305	38,9	19,4	5,9	0,6	3,1	0,1
1963 Janvier	3	0,1
2 premiers mois	7	0,1
3 premiers mois	27	1,6	0,6
4 premiers mois	50	2,9	1,0	0,1	0,1
5 premiers mois	96	20,3	15,9	2,1	0,1	0,8	...
6 premiers mois	216	32,0	22,4	2,7	0,3	1,1	...
7 premiers mois	252	35,2	24,2	2,8	0,4	1,1	...
8 premiers mois	255	35,2	24,3	2,8	0,4	1,1	...
9 premiers mois	265	35,6	24,3	2,8	0,4	1,1	...
10 premiers mois	280	36,6	24,8	2,8	0,5	1,1	...
11 premiers mois	298	39,4	26,4	2,8	0,7	1,2	...
12 mois	317	41,5	27,7	2,9	0,7	1,2	...
1964 Janvier	4	0,1	0,1
2 premiers mois	8	0,1	0,1
3 premiers mois	24	0,9	0,4

C. — Total général ⁴

1959 12 mois	14.487	205,7	121,3	26,5	4,0	16,6	1,8
1960 12 mois	14.304	211,6	124,6	31,8	3,6	19,1	2,1
1961 12 mois	14.297	214,5	128,3	31,5	4,9	17,5	2,5
1962 3 premiers mois	2.215	20,2	13,0	3,6	0,3	2,0	1,1
4 premiers mois	5.623	57,2	34,0	9,0	1,0	4,5	1,5
5 premiers mois	9.593	141,9	83,3	22,1	2,6	11,6	1,8
6 premiers mois	11.694	169,6	99,0	26,2	3,0	13,4	2,2
7 premiers mois	12.426	180,7	107,2	27,7	3,3	14,1	2,6
8 premiers mois	12.648	181,7	107,8	27,8	3,3	14,1	2,9
9 premiers mois	13.036	184,3	110,0	28,1	3,5	14,2	3,2
10 premiers mois	13.636	191,9	113,9	29,2	3,7	14,7	3,6
11 premiers mois	14.045	208,3	125,8	30,9	4,3	15,8	3,9
12 mois	14.479	225,1	134,6	32,8	4,5	17,2	4,4
1963 Janvier	135	2,3	0,8	0,2	...	0,1	0,3
2 premiers mois	358	3,2	2,6	0,8	0,1	1,0	0,4
3 premiers mois	2.252	22,7	13,2	3,2	0,4	2,2	0,6
4 premiers mois	5.575	58,5	33,5	8,2	1,1	4,3	0,8
5 premiers mois	9.451	143,7	91,3	18,0	2,2	9,0	1,1
6 premiers mois	11.599	178,6	114,1	22,4	2,9	11,1	1,3
7 premiers mois	12.310	187,2	121,1	23,1	3,1	11,5	1,6
8 premiers mois	12.629	188,7	122,1	23,4	3,2	11,5	1,7
9 premiers mois	13.094	191,0	123,4	23,7	3,2	11,6	1,8
10 premiers mois	13.694	202,0	130,6	24,9	3,5	12,0	2,1
11 premiers mois	14.123	216,4	139,8	26,3	3,8	12,9	2,3
12 mois	14.575	235,3	149,7	28,1	3,9	14,2	2,6
1964 Janvier	120	2,2	1,1	0,3	0,1	0,1	0,3
2 premiers mois	291	3,0	2,0	0,9	0,1	0,2	0,4
3 premiers mois	1.647	20,0	12,3	3,1	0,3	1,3	0,7

¹ Sociétés belges : sociétés anonymes et en commandite par actions de droit belge.

² Il s'agit du mois de paiement du dividende pour les colonnes (1) à (6).

³ Les coupons d'obligations sont, comme les dividendes, recensés pendant le mois où ils sont payés. Le paiement des coupons d'obligations peut être effectué avant celui des dividendes. De ce fait, les obligations dont les coupons sont recensés à la colonne (7) ne représentent pas nécessairement toutes des emprunts des sociétés faisant l'objet des colonnes précédentes.

⁴ Non compris la B.N.B., la S.N.C.I., et la Sabena.

⁵ A partir de 1961 sont reprises graduellement dans les statistiques les sociétés de droit congolais qui se convertissent en sociétés de droit belge exploitant au Congo; les sociétés de droit congolais ne sont plus comprises dans la statistique.

XVII - 4. — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS ¹

Chiffres annuels

(millions de francs)

Source : Institut National de Statistique (données modifiées par la B.N.B. ²).

Années	Actions		Obligations (montant nominal)					Actions et obligations	Actions et obligations
	émissions nominales	émissions nettes	émissions non continues			émissions continues nettes	Total des émissions nettes	Total des émissions nettes	Total des émissions nettes (I.N.S.)
			émissions	amortisse- ments	émissions nettes				
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) - (4)	(6)	(7) = (5) + (6)	(8) = (2) + (7)	(9)

Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique

1955	14.192	4.273	1.560	1.257	303	532	835	5.108	8.597
1956	16.557	3.503	1.701	1.404	297	389	686	4.189	6.562
1957	27.682	5.573	3.220	1.449	1.771	833	2.604	8.177	10.687
1958	8.801	4.908	3.144	1.507	1.637	1.288	2.925	7.833	12.920
1959	10.227	3.760	3.196	1.568	1.628	814	2.442	6.202	11.317
1960	16.065	6.266	1.367	1.682	— 315	1.009	694	6.960	11.241
1961	19.013	6.014	1.667	1.645	22	844	866	6.880	12.660
1962	19.173	8.249	3.375	1.860	1.515	1.762	3.277	11.526	14.614
1963	14.956	6.244	4.628	1.646	2.982	375	3.357	9.601	11.964

Sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger ³

1955	4.711	2.995	816	91	225	— 7	218	3.213	2.625
1956	8.630	3.146	341	110	231	5	236	3.382	2.637
1957	6.994	1.759	724	171	553	...	553	2.312	1.905
1958	2.282	1.162	450	124	326	51	377	1.539	1.119
1959	2.442	613	215	87	128	— 21	107	720	606
1960	6.443	1.685	80	177	— 97	— 21	— 118	1.567	1.510
1961	209	82	...	85	— 85	— 24	— 109	— 27	— 64
1962	398	204	4	32	— 28	...	— 28	176	167
1963	232	40	...	76	— 76	— 14	— 90	— 50	— 51

Total général

1955	18.903	7.268	1.876	1.348	528	525	1.053	8.321	11.222
1956	25.187	6.649	2.042	1.514	528	394	922	7.571	9.199
1957	34.676	7.332	3.944	1.620	2.324	833	3.157	10.489	12.592
1958	11.083	6.070	3.594	1.631	1.963	1.339	3.302	9.372	14.039
1959	12.669	4.373	3.411	1.655	1.756	793	2.549	6.922	11.923
1960	22.508	7.951	1.447	1.859	— 412	988	576	8.527	12.751
1961	19.222	6.096	1.667	1.730	— 63	820	757	6.853	12.596
1962	19.571	8.453	3.379	1.892	1.487	1.762	3.249	11.702	14.782
1963	15.188	6.284	4.628	1.722	2.906	361	3.267	9.551	11.913

¹ Sociétés belges : sociétés anonymes, en commandite par actions et de personnes à responsabilité limitée de droit belge. Sociétés congolaises (jusqu'au 30 juin 1960) : sociétés par actions à responsabilité limitée et de personnes à responsabilité limitée de droit congolais (voir note ³).

² Ces modifications consistent d'une part à inclure les appels de fonds, d'autre part à éliminer les émissions continues et non continues du secteur public (S.N.C.L., Sabena) et les émissions nettes d'obligations et de bons de caisse des banques belges.

³ Jusqu'au 30 juin 1960, y compris les sociétés belges ayant leur principale exploitation au Congo et les sociétés de droit congolais. A partir de juillet 1960, cette statistique ne comprend plus les sociétés de droit congolais.

N. B. — Col. (1) et (9) montants repris sans modification des statistiques de l'I.N.S. — col (2) à (8) montants modifiés par la B.N.B. comme indiqué à la note ² ci-dessus.

Col (1) : constitutions de sociétés et augmentations de capital — col. (2) : montants libérés sur souscriptions d'actions (déduction faite des libérations autres qu'en espèces), primes d'émission et appels de fonds — col. (8) : nouvelles émissions (partie effectivement émise au cours de l'année) plus reliquats d'émissions antérieures, moins emprunts de conversion.

XVII - 5. — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS ¹

Chiffres mensuels ²

(millions de francs)

Source : Institut National de Statistique (données modifiées par la B.N.B. ³).

Périodes	A. — Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique				B. — Sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger ⁴			
	Actions		Obligations (Montant nominal)	Actions et obligations	Actions		Obligations (Montant nominal)	Actions et obligations
	émissions nominales (1)	émissions nettes (2)	émissions non continues brutes (3)	Total (4)=(2)+(3)	émissions nominales (5)	émissions nettes (6)	émissions non continues brutes (7)	Total (8)=(6)+(7)
1961 3 premiers mois ...	2.929	645	176	821	28
6 premiers mois ...	6.873	1.847	357	2.204	145	6	...	6
9 premiers mois ...	8.945	2.648	472	3.120	145	6	...	6
12 mois	19.013	3.681	777	4.458	209	45	...	45
1962 3 premiers mois ...	3.181	1.267	220	1.487	219	30	...	30
6 premiers mois ...	6.691	2.877	1.564	4.441	256	31	...	31
9 premiers mois ...	13.945	5.084	1.590	6.674	395	196	...	196
12 mois	19.172	6.519	1.840	8.359	399	196	...	196
1963 3 premiers mois ...	1.614	693	706	1.399
6 premiers mois ...	5.805	2.829	2.360	5.189	232	40	...	40
9 premiers mois ...	8.721	3.852	2.917	6.769	232	40	...	40
12 mois	14.956	5.244	3.960	9.204	232	40	...	40
1963 Janvier	422	129	102	231
Février	500	200	100	300
Mars	692	364	504	868
Avril	1.526	1.042	1.475	2.517
Mai	1.724	843	96	939	200	40	...	40
Juin	940	251	83	334	32
Juillet	800	193	210	403
Août	463	132	95	227
Septembre	1.654	698	252	950
Octobre	1.145	328	120	448
Novembre	2.149	273	212	485
Décembre	3.154	791	711	1.502
1964 Janvier	1.543	377	139	516	15
Février	886	285	1	286
Mars	2.530	481	600	1.081
Avril	2.046	825	...	825
Mai	1.182	411	...	411
Juin	2.752	1.731	812	2.543
Juillet	2.797	1.064	...	1.064
Août	445	174	...	174
Septembre	941	248	...	248
Octobre	2.569	683	10	693

¹ Sociétés belges : sociétés anonymes, en commandite par actions et de personnes à responsabilité limitée de droit belge. — Sociétés congolaises (jusqu'au 30 juin 1960) : sociétés par actions à responsabilité limitée et de personnes à responsabilité limitée de droit congolais.

² Les chiffres de ce tableau diffèrent des données reprises au tableau XVII - 4 sur les points suivants : a) les émissions nettes d'actions ne comprennent pas les appels de fonds; b) les émissions d'obligations sont brutes (amortissements non déduits) et ne comprennent pas les émissions continues.

³ Les modifications consistent à éliminer les émissions d'obligations et d'actions du secteur public (celles de la Sabena pour la période couverte par le tableau).

⁴ Jusqu'au 30 juin 1960, y compris les sociétés belges ayant leur principale exploitation au Congo et les sociétés de droit congolais. A partir de juillet 1960, cette statistique ne comprend plus les sociétés de droit congolais.

Références bibliographiques : *Annuaire Statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Statistiques Economiques belges 1941-1950 et 1950-1960* (B.N.B.). — *Bulletin Mensuel des Statistiques* (Commission de la Bourse de Bruxelles). — *Bulletin hebdomadaire de la Kredietbank*.

XVIII. — MARCHÉ MONÉTAIRE

1. — MARCHÉ DE L'ARGENT AU JOUR LE JOUR ET A TRES COURT TERME *

(millions de francs)

Moyennes journalières	Capitaux prêtés par				Capitaux empruntés par				Total (9) = (1) + (2) + (3) + (4) ou (5) + (6) + (7) + (8)	Retraite de capitaux (10)
	Banques de dépôts 1	Fonds des Rentes (2)	I.R.G. (3)	Autres organismes 2	Banques de dépôts 1	Fonds des Rentes (6)	I.R.G. (7)	Autres organismes 3		
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)		(10)
1954	2.330	...	21	2.985	19	2.295	2.733	289	5.336	...
1955	2.325	3.314	23	2.807	2.556	253	5.639	43
1956	2.428	...	15	2.780	22	2.313	2.602	286	5.223	185
1957	2.288	3.305	17	2.786	2.514	276	5.593	5
1958	2.078	...	8	1.821	15	968	2.504	420	3.907	577
1959	2.191	159	...	1.165	73	29	2.981	432	3.515	188
1960	2.415	1.107	...	1.561	1.025	10	3.001	1.047	5.083	37
1961	2.487	1.811	...	1.523	1.817	1	3.014	989	5.821	23
1962	1.518	943	10	1.593	1.517	1	1.275	1.271	4.064	307
1963	1.585	202	73	1.568	1.600	122	925	781	3.428	49
1963 1 ^{er} trimestre	1.780	221	46	1.651	1.430	163	1.198	907	3.698	174
2 ^e trimestre	1.608	373	25	1.609	1.822	56	1.000	737	3.615	20
3 ^e trimestre	1.115	169	64	1.493	1.766	19	591	465	2.841	3
4 ^e trimestre	1.855	51	155	1.523	1.384	252	923	1.025	3.584	...
1964 1 ^{er} trimestre	1.810	...	162	1.862	1.426	765	677	966	3.834	45
2 ^e trimestre	1.585	7	22	2.050	1.243	111	1.397	913	3.664	...
3 ^e trimestre	1.968	...	2.084	...	1.450	190	2.412	...	4.052	...
1963 Septembre	1.358	96	35	1.276	1.662	55	599	449	2.765	...
Octobre	1.800	...	12	1.532	1.171	420	827	926	3.344	...
Novembre	1.114	60	304	1.646	1.767	159	334	864	3.124	...
Décembre	2.585	100	177	1.400	1.271	153	1.560	1.278	4.262	...
1964 Janvier	2.033	...	127	2.118	1.288	705	1.264	1.021	4.278	...
Février	1.712	...	196	2.119	1.626	1.084	392	925	4.027	141
Mars	1.669	...	165	1.352	1.380	523	333	950	3.186	...
Avril	1.853	20	12	1.717	980	270	1.622	730	3.602	...
Mai	1.399	...	42	2.779	1.713	53	1.678	776	4.220	...
Juin	1.470	...	17	1.784	1.123	...	941	1.207	3.271	...
Juillet	2.062	...	55	2.139	1.539	...	1.182	1.535	4.256	...
Août	2.174	...	36	2.125	1.465	588	1.235	1.047	4.335	...
Septembre	1.678	...	1.900	...	1.348	...	2.230	...	3.578	...
Octobre	1.825	...	2.325	...	1.314	33	2.803	...	4.150	...
Novembre	2.126	44	2.087	...	1.072	474	2.711	...	4.257	...

* Du 27 février 1956 au 16 novembre 1959, on a traité outre de l'argent au jour le jour, de l'argent prêté ou emprunté à 5 et 10 jours. Ces montants sont par conséquent compris dans les chiffres ci-dessus. Depuis le 17 novembre 1959, il n'y a plus eu d'argent prêté ou emprunté à 5 et 10 jours.

1 Jusqu'au 16 novembre 1959, les banques de dépôts comprennent uniquement celles de Bruxelles et d'Anvers. Celles d'autres places y ont ensuite été ajoutées.

2 Jusqu'au 16 novembre 1959, cette colonne comprenait notamment la C.G.E.R., la B.C.C.B.R.U., l'O.N.S.S., le Crédit Communal. Depuis le 17 novembre 1959 elle comprend notamment la C.G.E.R., le Crédit Communal, la S.N.C.B.

3 Jusqu'au 16 novembre 1959, cette colonne comprenait notamment la S.N.C.I., la B.C.C.B.R.U., l'O.N.D. Depuis le 17 novembre 1959 elle comprend notamment l'O.N.D., la C.N.C.P., la S.N.C.I.

XVIII - 3. — ACTIVITE DES CHAMBRES DE COMPENSATION

Mouvement du débit

Moyennes mensuelles ou mois	Nombre de chambres	Bruxelles						Province		Total général	
		Argent à très court terme 1		Autres opérations 2		Total		Milliers de pièces	Milliards de francs	Milliers de pièces	Milliards de francs
		Milliers de pièces	Milliards de francs	Milliers de pièces	Milliards de francs	Milliers de pièces	Milliards de francs				
1955	38	2	133	188	96	190	229	210	56	400	285
1956	38	2	127	212	110	214	237	222	63	436	300
1957	38	2	119	232	128	234	247	239	66	473	313
1958	38	2	113	245	131	247	244	235	63	482	307
1959	39	2	124	248	142	250	266	237	64	487	330
1960	39	3	208	289	158	292	366	243	57	535	423
1961	39	3	235	409	167	412	402	261	62	673	464
1962	39	3	158	475	196	478	354	285	68	763	422
1963	39	2	129	510	226	512	355	311	73	823	428
1963 1 ^{er} trimestre	39	3	140	451	206	454	346	285	72	739	418
2 ^e trimestre	39	3	133	505	206	508	339	308	71	816	410
3 ^e trimestre	39	2	112	508	239	510	351	312	72	822	423
4 ^e trimestre	39	2	132	576	253	578	386	339	77	917	463
1964 1 ^{er} trimestre	39	2	131	574	260	576	391	337	80	913	471
2 ^e trimestre	39	3	137	600	268	603	405	360	80	963	485
3 ^e trimestre	39	2	156	586	265	588	421	352	84	940	505
1963 Septembre	39	2	106	509	220	511	326	314	72	825	398
Octobre	39	2	134	596	283	598	417	352	80	950	497
Novembre	39	2	103	512	232	514	335	300	69	814	404
Décembre	39	2	160	620	244	622	404	363	82	985	486
1964 Janvier	39	2	157	597	262	599	419	347	83	946	502
Février	39	2	128	535	265	537	393	312	78	849	471
Mars	39	2	109	539	252	591	360	352	79	943	439
Avril	39	3	142	619	287	622	429	370	83	992	512
Mai	39	2	139	537	235	539	374	320	72	859	446
Juin	39	3	130	644	281	647	411	391	86	1.038	497
Juillet	39	3	166	620	293	623	459	368	84	991	543
Août	39	2	156	541	248	543	404	324	81	867	485
Septembre	39	2	146	598	255	600	401	363	85	963	486
Octobre	39	3	175	636	263	639	438	368	85	1.007	523
Novembre	39	3	158	611	265	614	423	361	80	975	503

1 Il s'agit de l'argent au jour le jour et, du 27 février 1958 au 16 novembre 1959, de l'argent prêté ou emprunté à 1, 5 ou 10 jours. Depuis le 17 novembre 1959, il n'y a plus eu d'argent à 5 et 10 jours.

2 Titres, effets publics, coupons, virements, chèques, traites, promesses, quittances, opérations sur l'étranger, etc.

Références bibliographiques : *Statistiques Economiques belges 1941-1950 et 1950-1960* (B.N.B.). — *Bulletin d'Information et de Documentation* (B.N.B.) : XXVIII^e année, vol. I, n° 5, mai 1953 : « Une nouvelle statistique : le marché de l'argent au jour le jour (call money) » — XXXV^e année, vol. I, n° 4, avril 1960 : « Le marché monétaire en Belgique » — XXXVII^e année, vol. I, nos 3 et 4, mars et avril 1962 : « La réforme du 1^{er} janvier 1962 et le marché monétaire belge ».

XIX. — TAUX D'ESCOMPTE, D'INTERET ET DE RENDEMENT

(Pour cent par an)

1. — TAUX D'ESCOMPTE ET D'INTERET DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

Date des changements	Escompte						Avances en compte courant et prêts sur *				
	Traites acceptées domiciliées en banque, warrants	Acceptations préalablement visées par la B.N.B.	Traites acceptées non domiciliées en banque	Traites non acceptées		Promesses	certificats de trésorerie		certificats du Fonds des Rentes, émis à maximum 366 jours	autres effets publics ²	
				domiciliées en banque	non domiciliées en banque		émis à maximum 366 jours ¹				
1959 8 janvier ...	3,25	3,25	3,75	4,25	4,75	4,75	Taux du certificat plus 5/16 % minimum 2,25 %		Taux du Certificat +5/16 % minimum 2,25 %	4,75	
24 décembre .	4,—	4,—	4,50	4,75	5,25	5,25					
1960 4 août	5,—	5,—	5,50	5,75	6,25	6,25	»		»	6,25	
		représentatives d'importations d'exportations					»		»	6,25	
10 novembre .	5,—	5,—	4,—	5,50	5,75	6,25					6,25
1961 24 août	4,75	4,75	3,75	5,25	5,50	6,—	6,—	»		6,—	
								Certificats de trésorerie émis au taux de 1 15/16 %	Certificats de trésorerie et certificats du Fonds des Rentes émis à maximum 130 jours	Certificats de trésorerie émis à plus de 130 jours et à maximum 366 jours	
28 décembre .	4,50	4,50	3,50	5,—	5,25	5,75	5,75	2,25	4,50	5,25	5,75
1962 18 janvier ...	4,25	4,25	3,25	4,75	5,—	5,50	5,50	2,25	4,25	5,—	5,50
22 mars	4,—	4,—	3,—	4,50	4,75	5,25	5,25	2,25	4,—	4,50	5,25
9 août	3,75	3,75	3,—	4,25	4,50	5,—	5,—	2,25	3,75	4,25	5,—
6 décembre .	3,50	3,50	2,75	4,—	4,50	5,—	5,—	—	3,50	4,—	5,—
1963 18 juillet	4,—	4,—	3,25	4,50	5,—	5,50	5,50	—	4,—	4,50	5,50
31 octobre ...	4,25	4,25	3,75	5,—	5,75	6,25	6,25	—	4,50	5,25	6,25
1964 4 février ...	4,25	4,25	3,75	5,—	5,75	6,25	6,25	—	4,75	5,50	6,50
3 juillet	4,75	4,75	4,25	5,25	5,75	6,25	6,25	—	5,00	5,50	6,50
18 décembre .	4,75	4,75	4,25	5,25	5,75	6,25	6,25	—	5,25	5,75	6,50

¹ Intitulé avant le 21 mars 1957 : Certificats de trésorerie ayant maximum 12 mois à courir.

² Y compris les certificats de trésorerie à plus de 12 mois. — Sont seuls acceptés en nantissement les titres et effets publics « au porteur » libellés en francs belges.

* Quotité de l'avance au 30 novembre 1964

Cert. de tréas. et cert. du Fonds des Rentes émis à max. 366 jours ... max. 95 % | Autres effets publics (voir note 2) max. 80 %

XIX - 2. — TAUX DE L'ARGENT AU JOUR LE JOUR

Moyenne ¹	
1958	1,41
1959 Du 1-1 au 16-11 ...	1,01
Du 17-11 au 31-12 ...	2,11
1960	2,80
1961	2,57
1962	2,13
1963	2,28
1963 Décembre	2,73
1964 Janvier	3,16
Février	3,24
Mars	3,77
Avril	3,16
Mai	3,22
Juin	3,56
Juillet	3,95
Août	2,85
Septembre	3,86
Octobre	3,59
Novembre	2,83

XIX - 3. — TAUX DES CERTIFICATS DE TRESORERIE ET DES CERTIFICATS DU FONDS DES RENTES

A fin de période	Certificats de trésorerie à très court terme ²				Certificats de trésorerie B et certificats du Fonds des Rentes ³		Dates	Certificats de trésorerie émis par adjudication ⁷		
	1 mois	3 mois	6 mois	12 mois				6 mois	9 mois	12 mois
1960	4,—	4,25	4,50	4,75	4,75		1959 6 janv.	3,398	3,646	3,860
1961	3,50	3,75	4,—	4,25	4,25		1960 5 janv.	4,171	*	4,354
							1961 6 janv.	4,862	4,925	4,956
1962	2,50	2,75	3,—	—	4,6	5,6	1962 4 janv.	4,283	4,364	*
					3,30	3,27	1963 3 janv.	3,360	3,416	3,450
1963 Nov. ...	3,30	3,60	3,90	—	4,20	4,18				
Déc. ...	3,50	3,80	4,10	—	4,35	4,31				
1964 Janv. .	3,60	3,90	4,20	—	4,55	4,46	1964 11 févr.	4,85	4,95	5,05
Févr. .	3,65	3,95	4,25	—	4,65	4,64	10 mars	4,90	5,00	*
Mars ...	3,75	4,00	4,25	—	4,75	4,72	14 avril	4,95	5,00	5,10
Avril ...	3,80	4,05	4,30	—	4,75	4,75	12 mai	4,95	4,95	5,10
Mai ...	3,80	4,05	4,30	—	4,75	4,75	9 juin	4,95	5,00	*
Juin ...	3,80	4,05	4,30	—	4,80	4,77	14 juil.	5,00	*	5,20
Juillet .	4,00	4,25	4,50	—	5,00	5,00	11 août	5,15	*	*
Août ...	4,00	4,25	4,50	—	5,00	5,00	8 sept.	5,15	5,30	5,40
Sept. .	4,00	4,25	4,50	—	5,00	5,00	13 oct.	5,15	5,30	5,40
Oct. ...	4,00	4,25	4,50	—	5,00	5,00	10 nov.	5,25	5,40	5,50
Nov. ...	4,25	4,50	4,75	—	5,15	5,12	8 déc.	5,40	5,55	5,65

¹ Les moyennes publiées ci-dessous sont calculées sur la base du nombre de jours ouvrables de la période. Jusqu'au 16 novembre 1959, moyenne arithmétique simple des taux uniques journaliers. Depuis le 17 novembre 1959 : moyenne pondérée par les montants des capitaux empruntés, des taux journaliers moyens. Nous signalons que l'I.R.G. établit ses moyennes en comptant le nombre total de jours du mois.

² Cf. Arrêté ministériel du 9 novembre 1957 (*Moniteur belge* du 10 novembre 1957, p. 8028), modifié par arrêté ministériel du 25 mars 1964 (*Moniteur belge* du 28 mars 1964, p. 9233).

³ Les certificats de trésorerie B sont détenus soit par les banques, soit par le Fonds des Rentes; les certificats du Fonds des Rentes sont détenus par les banques. Ces deux types de certificats ont été créés lors de la réforme du marché monétaire de novembre 1957; les certificats de trésorerie B ont été créés par la conversion à concurrence de 8,9 milliards de la dette à court terme logée à l'époque dans les banques, le solde de cette dette, soit 20 milliards étant converti en certificats de trésorerie A à 12 mois et à 1 15/16 p.c. (Arrêté ministériel du 9 novembre 1957, *Moniteur belge* du 10 novembre 1957, p. 8030). Par l'A.R. du 20-12-1962, les certificats A ont été convertis en un « Emprunt Spécial de Conversion de 1962 » remboursable en 20 ans et divisé en trois tranches (10.000.5.000 et 4.820 millions) portant intérêt au taux de 3,50 % l'an à partir du 1-1-1962, 31-12-1966 et 31-12-1971 respectivement. Avant ces dates le taux reste fixé à 1 15/16 % l'an. L'encours des certificats de trésorerie B ne varie pas; le 8 avril 1960 il a cependant été porté à 9,1 milliards par conversion de certificats de Trésorerie A. A partir de la réforme du marché monétaire de novembre 1957, les certificats de trésorerie A et B et les certificats du Fonds des Rentes ont été les seuls effets publics éligibles pour constituer la couverture dite « partielle » des dépôts à un mois au plus des banques de grande et de moyenne circulation jusqu'à la suppression de cette couverture le 1er janvier 1962. Jusqu'à la fin de 1961, le taux des certificats de trésorerie B et des certificats du Fonds des Rentes a été lié au taux d'escompte de la Banque Nationale de Belgique pour les traites acceptées domiciliées en banque; depuis le 1er janvier 1962, le taux des certificats du Fonds des Rentes est fixé par des adjudications hebdomadaires qui déterminent également les taux des certificats de trésorerie B.

⁴ Taux de la dernière adjudication hebdomadaire du mois.

⁵ Moyenne pondérée des taux fixés par les adjudications hebdomadaires du mois.

⁶ Taux unique, valable pour tous les certificats adjugés (taux le plus élevé retenu par le Fonds des Rentes).

⁷ Jusqu'à la fin de 1968, taux moyens pondérés par les montants des certificats adjugés. A partir de janvier 1964, taux uniques valables pour tous les certificats adjugés (taux les plus élevés retenus par le Trésor).

* Pas d'adjudication.

**XIX - 4. — TAUX DES DEPOTS EN FRANCS BELGES DANS LES BANQUES
ET A LA CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE**

A fin de période	Tarif 1 Comptes de dépôt à					Caisse Générale d'Épargne (Dépôts d'épargne des particuliers)		
	vue	15 jours de préavis 2	Terme 2			jusqu'à 100.000 F	de 100.001 à 150.000 F	au-delà de 150.000 F
			1 mois	3 mois	6 mois			
1955	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,00	1,50	0,50
1956	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,00	1,50	0,50
1957	0,50	1,25	2,30	2,70	3,15	jusqu'à 200.000 F 3,00	au-delà de 200.000 F 2,00	
1958	0,50	0,90	1,35	1,75	2,15	jusqu'à 250.000 F 3,00 ³	au-delà de 250.000 F 2,00	
1959	0,50	0,85	1,20	1,60	1,95	3,00	2,00	
1960	0,50	1,75	2,85	3,45	3,60	3,00 ³	2,00 ³	
1961	0,50	1,30	2,40	3,15	3,30	3,00 ³	2,00 ³	
1962	0,50	1,00	1,70	2,50	2,70	3,00 ³	2,00 ³	
1963	0,50	1,20	2,10	3,00	3,50	3,00 ³	2,00 ³	
1963 Octobre	0,50	1,00	1,70	2,50	2,70	3,00 ³	2,00 ³	
1963 Novembre	0,50	1,20	2,10	3,00	3,50	3,00 ³	2,00 ³	
1963 Décembre	0,50	1,20	2,10	3,00	3,50	3,00 ³	2,00 ³	
1964 Janvier	0,50	1,20	2,10	3,00	3,50	3,00 ⁴	2,00 ⁴	
1964 Février	0,50	1,20	2,10	3,00	3,50	3,00 ⁴	2,00 ⁴	
1964 Mars	0,50	1,20	2,30	3,30	3,80	3,00 ⁴	2,00 ⁴	
1964 Avril	0,50	1,20	2,30	3,30	3,80	3,00 ⁴	2,00 ⁴	
1964 Mai	0,50	1,20	2,30	3,30	3,80	3,00 ⁴	2,00 ⁴	
1964 Juin	0,50	1,20	2,30	3,30	3,80	3,00 ⁴	2,00 ⁴	
1964 Juillet	0,50	1,30	3,00	3,50	4,00	3,00 ⁴	2,00 ⁴	
1964 Août	0,50	1,30	3,00	3,50	4,00	3,00 ⁴	2,00 ⁴	
1964 Septembre	0,50	1,30	3,00	3,50	4,00	3,00 ⁴	2,00 ⁴	
1964 Octobre	0,50	1,30	3,00	3,50	4,00	3,00 ⁴	2,00 ⁴	
1964 Novembre	0,50	1,30	3,00	3,50	4,00	3,00 ^{4,5}	2,00 ^{4,5}	

1 Tarif appliqué par environ 25 banques, dont les principales. D'autres banques, surtout régionales appliquent en général un tarif supérieur. — 2 De novembre 1957 à la fin de 1961 les taux des dépôts à préavis et à terme ont fluctué en fonction du taux d'escompte de la B.N.B. pour les traites acceptées domiciliées en banque. Depuis le début de 1962, leurs variations, décidées en fonction des conditions du marché, de l'état de la balance des paiements et de l'évolution de la conjoncture, font l'objet d'un accord précédé de consultations entre la Banque Nationale de Belgique et l'Association Belge des Banques. — 3 Prime de fidélité égale à 10 % des intérêts acquis sur toutes sommes restées en dépôt pendant l'année civile entière. Pour les sommes jusqu'à 250.000 F, pas de majoration en 1959. Pour les dépôts excédant 250.000 F, la prime de fidélité est appliquée depuis le 1-1-1960. — 4 Depuis le 1-1-1964, prime de fidélité comprise, taux 3,40 % pour les dépôts jusqu'à 250.000 F et 2,80 % pour les dépôts au-delà de 250.000 F. — 5 A partir du 1-1-65, prime de fidélité comprise, taux 3,50 % pour les dépôts jusqu'à 350.000 F et 2,40 % pour les dépôts au-delà de 350.000 F.

**XIX - 5. — TAUX DE RENDEMENT DE TITRES A REVENU FIXE,
COTES A LA BOURSE DE BRUXELLES ***

Début de période	Dette unifiée (rendement ou égard au cours seulement)	Echéance de 2 à 5 ans		Echéance de 5 à 20 ans		Taux moyen pondéré (non compris la Dette unifiée)
		Etat	Paraétatiques et villes	Etat	Paraétatiques et villes	
	4% 1 ^{re} s.	8,5 à 8,25 %	4 à 5,5 %	4 à 5,75 %	3 à 6 %	
1955	4,20	—	3,89 ¹	4,59 ²	—	4,46
1956	4,18	—	3,99 ¹	4,63	4,71	4,57
1957	4,47	—	5,17 ¹	5,54	5,59	5,45
1958	4,93	—	5,53 ¹	6,47	6,51	6,41
1959	4,29	—	4,44	4,85	4,93	4,85
1960	4,21	4,72	4,79	5,21	5,10	5,11
1961	4,39	5,55	5,69	6,07	5,80	5,89
1962	4,40	5,21	5,34	5,74	5,70	5,64
1963	4,05	4,54	4,50	4,96	5,02	4,94
1963 Novembre	4,03	4,89	4,82	5,17 ³	5,08 ³	5,09 ³
1963 Décembre	4,03	4,99	4,87	5,26 ³	5,16 ³	5,18 ³
1964 Janvier	4,04	5,04	4,92	5,32 ³	5,21 ³	5,23 ³
1964 Février	4,09	5,36	5,16	5,54 ³	5,38 ³	5,45 ³
1964 Mars	4,07	5,34	5,18	5,51 ³	5,44 ³	5,44 ³
1964 Avril	4,00	5,37	5,25	5,50 ³	5,47 ³	5,45 ³
1964 Mai	4,07	5,49	5,32	5,57 ³	5,50 ³	5,52 ³
1964 Juin	4,07	5,48	5,37	5,60 ³	5,55 ³	5,55 ³
1964 Juillet	4,06	5,44	5,42	5,62 ³	5,53 ³	5,54 ³
1964 Août	4,06	5,42	5,43	5,62 ³	5,55 ³	5,54 ³
1964 Septembre	4,06	5,42	5,43	5,65 ³	5,54 ³	5,55 ³
1964 Octobre	4,06	5,45	5,45	5,68 ³	5,56 ³	5,57 ³
1964 Novembre	4,06	5,51	5,48	5,68 ³	5,62 ³	5,60 ³
1964 Décembre	4,06	5,34	5,43	5,61 ³	5,61 ³	5,53 ³

* Sauf indication contraire, le taux de rendement moyen est celui qui, appliqué au calcul de la valeur actuelle de l'ensemble des termes d'annuités (remboursement, intérêts, lots et primes éventuels) encors à recevoir, égalise cette valeur actuelle au prix d'achat du capital en vic, évalué au cours du jour, majoré des courtages et éventuellement des intérêts courus.

1 Emprunts aux taux de 4 et 4,5 %. — 2 Emprunts aux taux de 4,25 et 4,5 %. — 3 Uniquement pour les emprunts émis avant le 1^{er} décembre 1962.

N. B. — Méthode d'établissement : voir *Bulletin d'Information et de Documentation* (B.N.B.), XXXI^e année, vol. I, n^o 2, février 1956.

Références bibliographiques : *Moniteur belge* : situations hebdomadaires de la B.N.B. — *Bulletin d'Information et de Documentation* (B.N.B.) : XXVI^e année, vol. I, n^o 6, juin 1951 : « Le Marché de l'argent au jour le jour depuis septembre 1950 » ; XXVIII^e année, vol. I, n^o 5, mai 1955 : « Une nouvelle statistique : le marché de l'argent au jour le jour (call money) » ; XXXI^e année, vol. II, n^o 5, novembre 1957 : « La réforme du marché monétaire » ; XXXV^e année, vol. I, n^o 4, avril 1960 : « Le marché monétaire en Belgique » ; XXXVII^e année, vol. I, nos 8 et 4, mars et avril 1962 : « La réforme du 1^{er} janvier 1962 et le marché monétaire belge ».

XX. — BANQUES D'EMISSION ETRANGERES

1. — TAUX D'ESCOMPTE

Mois des changements	Allemagne		Etats-Unis 1		France		Grande- Bretagne		Italie		Pays-Bas		Suède		Suisse	
	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux
Taux en vigueur au 1-1-1956		3,50		2,50		3,—		4,50		4,—		2,50		3,75		1,50
1956 Août			24	3,—							25	3,25				
Septembre .	6	5,—									22	3,75				
Octobre ...													22	4,—		
Novembre .																
1957 Janvier ...	11	4,50														
Février ...							7	5,—								
Avril					11	4,—										
Mai											17	4,25	11	5,—	15	2,50
Juillet ...											16	5,—				
Août			23	3,50	12	5,—										
Septembre .	19	4,—					19	7,—								
Novembre .			15	3,—												
1958 Janvier ...	17	3,50	24	2,75							24	4,50				
Mars			7	2,25			20	6,—			25	4,—				
Avril			18	1,75												
Mai							22	5,50					3	4,50		
Juin	27	3,—					19	5,—	7	3,50	14	3,50				
Août							14	4,50								
Septembre .			12	2,—												
Octobre ...					16	4,50										
Novembre .			7	2,50			20	4,—			15	3,—				
1959 Janvier ...	10	2,75									21	2,75				
Février ...					5	4,25									26	2,—
Mars			6	3,—												
Avril					23	4,—										
Mai			29	3,50												
Septembre .	4	3,—	11	4,—												
Octobre ...	23	4,—														
Novembre .											16	3,50				
1960 Janvier ...							21	5,—					15	5,—		
Juin	3	5,—	10	3,50			23	6,—								
Août			12	3,—												
Octobre ...					6	3,50	27	5,50								
Novembre .	11	4,—														
Décembre .							8	5,—								
1961 Janvier ...	20	3,50														
Mai	5	3,—														
Juillet ...							25	7,—								
Octobre ...							5	6,50								
Novembre .							2	6,—								
1962 Mars							8	5,50								
Mars							22	5,—								
Avril							26	4,50			25	4,—	6	4,50		
Juin													8	4,—		
1963 Janvier ...							3	4,—			8	3,50	18	3,50		
Juin													14	4,—		
Juillet ...			17	3,50												
Novembre .					14	4,—										
1964 Janvier ...											6	4,—	31	4,50		
Février ...							27	5,—								
Juin											4	4,50				
Juillet ...															3	2,50
Novembre .			24	4,—			23	7,—					6	5,—		

1 Federal Reserve Bank of New York.
 Définitions des taux d'escompte officiels : voir « International Financial Statistics » (F.M.I.).

XX - 2. — BANQUE DE FRANCE

(millions de francs français)

	1960 31 décembre	1961 31 décembre	1962 31 décembre	1963 31 décembre	1963 7 novembre	1964 5 novembre	1963 5 décembre	1964 10 décembre
ACTIF								
Encaisse or	4.322	4.322	4.322	4.322	4.322	4.322	4.322	4.322
Disponibilités à vue à l'étranger	5.744	9.985	13.355	17.448	17.038	19.749	17.279	20.187
Avances au Fonds de Stabilisation des changes ¹	656	1.314	2.546	2.627	2.605	2.944	2.634	3.391
<i>Concours au Fonds Monétaire Interna- tional</i>			2.204	2.263	2.263	2.602	2.263	3.096
<i>Autres opérations</i>			342	364	342	342	371	295
Annuités de Prêt de la B.I.R.D.	—	—	—	630	630	589	630	589
Monnaies divisionnaires	23	18	8	28	21	33	17	24
Comptes courants postaux	561	553	481	911	717	974	851	761
Prêts à l'Etat ²	6.500	6.500	5.450	5.450	5.450	5.450	5.450	5.450
Avances à l'Etat ³	901	2.358	3.221	3.316	3.915	3.292	4.350	4.343
Portefeuille d'escompte	18.851	18.675	20.608	20.007	17.184	16.986	16.750	16.606
Effets représentatifs de crédits à court terme :								
<i>Effets escomptés sur la France</i>	5.118	5.846	6.310	7.030	6.000	5.824	6.389	5.787
<i>Effets escomptés sur l'étranger</i>	1	1	1
<i>Effets garantis par l'Office des céréales</i> ⁴	878	797	1.223	575	384	507	592	494
<i>Obligations cautionnées</i>
Effets de mobilisation de crédits à moyen terme :								
<i>Prêts spéciaux à la construction</i>						6.213		6.402
<i>Autres crédits à moyen terme</i>	12.854	12.031	13.074	12.402	10.800	4.442	9.769	3.923
Effets négociables achetés en France ⁵	3.554	2.878	2.412	3.220	3.943	4.876	3.297	4.267
Avances à 30 jours sur effets publics ...	205	187	166	72	114	31	94	32
Avances sur titres	70	74	67	71	78	96	75	76
Avances sur or
Effets en cours de recouvrement	529	553	870	1.656	665	1.322	620	699
Divers	764	834	885	1.468	1.143	1.062	1.184	1.178
Total ...	42.680	48.251	54.391	61.226	57.825	61.726	57.553	61.925
PASSIF								
Engagements à vue :								
Billets au porteur en circulation	39.320	44.348	50.082	55.781	53.786	57.328	53.590	57.271
Comptes créditeurs :								
<i>Compte courant du Trésor public</i> ...	1	...	1	1	1	1
<i>Comptes des banques, institutions et personnes étrangères</i>			200	238	212	153	206	485
<i>Comptes courants des banques et institutions financières françaises</i> .	967	1.561	1.291	1.789	791	778	710	1.080
<i>Autres comptes courants et de dépôts de fonds; dispositions et autres engagements à vue</i>	1.098	1.029	1.226	1.451	1.194	1.104	1.130	1.148
Capital de la Banque	150	150	150	250	250	250	250	250
Divers	1.144	1.163	1.441	1.716	1.591	2.112	1.667	1.691
Total ...	42.680	48.251	54.391	61.226	57.825	61.726	57.553	61.925

¹ Convention du 27 juin 1949.² Convention du 29 octobre 1959 approuvée par la loi du 28 décembre 1959 et convention du 3 mai 1962 approuvée par la loi du 7 juin 1962.³ Convention du 29 octobre 1959 approuvée par la loi du 28 décembre 1959.⁴ Loi du 15 août 1936, décret du 29 juillet 1939 et loi du 19 mai 1941.⁵ Décret du 17 juin 1938.

XX - 3. — BANK OF ENGLAND

(millions of £)

	1961 28 February	1962 28 February	1963 28 February	1964 29 February	1963 6 November	1964 4 November	1963 4 December	1964 9 December
--	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------

Issue Department

Government Debt	11	11	11	11	11	11	11	11
Other Government Securities	2.237	2.313	2.338	2.438	2.438	2.588	2.538	2.738
Other Securities	1	1	1	1	1	1	1	1
Coin other than Gold Coin	1
Amount of Fiduciary Issue	2.250	2.325	2.350	2.450	2.450	2.600	2.550	2.750
Gold Coin and Bullion
Total ...	2.250	2.325	2.350	2.450	2.450	2.600	2.550	2.750

Notes Issued :

In Circulation	2.212	2.302	2.309	2.430	2.421	2.583	2.495	2.696
In Banking Department	38	23	41	20	29	17	55	54
Total ...	2.250	2.325	2.350	2.450	2.450	2.600	2.550	2.750

Banking Department

Government Securities	425	507	266	298	246	285	180	229
Other Securities :								
Discounts and Advances	28	44	54	32	70	29	78	29
Securities	19	20	22	25	22	26	22	25
Notes	38	23	41	20	29	17	55	54
Coin	1	1	1	1	1	1	1	1
Total ...	511	595	384	376	368	358	336	338

Capital	15	15	15	15	15	15	15	15
Rest	4	4	4	4	3	3	3	3
Public Deposits	18	13	11	10	11	16	10	10
(including Exchequer, Savings Banks, Commissioners of National Debt, and Dividend Accounts)								
Special Deposits	155	241	—	—	—	—	—	—
Other Deposits :								
Bankers	251	249	280	276	269	245	236	230
Others Accounts	68	73	74	71	70	79	72	80
Total ...	511	595	384	376	368	358	336	338

XX - 4. — FEDERAL RESERVE BANKS ¹

(millions of \$)

	1961 31 December	1962 31 December	1963 31 December	1963 6 November	1964 4 November	1963 4 December	1964 9 December
ASSETS							
Gold certificate account	15,445	14,430	13,819	13,957	13,680	13,928	13,536
Redemption fund for F.R. notes	1,170	1,266	1,418	1,348	1,497	1,378	1,547
Total gold certificates reserves ...	16,615	15,696	15,237	15,305	15,177	15,306	15,083
Cash	320	288	182	279	151	233	111
Discounts and advances	130	38	63	262	409	121	246
Acceptances :							
Bought outright	48	52	70	43	40	43	49
Held under repurchase agreement	3	58	92	24	54	5	9
U.S. Government securities :							
Bought outright :							
Bills	3,193	2,442	4,142	3,574	5,354	4,343	6,577
Certificates	1,699	13,182	7,066	10,712	...	7,066	...
Notes	19,984	10,717	17,729	14,033	25,133	17,729	25,188
Bonds	3,846	4,137	4,645	4,620	5,222	4,645	5,274
Total bought outright ...	28,722	30,478	33,582	32,939	35,709	33,783	37,039
Held under repurchase agreement	159	342	11	360	244	193	...
Total U.S. Government securities ...	28,881	30,820	33,593	33,299	35,953	33,976	37,039
Total loans and securities	29,062	30,968	33,818	33,628	36,456	34,145	37,343
Cash items in process of collection	6,125	6,518	6,435	5,434	5,993	6,003	5,702
Bank premises	111	104	104	104	102	104	102
Other assets	237	357	400	524	504	295	584
Total assets ...	52,470	53,931	56,176	55,274	58,383	56,086	58,925
LIABILITIES							
Federal Reserve notes	28,802	30,151	32,381	31,301	33,480	32,162	34,711
Deposits :							
Member bank reserves	17,387	17,454	17,049	16,971	17,446	17,139	16,772
U.S. Treasurer - general account	465	597	880	676	546	586	1,118
Foreign	279	247	171	157	131	152	148
Other	320	424	291	187	197	203	185
Total deposits ...	18,451	18,722	18,391	17,991	18,320	18,080	18,223
Deferred availability cash items	3,825	3,584	3,835	4,327	4,806	4,186	4,168
Other liabilities and accrued dividends ...	59	73	82	93	111	94	134
Total liabilities ...	51,137	52,530	54,689	53,712	56,717	54,522	57,236
CAPITAL ACCOUNTS							
Capital paid in	445	467	497	490	521	492	522
Surplus	888	934	990	934	990	934	990
Other capital accounts	138	155	138	177
Total liabilities and capital accounts ...	52,470	53,931	56,176	55,274	58,383	56,086	58,925
Contingent liability on acceptances purchased for foreign correspondents	126	86	92	105	125	101	124
Ratio of gold certificate reserves to deposit and F.R. note liabilities combined ...	34,8 %	31,8 %	29,7 %	30,8 %	29,0 %	30,3 %	28,3 % ²

¹ Consolidated statement of condition of the twelve Federal Reserve Banks.

² « F.R. notes liabilities combined » includes \$ 423 million of Federal Reserve notes of other Federal Reserve Banks netted out of the consolidated statement shown above.

XX - 5. — DE NEDERLANDSCHE BANK
(miljoenen guldens)

	1900 31 december	1901 31 december	1902 31 december	1903 31 december	1903 4 november	1904 9 november	1903 9 december	1904 7 december
ACTIVA								
Goud	5.487	5.698	5.698	5.770	5.698	5.842	5.698	6.008
Vorderingen en geldswaardige papieren luidende in goud of in buitenlandse geldsoorten	1.107	484	586	1.081	1.104	1.278	1.176	1.383
Buitenlandse betaalmiddelen
Vorderingen op het buitenland luidende in guldens	40	14	7	15	4	41	6	34
Wissels, promessen, schatkistpapier en schuldbrieven in disconto	48
Wissels, schatkistpapier en schuldbrieven door de Bank gekocht (art. 15, onder 4 ^o van de Bankwet 1948)	249	523	597	729	523	545	523	545
Voorschotten in rekening-courant (incl. beleningen)	12	52	72	25	4	4	5	5
Voorschotten aan de Staat (art. 20 van de Bankwet 1948)
Nederlandse munten	51	21	13	16	18	13	16	12
Belegging van kapitaal en reserves	174	183	183	178	187	186	187	187
Gebouwen en inventaris	1	1	1	...	1	...	1	...
Diverse rekeningen	12	8	10	11	12	21	14	24
Totaal ...	7.133	7.032	7.167	7.825	7.551	7.930	7.626	8.198

PASSIVA

Bankbiljetten in omloop	4.900	5.279	5.758	6.225	5.980	6.506	5.883	6.607
Bankassignaties
Rekening-courantsaldo's in guldens van ingezetenen	1.603	1.421	1.036	1.261	1.133	1.088	1.407	1.262
's Rijks schatkist	934	995	620	1.095	994	749	1.076	744
Banken in Nederland	519	283	283	122	101	310	292	455
Andere ingezetenen	150	143	133	44	38	29	39	63
Rekening-courantsaldo's in guldens van niet-ingezetenen	59	77	112	76	166	80	73	72
Buitenlandse circulatiebanken en daar- mede gelijk te stellen instellingen ...	48	71	106	70	163	76	72	70
Andere niet-ingezetenen	11	6	6	6	3	4	1	2
Saldo's luidende in buitenlandse geld- soorten	320	14	18	16	29	13	20	13
Kapitaal	20	20	20	20	20	20	20	20
Reserves	164	168	168	168	168	167	168	167
Diverse rekeningen	67	53	55	59	55	56	55	57
Totaal ...	7.133	7.032	7.167	7.825	7.551	7.930	7.626	8.198
N. B. — Circulatie der door de Bank namens de Staat in het verkeer gebrachte munt- biljetten	110	69	63	62	61	64	61	65

XX - 6. — BANCA D'ITALIA

(miliardi di lire)

	1960 dicembre	1961 dicembre	1962 dicembre	1963 dicembre	1963 settembre	1964 settembre	1963 ottobre	1964 ottobre
Oro in cassa	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000
Oro all'estero dovuto dallo Stato	—	—	—	—	—	—	—	—
Cassa ¹	10	13	12	25	28	40	26	13
Portafoglio ²	443	500	616	942	645	866	745	809
Effetti ricevuti per l'incasso
Anticipazioni ³	64	107	260	337	288	273	347	312
Prorogati pagamenti	7	6	12	42	40	...	38	7
Ufficio italiano dei cambi	1.257	1.810	2.146	1.770	2.132	1.729	1.928	1.843
Disponibilita in divisa all'estero	63	63	63	65	64	64	63	65
Titoli emessi o garantiti dallo Stato ⁴ ...	75	83	244	168	155	277	153	274
Immobili
Debitori diversi	119	123	132	229	161	187	234	169
Partite varie	2	—	—	—	—	—	—	—
Anticipazioni temporanee al Tesoro	64	—	—	—	—	—	—	—
Anticipazioni straordinarie al Tesoro	485	485	485	440	440	410	440	410
Emissioni per forze alleate	—	—	—	—	—	—	—	—
Impieghi in titoli per conto del Tesoro ...	20	—	—	—	—	—	—	—
C/c servizio tesoreria	—	—	—	506	—	486	43	405
Servizi diversi per conto dello Stato	—	1	—	—	47	13	—	...
Spese	43	45	56	71	43	47	46	49
Totale attivo ...	3.652	4.236	5.026	5.595	5.043	5.392	5.063	5.356
Circolazione dei biglietti ⁵	2.424	2.779	3.235	3.699	3.313	3.481	3.281	3.431
Vaglia assegni e debiti a vista ⁶	23	39	43	62	22	27	16	22
Conti in correnti liberi	117	118	122	87	44	55	45	71
Conti correnti vincolati	694	797	988	1.305	1.337	1.387	1.339	1.416
Creditori diversi	170	189	237	352	252	386	301	357
C/c servizio tesoreria	159	263	320	—	—	—	...	—
C/c servizio tesoreria — Fondo speciale .	—	—	—	—	—	—	—	—
Servizi diversi per conto dello Stato	16	—	18	10	23	—	26	—
Capitale
Fondo di riserva ordinario	3	4	4	5	5	6	5	6
Fondo di riserva straordinario	2	2	2	3	3	3	3	3
Rendite	44	45	57	72	44	47	47	50
Totale passivo e patrimonio ...	3.652	4.236	5.026	5.595	5.043	5.392	5.063	5.356
Depositanti di titoli e valori	4.407	4.775	4.845	4.273	4.800	4.581	4.908	4.606
1 Comprese monete di Stato	5	6	8	5	7	3	6	3
2 Compreso finanziamento ammassi e acquisto grano :								
— aziende di credito	} 437	246	298	343	307	366	312	366
— istituti speciali		235	290	274	276	275	284	277
3 Comprese anticipazioni a :								
— aziende di credito	n.d.	104	256	334	286	270	344	309
— privati	3	3	4	2	2	2	2	2
4 Compresi BOT per investimento riserve obbligatorie	n.d.	n.d.	81	7	39	56	34	45
5 Compresi biglietti presso il Tesoro	1	2	3	2	1	2	2	
6 Compresi vaglia e assegni	14	21	18	29	14	16	12	15

XX - 7. — DEUTSCHE BUNDESBANK

(Millionen DM)

	1961 31 Dezember	1962 31 Dezember	1963 31 Dezember	1963 7 November	1964 6 November	1963 7 Dezember	1964 7 Dezember
AKTIVA							
Gold	14.426	14.490	15.138	15.064	16.349	15.125	16.725
Guthaben bei ausländischen Banken und Geldmarktanlagen im Ausland	11.387	10.929	12.894	12.341	11.544	12.981	10.240
Sorten, Auslandswechsel und -schecks ...	292	329	417	316	496	338	518
Kredite an internationalen Einrichtungen und Konsolidierungskredite	2.442	2.289	2.122	2.140	1.984	2.137	2.700
<i>darunter : a) aus der Abwicklung der E.Z.U.</i>	1.038	897	751	764	629	761	626
<i>b) an Weltbank</i>	1.342	1.342	1.342	1.342	1.343	1.342	1.343
<i>c) an I.W.F.</i>	—	—	—	—	—	—	720
Deutsche Scheidemünzen	57	45	81	93	124	74	102
Postcheckguthaben	281	546	376	186	164	137	260
Inlandswechsel	1.146	1.967	1.647	1.171	3.443	1.654	3.272
Schatzwechsel und unverzinsliche Schatz- anweisungen	125	...	233	...	98
Lombardforderungen	220	158	208	32	36	71	59
Kassenkredite	167	739	1.749	511	10	896	104
Wertpapiere	1.484	1.369	1.222	1.222	1.181	1.220	1.183
Ausgleichsforderungen und unverzinsliche Schuldverschreibung	3.432	4.958	3.990	3.933	6.049	3.740	5.447
Kredite an Bund für Beteiligung an inter- nationalen Einrichtungen	2.636	2.156	2.294	2.274	2.608	2.284	3.090
Forderungen an Bund wegen Forderungs- erwerb aus Nachkriegswirtschaftshilfe und Änderung der Währungsparität ...	3.778	3.703	3.595	3.595	3.456	3.595	3.456
Sonstige Aktiva	307	253	406	415	467	366	388
	42.055	43.931	46.264	43.293	48.144	44.618	47.642

PASSIVA							
Banknotenumlauf	22.992	24.147	25.426	23.975	25.983	26.037	27.598
Einlagen von	16.600	16.795	18.006	16.562	19.122	15.769	16.537
<i>Kreditinstituten (einschliesslich Post- scheck- und Postsparkassenämter)</i>	11.615	12.232	13.607	11.721	14.563	11.778	14.298
<i>Öffentlichen Einlegern</i>	4.733	4.284	4.126	4.564	4.286	3.736	1.984
<i>Andere inländischen Einlegern</i>	252	279	273	277	273	255	255
Verbindlichkeiten aus dem Auslandsge- schäft	368	374	270	285	236	314	632
<i>Einlagen ausländischer Einleger</i>	274	353	234	233	209	281	539
<i>Sonstige</i>	94	21	36	52	27	33	43
Rückstellungen	867	950	1.076	1.076	1.260	1.076	1.260
Grundkapital	290	290	290	290	290	290	290
Rücklagen	588	638	701	701	776	701	776
Sonstige Passiva	350	737	495	404	477	431	549
	42.055	43.931	46.264	43.293	48.144	44.618	47.642

XX - 8. — BANQUE NATIONALE SUISSE

(millions de francs suisses)

	1960 31 décembre	1961 31 décembre	1962 31 décembre	1963 31 décembre	1963 7 novembre	1974 6 novembre	1963 7 décembre	1964 7 décembre
ACTIF								
Encaisse or	9.455	11.078	11.078	12.204	10.915	10.956	10.936	11.388
Devises	583	842	867	1.083	1.034	1.302	974	1.412
Avoirs avec garantie de change auprès de banques d'émission étrangères	—	—	—	—	—	—	—	345
Portefeuille effets sur la Suisse	53	70	124	142	66	80	85	84
<i>Effets de change</i>	53	70	79	107	66	80	64	84
<i>Rescriptions de la Confédération suisse</i>	45	35	21	...
Avances sur nantissement	38	66	72	97	15	50	31	38
Bons du Trésor de l'étranger en FS	—	—	207	207	207	432	207	432
Titres	43	43	43	52	50	60	50	64
<i>pouvant servir de couverture</i>	1	17	16	1	...	1
<i>autres</i>	42	26	27	52	50	59	50	63
Correspondants :								
<i>en Suisse</i>	52	65	88	71	31	36	20	47
<i>à l'étranger</i>	45	58	78	62	13	13	9	20
<i>à l'étranger</i>	7	7	10	9	18	23	11	27
Autres postes de l'actif	30	30	41	35	51	53	49	53
Total ...	10.254	12.194	12.985	13.891	12.369	12.969	12.352	13.863

PASSIF

Fonds propres	52	53	54	55	55	56	55	56
Billets en circulation	6.854	7.656	8.506	9.035	8.175	8.846	8.571	9.247
Engagements à vue	2.756	2.947	2.800	3.188	2.472	2.147	2.061	2.633
<i>Comptes de virements des banques du commerce et de l'industrie</i>	2.288	1.996	2.294	2.700	2.076	1.765	1.743	2.054
<i>Autres engagements à vue</i>	468	951	506	488	396	382	318	579
Comptes de virements de banques tempo- rairement liés	—	1.035	1.035	1.035	1.035	1.035	1.035	1.035
Engagements à terme	390	293	373	357	400	625	400	625
Dépôts obligatoires selon l'arrêté fédéral du 13 mars 1964	—	—	—	—	—	3	—	2
Autres postes du passif	202	210	217	221	232	257	230	265
Total ...	10.254	12.194	12.985	13.891	12.369	12.969	12.352	13.863

Bibliografische referenties : *International Financial Statistics* (F.M.I.). — *Banque de France* : « Compte rendu des opérations ». — *Report of the Bank of England*. — *Federal Reserve Bulletin*. — *De Nederlandsche Bank* : Verslag over het boekjaar. — *Banca d'Italia* : *Bollettino*. — *Geschäftsbericht der Deutschen Bundesbank*. — *Banque Nationale Suisse* (rapports).

XX - 9. — BANQUE DES REGLEMENTS INTERNATIONAUX, A BALE ¹

Situations en millions de francs or

[unités de 0,29032258... gramme d'or fin (art. 5 des statuts)]

Actif

	31 décembre 1962	31 décembre 1963	31 août 1963	31 août 1964	30 septembre 1963	30 septembre 1964
I. Or en lingots et monnayé	1.883	1.603	2.472	2.964	2.039	3.015
II. Espèces en caisse et avoirs bancaires à vue	49	40	36	45	45	52
III. Portefeuille réescomptable	667	729	198	222	346	282
IV. Effets div. remobilis. sur dem.	9	96	6	69	6	66
V. Dépôts à terme et avances :	1.344	1.666	1.361	1.513	1.609	1.566
a) à 3 mois au maximum	1.184	1.427	1.061	772	1.265	707
b) à 3 mois au maximum (or)	3	3	4	3	3	3
c) de 3 à 6 mois	121	227	238	550	304	678
d) de 6 à 9 mois	29	9	55	79	34	91
e) de 9 à 12 mois	4	—	3	90	3	67
f) à plus d'un an	3	—	—	19	—	19
VI. Autres effets et titres :	740	1.195	860	1.435	909	1.444
1. Or :						
a) à 3 mois au maximum	3	161	252	320	139	246
b) de 3 à 6 mois	10	—	15	16	50	33
c) de 6 à 9 mois	75	69	6	21	10	2
d) de 9 à 12 mois	87	41	—	—	56	84
e) à plus d'un an	—	—	—	—	—	—
2. Monnaies :						
a) à 3 mois au maximum	65	380	201	792	260	865
b) de 3 à 6 mois	367	445	233	131	240	63
c) de 6 à 9 mois	34	14	57	12	60	9
d) de 9 à 12 mois	28	24	26	17	16	28
e) à plus d'un an	71	60	70	126	78	114
VII. Actifs divers	1	1	2	1	1	1
VIII. Fonds propres utilisés en exécution des accords de La Haye de 1930 pour placem. en Allemagne	68	68	68	68	68	68
Total actif ...	4.761	5.398	5.003	6.317	5.023	6.494

Exécution des accords de La Haye de 1930 :

Fonds placés en Allemagne : ²

1. Créances sur la Reichsbank et la Golddiskontbank, effets de la Golddiskontbank et l'administration des chemins de fer et bons de l'administration des postes (échus)	221	221	221	221	221	221
2. Effets de bons du Trésor du Gouvernement allemand (échus)	76	76	76	76	76	76
Total ...	297	297	297	297	297	297

¹ Ne sont pas inclus dans la présente situation l'or sous dossier, les effets et autres titres détenus en garde pour le compte de Banques Centrales et d'autres déposants. N'y sont pas compris non plus l'or sous dossier, les avoirs en banque, les effets et autres titres détenus par la Banque en sa qualité d'Agent de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (Accord Monétaire Européen), de Tiers Convenu aux termes du contrat de nantissement conclu avec la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, ainsi que de Mandataire-trustee ou d'Agent financier d'emprunts internationaux.

² Aux termes d'une Convention en date du 9 janvier 1953 conclue entre le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne et la Banque et qui fait de l'Accord sur les dettes extérieures allemandes du 27 février 1953, il a été convenu que la Banque ne réclamerait pas avant le 1^{er} avril 1966 le remboursement en principal de ses placements en Allemagne qui sont indiqués ci-dessus, y compris les intérêts arriérés y afférents à la date du 31 décembre 1952.

XX - 9. — BANQUE DES REGLEMENTS INTERNATIONAUX, A BALE ¹

Situations en millions de francs or

[unités de 0,29032258... gramme d'or fin (art. 5 des statuts)]

Passif

	31 décembre 1962	31 décembre 1963	31 août 1963	31 août 1964	30 septembre 1963	30 septembre 1964
I. Capital :						
Actions libérées de 25 %	125	125	125	125	125	125
II. Réserves	25	25	25	26	25	26
1. Fonds de Réserve légale	12	12	12	13	12	13
2. Fonds de réserve générale	13	13	13	13	13	13
III. Dépôts (or) :	2.214	2.733	2.288	3.034	2.301	3.182
1. Banques centrales :						
a) de 9 à 12 mois	38	21	—	—	—	—
b) de 6 à 9 mois	—	—	—	21	—	—
c) de 3 à 6 mois	10	10	—	—	—	21
d) à 3 mois au maximum	559	764	265	161	471	161
e) à vue	1.479	1.825	1.967	2.667	1.757	2.815
2. Autres déposants :						
a) de 9 à 12 mois	—	—	—	—	—	—
b) de 6 à 9 mois	—	—	—	—	—	—
c) de 3 à 6 mois	—	—	—	—	—	—
d) à 3 mois au maximum	—	—	—	69	—	69
e) à vue	128	113	56	116	73	116
IV. Dépôts (monnaies) :	2.160	2.180	2.226	2.504	2.191	2.524
1. Banques centrales :						
a) à plus d'un an	84	48	49	79	47	78
b) de 9 à 12 mois	—	—	1	8	70	78
c) de 6 à 9 mois	69	82	113	95	114	72
d) de 3 à 6 mois	272	364	457	505	409	597
e) à 3 mois au maximum	1.343	1.364	1.254	1.462	1.229	1.347
f) à vue	19	19	16	18	19	20
2. Autres déposants :						
a) de 9 à 12 mois	—	—	—	—	—	—
b) de 6 à 9 mois	—	—	—	—	—
c) de 3 à 6 mois	—	6	59	65	34	65
d) à 3 mois au maximum	359	275	254	237	248	228
e) à vue	14	22	23	35	21	39
V. Effets :	—	—	104	372	139	376
a) de 9 à 12 mois	—	—	—	161	—	67
b) de 6 à 9 mois	—	—	—	—	—	97
c) à 3 mois au maximum	—	—	104	211	139	212
VI. Divers	40	54	31	43	37	48
VII. Comptes de profits et pertes	8	8	8	9	8	9
VIII. Provisions pour charges éventuelles	189	196	196	204	197	204
<i>Total passif ...</i>	4.761	5.398	5.003	6.317	5.023	6.494

Exécution des accords de La Haye de 1930 :

Dépôts à long terme :	229	229	229	229	229	229
1. Dépôts des Gouvernements créanciers au Compte de Trust des Annuités ²	153	153	153	153	153	153
2. Dépôt du Gouvernement allemand	76	76	76	76	76	76
Fonds propres utilisés en exécution des accords (voir ci-dessus)	68	68	68	68	68	68
<i>Total ...</i>	297	297	297	297	297	297

¹ Ne sont pas inclus dans la présente situation l'or sous dossier, les effets et autres titres détenus en garde pour le compte de Banques Centrales et d'autres déposants. N'y sont pas compris non plus l'or sous dossier, les avoirs en banque, les effets et autres titres détenus par la Banque en sa qualité d'Agent de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (Accord Monétaire Européen), de Tiers Convenu aux termes du contrat de nantissement conclu avec la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, ainsi que de Mandataire-trustee ou d'Agent financier d'emprunts internationaux.

² La banque a reçu de Gouvernements dont les dépôts s'élèvent à l'équivalent de francs or 149.920.880,—, confirmation qu'ils ne pourront lui demander, au titre de tels dépôts le transfert de montants supérieurs à ceux dont elle pourra elle-même obtenir le remboursement et le transfert par l'Allemagne dans les monnaies agréées par la Banque.

PRINCIPALES ABREVIATIONS UTILISEES.

A.M.E.		Accord Monétaire Européen.
B.I.R.D.		Banque Internationale de Reconstruction et de Développement.
B.I.T.		Bureau International du Travail.
	B.N.B.	Banque Nationale de Belgique.
B.R.I.		Banque des Règlements Internationaux.
	C.A.D.G.	Caisse Autonome des Dommages de Guerre.
C.E.C.A.		Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.
C.E.E.		Communauté Economique Européenne.
	C.G.E.R.	Caisse Générale d'Epargne et de Retraite.
	C.N.C.P.	Caisse Nationale de Crédit Professionnel.
	D.U.L.B.E.A.	Département d'Economie Appliquée de l'Université Libre de Bruxelles.
	FABRIMETAL	Fédération des Entreprises de l'Industrie des Fabrications Métalliques.
F.A.O.		Food and Agricultural Organization.
	FEBELTEX	Fédération de l'Industrie Textile Belge.
	F.I.B.	Fédération des Industries Belges.
F.M.I.		Fonds Monétaire International.
	I.N.S.	Institut National de Statistique.
	I.R.E.S.P.	Institut de Recherches Economiques, Sociales et Politiques (Centre de Recherches Economiques).
	I.R.G.	Institut de Réescompte et de Garantie.
	M.A.E.	Ministère des Affaires Economiques et de l'Energie.
	O.C.P.	Office des Chèques Postaux.
O.C.D.E.		Organisation de Coopération et de Développement économiques.
	O.N.E.M.	Office National de l'Emploi.
	O.N.J.	Office National pour l'achèvement de la Jonction Nord-Midi.
	O.N.S.S.	Office National de Sécurité Sociale.
O.N.U.		Organisation des Nations Unies.
	R.T.B.	Radiotélévision Belge.
	R.T.T.	Régie des Télégraphes et des Téléphones.
	R.V.A.	Régie des Voies Aériennes.
	SABENA	Société Anonyme Belge d'Exploitation de la Navigation Aérienne.
	S.N.C.B.	Société Nationale des Chemins de fer Belges.
	S.N.C.I.	Société Nationale de Crédit à l'Industrie.
	S.N.C.V.	Société Nationale des Chemins de fer Vicinaux.
	S.N.D.E.	Société Nationale des distributions d'Eau.
U.E.B.L.		Union Economique Belgo-Luxembourgeoise.
U.E.P.		Union Européenne de Paiements.

SIGNES CONVENTIONNELS.

—	la donnée n'existe pas.
n.d.	donnée non disponible.
p.c.	pour cent.
p	provisoire.
r	chiffre rectifié.
est	estimation.
...	zéro ou quantité négligeable.

STATISTIQUES

TABLE DES MATIERES

	Numérotation des tableaux		Numérotation des tableaux
I. — Population et comptes nationaux.			
1. Population	I - 1		
2. Répartition du produit national entre les facteurs de production	I - 2		
3. Produit national brut calculé par l'analyse de la production aux prix du marché	I - 3		
4. Affectation du produit national :			
a) Estimations à prix courants	I - 4a		
b) Indices des estimations aux prix de 1953	I - 4b		
II. — Emploi et chômage.			
1. Indices de l'emploi dans l'industrie (ouvriers)	II - 1		
2. Chômage — Renseignements généraux	II - 2		
3. Chômage — Moyennes journalières du nombre de chômeurs contrôlés	II - 3		
III. — Agriculture et pêche.			
1. Production agricole	III - 1		
2. Pêche maritime — Principales espèces de poissons débarqués dans les ports belges	III - 2		
IV. — Industrie.			
1. a) Indices généraux de la production industrielle ...	IV - 1		
2. Indices de la production industrielle (principaux secteurs)	IV - 2		
3. Energie	IV - 3		
4. Métallurgie	IV - 4		
5. Construction : données annuelles	IV - 5		
6. Construction : données mensuelles	IV - 6		
7. Evolution comparée de la production industrielle des pays de la C.E.E.	IV - 7		
V. — Services.			
1. Transports :			
a) Activité de la S.N.C.B., de la S.N.C.V. et de la Sabena	V - 1a		
b) Navigation maritime	V - 1b		
c) Navigation intérieure	V - 1c		
2. Tourisme	V - 2		
3. Commerce intérieur :			
a) Indices des ventes	V - 3a		
b) Ventes à tempérament	V - 3b		
VI. — Revenus.			
1. Rémunérations des ouvriers	VI - 1		
2. Gains horaires bruts moyens dans l'industrie	VI - 2		
VII. — Prix et indices de prix.			
1. Prix de gros mondiaux	VII - 1		
2. Indices des prix de gros mondiaux	VII - 2		
3. Indices des prix de gros en Belgique	VII - 3		
4. Indices des prix de détail en Belgique	VII - 4		
VIII. — Commerce extérieur de l'U.E.B.L.			
1. Tableau général	VIII - 1		
2. Exportations par groupes de produits	VIII - 2		
3. Importations par groupes de produits	VIII - 3		
4. a) Indices des valeurs unitaires moyennes	VIII - 4a		
b) Indices du volume	VIII - 4b		
5. Orientation géographique	VIII - 5		
IX. — Balance de paiements de l'U.E.B.L.			
1. Chiffres annuels	IX - 1		
2. Chiffres semestriels et annuels (nouvelle série)	IX - 2		
3. Chiffres trimestriels	IX - 3		
X. — Marché des changes.			
1. Cours officiels arrêtés par les Banquiers réunis en Chambre de Compensation à Bruxelles	X - 1		
2. Monnaies des pays membres de l'A.M.E.	X - 2		
XI. — Finances Publiques.			
1. Situation de Trésorerie	XI - 1		
2. Recettes fiscales (par exercice)	XI - 2		
3. Détail des recettes fiscales	XI - 3		
4. Recettes fiscales sans distinction d'exercice	XI - 4		
XII. — Créances et dettes dans l'économie belge.			
1. a) Encours des créances et des dettes au 31 décembre 1960	XII - 1a		
b) Encours des créances et des dettes au 31 décembre 1961	XII - 1b		
2. Mouvements des créances et des dettes en 1961	XII - 2		
3. a) Encours des créances et des dettes au 31 décembre 1960 (totaux sectoriels)	XII - 3a		
b) Encours des créances et des dettes au 31 décembre 1961 (totaux sectoriels)	XII - 3b		
4. Mouvement des créances et des dettes au 31 décembre 1961 (totaux sectoriels)	XII - 4		
XIII. — Organismes monétaires.			
1. Bilans intégrés des organismes monétaires	XIII - 1		
2. Bilans de la Banque Nationale de Belgique, des organismes publics monétaires et des banques de dépôts :			
a) Banque Nationale de Belgique (chiffres trimestriels et mensuels)	XIII - 2a		
b) Organismes publics monétaires	XIII - 2b		
c) Banques de dépôts	XIII - 2c		
d) Ensemble des organismes monétaires	XIII - 2d		
3. Origines des variations du stock monétaire	XIII - 3		
4. Stock monétaire	XIII - 4		
5. Avoirs extérieurs nets des organismes monétaires ...	XIII - 5		
6. Bilans de la Banque Nationale de Belgique (1951-1958)	XIII - 6		
Bilans de la B.N.B. (depuis 1959)	XIII - 6		
Situations hebdomadaires de la Banque Nationale de Belgique	XIII - 6		
7. Comptes de chèques postaux	XIII - 7		
8. Situation globale des banques	XIII - 8		
9. Montants globaux des paiements effectués au moyen des dépôts bancaires à vue en francs belges et des avoirs en C.C.P.	XIII - 9		

	Numérotation des tableaux		Numérotation des tableaux
XIV. — Intermédiaires financiers non monétaires.			
4. Principaux actifs et passifs du Fonds des Rentes ...	XIV - 4	4. Taux des dépôts en francs belges dans les banques et à la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite	XIX - 4
5. Caisse Générale d'Epargne et de Retraite :		5. Taux de rendement de titres à revenu fixe, cotés à la Bourse de Bruxelles	XIX - 5
a) Mouvements des dépôts	XIV - 5a	XX. — Banques d'Emission étrangères.	
b) Principales rubriques des bilans de la Caisse d'Epargne	XIV - 5b	1. Taux d'escompte	XX - 1
c) Principales rubriques des bilans des Caisses de Retraite	XIV - 5c	2. Banque de France	XX - 2
d) Principales rubriques des bilans de la Caisse d'Assurances sur la vie	XIV - 5d	3. Bank of England	XX - 3
6. Caisses d'épargne privées	XIV - 6	4. Federal Reserve Banks	XX - 4
7. Société Nationale de Crédit à l'Industrie	XIV - 7	5. De Nederlandsche Bank	XX - 5
8. Crédit Communal de Belgique	XIV - 8	6. Banca d'Italia	XX - 6
9. Compagnies d'assurances sur la vie	XIV - 9	7. Deutsche Bundesbank	XX - 7
10. Inscriptions hypothécaires	XIV - 10	8. Banque Nationale Suisse	XX - 8
		9. Banque des Règlements internationaux, à Bâle	XX - 9
XV. — Principales modalités de l'épargne disponible à l'intérieur du pays			
	XV	Principales abréviations utilisées.	
XVI. — Emissions et dettes du secteur public.			
1. Emissions en francs belges à long et moyen terme	XVI - 1	Liste des graphiques :	
2. Principales émissions à long et moyen terme du secteur public	XVI - 2	I - 4. — P.N.B. calculé par l'analyse des dépenses	I - 4a et b
3. Dettes de l'Etat	XVI - 3	II - 3. — Moyennes journalières du nombre de chômeurs contrôlés	II - 3
4. Recensement des dettes en francs belges à long et moyen terme du secteur public	XVI - 4	IV - 1. — Résultats des enquêtes sur la conjoncture	IV - 1
		IV - 2. — Indices de la production industrielle	IV - 2
XVII. — Valeurs mobilières du secteur privé.			
1. Evolution de l'activité, du niveau des cours et du taux de rendement des valeurs boursières	XVII - 1	IV - 7. — Evolution comparée de la production industrielle des pays de la C.E.E. .	IV - 7
2. Rendement des sociétés par actions — chiffres annuels	XVII - 2	VI - 1. — Rémunérations des ouvriers — Indice du gain moyen brut par heure pres- tée	VI - 1
3. Rendement des sociétés par actions — chiffres men- suels cumulés	XVII - 3	VII - 3. — Indices des prix de gros en Belgique	VII - 3
4. Emissions des sociétés — chiffres annuels	XVII - 4	VII - 4. — Indices des prix de détail en Belgique	VII - 4
5. Emissions des sociétés — chiffres mensuels	XVII - 5	VIII - — Commerce extérieur de l'U.E.B.L. ...	VIII
		IX - — Balance des paiements de l'U.E.B.L. .	IX
XVIII. — Marché monétaire.			
1. Marché de l'argent au jour le jour et à très court terme	XVIII - 1	XI - 4. — Recettes fiscales sans distinction d'exercice	XI - 4
3. Activité des chambres de compensation	XVIII - 3	XIII - 3. — Stock monétaire et liquidités quasi monétaires	XIII - 3
XIX. — Taux d'escompte, d'intérêt et de rendement.			
1. Taux d'escompte et d'intérêt de la Banque Nationale de Belgique	XIX - 1	XIII - 9. — Montants globaux des paiements effec- tués au moyen des dépôts bancaires à vue en francs belges et des avoirs en comptes de chèques postaux. Rapport des flux aux stocks	XIII - 9
2. Taux de l'argent au jour le jour	XIX - 2	XIV - 5a — C.G.E.R. — Mouvements des dépôts .	XIV - 5a
3. Taux des certificats de Trésorerie et des certificats du Fonds des Rentes	XIX - 3	XVII - 1. — Indices des cours des actions au comp- tant	XVII - 1

Prix de l'abonnement annuel	{	Belgique, 250 francs. Etranger, 300 francs.
Prix du numéro séparé	{	Belgique, 25 francs. Etranger, 30 francs.

Virement au compte chèques postaux n° 500 de la Banque Nationale de Belgique, ou au compte courant ouvert dans ses livres sous la rubrique « Bulletin d'Information et de Documentation ».

Les abonnés voudront bien nous signaler s'ils désirent recevoir l'édition française ou néerlandaise.



IMPRIMERIE
DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE
L'INGÉNIEUR EN CHEF DE L'IMPRIMERIE
CH. AUSSEMS
15 SQUARE DES NATIONS, BRUXELLES 6